Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 15444 – 7 F

JEUDI 22 SEPTEMBRE 1994

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Un geste du pouvoir birman

GESTE sans précédent à Rangoun. Deux membres de la *junte militaire birmane* au pouvoir depuis 1988 ont rencontré mardi 20 septembre Aung San Suu Kyi, *chef de l'opposition* démocratique, détenue depuis *plus de cinq ans à son domicile. Il s'agit du général Tan Shwe,* président du Conseil pour la restauration de la loi *et l'ordre* (SLORC), et du général Khin Nyunt, chef des services de renseignement et homme fort du pays.

***La qualité même des inter-*locuteurs du Prix Nobel de la paix 1991 indique que la démarche des deux officiers ne peut être tenue pour négligeable *même si,* émanant d'un régime dont la brutalité n'a d'égal que le cynisme, on peut *y rechercher a priori une* manœuvre. Que projettent les maîtres de la *Birmanie ?* Rien n'indique, *certes,* qu'ils ont l'intention de rendre le pouvoir *à la Ligue nationale pour la* démocratie, pourtant vainqueur des élections de mai 1990, *alors que son chef était* aux arrêts domiciliaires depuis dix mois.**

TOUT au contraire, les généraux de Rangoun poursuivent l'élaboration de la Constitution dont ils comptent doter le pays *l'an prochain, et dont l'un des* objectifs initiaux était, précisément, d'écarter Mme Suu Kyi du pouvoir, tout en institutionnalisant le rôle politique des forces armées. *Leur politique,* à vrai dire, ne va pas sans quelque succès, à la marge au moins : *en particulier, la plupart des* ethnies non birmanes, en révolte depuis l'indépendance de 1948, *ont* accepté d'entrer en négociation avec la junte.

***La démarche des généraux* Tan Shwe et Khin Nyunt doit, dès lors, se comprendre à la *lueur du contexte* international. Dans un monde de plus en plus converti aux lois du marché, le « socialisme » birman, caractérisé par sa volonté d'autarcie, *montre en effet ses* limites. A la tête d'un pays aux vastes richesses naturelles *mais dont le revenu par tête est* un des plus faibles de la planète, la junte a donc décidé, afin de renforcer un courant d'investissements étrangers, *amorcées notamment* dans le domaine de l'exploration et de l'exploitation des hydrocarbures, d'être un peu plus attentif aux opinions de l'extérieur, qui, *nombreuses, réclament* une amélioration de la situation des droits de l'homme en Birmanie.**

L'AIDE de Pékin, cruciale en matière militaire notamment, n'est pas suffisante, en effet, *pour lancer un ambitieux déve*loppement économique. Rangoun cherche donc à intéresser en priorité ses voisins du Sud-Est asiatique, membres de l'ASEAN. *Or ceux-ci, adoucis*sant leur position, ont récemment fait connaître leur disponibilité pour un « engagement constructif » ; mais, encouragés *par des pays occidentaux* impatients, eux aussi, de se placer sur le marché birman, ils demandent en contrepartie des ouvertures politiques. La rencontre *du SLORC avec Mme Suu* Kyi trouve là son explication. Mais il faudra aller plus loin pour apaiser l'opposition intérieure et l'opinion internationale.

M 0147 - 0922 - 7,00 F

Prochaines mises en examen de trois anciens ministres socialistes

La justice élargit ses investigations dans l'affaire du sang contaminé

C'est sous la qualification criminelle de « complicité d'empoisonnement » que Laurent Fabius, Georgina Dufoix et Edmond Hervé seront mis en examen, les 27, 29 et 30 septembre, par la commission d'instruction de la Cour de justice de la République dans l'affaire du sang contaminé par le virus du sida. Si les convocations des anciens ministres socialistes étaient prévues, la qualification retenue s'écarte de la voie choisie par la commission des requêtes de la Cour de justice. De plus, l'instruction ne concernerait plus seulement la contamination des hémophiles, mais également la mise en place du test de dépistage. Laurent Fabius souhaite que « la justice accomplisse sa mission pour que la vérité soit établie clairement ».

La dimension judiciaire de l'affaire du sang contaminé s'est brutalement élargie, mardi 20 septembre. L'annonce de la mise en examen, à la fin du mois de septembre, de Laurent Fabius, Georgina Dufoix et d'Edmond Hervé diffère en effet nettement du scénario prévisible il y a encore quelques semaines. En juillet, les magistrats de la commission des requêtes chargée de filtrer les plaintes déposées contre les membres du gouvernement, agissant dans le cadre de leur fonction, avaient retenu comme qualification des faits l'administration de substances qui *« sans être de nature à donner la mort, sont nuisibles à la santé »*. Or voilà qu'en quelques semaines, les juges de la commission d'instruction de la Cour de justice ont renoncé à s'appuyer sur ce chef, un simple délit, pour retenir une qualification criminelle d'une tout autre ampleur : la complicité d'empoisonnement.

Ces mots claquent fort. A ce seul titre, les poursuites à venir contre les trois anciens ministres socialistes vont se parer d'une intensité plus dramatique encore. Même si les juges ont probablement voulu éviter, définitivement, le risque d'une prescription en optant pour une qualification criminelle. Même s'ils ont dû estimer que la justice ne peut légitimement, d'un côté, mettre en examen les docteurs Michel Garretta, Jean-Pierre Allain et Bahman Habibi, anciens dirigeants du Centre national de la transfusion sanguine (CNTS), pour empoisonnement et, de l'autre, se contenter d'une qualification « mineure » à l'encontre d'anciens responsables politiques.

LAURENT GREILSAMER

Lire la suite et nos informations page 10

Augmentation des taxes, réduction du déficit

Budget 1995 : M. Balladur affiche la rigueur

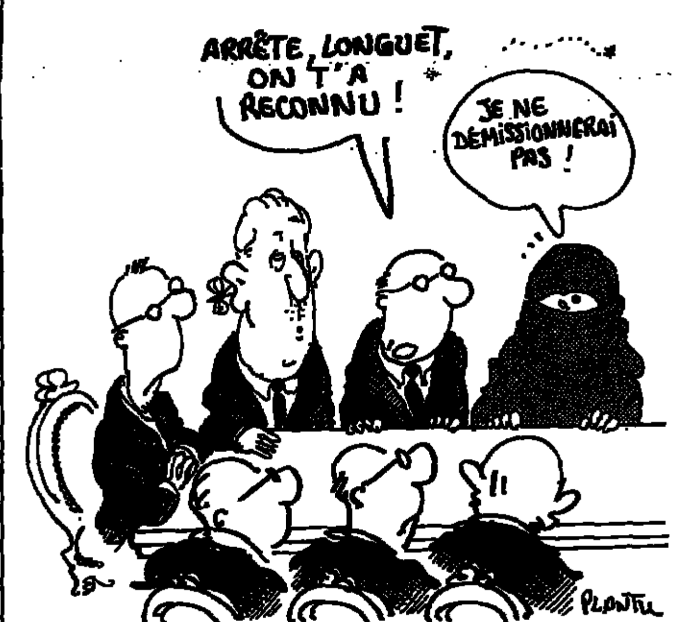
Le projet de budget 1995 présenté mercredi 21 septembre au conseil des ministres prévoit peu de cadeaux fiscaux, mais un alourdissement des taxes. M. Balladur affiche ainsi la rigueur. Le déficit de l'Etat devrait être ramené de 301,3 milliards de francs cette année, à 274,6 milliards de francs, soit 3,5 % du produit national. Les recettes fiscales et non fiscales progresseront nettement plus vite que les dépenses publiques (4,7 % contre 1,9 %) du fait d'une croissance estimée à 3,1 % en 1995.

Il y a très peu de mesures fiscales importantes dans le projet de budget pour 1995, que devait examiner le gouvernement au cours du conseil des ministres du mercredi 21 septembre. Les ménages, comme consommateurs ou usagers, auront à supporter l'augmentation des taxes sur l'essence, qui toucheront principalement le sans-plomb dont l'avantage de prix par rapport au carburant ordinaire va être réduit de 26 à 17 centimes. Si l'on ajoute le relèvement, habituel en début d'année, de la taxe intérieure sur les produits pétroliers en fonction de la hausse des prix (+ 1,7 % en 1994), c'est une hausse de 3,3 % que supporteront les automobilistes, qui au total devrait rapporter 7,5 milliards de francs à l'État. A cette ponction s'ajoutera une hausse probable des prix du tabac, encore que sur ce point ce seront les fabricants qui décideront ou non de relever leurs tarifs, comme les y incitent les pouvoirs publics qui espèrent ainsi empocher un supplément de taxes de 4 milliards de francs.

ALAIN VERNHOLES

Lire la suite et nos informations page 21

Gérard Longuet n'entend pas démissionner



Tandis que la chancellerie doit se prononcer *sur la suite à donner* à la note du conseiller Van Ruymbeke au sujet du patrimoine de Gérard Longuet, le ministre de l'industrie a contre-attaqué et répété qu'il n'envisage pas de démissionner. Le PR, pour sa part, se mure dans le silence.

page 11

L'engagement militaire français au Rwanda

Officiellement, la France a toujours affirmé n'avoir apporté qu'un « soutien logistique » à l'armée rwandaise. Mais il était notoire que cette coopération *avait revêtu d'autres formes plus clandestines.* Des documents *confidentiels*, extraits des archives du ministère de la défense rwandais, que devrait également présenter l'émission *la Marche du siècle,* mercredi 21 septembre sur France 3, dévoilent la réalité d'une amitié de vingt ans qui a conduit la France à aider l'ancien régime dans ses premiers affrontements avec le FPR.

page 3

Nouvelles menaces sur le Yémen

Deux mois après la victoire des Nordistes sur les sécessionnistes *du Sud, le pays est théoriquement réunifié, une nouvelle fois, mais* le désordre persiste et la situation politique est des plus confuses. Les anciens dirigeants *« socialistes » d'Aden sont en exil, mais le* président Ali Abdallah Saleh doit compter avec des alliés embarrassants, d'anciens dissidents sudistes et le parti *islamiste, el Islah*, qui lui ont prêté main-forte durant la guerre et prennent de plus en plus de poids.

page 7

Portraits de famille : les enfants

Crise de la famille ou crise dans la famille ? Traditionnelle ou recomposée, unie ou désarticulée, la famille se cherche de nou*veaux repères. Alors que les pères s'interrogent* sur leur place et leur fonction (*le Monde* du 21 septembre), l'enfant, lui, n'a jamais été autant *protégé, adulé ou choyé. Bien à l'abri d'un cercle familial* étriqué, l'enfant roi est-il pour autant préparé à affronter les incertitudes et les fractures qui traversent la société ?

page 14

Haïti, une opération à hauts risques

La mort d'un manifestant met en lumière les dangers de dérapage au lendemain du débarquement américain

WASHINGTON

de notre correspondant

Assiste-t-on déjà, en Haïti, aux prémices d'un scénario « à la *somalienne » ? Alors que les* troupes américaines continuent de débarquer sous les regards *d'une population qui ne sait plus* très bien si elle doit ou non se féliciter de cette « invasion pacifique », la question mérite d'être posée tant, au fil des heures, les risques de « dérapages » dans l'île caraïbe se précisent.

S'il est trop tôt pour porter un jugement équitable sur l'opération *« Soutenir la démocratie »*, le parallèle avec le précédent somalien s'impose. A l'époque, *en mai* 1993, l'Amérique avait été traumatisée par le spectacle du cadavre d'un GI traîné par une jeep que conduisaient les partisans d'un chef de guerre local, le général Mohamed Farah Aïdid. Certes, les troupes américaines n'ont encore aucune perte à déplorer en Haïti, et le président Clinton se félicite toujours de leur *« étroite coopération »* avec *les responsables* de l'armée haïtienne, c'est-à-dire la junte au pouvoir.

Mais ce qui s'est passé, mardi 20 septembre à Port-au-Prince, donne à réfléchir : jusqu'à quand les *soldats américains* venus « soutenir la démocratie » en Haïti pourront-ils rester les bras croisés et l'arme à la hanche, lorsque des partisans du président Jean-Bertrand Aristide se feront violemment tabasser, voire tuer, par la police ou les *« attachés »*, ces *supplétifs* des *« dictateurs »* (pour reprendre l'expression de M. Clinton) de Port-au-Prince ?

Il ne fait guère de doute que l'arrivée du contingent américain a *enhardi* les *partisans* du président en exil, jusque-là terrorisés par la junte militaire. S'ils commencent à oser manifester leur hostilité au régime en place tout en réclamant le retour rapide de M. Aristide, c'est bien parce qu'ils croient ou espèrent que les soldats du président Clinton vont les protéger, ce qui est aller un peu vite en besogne.

Au Pentagone, le général John Shalikashvili, chef d'état-major *interarmes*, a *rappelé que* ses troupes n'avaient pas à participer directement à des opérations de maintien de l'ordre, et qu'elles feraient tout pour ne pas être mêlées à des affrontements entre Haïtiens. Mais que valent de telles assurances, dès lors que les soldats américains effectuent des patrouilles communes avec l'armée haïtienne, dont les responsables sont officiellement qualifiés, à Washington, de *« partenaires »* dans l'opération *en cours* ?

LAURENT ZECCHINI

Lire la suite et nos informations page 5

A L'ÉTRANGER : Allemagne, 3 DM ; Antilles, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 700 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 200 PTA ; Grande-Bretagne, 95 p. ; Grèce, 300 DR ; Irlande, 1,30 £ ; Italie, 2400 L ; Liban, 1,20 US$; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 8 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal Cont., 200 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 700 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2 FS ; Tunisie, 850 m ; USA, 2,50 $ (N.Y. 2 $).

LA FRANCE ET VICHY

Le prince et le professeur

Dans le débat sur la prise de conscience tardive de la participation du régime de Vichy à la solution finale, 1971 reste un moment-clé : cette année-là fut en effet celle de la sortie en salles du film de Marcel Ophuls, *le Chagrin et la Pitié*, document qui rompait avec la vision mythique d'une France unanimement résistante et qui dérangeait au point que la télévision de l'époque refusa de le diffuser. Or c'est peu dire que le cinéaste n'a guère apprécié les explications récentes de François Mitterrand sur son passé.

par Marcel Ophuls

IL s'agit d'une fiction : c'est l'histoire d'un prince autrichien et d'un professeur viennois, ramassés tous les deux en 1942 par la police française à Vichy, lors d'un contrôle d'identité (1).

Les voici donc assis coude à coude, sur un banc de commissariat crasseux, attendant pendant des heures la venue de prétendus « experts », ces inspecteurs allemands hautement spécialisés du Rosenberg Amt qui assistaient la Gestapo dans leurs enquêtes, pour déterminer l'appartenance à telle ou telle ethnie des étrangers ramassés au hasard des rafles, et cela en examinant « scientifiquement » leurs parties génitales.

Le prince est vaguement habsbourgeois par alliance, et donc nullement circoncis. Le professeur, lui, est indéniablement, irrévocablement juif. Au premier acte, sans doute pour faire passer le temps et se remonter un peu le moral, les deux hommes échangent des souvenirs viennois. Ils en viennent vite à évoquer ensemble des amis communs.

« Tiens, dit le prince, *si vous étiez à la faculté de médecine, vous devez bien connaître le cousin de ma femme, le docteur von Schnitzelbank. – Oui, oui,* répond le professeur en regardant voler les mouches. *Oui, en effet, je l'ai connu... – Un homme charmant, vous ne trouvez pas,* ajoute le prince ? *Et qui semble connaître admirablement son affaire. Tout à fait charmant, oui ! Et très compétent »*, répète le professeur. Un petit temps d'arrêt (presque imperceptible si la mise en scène est bonne) et les deux hommes passent à un autre sujet.

Beaucoup plus tard, à la fin de la pièce, lorsque le commissaire s'apprête à livrer les juifs à la Gestapo, le professeur s'adresse une dernière fois au prince : *« Vous rappelez-vous, Altesse, tout à l'heure, lorsque vous me demandiez si je connaissais votre cousin ? Vous ne saviez donc pas qu'il avait mené toute l'action pour interdire l'accès de l'Université aux étudiants juifs ? Vous ne saviez donc pas qu'il a supervisé, même avant l'Anschluss, le coup de main des groupes nazis qui ont balancé des enseignants juifs par-dessus la balustrade du grand escalier ? – Mon Dieu, mon ami, pardonnez-moi ! Pardonnez-moi, je l'avais oublié »*. Confronté à la monstruosité de ce « trou de mémoire », le prince, pour le repos de son âme et son honneur princier, en tire les conséquences. Lorsque les hommes de la Gestapo arrivent, il prend la place du professeur et part avec eux. Rideau ! Applaudissements du public. Quand je vous disais qu'il s'agit d'une fiction !

Une étonnante mélasse amnésique

Ce prince imaginaire et notre président de la République ne sont pas les seuls à avoir des trous de mémoire. Le député socialiste Julien Dray en a aussi. Dans sa prise de position dans ce journal (*le Monde* daté 11-12 septembre), il oublie de préciser que c'est à la suite de propos tenus par le chef de l'Etat un 14 juillet, jugés cyniques et scandaleux par une grande partie de la communauté juive, que celui-ci s'était soudain décidé, d'abord, à commémorer la rafle du Vel' d'Hiv, et, ensuite, à ne plus fleurir en douce la tombe du maréchal Pétain. Julien Dray, en bon militant socialiste, attribue tout le mérite de ces initiatives à son ancien patron, alors que, à peine deux ans après, celui-ci se retrouve soudain englué dans une étonnante mélasse amnésique. Trous de mémoire ou démagogie électorale ?

Il est vrai que les trous de François Mitterrand sont d'une autre envergure. Fichtre ! comment peut-on avoir vécu au sein d'une famille juive à Saint-Tropez, en 1941-1942, sans avoir été mis au parfum en ce qui concerne le statut des juifs en 1940 ? A la même époque, le nom de mon père était rayé des génériques de ses films, comme le rappelait Pierre Mendès France dans *le Chagrin et la Pitié* (2). Tandis que, non loin de là, Alexandre Trauner, de la Victorine, à Nice, était obligé de travailler au noir pour construire les décors des *Visiteurs du soir*. Comment se fait-il que ce vieillard-là, au seuil de la mort, n'arrive plus à se souvenir de Breitscheid et de Hilferding, ces étrangers livrés aux Allemands par l'administration du maréchal Pétain, alors même que lui portait la francisque ?

Antisémite, François Mitterrand ? Mais non, voyons, au contraire ! N'a-t-il pas nommé Robert Badinter à la présidence du Conseil constitutionnel ? Ne s'était-il pas abrité, en gardant le silence, derrière ce même ami « israélite », lorsque de jeunes juifs, sans doute privés de tout autre moyen d'expression, lui avaient crié leur indignation et leur colère, quelques jours après ces fameux propos sur Vichy tenus un 14 juillet ? N'avait-il pas envoyé cet autre grand maître du barreau, sans doute l'un des meilleurs avocats du monde, le juif Georges Kiejman, plaider la cause de la « paix civile » lorsque la procédure engagée contre Bousquet risquait de mettre celui-ci rapidement devant une cour d'assises ?

J'ai la plus grande admiration pour l'homme qui, en France, a su abolir la peine de mort, et qui, il y a encore quelques semaines, a mis fin, au nom de la liberté d'expression, aux imbécillités francophoniques et censurielles de nos ministres de la culture. mais je crois que ce jour-là Robert Badinter a eu grand tort d'engueuler ces jeunes juifs venus commémorer la rafle du Vel' d'Hiv, et de le faire devant les caméras de la télévision française. Ne le regrette-t-il pas aujourd'hui ? Quant à M[e] Kiejman, lorsque je l'ai vu pour la dernière fois, il m'a dit avoir été piégé dans l'affaire Bousquet par deux hommes, qu'il qualifiait de « voyous », Serge Klarsfeld et un journaliste. Mon cher Georges, à la réflexion, ne pensez-vous pas que celui qui s'est comporté en « voyou » vis-à-vis du fils de déporté que vous êtes n'est ni journaliste d'investigation ni historien de l'Holocauste, mais habite bel et bien l'Elysée ?

Le don de son opportunisme

La question que tout le monde se pose à présent, et que M[es] Kiejman et Badinter, eux, doivent bien se poser aussi, est de savoir pourquoi le président a cru bon, à la fin de son mandat et à la fin de sa vie, de procéder à ce grand déballage, et même de collaborer avec un de ces journalistes qu'il qualifiait, il n'y a guère si longtemps, de « chiens ». Peut-on, à ce stade, risquer l'ébauche d'une réponse plausible ? Maintenant que le vote juif ne lui est plus nécessaire pour se faire réélire, ne s'agirait-il pas, pour le président de « tous les Français », de se venger une fois pour toutes de ceux qui ont eu l'outrecuidance de vouloir lui forcer la main ? Quelques intellectuels ont voulu le contraindre à prendre officiellement position contre Vichy. Ils l'ont même obligé, aux yeux du pays tout entier, à renoncer à fleurir la tombe d'un maréchal. Eh bien, qu'à cela ne tienne : on va prouver qu'ils ne représentent pas la France profonde, on va démontrer que ce sont des zélateurs, des revanchards cosmopolites opposés à une réconciliation nationale.

Richard Nixon, avant d'être contraint à la démission, n'avait-il pas proclamé haut et fort : *« I am not a crook ! »* Et surtout, surtout : *« Everybody does it* (3) *! » « Everybody »* n'est pas juif, certes non, mais « everybody » est ambitieux, « everybody » est dissimulateur, « everybody » a été plus ou moins pétainiste dans notre beau pays ; voilà ce qu'on veut nous faire croire. Alors, cessez donc, une bonne fois pour toutes, de nous importuner avec vos jérémiades. Nous, les braves gens, nous n'avons de leçons à recevoir de personne, et certainement pas de vous. Ben voyons !

Le maréchal Pétain avait fait don de sa personne à la France. C'était un cadeau bien lourd à porter, car quel simple citoyen s'identifie facilement à un maréchal de France, même sénile ? Le général de Gaulle, lui, a voulu faire cadeau de sa Résistance à la France. C'était follement généreux, mais, pour des raisons évidentes, fort difficile. Le président Mitterrand chercherait-il, aujourd'hui, à faire don de son opportunisme à la France ?

(1) Cf. Arthur Miller, *Incidents à Vichy*. Que le dramaturge veuille bien me pardonner, je reconstitue la scène de mémoire.

(2) Est-il permis de rappeler que ce film est sorti en salles dès 1971, qu'il a été vu alors par cinq cent mille spectateurs, puis, en septembre 1981, à la télévision par environ quinze millions de Françaises et de Français après dix ans de « censure gaulliste » à la télévision ? Est-il permis d'ajouter que la rafle du Vel' d'Hiv, la complicité de la police française, de son chef Bousquet et de son ami Laval, y sont largement évoquées, grâce notamment au témoignage d'un grand résistant, Claude Lévy ? Pourtant, le président avoue aujourd'hui ne s'être aperçu de tout cela qu'en 1986... On ne peut certes pas reprocher à un homme de pouvoir de fréquenter certains amis haut placés dans la finance, plutôt que d'aller se mêler au menu fretin pour faire la queue devant un cinéma de la rive gauche. Mais on peut tout de même s'étonner qu'un homme aussi fin et cultivé, membre éminent du Tout-Paris politico-médiatique, ait été si peu au courant des films dont on parlait en 1971 dans les dîners en ville.

(3) Rappelons-nous que l'ancien président des Etats-Unis a frôlé l'*impeachment* pour avoir fait obstruction à la justice. C'était pour une sombre histoire de cambriolage, commis par quelques hommes de main qu'il ne connaissait même pas. Ce n'était pas pour avoir protégé un ami accusé de crimes contre l'humanité, que je sache.

▶ Cinéaste, Marcel Ophuls est notamment le réalisateur du film *le Chagrin et la Pitié*.

Le mitier

Ecrivain, auteur en 1992 d'un livre sur François Mitterrand, *Histoire d'un portrait*, Annie Cohen est en colère. Jugeant obscène le spectacle de la meute partie à l'assaut de la proie présidentielle, elle se refuse à *« jeter le bébé avec l'eau du bain »* : plutôt que l'anathème, le temps ne serait-il pas venu des réponses plus complexes dans *« une couleur plus vraie parce que plus humaine »* ?

Annie Cohen

PAS de spectacle plus obscène que celui du paquebot envahi par les rats, déserté par les passagers et les chiens ! Pas de méthode plus inconvenante, triviale, que ces meutes qui aboient, les unes derrière les autres, cherchant à encercler la proie. Pas de comportement plus désolant ! On les entend maintenant tous ceux qui ont fait leur beurre sur la gauche de Mitterrand, on les voit se vautrer dans les condamnations publiques, les anathèmes, toujours prêts pour l'excommunication, préférant jeter la pierre, voulant s'offrir, vite, à la dernière minute, une bonne conscience. On voit les loups envahir les pages des journaux avec leurs grandes dents menaçantes, pressés de régler, dans un moment de folie, leurs histoires irrésolues. Les plumes se délient, les cœurs s'ouvrent au moment où la stricte décence imposerait silence et réflexion, regard sur soi-même et interrogation. Dans un mouvement précipité, cacophonique, les voix se chevauchent, tentent de recouvrir celle du voisin. Qui parlera le plus fort, qui aura le dernier mot, le fin mot de l'Histoire, maintenant que le capitaine ne sert plus à rien, maintenant que d'autres capitaines vont se présenter sur la passerelle du bateau ?

Quelle leçon ! Et quel risque ! Mais quelle leçon pour ceux qui, morfondus, ébranlés, observent la rapidité, la dextérité, avec laquelle les intérêts sont repensés, redistribués. On aurait souhaité à peine de silence, à peine de recueillement, quelques mots restés coincés à l'intérieur avant d'être éjectés, vomis, comme tous les mots, hélas ! qui ont été prononcés ou écrits ces derniers jours. A peine de retenue pour permettre, nous permettre, la réflexion. Quelle est cette folie de mots qui s'est emparée de nos représentants et de nos commentateurs ? Que cherchent-ils à recouvrir par leur déversement verbal, où allons-nous avec ces mots, ces indignations, ces paroles offusquées ? Comment peut-on apprendre dans ce bruit ? Si énigme il y a, encore faut-il remplacer les points d'exclamation par des points d'interrogation.

Je marche, je lis, j'écoute, je ne vois que de méchantes allusions, des bébés que l'on jette avec l'eau du bain, comme on dit, des paroles de haine (qui toujours me font penser à l'amour), des emballements verbaux, des emportements excessifs, passionnels, des règlements de comptes. On a envie de présenter des miroirs à tous ceux qui hurlent, on a envie que leurs voix soient d'abord entendues par eux-mêmes, par leurs propres oreilles. Oui, que chacun s'entende parler, dans le silence de sa conscience, de sa vérité, de son histoire. Ne parlons pas de ceux qui, toujours, cherchent à se placer du bon côté du manche, ni de ceux qui sont toujours prêts à afficher des cartes d'identité de bonne conduite ! Pour ceux-là, depuis longtemps, les miroirs se sont brisés ! Oui, regardons-nous parler, écoutons-nous articuler ! Les mots de la bouche viennent du fond de nos obscurités.

Un homme de mesure

La fin approche, c'est sûr, plus personne n'en doute. Les temps sont durs. L'occasion est donnée pour que se déballe l'intérieur des entrailles des uns et des autres. Est-ce sa manière de nous éprouver ? François Mitterrand, comme souvent, nous renvoie à nous-mêmes. Telle est pour moi la leçon de cette fameuse intervention. C'est donc dans l'obscurité et dans le silence qu'il nous faut répondre aux questions posées, sur le chemin d'un homme, sur son cœur, son parcours, son itinéraire. Dès que le silence revient, dès que les lumières s'éteignent, les réponses deviennent beaucoup plus nuancées, beaucoup plus complexes, tout prend enfin une couleur plus vraie parce que plus humaine, plus riche. A quelques-uns, peut-être, aura-t-il appris à tempérer les élans, les impulsions, les fougues inconsidérés ? A quelques autres, peut-être, aura-t-il rappelé l'origine linguistique de son nom, le mitier, qui était en ancien français une mesure de grain (mot disparu des dictionnaires usuels).

Homme de mesure, homme de la quête de l'équilibre et du juste poids. Dans les temps anciens, on envoyait les trafiquants de mesure aux galères ! Aujourd'hui encore, il faut que la mesure soit exacte, que le juste poids soit fait ! Ce sens de la mesure qui court dans son nom, dans son identité, l'obsède-t-il au point de lui faire chercher le centre critique, toujours menacé, d'une justesse de jugement et de vie ? Faut-il toujours revenir sur les plateaux de la balance, reprendre les poids, vérifier la teneur des éléments ? Faut-il encore chercher, avec le mitier, au milligramme près, le bon poids non trafiqué ?

« Vous ne ferez pas d'injustice dans le jugement, dans la mesure, dans le poids, dans la contenance » (Lévitique, XIX, 35). Peut-être prend-il la mesure de lui-même, la juste mesure de ses atouts, peut-être cherche-t-il à être mesuré et juste dans l'appréciation de lui-même ? A chacun de nous, aussi, l'interrogation, le miroir.

▶ Ecrivain, Annie Cohen a notamment publié *Histoire d'un portrait* et *l'Homme au costume blanc* (Actes Sud, 1992 et 1994).

Une jeunesse française

L'ancien médiateur de la République, Paul Legatte, livre son témoignage sur cette « jeunesse française » que certains reprochent aujourd'hui au président de la République. Selon lui, les hésitations de M. Mitterrand illustrent les tâtonnements d'une génération entière qui, égarée par ses aînés, n'a pris conscience que progressivement des crimes de Vichy.

par Paul Legatte

FRANÇOIS MITTERRAND et moi sommes des enfants de la Grande Guerre. Mais, alors qu'une ambiance familiale catholique l'inclinait au respect des valeurs traditionnelles de l'époque, l'influence du monde ouvrier me portait naturellement à partager le rêve d'une société plus juste.

Si je fus heureux que mon père soutînt le Front populaire, l'atmosphère laïque et radicale du lycée de Niort et la polarisation de mon esprit pour le sport me tenaient éloigné du débat politique et me dissimulaient ses enjeux.

Dans les années qui précédèrent le second conflit mondial, les journaux de droite et d'extrême droite, généreusement diffusés à la Cité universitaire de Paris où je résidais, façonnaient avec persévérance l'esprit de la jeunesse estudiantine : le socialisme était présenté comme le premier ennemi qu'il convenait de combattre. Quant aux mesures anti-juives qui ne pouvaient être totalement occultées, elles étaient décrites comme des brimades justifiées.

De 1937 à 1940 où étaient ceux qui avaient la charge morale de la défense des juifs persécutés ? Qu'ont-ils fait alors pour éclairer l'opinion ? Peut-être beaucoup ? En tout cas pas suffisamment pour convaincre et révolter la jeunesse française contre la barbarie nazie. Personnellement, ce n'est certainement pas avant l'année 1942 que je fus informé de l'existence des camps d'extermination des juifs en Allemagne. Je m'étonnerais encore de mon aveuglement, si je ne me souvenais que ce ne fut qu'en 1954, alors que j'étais chef de cabinet de Pierre Mendès France, que l'existence des camps de réfugiés palestiniens fut portée à ma connaissance !

Ce que nous fîmes et ce que nous fûmes

En 1940, devant le spectacle poignant des populations du nord et de l'est de la France jetées sur les routes par la défaite de l'armée française, qui ne souhaita l'armistice ? Qui ne s'en remit avec soulagement et confiance au maréchal Pétain pour limiter les conséquences de cette débâcle, puis pour obtenir la libération des prisonniers de guerre, préoccupation alors prioritaire en France ? Certes l'appel du 18 juin avait été entendu. Mais cette projection dans un avenir lointain ne paraissait pas incompatible avec les espoirs mis dans l'action du vieux maréchal. Car qui connut et mesura sur le moment la portée des mesures antijuives de Vichy ? Qui vit que les comités d'organisation professionnelle étaient destinés à faciliter le pillage de la France par l'Allemagne nazie ? Bien peu de gens. D'ailleurs ce ne fut qu'à partir de 1942 que la Résistance apparut comme une réalité concrète aux yeux de la jeunesse – pour ma part, à Vichy et à travers l'action de la CGT clandestine. Notamment d'abord par la nécessité d'aider l'évasion des prisonniers de guerre.

En fait, contribuer à l'organisation de la Résistance n'apparut guère avant 1943 comme une obligation morale. Epoque où il fut possible de croire que l'utilité du sacrifice l'emportait sur le risque encouru. Encore fallait-il être prudent pour soi-même et les autres. L'action en ce domaine était plus méritoire que certains l'estiment aujourd'hui.

Philosémite conscient et reconnu, je dis aux jeunes politiciens français qui se sont exprimés sur le sujet comme à tous ceux qui exigent que l'amitié aille jusqu'au partage de l'usage de la brosse à dents : priez pour qu'au soir d'une vie que je vous souhaite longue, vous éprouviez seulement quelques regrets et que vous ne ressentiez pas plus de remords que François Mitterrand et moi-même n'en éprouvons pour ce que nous fîmes et ce que nous fûmes, dans des registres différents et pourtant proches, au temps de notre jeunesse.

▶ Paul Legatte est conseiller d'Etat honoraire et ancien médiateur de la République.

Le Monde

Édité par la SARL *le Monde*

Comité exécutif :
Jean-Marie Colombani, gérant, directeur de la publication
Dominique Alduy, directeur général
Noël-Jean Bergeroux, directeur de la rédaction
Eric Pialloux, directeur financier
Anne Chaussebourg, directeur délégué

Directeur de l'information :
Philippe Labarde
Rédacteurs en chef :
Thomas Ferenczi, Robert Solé
adjoints au directeur de la rédaction

Bruno de Camas, Laurent Greilsamer, Danièle Heymann
Bertrand Le Gendre, Edwy Plenel, Luc Rosenzweig

Manuel Lucbert, directeur du « Monde des débats »
Alain Rollat, Michel Tatu, conseillers de la direction
Daniel Vernet, directeur des relations internationales
Alain Fourment, secrétaire général de la rédaction

Médiateur :
André Laurens

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25 – Télécopieur : (1) 40-65-25-99

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25 – Télécopieur : (1) 49-60-30-10

La situation au Rwanda et l'aide militaire de la France à l'ancien régime

Six personnes assassinées dans l'ancienne zone de sécurité

Six personnes ont été tuées au cours du dernier week-end, dans le sud-ouest du Rwanda, par des individus en uniforme, a annoncé, lundi 19 septembre, le major Jean-Guy Plante, porte-parole militaire de la Mission des Nations unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR). Il a souligné que des témoins avaient fourni des détails confus sur ces meurtres, commis en deux endroits distincts dans l'ancienne zone de sécurité contrôlée par les troupes françaises, mais il a indiqué que les auteurs étaient apparemment des militaires.

« Certains prétendent que ces hommes étaient vêtus d'uniformes du Front patriotique rwandais (FPR, au pouvoir) ; *d'autres que c'étaient des miliciens* [loyaux au gouvernement renversé] *déguisés en combattants du FPR »*, a-t-il expliqué, en ajoutant que *« les « casques bleus » ghanéens ont arrêté un suspect qui, pour le moment, fait l'objet d'une enquête »*. Les soldats ghanéens de la MINUAR sont chargés de la sécurité dans le secteur.

Des militaires de la MINUAR, à Kigali, estiment qu'il est peu probable que les anciens miliciens s'enfoncent à l'intérieur du Rwanda aussi loin des frontières avec le Zaïre ou avec le Burundi, les deux pays où ils se sont repliés. D'après ces sources, les responsables de ces meurtres seraient des soldats du FPR. Les troupes du FPR ont commencé à se diriger vers Gikongoro le 5 septembre. Le FPR a déployé 2 000 combattants dans les trois principales villes de la région, Gikongoro, Kibuye et Cyangugu. Près de 500 000 Rwandais, essentiellement hutus, s'étaient réfugiés dans cette zone, en juillet, pour fuir l'avance du FPR, dominé par les Tutsis. La plupart vivent encore dans des camps de réfugiés et refusent, par crainte pour leur sécurité, de rentrer chez eux.

Le major Plante a également annoncé que les hommes de la MINUAR avaient mis au jour 8 000 cadavres, découverts dans deux charniers à Gafunzo, dans le sud-est du pays. – *(AFP, Reuter.)*

L'armée française dans le piège rwandais

Les armoires étaient ouvertes, *les registres attendaient de l'être.* Kigali venait de changer de mains. Désertée par les Occidentaux depuis la mi-avril, abandonnée par les Forces armées rwandaises (FAR), tombée sous le pouvoir du FPR, la capitale du Rwanda conservait une large part de ses mystères. C'est là qu'au mois de juillet, dans les bureaux encombrés du ministère de la défense, capharnaüm à l'image du chaos rwandais, une équipe de journalistes a accédé sans *encombre à une série de documents*, à l'en-tête de Paris ou de Kigali, portant la signature de représentants des gouvernements français ou rwandais, marqués par des tampons *« secret »* ou *« confidentiel »*, et qui permettent de reconstituer, avec plus de précision qu'auparavant, les étapes de vingt ans de coopération militaire entre les deux pays.

L'existence d'une *« assistance »* de l'armée française à son homologue rwandaise n'a certes rien de secret. Depuis l'attentat qui a coûté la vie au président Juvénal Habyarimana, le 6 avril, et les massacres qui ont suivi, chacun sait que la France a, des années durant, prêté main-forte au pouvoir hutu, lui fournissant troupes et matériels. Mais les voix officielles s'en sont tenues, jusqu'ici, à l'évocation d'un simple *« soutien logistique »* excluant toute participation de soldats français à *des combats contre le* FPR, lorsque celui-ci tenta, dès 1990, de renverser le pouvoir en place à Kigali. Toutefois *le Monde* écrivit, à plusieurs reprises, qu'au Rwanda, l'armée française se trouva parfois *« en première ligne »* entre 1990 et 1993, jusqu'à *« tirer les coups de canon à la place des FAR contre des éléments du FPR »* (*le Monde* des 23 juin et 7 juillet).

Télex confidentiel pour des missiles antichars

Les extraits des archives de Kigali qui devaient être diffusés, mercredi soir 21 septembre, sur France 3, au cours de l'émission « La marche du siècle », consacrée au *« génocide rwandais »*, dévoilent avec une précision et une constance toutes militaires la réalité d'une coopération qui, pour être officielle, n'en a pas moins connu de fort discrètes applications. Ils peuvent aussi fournir, à en lire le détail, un commencement d'explication aux embarras de Paris, perceptibles dès les premières heures de la guerre civile rwandaise, après l'effondrement d'un régime dont apparaissaient au grand jour les inadmissibles dérives.

Inaugurée durant le mandat de Valéry Giscard d'Estaing, la coopération militaire franco-rwandaise est à l'origine organisée par un *« accord particulier d'assistance militaire »* signé le 18 juillet 1975 à Kigali par le chargé d'affaires français, Pierre Delabre, et le ministre des affaires étrangères rwandais, Aloys Nsekalije, et jamais publié au *Journal officiel*. *« Le gouvernement de la République française,* stipulait l'accord, *met à la disposition du gouvernement de la République rwandaise les personnels militaires français dont le concours lui est nécessaire pour l'organisation et l'instruction de la gendarmerie rwandaise. »*

Il était en outre prévu que, si le Rwanda pouvait obtenir de la France *« la fourniture de matériels militaires à titre gratuit ou onéreux »*, les soldats français ne pouvaient *« en aucun cas être associés à la préparation et à l'exécution d'opérations de guerre, de maintien ou de rétablissement de l'ordre ou de la légalité »*. Réserves d'usage que les réalités ont balayées par la suite, jusqu'à ce que les deux pays signent, le 26 août 1992, un *« avenant »* aux accords de 1975. Paraphé par l'ambassadeur français Georges Martres et le ministre rwandais Boniface Ngulinzira, il fait de *« l'armée rwandaise »* et non plus de la seule gendarmerie la bénéficiaire de l'aide française.

Dans l'intervalle, donc, Paris a fourni à Kigali d'abondants équipements. Proche de 4 millions de francs par an jusqu'au début des années 90, l'aide militaire française a en fait progressé jusqu'à 7 ou 8 millions par an en 1991, puis 14 millions en 1992 (*le Monde* du 22 juin). S'y ajoutait une aide plus discrète, sinon clandestine, qui a permis la livraison – à compter de 1990 – d'au moins 20 millions de francs de matériels par an : automitrailleuses légères, pièces d'artillerie de campagne, hélicoptères Alouette ou Gazelle, avions Guerrier ou Noratlas, etc. Dans le même temps, la présence militaire française au Rwanda est montée jusqu'à 150 coopérants ou conseillers (*le Monde* du 23 juin).

Mais les documents retrouvés à Kigali démontrent qu'en outre plusieurs dizaines de missiles antichars Milan furent vendus au pouvoir rwandais. La commande en fut passée par le président Habyarimana : dans un télex confidentiel, celui-ci demandait, le 20 mars 1987, à la Mission d'assistance militaire à Kigali *« d'intervenir auprès des autorités compétentes de* [son] *pays pour l'acquisition du système d'arme antichar Milan »*. Décrivant le matériel souhaité le général Habyarimana concluait en espérant que sa demande *« fasse l'objet d'un examen attentif et bienveillant comme à l'accoutumée »*.

D'autres documents attestent que de semblables armements avaient été livrés depuis 1985. Fournie par la société française Euromissile aux autorités rwandaises, une *« estimation budgétaire » en fixait le prix : 4 702 400* deutschemarks, à verser sous forme de billets à ordre semestriels échelonnés sur cinq ans au taux d'intérêt fixe de 9 %. Dans une note datée du 7 septembre 1989, le lieutenant-colonel Galinié, chef de la Mission d'assistance militaire à Kigali, priait le ministère de la défense rwandais de lui faire part de ses desiderata, et ajoutait : *« Vous voudrez bien, en particulier, me faire connaître si vous souhaitez que soit livrée la troisième tranche de matériel Milan prévue initialement. »*

Lorsque, en octobre 1990, les rebelles du FPR, soutenus par l'Ouganda, pénètrent dans le nord du pays, l'urgence se fait sentir. Le 10 octobre, le cabinet du général Habyarimana suggère par écrit au ministre de la défense *« d'intervenir auprès de la coopération française »* afin que soient livrés *« dans les meilleurs délais »* six postes de tir et cent missiles supplémentaires. *« Le temps de fabrication et de livraison étant un facteur contraignant,* écrivent les services présidentiels, *il y a lieu de demander à ce que cette quantité soit prélevée dans les unités utilisatrices, françaises ou autres, quitte à les restituer dès que la commande établie normalement est honorée. »* Les spécialistes militaires assurent au demeurant que les premières livraisons ont été inutiles, lesdits missiles n'ayant jamais été utilisés...

Des Français auprès de la garde présidentielle

La « guerre d'octobre » achevée, l'assaut du FPR provisoirement repoussé, Kigali remerciera chaudement son puissant allié pour son aide effective. Officiellement, l'envoi des quelque 450 parachutistes de l'opération « Noroît » était uniquement destiné à la protection des ressortissants français au Rwanda, puisque les accords de 1975 n'en autorisaient pas davantage. En réalité, les « paras » ont pris une part active aux combats, en dépit des dénégations officielles. Ainsi une *« note d'appréciation de l'assistance militaire française au Rwanda »* datée du 17 novembre 1990 rend-elle hommage aux soldats venus de France *« dont le concours a été précieux dans les combats »*.

Leur présence s'est même révélée cruciale au point que, le 24 novembre 1990, le ministère rwandais des affaires étrangères, par une dépêche secrète transmise à l'ambassade de France à Kigali, demande à la France le maintien en place d'une série d'officiers nommément cités, et insiste sur la nécessité d'une aide supplémentaire *« dans la restructuration de ses unités »*.. Leur rôle sur le terrain motivera, un an plus tard, le 1er octobre 1991, une proposition du chef de la Mission d'assistance militaire française, le colonel Cussac, au gouvernement rwandais, visant à faire décorer vingt et un soldats français, issus des 3e, 6e et 8e régiments parachutistes d'infanterie de marine (RPIMA), ce dernier corps ayant *« en particulier réalisé l'intervention de Ruhengeri, les 23 et 24 janvier 1991 »*...

L'année suivante, l'aide française est encore accrue, en moyens et en hommes. Le 2 juin 1992, le ministère de la coopération informe Kigali du détachement de *« quatre spécialistes de la gendarmerie française »* formant une *« section de recherche judiciaire »* destinée à combattre le *« terrorisme »*. Un courrier du 18 septembre 1992, adressé par la Mission d'assistance militaire à Kigali au ministre de la défense rwandais, atteste, lui, de la présence de militaires français auprès du bataillon de la garde présidentielle, toujours démentie jusqu'alors. Cette garde, il est vrai, est soupçonnée d'avoir commis de nombreux crimes contre les populations tutsies, voire contre les modérés du régime, favorables aux négociations avec le FPR sur la base des accords de paix d'Arusha, signés le 4 août 1993 mais jamais réellement appliqués.

En exigeant toujours davantage, le cabinet du ministre de la défense de Kigali sollicitait encore, le 13 octobre 1992, *« eu égard à la guerre qui est loin de prendre fin »* la satisfaction de ses *« besoins les plus urgents »* en armement, munitions, habillement et équipements divers. *« Au cas où la France serait dans l'impossibilité de nous les fournir gratuitement,* n'hésitait pas à conclure le signataire de ce rapport, *nous souhaiterions qu'elle puisse nous prêter ce matériel afin que nous soyons, du moins, à même de garder notre liberté d'action qui est menacée par l'adversaire... »* A compter du 3 novembre, un DAMI (détachement d'assistance militaire) fut mis en place afin d'aider l'armée rwandaise à *« consolider sa ligne de front »*. Début 1993, l'aide française s'était tant renforcée que le colonel Cussac fut même contraint, par courrier du 4 mars, à demander au gouvernement de Kigali l'octroi d'un nouveau bâtiment, permettant d'abriter une trentaine d'hommes.

L'opération « Noroît » s'est achevée en décembre 1993, sans que le processus de guerre ait pu être durablement entravé. Les accords d'Arusha prévoyaient un contrôle international, exercé par les « casques bleus » de la MINUAR (Mission des Nations unies pour l'assistance au Rwanda). Visitant le pays au mois de septembre 1992, une délégation d'observateurs belges décrivait, dans son compte rendu, une *« situation extrêmement dangereuse, aussi bien pour le processus de démocratisation que pour les droits de l'homme »*. En dépit de ces menaces, la France avait promis au Rwanda, avant la mort de son président, une aide militaire pour 1994 de 27,8 millions de francs, dont 5,7 millions en matériels (*le Monde* du 2 juillet). Dans un télégramme daté du 26 janvier et transmis à l'ambassade de France, le ministère des affaires étrangères rwandais demandait encore à son allié une *« assistance technique »* de 80 instructeurs pour la l'armée nationale et 30 instructeurs pour la gendarmerie, saisissant *« cette occasion pour lui renouveler l'assurance de sa haute considération »*.

HERVÉ GATTEGNO

ALGÉRIE

Aucun accord lors de la nouvelle réunion du « dialogue »

La nouvelle séance de « dialogue », qui a réuni, mardi 20 septembre, à Alger, les représentants de la présidence et de cinq partis politiques, s'est achevée sans résultat, après plus de douze heures de discussions. Les participants n'ont pas réussi à se mettre d'accord sur un communiqué commun et aucune date n'a été fixée pour une nouvelle rencontre. Selon la télévision nationale, de prochaines discussions auront lieu, sous forme bilatérale, entre la présidence et chacun des partis.

L'ex-Front islamique du salut (FIS), dont cinq dirigeants ont été élargis, huit jours auparavant, n'a pas participé à cette séance, la quatrième en un mois. Seuls à ce jour, le FLN (ancien parti unique), le Parti du renouveau algérien (PRA), les deux mouvements islamistes dits « modérés », MSI-Hamas et Enhadha, et le Mouvement pour la démocratie en Algérie (MDA) ont répondu à l'invitation du président de l'Etat, Liamine Zeroual.

Le fondateur du MDA, l'ancien président Ahmed Ben Bella, a estimé, dans un entretien publié, mardi, par le quotidien arabophone *El Massa*, que *« la branche armée du FIS doit être présente à la table des négociations »*. Selon lui, *« il ne faut pas considérer les groupes armés comme une partie isolée et indépendante »* de la direction politique du mouvement dissous. M. Ben Bella a également prôné la participation du Front des forces socialistes (FFS), *« un grand parti »*, dont le président, Hocine Aït Ahmed, *« figure parmi les personnalités historiques nationales »*. Le FFS doit débattre à nouveau de ses orientations, jeudi, lors de la réunion de son conseil national. – *(AFP.)*

GAMBIE : onze anciens ministres de nouveau arrêtés. – Onze ministres de l'ancien gouvernement civil, renversé le 22 juillet par les militaires actuellement au pouvoir, ont été de nouveau arrêtés, lundi 19 septembre, selon des sources policières. Aucune raison officielle n'a été fournie. Ces anciens ministres, incarcérés juste après le putsch, avaient été libérés mercredi 14 septembre. – *(AFP, Reuter.)*

TCHAD : six cents soldats ont fait défection. – Selon des sources militaires, Mahamat Garfa, ministre des mines, de l'énergie et du pétrole, *« disparu clandestinement »* de N'Djamena, samedi 17 septembre, s'est enfui avec six cents soldats, originaires comme lui de l'est du pays. La défection du ministre, ancien chef de l'état-major (*le Monde* du 21 septembre), pourrait annoncer la naissance d'un nouveau foyer de rébellion dans l'est du Tchad où opèrent déjà des fidèles d'Abbas Koty, chef de guerre assassiné, et des partisans du *Front national du Tchad* (FNT). – *(AFP, Reuter.)*

AFRIQUE DU SUD

Crise politique au Kwazoulou-Natal

Le roi des Zoulous, Goodwill Zwelithini, a renvoyé son premier ministre, Mangosuthu Buthelezi, mardi 20 septembre, et annulé les festivités prévues pour honorer la mémoire du légendaire roi Shaka. Le président Nelson Mandela a réagi rapidement pour tenter de calmer les esprits en expliquant qu'il n'avait *« pas d'inquiétude »* pour l'avenir. *« Nous pouvons nous occuper de cela »*, a-t-il dit.

Un communiqué du palais de Nongoma a précisé que le roi avait rompu, lundi, tout lien avec M. Buthelezi, qui est chef de l'Inkatha, parti à dominante zouloue, et qui, se prévalant de son ascendance, s'était arrogé le poste de premier ministre lors du couronnement en 1971 de Zwelithini, son neveu. Le désaccord grandissant entre les deux chefs zoulous avait éclaté, plus tôt dans la journée de lundi, lorsque des militants de l'Inkatha s'étaient déchaînés contre le palais où le souverain s'entretenait avec M. Buthelezi et le président Nelson Mandela du désir de ce dernier d'assister samedi aux festivités célébrant la mémoire du roi Shaka.

En tenue traditionnelle, des partisans de l'Inkatha, hostiles à la présence de M. Mandela aux cérémonies, avaient exécuté des danses de guerre, vandalisé les alentours et jeté des pierres sur l'hélicoptère du chef de l'Etat. M. Buthelezi, qui est également ministre de l'intérieur dans le gouvernement d'unité nationale de M. Mandela, avait dû s'interposer physiquement pour permettre à ce dernier de quitter tranquillement les lieux.

Craintes pour la sécurité

M. Mandela, qui avait l'intention de faire du Shaka Day une *« fête nationale »*, a précisé plus tard que, puisque sa propre sécurité ne pouvait être garantie, il avait annulé sa décision de prendre part aux cérémonies organisées chaque année à la mémoire de Shaka, roi guerrier, fondateur de l'empire zoulou au siècle dernier.

Le roi Goodwill avait déclaré lundi soir se sentir *« insulté »*, car sa *« propriété avait été endommagée devant le président »* et fait publier un texte par le conseil royal dans lequel il affirmait craindre pour sa propre sécurité s'il assistait aux cérémonies. *« Le roi ne doit pas rencontrer de nouveau Buthelezi »*, indique le texte retransmis par l'agence d'informations SAPA. *« Toutes les cérémonies commémoratives du Shaka Day sont donc annulées »*, ajoute-t-il.

Le renvoi par le roi de Mangosuthu Buthelezi laisse la voie libre au vieux rival du chef de l'Inkatha, le prince Mcwayizeni Zoulou, qui convoite depuis longtemps le poste de premier ministre de la région, devenue Kwazoulou-Natal depuis les élections d'avril. La nomination de M. Mcwayizeni, membre du Parlement et du Congrès national africain (ANC), le parti de M. Mandela, est évoquée depuis plusieurs jours comme probable. M. Mcwayizeni a toujours affirmé être l'héritier naturel du premier ministre car il est l'aîné des princes de la famille royale. Il remplissait la fonction de régent avant le couronnement du roi Goodwill, mais avait été mis sur la touche quand M. Buthelezi s'était retranché dans le Kwazulou, avait baissé le salaire du roi et placé le monarque sous le contrôle du cabinet de la province. – *(AFP, AP, Reuter.)*

RUSSIE

Moscou s'appuie sur les événements en Haïti pour conforter son rôle de gendarme dans son « arrière-cour »

A l'instar des autres grandes puissances, la Russie réclame la bénédiction des Nations unies pour ses « opérations de paix » dans l'ex-URSS. A quelques jours de l'ouverture de son Assemblée générale, mardi prochain, l'ONU a d'ailleurs approuvé la présence des soldats russes en Géorgie.

MOSCOU

de notre correspondante

Signe que la guerre froide est finie, la crise haïtienne ne fait pas les grands titres à Moscou. Signe qu'elle a laissé des traces dans les esprits, certains commentaires détaillent à l'avance, avec un plaisir mal dissimulé, les futurs déboires des Américains dans leur entreprise. Mais le sentiment dominant en Russie, une fois de plus, est celui de *« l'injustice »* faite aux vaincus de l'Histoire : les *« forces de paix »* russes, déployées dans le Caucase et en Asie centrale, restent accusées de vouloir sauver l'empire, alors que celles des Américains, comme des Français au Rwanda, sont largement applaudies.

Plutôt que de continuer à s'en plaindre, un quotidien de droite et pro-eltsinien comme *Segodnia* appelait le Kremlin, mardi 20 septembre, à *« faire preuve d'une résolution aussi grande que les Américains dans des situations similaires »*. Or ces situations ne manquent pas : un flot de réfugiés, qui plus est en majorité russes, fuyant les troubles dans les Républiques du Sud ne s'abat-il pas sur la Russie, sans même avoir à traverser une mer ?

L'appel de *Segodnia*, dans le contexte actuel, revient pourtant à souhaiter une mobilisation spectaculaire de l'armée russe pour renverser, par exemple, le général-président élu des Tchétchènes, Djokhar Doudaev, coupable de défendre l'indépendance non reconnue – mais ardemment désirée par ses compatriotes – de son petit pays situé aux frontières sud de la Russie, où vivraient encore une centaine de milliers de Russes. Trois ans de blocus imposé par Moscou, qui n'a fait qu'enrichir la « mafia » locale et paupériser la population, a certes favorisé la montée d'une opposition tchétchène, humiliée par la dérive du pays vers une dictature bananière. Mais cela justifie-t-il que Moscou ait décidé cet été de reconnaître et, en sous-main, d'armer les opposants tchétchènes ?

Cette entreprise de subversion semble avoir, pour l'instant, tourné court : tablant sur un homme dénué de toute légitimité (Omar Avtourkhanov), elle a vu l'ex-président tchétchène du Parlement russe, Rouslan Khasboulatov, une des bêtes noires du pouvoir moscovite actuel, en tirer les bénéfices. Ce qui n'était pas prévu dans le scénario. Le soutien militaire russe aux opposants s'est ralenti et le général-président a lancé contre eux la semaine dernière deux petites opérations réussies, moyennant une quarantaine de morts. *Mais, à l'instar de Segodnia*, beaucoup de voix en Russie, comme au sein de son administration présidentielle, s'indignent de voir la grande puissance russe défiée par la *« folie »* d'un petit général.

La bénédiction du Conseil de sécurité

D'autres gardent la tête froide. Le maréchal Evgueni Chapochnikov – allié d'Elstine en 1991 mais qui a pris depuis des distances avec son entourage – déclarait ainsi lundi devant des journalistes étrangers qu'au lieu de *« reprocher à Doudaev, un président élu, de faire la même chose que le pouvoir russe avec son opposition armée en octobre 1993 »* (la réduire par la force), il aurait mieux valu *« l'inviter à Moscou pour discuter des rapports qui existeront quoi qu'il arrive entre la Russie et la Tchétchénie »*.

Le maréchal a affirmé qu'il avait de même condamné l'entreprise de subversion menée l'an dernier par la Russie hors de ses nouvelles frontières, en Géorgie. C'est en effet le soutien militaire russe aux séparatistes abkhazes, dans une guerre qui fit des milliers de morts et plus de 200 000 réfugiés, qui amena la Géorgie vaincue à réintégrer la CEI. Mais, tout en protestant contre cette faute *« originelle »* de la Russie dans le drame abkhazo-géorgien, le maréchal Chapochnikov n'en conclut pas pour autant que Moscou s'est disqualifié pour jouer, comme il le fait depuis juin dernier, les forces d'interposition dans cette région.

Les raisons pour cela ne manquent pas : sans même chercher des comparaisons avec la France au Rwanda, il était clairement apparu l'an dernier que l'ONU n'avait ni les moyens ni la volonté d'envoyer des hommes sur le terrain occupé par les militaires russes dans les pays de la CEI. Le chef d'Etat géorgien, Edouard Chevardnadze, le plus intéressé à l'arrivée de vrais « casques bleus », dut se résoudre à demander aux troupes russes déjà sur place de jouer ce rôle, une demande qu'il fit conjointement avec son ennemi abkhaze, Vladislav Ardzimba. Dès lors, le Conseil de sécurité n'avait guère d'arguments à opposer à Moscou, qui réclamait sa bénédiction pour son opération en Abkhazie, même s'il continue à refuser de la financer.

Pourtant, il a fallu un ultime coup de pouce pour que Moscou arrache, le 1er juillet, un vote donnant un aval au déploiement, déjà effectif, de 3 000 soldats russes entre Abkhazes et Géorgiens : l'affaire d'Haïti en a fourni l'occasion. C'est en effet en échange d'un engagement russe à voter en faveur d'une intervention américaine en Haïti que Washington aurait fini par se laisser convaincre, ont indiqué des diplomates sous couvert d'anonymat.

Le 31 juillet, Moscou votait donc la résolution 940. Ce marchandage n'a, bien sûr, pas reçu beaucoup de publicité. Mais le résultat est conforme aux souhaits russes : *le 6 septembre*, le représentant américain à l'ONU, Madeleine Albright, après une tournée en Transcaucasie, venait à Moscou pour déclarer que les forces d'interposition russes en Géorgie étaient *« devenues »* une force neutre, manière élégante de reconnaître l'évidence, à savoir qu'il n'en fut pas toujours ainsi. Mme Albright précisait que l'ONU *comptait désormais sur ses* quelques dizaines d'observateurs militaires pour *« surveiller de très près »* l'action des soldats russes. Mais on peut remarquer que ces observateurs n'ont guère fait entendre leur voix durant toute une semaine de crise qui vient de se dérouler entre Abkhazes et Géorgiens.

Le précédent géorgien

Est-ce pour se laver du soupçon de soutenir toujours les Abkhazes, ou pour aider leur allié Chevardnadze, qui vient de multiplier par cent le prix du pain dans son pays en pleine débâcle ? Toujours est-il que les Russes ont décidé de forcer le début du retour en Abkhazie des réfugiés géorgiens, auquel les Abkhazes s'opposent tant que Tbilissi conserve le contrôle d'un dernier col menant chez eux, celui de Kodor. Ce qui a failli relancer la guerre : 3 000 soldats abkhazes *se sont déployés* avec des chars dans le corridor neutre théoriquement tenu par les forces d'interposition russes, qui auraient alors *disparu par miracle*. Cette force abkhaze a menacé de tirer sur la cinquantaine de cars de réfugiés géorgiens qui s'apprêtaient à passer les lignes.

Le rapatriement fut annulé, le ministre russe de la défense, Pavel Gratchev, *dépêché sur place* et Edouard Chevardnadze convoqué en Abkhazie, où il ne s'était plus rendu depuis qu'il y a juste un an il y avait subi l'épreuve des bombardements russo-abkhazes. Le *général* Gueorgui Kondratiev, responsable des forces russes d'interposition, fut rappelé à Moscou et un nouveau compromis trouvé : la Géorgie évacuera Kodor et l'Abkhazie commencera *« le processus »* du retour des réfugiés le 1er octobre. C'est en tout cas ce qui a été annoncé à l'issue de la visite lundi des présidents Chevardnadze et Ardzimba à Sotchi auprès de Boris Eltsine, à qui doit revenir le mérite de toute médiation réussie.

Mais l'obscurité qui a entouré toute cette affaire, comme le silence des représentants de l'ONU, amènent certains Géorgiens à accuser les Russes d'avoir provoqué la crise, soit par incompétence, soit au contraire par machiavélisme pour débloquer une situation qui semblait sans issue. Quoi qu'il en soit, le moment était propice : Boris Eltsine doit s'adresser la semaine prochaine à l'Assemblée générale de l'ONU avec pour objectif prioritaire de faire admettre la légitimité, appuyée par des succès, des *« opérations de paix »* chez ses voisins. Ce qui peut paraître en voie de réalisation dans le cas abkhazo-géorgien, comme dans celui du Tadjikistan, une autre zone de tempêtes où opèrent des forces de paix russes et où un accord de cessez-le-feu *« provisoire »*, qui commencerait fin septembre avec l'arrivée d'observateurs de l'ONU, a été, fort opportunément aussi, signé samedi dernier.

Malgré la légion de « fautes originelles » commises par les Russes dans le conflit du Haut-Karabakh, MAlbright leur a aussi donné, *lors de sa tournée, sa bénédiction* pour s'interposer entre les azéris et les arméniens. Nul doute qu'à Moscou, certains stratèges du pouvoir doivent se sentir satisfaits. *Il est san doute difficile* d'applaudir à des actions de paix « extérieures » menées, sans transparence aucune, par un pays toujours tenté d'user de méthodes subversives et brutales contre des nationalistes insoumis à l'intérieur même de la Fédération de Russie, comme en Tchétchénie. Et les actions d'autres gandes puissances ne doivent pas être un alibi. Mais qui peut remplacer les Russes sur les flancs du Pamir ou *de l'Elbrous* ?

SOPHIE SHIHAB

L'épuration ethnique en Bosnie

Plus de 750 000 non-Serbes ont été chassés de leurs foyers

GENÈVE

de notre correspondante

Condamnations internationales, menaces, dénonciations ; rien n'aura, en fin de compte, réussi à interrompre le « nettoyage ethnique » *pratiqué* en Bosnie-Herzégovine et redevenu, ces derniers temps, systématique. A preuve, les informations – quasi quotidiennes *aujourd'hui* – sur les expulsions de femmes, d'enfants et de vieillards dans le nord de la République, sous contrôle des forces serbes.

Selon le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), on évalue à plus de 750 000 le nombre de non-Serbes expulsés au cours de deux ans et demi de guerre et de politique d'épuration ethnique en Bosnie-Herzégovine. Ron Redmond, l'un des porte-parole du HCR, a précisé, mardi 20 septembre, que seulement 80 000 habitants autres que des Serbes étaient demeurés dans leurs foyers.

En Bosnie du Nord, la population non serbe serait passée de 537 000 à 70 000 environ. Depuis la mi-juillet, près de 4 000 personnes ont été expulsées vers la Croatie et la Bosnie centrale. En Bosnie de l'Est, où résidaient avant la guerre 300 000 Croates et Musulmans, il en resterait aujourd'hui moins de 10 000.

Ce chiffre se réduirait à quelques centaines pour la zone de Bijeljina, où l'on comptait 30 000 Musulmans et d'où, depuis la mi-juillet également, 6 000 personnes auraient été expulsées et forcées de franchir la ligne de front pour rejoindre Tuzla, dont la population a presque doublé.

Cependant, 59 000 Serbes (sur 82 000) *ont* dû fuir cette dernière ville et ses environs. Dans d'autres zones tenues par les Musulmans, le nombre de Serbes a également fortement diminué, passant de 30 000 à 1 600 à Bihac et de 80 000 à 20 000 à Zenica.

Pour sa part, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) affirme que, les 18 et 19 septembre, 2 700 Musulmans (1 800 dimanche et 900 lundi) ont été contraints de *traverser la ligne* de front entre Bijeljina et Tuzla. Deux de ces personnes ont péri pendant leur exode et de nombreuses autres ont été blessées, traumatisées et épuisées. Pourtant, le CICR avait reçu des assurances de la part des plus hautes autorités serbes selon lesquelles il ne serait plus procédé à des expulsions. Au surplus, le nombre de détenus, en général des civils, augmente de manière alarmante.

ISABELLE VICHNIAC

TURQUIE

Des députés kurdes emprisonnés pourraient retrouver leurs sièges lors d'élections partielles

ISTANBUL

de notre correspondante

Le premier ministre turc, Mme Ciller, *a proposé*, mardi 20 septembre, la tenue d'élections législatives partielles pour pourvoir les vingt-deux sièges vacants à l'Assemblée nationale. *Si celle-ci approuve* cette demande, ce qui est probable, le scrutin devrait avoir lieu le 4 décembre. Le gouvernement l'organise contraint et forcé par des circonstances qu'il a lui-même créées : la disparition forcée, en juin, *du Parti de la démocratie (DEP*, kurde) avait privé l'Assemblée de treize de ses membres, portant à vingt-deux au total le nombre des *sièges sans élu*.

Malgré la fermeture du parti kurde, ses sept anciens députés, qui se trouvent actuellement en prison mais n'ont pas encore été condamnés, peuvent parfaitement se représenter avec une étiquette d'« indépendant ». *S'ils* retrouvaient leurs sièges, les autorités seraient contraintes de les libérer, compte tenu de leur immunité parlementaire reconquise. *Cette situation paradoxale* permettrait cependant au gouvernement de sortir de l'impasse dans laquelle il s'est engagé en emprisonnant ces députés, sans pour autant avoir l'air de céder aux pressions internationales. Leur candidature pourrait également mettre un frein à la montée attendue du Parti de la prospérité (RP, islamiste), particulièrement populaire dans le Sud-Est anatolien.

Tansu Ciller, dont le parti détient 175 sièges au Parlement, n'attend pas de gains importants de ce scrutin, *mais le risque encouru* par son Parti de la juste voie (DYP) est mince puisqu'un seul de ses sièges, celui laissé vacant par l'accession de Suleyman Demirel à la *présidence*, est à pourvoir. Son rival direct, l'ANAP, a plus à perdre puisqu'il devra lutter pour préserver quatre de ses sièges. Le vice-premier ministre, Murat Karayalçin, qui n'est pas député, est dans une position moins enviable. *Pour justifier sa position*, très contestée, de chef du Parti populaire social-démocrate (SHP), il devrait être candidat. Mais la situation précaire de son parti rend son élection difficile.

En choisissant des législatives *partielles, Mme Ciller a écarté la possibilité* d'élections anticipées. La Constitution prévoit en effet qu'un an au moins s'écoule entre des partielles et un scrutin général. Mme Ciller, rejetant les rumeurs de rapprochement avec l'ANAP, a *également déclaré qu'elle entendait* poursuivre sa coalition avec le Parti populaire social-démocrate.

NICOLE POPE

AZERBAÏDJAN

La conclusion d'un important contrat pétrolier avec Bakou relance le duel russo-occidental dans le Caucase

MOSCOU

de notre correspondante

Bakou *était en fête pour* la signature, mardi 20 septembre, avec un consortium pétrolier majoritairement anglais et américain, de ce qui, pour l'Azerbaïdjan, est le *« contrat du siècle »* : dans quatre ans, si tout va bien, ce pays post-soviétique *ruiné* par sa guerre contre les Arméniens pourra exporter 600 000 barrils par jour, ce qui le placerait à égalité avec les petits membres de l'OPEP *(le Monde* du 21 septembre). Mais, dès mardi soir le ministère russe des affaires étrangères rappelait qu'il ne *« reconnaissait pas »* le contrat signé à Bakou alors même que Loukoïl, la première société pétrolière privatisée en Russie, en *détient 10 % des parts*.

Le prétexte du courroux russe est qu'au fil des trois ans de négociations entre Bakou et les compagnies occidentales, un troisième *champ off-shore à exploiter*, celui de Güneshli, a été rajouté aux *deux premiers*, situés non loin de la côte azérie de la mer Caspienne. Güneshli étant riche et profond, *son exploitation affecterait*, selon Moscou, les intérêts des autres pays pétroliers riverains (Russie, Kazakhstan, Turkménistan et Iran). *Mais le différend* est aussi politique : Moscou, privé des ressources des nouveaux Etats indépendants, veut garder le contrôle *de leur commerce* en les empêchant de construire de nouveaux réseaux de transport et de communication qui contourneraient la Russie.

Or, pour réaliser le contrat azéri, un nouvel oléoduc est nécessaire. Mais tous les voisins *veulent* qu'il passe sur leur territoire. La Russie propose de doubler celui qui existe déjà mais qui ne fonctionne pratiquement plus car *il passe par la* Tchétchénie, rebelle et sous blocus de Moscou. La Géorgie pourrait être une autre voie d'évacuation, si les gazoducs et autres moyens de transport sur *son territoire* ne faisaient pas régulièrement l'objet d'attentats. Les Arméniens, *en guerre contre* Bakou affectent d'ignorer cet aspect des choses pour ne pas *subir de pressions supplémentaires* visant à leur faire évacuer les territoires conquis en Azerbaïdjan et une partie du Haut-Karabakh.

L'Iran est, bien sûr, aussi intéressé, mais reste en butte à l'ostracisme américain. Quand à la Turquie, grande rivale de la Russie *dans la région*, elle avait bien proposé un tracé le long du fleuve Arax, mais celui-ci est au cœur des conflits affectant à la fois *l'Azerbaïdjan, l'Iran, l'Arménie et* la Turquie, sans parler des Kurdes qui opèrent autour du tracé ultérieur d'un tel oléoduc. Nul doute *que les compagnies anglo*-saxonnes et autres qui vont investir ici huit milliards de dollars vont s'intéresser de plus près à la *« grande politique »* en Transcaucasie. Pour instaurer la paix ou pour jeter encore de l'huile sur le feu ?

S. Sh.

SUÈDE

Les libéraux n'excluent pas de former un gouvernement de coalition avec les sociaux-démocrates

STOCKHOLM

de notre correspondant en Europe du Nord

En dépit de leur échec aux élections législatives de dimanche en Suède, les libéraux ne semblent *pas totalement exclure une* alliance avec les sociaux-démocrates pour former un gouvernement majoritaire. Réuni, mardi 20 septembre, à *Stockholm pour* analyser les résultats du scrutin, le comité directeur du parti a donné carte blanche à son président, Bengt Westerberg, ministre des affaires *sociales dans* la coalition sortante, pour étudier cette possibilité.

A la fin de la campagne électorale, M. Westerberg avait déclaré, non sans susciter *la grogne de ses* partenaires *« bourgeois »*, qu'il était prêt à *« discuter »* avec la gauche si aucune majorité claire ne se dégageait des urnes. A une *condition cependant* : que son parti recueille environ 9 % des voix, c'est à dire un score analogue à celui de 1991. *Cette tactique* ne lui a pas réussi puisque les libéraux ont perdu 2 % et ne disposent plus que 25 sièges (-8) dans la nouvelle Assemblée. Au soir des législatives, tout rapprochement avec la social-démocratie paraissait donc inconcevable. Mais aujourd'hui, M. Westerberg estime que, *« dans l'intérêt du pays »* qui connaît une grave crise économique et financière, *« la porte du dialogue doit rester ouverte »*.

Ce revirement a quelque peu changé les plans du dirigeant social-démocrate et futur premier ministre, Ingvar Carlsson. Lundi, il avait été chargé par la présidente du Parlement, Ingegerd Troedsson, de former un gouvernement *« reposant sur une base* (parlementaire) *la plus large possible »* et se préparait à former un cabinet minoritaire homogène *« menant une politique active dans un esprit de coopération »*, pour reprendre ses propres termes. M. Carlsson devait donner formellement sa réponse mardi après-midi mais, compte tenu des « petites phrases » de M. Westerberg, il a demandé un délai de réflexion *supplémentaire de vingt-quatre heures*.

Une alliance éventuelle entre sociaux-démocrates et libéraux présente un avantage : *la Suède* aurait un gouvernement majoritaire (187 sièges sur 349 au Riksdag) qui pourrait imposer les mesures drastiques inévitables pour venir à bout, notamment, du déficit budgétaire. Les anciens communistes et les Verts (autres bénéficiaires du *scrutin*) seraient ainsi marginalisés. Mais une entente – inédite – entre la social-démocratie (45,4 % des voix) et les *« bourgeois »* est loin de faire l'unanimité dans les deux partis. Chez les libéraux (7,2 %), par exemple, on insiste sur les dangers politiques d'une telle *coalition* : beaucoup redoutent d'être rapidement *« avalés »* par le puissant mouvement de M. Carlsson.

ALAIN DEBOVE

AMÉRIQUES

La situation en Haïti après l'arrivée des militaires américains

Le gouvernement interdit les manifestations après de violents affrontements

Un manifestant est mort et plusieurs autres ont été blessés, mardi 20 septembre à Port-au-Prince, lors d'affrontements avec les forces de l'ordre haïtiennes. A la suite de ces évènements, le président Emile Jonnassaint a interdit toute manifestation publique.

■ ORDRE. La question du maintien de l'ordre en Haïti et les risques de dérapage possibles sont dorénavant au cœur des préoccupations de Washington, alors que les troupes américaines continuent de débarquer en plusieurs points de l'île.

■ DÉSAVEU. Depuis Washington, où il se trouve toujours en exil, le président élu Jean-Bertrand Aristide a pour sa part rappelé son soutien à l'accord de Governor's Island.

PORT-AU-PRINCE

de notre envoyée spéciale

Une personne a été tuée, et plusieurs autres blessées, mardi 20 octobre à Port-au-Prince, lorsque la police locale a très brutalement chargé la foule qui accompagnait un convoi de véhicules tout terrain américains patrouillant entre le port et l'aéroport de la capitale.

« Liberté nous besoin », « Nourriture pas chère », « Les militaires ont peur », ou *« Aristide* (le président élu et renversé) *va nous sauver »*, scandaient les manifestants en dansant. Beaucoup d'entre eux avaient en mains de petites branches qu'ils faisaient mine d'utiliser comme un balai pour signifier leur volonté de voir les putschistes quitter le pouvoir. A hauteur du bidonville Cité-Soleil, ils se sont trouvés nez à nez avec des policiers commandés par le lieutenant-colonel Michel François et qui, sans autre forme de préavis, les ont violemment battus à coup de gourdins.

D'autres scènes violentes se sont déroulées ce même mardi devant les installations aéroportuaires. Des individus s'en sont pris aux forces de l'ordre haïtiennes, les insultant ou leur jetant des pierres. Ils ont été promptement maîtrisés. Dans ce climat devenu plus électrique, le gouvernement du président Emile Jonnassaint a annoncé que toute manifestation serait désormais interdite.

Les classes populaires sont consternées à l'idée que les *« envahisseurs pacifiques »* puissent pousser la collaboration avec les forces de l'ordre haïtiennes _ encore vilipendées par le président Clinton la semaine dernière _ jusqu'à patrouiller de concert. Le chef du FRAPH (Front pour l'avancement et le progrès d'Haïti), Emmanuel Constant, allié des militaires, s'en réjouit. *« Voilà qui garantira,* nous a-t-il déclaré, *la fin de la violence dans chaque camp, celui des attachés* (auxiliaires civils des forces de l'ordre) *et celui des lavalassiens* (partisans du père Aristide). » Il affirme qu'une mystérieuse *« nouvelle armée indigène »* a tué un de ses militants, Carlos Caséus, dimanche soir à Port-au-Prince, juste après l'annonce du succès de la mission Carter.

Etat de désespérance

Approuvant *« à cent pour cent »* le contenu de l'accord dit de Port-au-Prince, M. Constant soutient que les sanctions individuelles prises par le gouvernement américain à l'encontre des putschistes et de leurs acolytes (gel des avoirs notamment) ont déjà *été levées « sans le dire »*. Il n'entrevoit d'autre part l'éventuel retour du président en exil qu'en mentionnant aussitôt *« un soulèvement populaire »* qui pourrait l'empêcher.

Selon M. Constant, la loi d'amnistie que le Parlement haïtien aura à voter avant le 15 octobre pour permettre aux putschistes de *« partir en retraite »* sera beaucoup plus large. *« Pas de réconciliation nationale sans que justice soit faite pour les milliers de crimes commis depuis le coup d'Etat de septembre 1991 »*, répètent de leur côté les amis du président Aristide. Le déploiement américain se poursuit, mais l'embargo international, maintenu, continue de faire souffrir une population à bout.

« Les gens n'ont même plus assez d'argent pour payer les transports en commun jusqu'aux hôpitaux. Ils y arrivent souvent avec leurs enfants malades lorsqu'il est déjà trop tard », dit Mme Marie-Renée Francisque, directrice du Grace Children Hospital, où les pauvres sont soignés gratuitement. Les cas de tuberculose, souvent liés à la séropositivité des enfants, se multiplient ; trois ou quatre bébés abandonnés sont laissés chaque semaine à la porte de l'établissement hospitalier. C'est le signe, selon Mme Francisque, du profond état de désespérance et de misère dans lequel est tombé le pays : en Haïti, abandonner son enfant est quasiment un sacrilège.

MARTINE JACOT

Washington-Port-au-Prince : soixante-dix ans de relations complexes

La première intervention militaire américaine en Haïti – une occupation de dix-neuf années, entre *1915 et 1934* – *n'avait résolu* aucun des problèmes de fond de ce pays. Elle contribua même indirectement à l'avènement de la dictature *duvaliériste, ubuesque, sanguinaire* mais anti communiste. Quatre ans après la chute de « Baby Doc », Washington vit sortir des urnes, avec surprise et méfiance, Jean-Bertrand Aristide, le « prêtre rouge des bidonvilles », vite renversé par un putsch néoduvaliériste. Quelles leçons les Etats-Unis ont-ils tirées de ce passé ?

Il y a soixante-neuf ans, une foule de paysans en furie envahissait les locaux de la légation française d'Haïti, où le président en exercice, Vilbrun Guillaume Sam, avait trouvé refuge. Parce qu'il venait d'ordonner l'exécution de 167 prisonniers politiques, il fut sauvagement lynché. Ses restes déchiquetés furent brandis à travers les rues de la capitale.

De nouveau, l'anarchie s'installait en Haïti, première République *noire du monde* (1804) que les Etats-Unis esclavagistes avaient tant tardé à reconnaître. Six présidents s'étaient succédé depuis 1911, dont trois renversés et trois assassinés. Le lynchage du dernier d'entre eux fit immédiatement réagir les Américains, déjà à pied d'œuvre. En ce même *28 juillet 1915*, les *premiers* « marines » débarquaient à Port-au-Prince, qu'ils ne quittèrent que dix-neuf années plus tard. D'emblée, le président Woodrow Wilson avait expressément demandé à Paris et aux autres capitales européennes de ne pas se mêler de cette affaire.

A l'époque, les motivations des Américains étaient surtout stratégiques et économiques. Dans la logique de la doctrine formulée en 1823 par le président Monroe et de ses corollaires, Washington voulait protéger son arrière-cour de toute incursion des anciens colonisateurs européens et s'assurer une route incontestée vers le canal de Panama, terminé en 1914. Juste avant la première guerre mondiale, Washington redoutait les manœuvres allemandes en vue d'installer une base militaire au Môle- Saint-Nicolas, la baie où Christophe Colomb avait débarqué en 1492, devenue ensuite le verrou du passage entre Haïti et Cuba vers Panama.

Les Etats-Unis venaient par ailleurs tout juste de réussir leur implantation économique et financière en Haïti, au détriment de la France, l'ancienne métropole qui absorbait encore les deux tiers des exportations haïtiennes avant 1910. L'une des premières actions des militaires américains en 1915 fut d'ailleurs de couper le câble télégraphique transatlantique qui reliait Le Havre au Môle Saint-Nicolas et courait jusqu'à Pointe-à-Pitre, en Guadeloupe. Les investisseurs américains en Haïti avaient poussé à l'intervention, mécontents du climat de violences et d'anarchie qui s'était installé à Port-au-Prince.

Le 3 septembre 1915, après avoir essuyé quelques pertes dans leurs rangs, les Américains décrètent la loi martiale. Deux semaines plus tard, ils obtiennent d'autorités haïtiennes fantoches un traité leur donnant l'autorité de maintenir un *« gouvernement apte à garantir la protection de la vie, de la propriété et de la liberté individuelles »*. Un certain Franklin Delano Roosevelt, alors haut responsable de la marine américaine, se vante d'avoir, au cours d'un séjour sur place, rédigé la nouvelle Constitution haïtienne, qui permet notamment aux étrangers d'acquérir des terres.

C'est justement des paysans que *viendra la résistance*. Parce *qu'ils* créent un cadastre – le premier depuis l'indépendance d'Haïti arrachée aux Français – les envahisseurs *privent de leur* terre *les* paysans, qui deviennent de vulgaires squatters sans titre, contraints de proposer leurs services aux grandes plantations modernes financées par des capitaux américains. Ceux qui conservent leurs parcelles sont soumis à la corvée.

L'insurrection paysanne dite des « Cacos » connaît son point d'orgue en 1919. Elle sera matée dans le sang. Il faudra tuer 15 000 rebelles, bombarder des populations civiles, au prix de quelques pertes dans les rangs des « marines pour obtenir une certaine pacification. Erreur psychologique : les Américains distribuent, à titre dissuasif, la photographie du chef de la rébellion, Charlemagne Péralte, dont le cadavre est accroché à un poteau. Les Haïtiens y voient le Christ sur la croix et font du leader un martyr.

Cadeaux empoisonnés

Au fil des années, les libéraux américains s'émeuvent de cette « nécessaire » répression. En 1929, lorsque quatorze manifestants sont tués par des « marines » à Marchenterre, le président Herbert Hoover se sent obligé de demander l'ouverture d'une enquête. Arrivé à la Maison-Blanche en 1933, le démocrate Franklin D. Roosevelt lance sa politique de « bon voisinage » avec le reste du continent. L'année suivante, il retire les forces américaines d'Haïti, d'autant plus volontiers que les menaces européennes dans la zone ont disparu.

La situation économique et sanitaire d'Haïti s'est certes améliorée sous l'occupation. Des ponts, routes, écoles et hôpitaux ont été construits, le réseau électrique et téléphonique a été installé ou étendu. Mais Haïti est vite redevenu un bourbier sous-développé, aux prises avec les mêmes maux. Les Américains n'auront pas réussi à « inculquer » leur vision de la démocratie et les jalons qu'ils avaient posés sont même devenus des cadeaux empoisonnés.

Les envahisseurs avaient centralisé – pour la première fois dans l'histoire d'Haïti, – formé et équipé les forces de l'ordre. L'intention était notamment de créer une « garde » apolitique, mais le résultat fut la consolidation d'une armée mieux à même de prétendre jouer un rôle politique. Après 1935, elle a fait et défait la plupart des présidents dans un nouveau contexte de grande instabilité ; elle a ensuite coopté François Duvalier, qui réussit toutefois à fausser compagnie à ses parrains en se faisant élire en 1957.

Dans les campagnes, les Américains avaient voulu reproduire le modèle du shérif, investissant les « chefs de section » (héritiers des « commandeurs » chargés de surveiller les plantations au temps de l'esclavage) de pouvoirs de police et de justice. C'est sur ces chefs de section que « Papa Doc » s'est appuyé pour recruter sa milice dans les zones rurales, les « tontons macoutes » de triste réputation. Largement désarmés sous l'occupation américaine, les paysans n'ont pu se révolter contre les injustices ou la dictature duvaliériste.

François Duvalier n'était pas, en 1957, le candidat des Américains. Ils se méfièrent d'autant plus de cet apôtre du « noirisme », aux discours *agressifs contre* les Blancs, *qu'il* invita des marxistes et d'anciens communistes dans son premier gouvernement. Un an avant de se proclamer président à vie, « Pap Doc » tint tête, en 1963, à Kennedy, mais les relations se réchauffèrent, vu le zèle que le dictateur, devenu un fervent anti-communiste, avait mis à combattre quelques groupes rebelles d'extrême gauche. L'aide et les investissements américains (dans la sous-traitance surtout) augmentèrent davantage sous Jean-Claude Duvalier, qui gouverna après le décès de son père jusqu'à sa fuite, en 1986. La France l'accueillit. Il y vit toujours.



Putschistes et CIA

La suite est mieux connue. La première tentative d'élections libres, en 1987, fut noyée dans le sang. La seconde, organisée sous la surveillance d'observateurs internationaux en 1990, permit l'élection d'un prêtre adepte de la théologie de la libération, Jean-Bertrand Aristide, plébiscité par les miséreux qui forment les trois quarts de la population et purent voter à peu près librement.

Les Américains, surpris et méfiants, avaient plutôt misé sur un *technocrate, Marc Bazin. Renversé* par un coup d'Etat le 30 septembre 1991, le président élu eut la vie sauve grâce à l'ambassadeur de France. *Accusée de n'avoir rien fait* pour empêcher le coup d'Etat contre le président Aristide, l'administration Bush condamna néanmoins *immédiatement* les putschistes, qui avaient presque tous au moins suivi un stage de formation militaire aux Etats-Unis dans leur *cursus* (et souvent collaboré avec la CIA)...

« Non, je ne désespère pas, mais nos problèmes ne seront pas résolus par les « marines ». (...) Il faut faire cette besogne de nos propres mains [celles des Haïtiens]. *Nous sommes une épave de sordides bidonvilles flottant à quelques milles de la Floride ; les Américains ne nous aideront ni de leurs armes, ni de leur argent, ni de leurs conseils. Nous avons déjà appris ce que valaient leurs conseils »*. L'écrivain Graham Greene mettait en 1966 ces propos dans la bouche d'un personnage de son roman *les Comédiens*, qui avait Haïti pour cadre. Peut-être a-t-il toujours raison.

M. J.

Le président Aristide est fidèle à l'accord de Governor's Island

Voici le texte intégral de la « Déclaration du président Jean-Bertrand Aristide, président de la République d'Haïti », rendue publique mardi 20 septembre à Washington.

L'élection du 16 décembre 1990 a été une expression de la volonté souveraine du peuple d'Haïti de choisir la démocratie : une première étape vers la dignité et l'autodétermination.

Durant les trente-six mois depuis le coup d'Etat, nous nous sommes engagé avec le peuple haïtien sur le chemin du retour à la démocratie – choisissant une voie qui n'ajoutera pas aux 5 000 meurtres dont nous avons déjà souffert, une voie qui ne mènera pas à une plus grande violence.

Nous devons bâtir un Etat de droit au sein duquel il n'y aura ni violence ni vengeance dans notre nation. C'est pourquoi aujourd'hui nous devons rester fidèles aux accords que nous avons signés, notamment l'accord de Governor's Island (1). Conforme à notre Constitution et aux résolutions approuvées par les Nations unies et l'Organisation des Etats américains, cet accord nous ramènera à la démocratie.

Nous demeurons vigilant devant la déclaration de démocratie exprimée par le peuple de Haïti, alors qu'avec le peuple de Haïti nous avançons vers un nouveau commencement. *(AFP.)*

(1) *L'accord de Governor's Island*, signé le 3 juillet 1993 par Jean-Bertrand Aristide et le général Raoul Cédras sous les auspices de l'ONU et de l'OEA, prévoyait, outre une amnistie accordée par le président haïtien, le départ à la retraite du général Cedras, le retour du président Aristide et la nomination, par ce dernier, du premier ministre, du nouveau commandant en chef des forces armées et du chef d'un corps de police nouvellement créé.

Une opération à hauts risques

Suite de la première page

En Somalie, la mission initiale des Etats-Unis était purement humanitaire. Ce n'est qu'à partir du moment où les soldats américains ont participé à des tâches de police que, de protecteurs, ils sont devenus, aux yeux de la population locale, des agresseurs.

Tout comme en Somalie, la société haïtienne est violente, désorganisée, profondément fragmentée. En un sens, la *situation* est encore plus volatile et plus dangereuse en Haïti : dès le départ, la mission américaine est éminemment politique, puisqu'elle revient à tenter d'imposer les régles démocratiques d'un Etat de droit à une population qui ne connaît que la peur et qui aspire, peut-être avant tout chose, à se venger de ses oppresseurs.

Les risques d'affrontement entre Haïtiens vont donc s'accroître jour après jour, d'autant qu'ils sont exacerbés par la mise en place de l'opération « Soutenir la démocratie ». C'est d'ailleurs parce qu'ils avaient envisagé ce scénario que les responsables du Pentagone ont voulu que la présence militaire américaine soit *« écrasante »*, selon l'expression employée par le général Shalikashvili. Pour, d'une certaine manière, saturer le terrain.

Une telle stratégie sera-t-elle suffisante pour éviter des « bavures » et un engrenage dans des opérations de répression ? Rien n'est moins sûr, d'autant que, sur le plan politique, la situation semble se détériorer. Mardi soir, soit quarante-huit heures après le déclenchement d'une intervention militaire qu'il a lui-même appelée de ses vœux, le président Aristide n'avait toujours pas apporté sa caution à l'accord *obtenu par* la mission Carter.

Le « président constitutionnel » haïtien s'est contenté de rendre public un communiqué qui fait référence au seul accord de juillet 1993, lequel prévoyait expressément son retour au pouvoir et le départ du général Cédras. A Washington, cette référence est ressentie comme un désaveu implicite de l'accord paraphé, dimanche soir à Port-au-Prince, par Jimmy Carter et le « président » Emile Jonnassaint.

Aucun « merci »

Il est d'autant plus facile de tirer cette conclusion que les plus proches conseillers du président Aristide se sont relayés, mardi, pour critiquer les conditions politiques qui président à l'intervention américaine. Leurs griefs sont nombreux : les généraux haïtiens restent au pouvoir, au moins jusqu'au 15 octobre (et qui sait si ce délai ne sera pas allongé ?) ; ils ne seront pas obligés de quitter le pays ; l'accord est illégitime puisque signé par un « président » non reconnu par la communauté internationale ; ni l'armée ni même les miliciens à la solde de la junte, les fameux *« attachés »*, ne seront systématiquement désarmés ; enfin, dans l'immédiat au moins, les sanctions économiques contre Haïti ne sont pas levées.

Mais l'irritation de l'administration américaine est au moins égale à celle du président Aristide. Les conseillers du président Clinton estiment que le mutisme du président en exil devient franchement *déplacé, alors que les soldats* américains sont déjà depuis deux jours en Haïti dans le but de créer les conditions de son retour d'exil. Aucune expression de gratitude envers le chef de la Maison Blanche, aucune pensée pour les soldats américains *qui risquent* leur vie ?

Aucun « merci » ! se sont étonnés plusieurs membres du Congrès. Ce début de tension entre le président Aristide et l'administration Clinton risque d'avoir des conséquences fâcheuses. En Haïti d'abord, parce que les partisans du chef d'Etat en exil pourraient rapidement adopter une attitude différente à l'égard des soldats américains, jusque-là considérés comme des « libérateurs ».

A *Washington ensuite*, où M. Clinton jouit d'une marge de manœuvre politique extrêmement faible, dans la mesure où l'apparent retournement d'opinion dont il bénéficie depuis la signature de l'« accord Carter » s'évanouira immédiatement en cas de dérapage « à la somalienne ».

Mardi soir, trois proches conseillers du chef de l'exécutif *américain devaient rencontrer le* président Aristide, pour tenter de le convaincre d'approuver officiellement l'accord conclu avec la junte au pouvoir à Port-au-Prince. Ce n'est pas le moindre paradoxe de la crise haïtienne : le président Clinton rencontre aujourd'hui plus de difficultés à s'assurer du soutien et de la coopération du président Aristide que des ennemis de ce dernier.

LAURENT ZECCHINI

DIPLOMATIE

La succession de M. Wörner

Le choix de Willy Claes comme secrétaire général de l'OTAN n'est pas encore acquis

BRUXELLES

de notre correspondant

Willy Claes, le ministre belge des affaires étrangères, a des chances de succéder à Manfred Wörner, secrétaire général de l'OTAN décédé le 13 août, mais tout n'est pas encore joué. Des tractations vont se poursuivre au moins jusqu'au 25 septembre, jour où les ministres des affaires étrangères des seize pays membres se réuniront à New-York en marge de l'Assemblée générale de l'ONU. D'ici là, le résultat des élections danoises de mercredi, pourrait influer sur l'attitude de Copenhague qui paraît vouloir avancer son propre candidat, avec le soutien de pays nordiques membres de l'Alliance.

Les Américains ont fait savoir que, si les Européens se mettaient d'accord sur une candidature, ils s'y rallieraient volontiers. Après la récente réunion informelle des ministres des affaires étrangères des Douze à Usedom, en Allemagne, cet accord semblait probable. Principal rival de M. Claes, le Néerlandais Hans Van den Broek, commissaire européen chargé de la politique extérieure, s'était retiré de la course. Allemands et Français soutenaient le chef de la diplomatie belge en essayant d'éviter que cela ressemble à l'entente contre laquelle la Grande-Bretagne s'était élevée en juin dernier quand elle avait refusé de ratifier le choix franco-allemand de Jean-Luc Dehaene pour succéder à Jacques Delors.

Depuis, des obstacles sont apparus. Certains commencent à se rebeller contre cette loi non écrite des compensations au nom de laquelle la Belgique devrait obtenir le secrétariat général de l'OTAN pour l'un des siens, sous prétexte qu'elle n'a pas eu la présidence de la Commission de Bruxelles.

L'intégration des pays de l'Est

L'Islande a fait valoir que le tour des Nordiques était peut-être venu pour assumer à l'OTAN une fonction qui ne leur a encore jamais été confiée. La Turquie n'a montré aucun empressement à l'égard de M. Claes, se rappelant ses prises de position en faveur des Kurdes. Malgré une récente visite de M. Dehaene à Ottawa, les Canadiens n'ont fait aucune promesse et, finalement, les Américains ont laissé le jeu ouvert sans se prononcer.

A l'OTAN, on aimerait que le nouveau secrétaire général soit en fonction au moins pour la traditionnelle réunion des ministres des affaires étrangères en décembre. On considère aussi qu'il faut un responsable pour poursuivre le dialogue avec la Russie, engagée dans le « partenariat » pour la paix depuis juin, et avec les pays d'Europe centrale qui désirent renforcer leurs liens avec l'Alliance.

« Nous ne sommes plus seulement seize », déclarait récemment un haut fonctionnaire de l'OTAN, en insistant sur cet aspect de la question. *« Il me paraît inéluctable que quelques Etats d'Europe centrale intègrent l'Alliance un jour ou l'autre »*, a ajouté ce haut fonctionnaire, qui n'écarte pas la possibilité que les ministres parlent de cela dès décembre, avec une perspective d'adhésions effectives dans quelques années.

Un lobby pro-polonais est très actif aux Etats-Unis. L'Allemagne a déjà exprimé le désir que la frontière de l'OTAN soit reculée jusqu'à la Pologne. Certains signes en provenance de Moscou donnent à penser que la Russie serait prête à accepter ces adhésions en échange de la reconnaissance de son rôle pour le maintien de la paix dans les anciennes composantes asiatiques de l'URSS, notamment au Caucase.

D'autre part, le futur secrétaire général de l'OTAN devra s'intéresser de près à la situation en Méditerranée. *« La montée de l'intégrisme, par exemple en Algérie et en Egypte, risque de faire éclater un volcan au pied de l'Alliance*, a estimé le haut fonctionnaire déja cité. *Cela doit préoccuper l'Alliance tout entière, même ceux de ses membres qui ont la tête au froid. C'est déjà un sujet de réflexion. Un groupe de travail prépare des observations qui seront soumises à la prochaine conférence des ministres de la défense à Séville* (le 28 septembre avec la participation du ministre français, pour la première fois depuis 1966), *puis aux ministres des affaires étrangères en fin d'année.»*

JEAN DE LA GUÊRIVIÈRE

Le voyage à Paris du roi Birendra

Les relations franco-népalaises sont modestes mais soutenues

« Nous continuerons de vous aider dans votre objectif de développement », a promis mardi 20 septembre le président Mitterrand lors du dîner offert en l'honneur du roi Birendra au premier jour du séjour en France du souverain népalais.

KATMANDOU

de notre envoyé spécial

Les relations franco-népalaises restent modestes mais soutenues : la France est le sixième fournisseur du Népal et n'est que son quatorzième client. La visite du roi Birendra permettra d'évoquer le renouvellement d'un protocole financier signé tous les deux ans depuis 1981 mais interrompu depuis 1991. Il y a trois ans, Paris avait décidé de remettre une dette de 106 millions de francs du gouvernement népalais, tout en allouant un don de 50 millions.

Paris fournit également une aide alimentaire aux Népalais sur la base de 3 millions de francs annuels. Mis sur le marché par une organisation gouvernementale, 75 % des revenus de la vente de ces denrées servent à financer un projet-pilote des Français : la réfection de plusieurs temples hindous à Panauti, très beau village de l'ethnie newar situé à une vingtaine de kilomètres de Katmandou. Cette rénovation va de pair avec la construction d'écoles, d'une route et l'installation d'un système d'égouts.

Depuis une quinzaine d'années, la France est par ailleurs présente au Népal dans des domaines aussi variés que la fourniture d'hélicoptères Alouette à l'armée, des projets d'énergie solaire, l'équipement d'aéroports, l'installation de centraux téléphoniques, la modernisation de la télévision d'Etat. Le projet du groupe Accor de construire un Novotel, et la récente décision française de s'associer à la construction d'une centrale hydro-électrique sur la rivière Arun, en allouant un prêt de 20 millions de dollars, démontrent la volonté de Paris de ne pas oublier ce royaume himalayen que les touristes français continuent de fréquenter en très grand nombre.

B. P.

M. Léotard en visite à Islamabad

Le Pakistan achètera trois sous-marins à la France

Le ministre de la défense, François Léotard, devait se rendre, mercredi 21 et jeudi 22 septembre, en visite officielle au Pakistan pour mettre la dernière main à un important contrat de vente de trois sous-marins d'attaque à propulsion classique (*le Monde* des 17 mai et 1er septembre). Au cours de sa visite à Islamabad, M. Léotard sera reçu par le premier ministre pakistanais, Benazir Bhutto, avec qui il s'était déjà entretenu du même sujet à la mi-janvier.

Le contrat porte sur la livraison au Pakistan de trois sous-marins du type Agosta 90-B à propulsion diesel/électrique, déplaçant 1 700 tonnes en plongée, plus silencieux que les Agosta précédents et armés de torpilles et de missiles mer-mer Exocet SM-39. La transaction représente environ 5 milliards de francs, dans la mesure où il est prévu un transfert de technologie, outre l'achat des bâtiments. Elle concerne également l'aménagement des infrastructures dans les chantiers navals de Karachi. Le premier de ces sous-marins sera construit par la Direction des constructions navales de Cherbourg. Les deux autres seraient assemblés, tout ou partie, aux chantiers navals de Karachi, qui ont déjà la capacité d'entretenir les deux sous-marins Agosta (dans une version moins moderne que l'Agosta 90-B) et les quatre sous-marins Daphné que la France a livrés au Pakistan entre 1969 et 1980.

Aide de la COFACE

Pour ce marché, la France était en concurrence avec la Grande-Bretagne et la Chine populaire, après l'élimination de propositions qui émanaient de la Suède et des Pays-Bas.

En dépit des résistances du ministère des finances et de l'économie, qui craint que le Pakistan soit un client mauvais payeur, l'affaire a pu se conclure parce que la Compagnie française d'assurances pour le commerce extérieur (COFACE) a prévu d'aider à l'exécution du contrat, ce pays ayant l'habitude de régler rubis sur l'ongle ses achats militaires.

Dans le cadre de la même coopération militaire, la France cédera, à la fin de l'année, au Pakistan trois avions de patrouille maritime et de lutte anti-sous-marine Bréguet-Atlantique 1 d'occasion, qui seront utilisés pour fournir des pièces détachées permettant de réparer trois autres appareils identiques livrés en 1976. La France a également été approchée par le Pakistan pour la fourniture de quarante Mirage 2000-RDM – un marché estimé à environ 10 milliards de francs – suite à la décision des Etats-Unis de ne pas vendre d'avions F-16 à Islamabad, soupçonné de mener un important effort d'armement nucléaire.

Reçu par Bill Clinton

Jacques Chirac tient pour une « folie » une éventuelle levée de l'embargo sur les armes en Bosnie

Pendant son séjour de quarante-huit heures aux Etats-Unis, l'ancien premier ministre Jacques Chirac a exposé à tous ses interlocuteurs – notamment le secrétaire général de l'ONU, Boutros Boutros-Ghali, qu'il a rencontré lundi, et le président Clinton, avec lequel il s'est entretenu mardi 20 septembre – la *« folie »* que représenterait, selon lui, la levée de l'embargo sur les armes dans l'ex-Yougoslavie.

Après son entretien à la Maison Blanche avec Bill Clinton, le président du RPR a expliqué qu'il avait le sentiment que *« l'administration américaine ne se résoudrait pas* [à un] *geste unilatéral »* dans un domaine aussi sensible. S'agissant de la crise haïtienne, M. Chirac a déclaré que le président Clinton se disait *« satisfait »* de la position française. Les Etats-Unis *« ne demandent rien de plus à la France »*, a souligné l'ancien premier ministre en sortant de la Maison Blanche.

Comme il l'avait précédemment fait avec Hillary Clinton, le maire de Paris a également abordé un dossier qu'il privilégie : la lutte contre le trafic de la drogue. *« Il faut changer d'approche et s'attaquer à la production* [de la drogue]. *C'est difficile, mais c'est inévitable »*, a-t-il souligné. Au cours de ce séjour, M. Chirac a tenu à mettre en valeur sa visite du Musée de l'Holocauste à Washington en déclarant : *« C'est une des choses les plus fortes et les plus émouvantes qu'il m'a été permis de voir. »*

M. Chirac s'est également entretenu avec certains responsables du Congrès, parmi lesquels Robert Dole, leader de la minorité républicaine du Sénat, Thomas Foley, *speaker* de la Chambre des représentants, et Sam Nunn, président de la commission sénatoriale des forces armées, qui était un des membres de la délégation conduite en Haïti par l'ancien président Jimmy Carter. – *(AFP.)*

OCÉANIE

AUSTRALIE

L'opposition libérale perd l'un de ses piliers historiques

Andrew Peacock, personnage clé du Parti libéral australien depuis trente ans, a annoncé son intention de quitter la vie publique, laissant derrière lui une carrière politique inachevée mais surtout un parti en mauvaise posture.

SYDNEY

de notre correspondante

Président du Parti libéral du Victoria à vingt-six ans (1965), M. Peacock avait hérité en 1966 du siège en or de Kooyong, occupé jusqu'alors par le premier ministre et fondateur du parti, Sir Robert Menzies. Vingt-huit années au Parlement, cinq portefeuilles ministériels, dont celui des affaires étrangères, et deux candidatures au poste de premier ministre qui ont frôlé la victoire, ont fait du « playboy de Melbourne » un poids lourd de la politique australienne. A cinquante-cinq ans il serait lassé de onze années d'opposition que l'on attribue en partie à la rivalité légendaire Peacock-Howard, « l'autre pilier » du Parti libéral.

Pour la première fois, en mai, les deux hommes furent d'accord pour soutenir Alexandre Downer à la tête du parti contre John Hewson, grand perdant des élections en 1993. Mais M. Downer n'a pas encore prouvé qu'il était un candidat solide pour affronter le redoutable premier ministre travailliste, Paul Keating, qui bat les records de popularité.

Après trois mois de « lune de miel » avec l'opinion, M. Downer a sombré dans les sondages, plus bas même que son prédécesseur. Plusieurs maladresses ont contribué à cet effondrement : il a, fin juillet, exposé son ignorance sur le dossier des droits fonciers des aborigènes et, en présentant récemment les grandes lignes de la politique libérale, il s'est livré à des jeux de mots particulièrement déplacés sur la violence domestique. Dans ces circonstances, certains ont soupçonné M. Peacock d'avoir quitté le parti parce qu'il ne croyait plus à une victoire libérale. Il semble toutefois qu'il ait préféré se lancer dans une affaire de textile en Chine, en compagnie de son amie de longue date, l'actrice américaine Shirley McLaine.

Dès l'annonce du départ de M. Peacock, les spéculations sont allées bon train sur qui « héritera » de sa circonscription. La presse avait déjà décidé que Michael Kroger, brillant banquier d'affaires et ancien président des libéraux du Victoria, ne pourrait pas refuser un tel cadeau. Le « candidat de premier choix » a pourtant dit non, déclarant : *« Je n'ai que trente-sept ans. Le Parlement sera toujours là dans vingt ans. »* C'est dire à quel point le Parti libéral n'attire plus les foules.

FLORENCE DE CHANGY

EN BREF

PAKISTAN : incidents lors d'une grève contre Mme Bhutto. – Des incidents ont fait une dizaine de blessés, mardi 20 septembre, dans plusieurs villes pakistanaises où un appel à la grève générale lancé par le chef de l'opposition Nawaz Sharif était assez suivi. L'ex-premier ministre conservateur (1990-1993) avait appelé à cette action dans le cadre d'une campagne destinée à obtenir le départ du premier ministre Benazir Bhutto et la convocation d'élections anticipées. M. Sharif avait déjà mobilisé des foules lors d'un voyage en chemin de fer à travers le pays du 11 au 14 septembre. – *(AFP.)*

PROCHE-ORIENT

Nouvelles menaces sur le Yémen

Deux mois après la victoire des nordistes sur les sécessionnistes du Sud, le désordre persiste et le gouvernement doit faire face à de nouveaux adversaires potentiels

SANAA

de notre envoyée spéciale

« En trente ans, je n'ai jamais vu un tel état de confusion. » Deux mois après la victoire des troupes du président Ali Abdallah Saleh sur celles de l'ex-vice-président, sudiste et socialiste, Ali Salem El Bid, l'avis de cet expatrié se vérifie quotidiennement et dans tous les domaines au Yémen. A la confusion politique s'ajoutent des troubles, en particulier dans l'ancien Yémen du Sud, et une déroute économique qui pourrait bien tout bousculer.

La guerre n'a résolu aucun des problèmes du pays. *« Si elle a permis au président de détruire l'armée socialiste, elle en a fait émerger deux autres : l'armée de l'ancien président Ali Nasser Mohammed* (évincé du pouvoir à Aden en 1986) *et celle de l'Islah* (parti tribal et islamiste) *»*, affirme un éditorialiste. Pour être quelque peu exagérée – l'armée d'Ali Nasser n'est pas totalement indépendante, ni très puissante –, la remarque n'en est pas moins vraie, dans la mesure où il apparaît aujourd'hui clairement que ce sont les officiers sudistes venus au Yémen du Nord en 1986, qui ont été le fer de lance de la récente victoire des Nordistes sur les sécessionnistes d'Aden.

Cette « nouvelle armée » serait d'environ dix mille hommes, répartis en trois brigades au sud du pays et qui entendent bien maintenant conserver le fruit de leur victoire. *« Pour l'instant, il est hors de question que nous rendions nos armes lourdes. Dans l'attente d'un véritable changement, nous devons être prudents »*, affirme un de leurs responsables.

L'Islah tient le haut du pavé

La prudence est d'autant plus nécessaire que des affrontements armés ont déjà opposé dans le Sud les partisans d'Ali Nasser, aux troupes de l'Islah et aux extrémistes du Djihad – 2 500 hommes environ –, dont le chef, Tarek Fadhli, arrêté en 1992 à la suite d'attentats contre deux hôtels d'Aden, avait été protégé par Cheikh Abdallah El Ahmar, puissant chef de la confédération tribale des Hached, président du Parlement et chef de l'Islah.

Durant la guerre de l'été dernier, les combattants du Djihad, dont la plupart sont originaires du Sud, ont participé aux combats et ont profité de la défaite de l'armée socialiste pour s'installer solidement à la fois à Aden et dans la province d'Abyane, région natale de M. Ali Nasser. Officiellement, le Djihad, qui n'est pas un parti constitué, ne fait pas partie de l'Islah, mais il est clair qu'il bénéficie de sa protection. *« Les membres du Djihad ont joué un rôle très positif pendant la guerre et ils ont la même ligne que l'Islah ou le CPG »*, affirme à cet égard Hamid el Ahmar, député et fils du Cheikh el Ahmar.

A la faveur de la guerre, l'Islah s'est nettement renforcé. Un peu partout dans l'ancien Yémen du Sud, ses cadres remplacent désormais les fonctionnaires du Parti socialiste écartés. Presque tous les postes de responsabilité détenus auparavant par des membres du Parti socialiste – resté omniprésent dans les six gouvernorats du Sud malgré l'unité décrétée en mai 1990 –, ont été partagés entre l'Islah et le Congrès populaire général (CPG), le parti du président. Dans la province de l'Hadramaout, où le sentiment religieux reste d'autant plus fort que les familles des descendants du prophète, sont nombreuses, l'Islah tient le haut du pavé.

Annoncée dès la fin des opérations militaires, la réconciliation nationale a fait long feu et si l'on se réjouit dans les milieux officiels à Sanaa de l'élection d'une nouvelle direction du Parti socialiste (PSY), celle-ci est loin de pouvoir reprendre le flambeau d'un parti fort et qui officiellement fait toujours partie, avec le CPG et l'Islah, de la coalition au pouvoir.

Menace islamiste et crise économique

Aucun des grands ténors du PSY, notamment les dix-huit membres de l'ancienne direction réfugiés à l'étranger, n'est encore rentré. Le nouveau secrétaire général, Ali Saleh Obad, unioniste convaincu, sait bien que sa marge de manœuvre dépendra de la liberté que lui consentira le pouvoir. *« Privé d'armée, le PSY n'a plus aucun moyen de refuser quoi que ce soit »*, affirme un observateur.

Timidement mise en place après la proclamation de l'unité, la démocratie, qui se traduisait essentiellement par une grande liberté d'expression est aussi une des grandes victimes de la guerre. Deux mois après la fin des combats, les journaux d'opposition ne paraissent toujours pas de peur de la censure. *« Il y a des signes évidents des autorités pour contrarier le travail des partis politiques »*, admet Abdel Aziz Makhlafi, chef du parti nassérien. *« Les autorités parlent de plus en plus de la nécessité de réorganiser les partis, de les faire adhérer à une charte commune. Tout cela est inquiétant »*, ajoute-t-il.

Annoncée dès la fin de la guerre, la formation d'un nouveau gouvernement se fait toujours attendre. Le président Saleh aurait décidé de faire voter auparavant des amendements constitutionnels qui supprimeraient le conseil présidentiel pour ne maintenir qu'un vice-président. Cela lui permettrait de réduire l'influence des islamistes. Ces amendements prévoient aussi de faire de la charia (la loi islamique) la source unique – et non plus seulement principale – de la législation, la création d'une deuxième chambre, une certaine décentralisation administrative et une libéralisation économique.

Sans une réforme économique sérieuse *« je ne suis pas optimiste pour la stabilité du Yémen »*, nous a déclaré Abdel Karim Iryani, principal conseiller politique du président Saleh. *« Nous devons réformer le système monétaire, libéraliser le commerce et mettre fin sur quatre ou cinq ans à toutes les subventions qui sont le plus grand moyen de corruption. C'est seulement alors que le monde viendra à notre aide »*, ajoute-t-il. Une telle réforme heurtera toutefois en premier l'entourage du président qui *« estime aujourd'hui avoir gagné la guerre »*, commente un expert. *« L'économie du Yémen est entre les mains de 20 à 25 familles qui tiennent tout et viennent au secours financier du président quand il en a besoin »*, explique un homme d'affaires.

Se réconcilier avec l'Arabie saoudite

En attendant, la plus grande menace immédiate pour le Yémen est le risque d'explosion sociale. Le cours du ryal s'effondre. Sur le marché parallèle, il faut environ 80 ryals contre 1 dollar (12 au cours officiel). Les réserves de pétrole, sur lesquelles les dirigeants fondaient leurs espoirs, ne sont pas suffisantes. Beaucoup de compagnies s'apprêtent à revendre leurs droits de concessions. *« Il n'y a pas de salut pour le Yémen, sans aide extérieure et en particulier sans l'Arabie saoudite »*, affirme un banquier. *« Se réconcilier avec l'Arabie saoudite est une obligation mais il faut être deux »* pour le faire, répond M. Iryani.

En attendant, le Yémen paraît plus que jamais en période de fortes turbulences. Le pays est engagé, dit un intellectuel déçu, *« dans un long tunnel et personne ne sait quand il pourra en sortir »*.

FRANÇOISE CHIPAUX

« Nouvelle alliance » entre le parti présidentiel et les islamistes d'El Islah. – Un dirigeant du Congrès populaire général (CPG), le parti du président Ali Abdallah Saleh, a fait état, mardi 20 septembre, à Sanaa, d'une *« nouvelle alliance »* avec le parti islamiste El Islah, en vue de la formation d'un nouveau gouvernement. El Islah espère conforter sa présence au sein des instances dirigeantes du Yémen et obtenir une plus grande islamisation du pays, indique-t-on dans les milieux politiques à Sanaa. Ce parti est constitué d'un regroupement de tribus conservatrices du nord du Yémen, du mouvement des Frères musulmans et de représentants des grands commerçants conservateurs. – *(AFP.)*

EN BREF

ARABIE SAOUDITE : interpellations après une manifestation à Buraidi. – Les forces de l'ordre ont réprimé, à Buraidi, une manifestation après l'arrestation d'un chef religieux, ont confirmé, mardi 20 septembre, des diplomates. Ceux-ci précisent cependant que le chiffre de 1 000 interpellations, avancé par le Comité pour la défense des droits légitimes (CDLR), groupe d'opposition de tendance islamiste, basé à Londres, est exagéré. Les autorités *n'ont fait aucun commentaire sur ces* incidents qui ont déclenché une remontée des cours mondiaux du pétrole. – *(Reuter.)*

GRANDE-BRETAGNE : les libéraux-démocrates rejettent un référendum sur la monarchie. – Le Parti libéral-démocrate, réuni en congrès à Brighton, a rejeté, mardi 20 septembre, à une large majorité une proposition de référendum sur l'abolition de la monarchie après la fin du règne d'Elizabeth II, proposé par l'organisation de jeunesse du mouvement. L'adoption de cette proposition aurait une nouvelle fois mis en doute l'autorité du chef des libéraux-démocrates, Paddy Ashdown, après le vote lundi en faveur de la légalisation du cannabis à laquelle il était farouchement hostile. – *(AFP.)*

GRÈCE : adoption de mesures antiterroristes. – *Le gouvernement grec* a annoncé, mardi 20 septembre, des mesures antiterroristes après l'attentat contre un car de police revendiqué par le groupe ELA (Lutte populaire révolutionnaire) qui a fait un mort et dix blessés, lundi 19 septembre à Athènes. Le ministre de l'ordre public a créé un « groupe d'intervention » et un comité chargé d'analyser les activités terroristes et doublé la prime pour toute information conduisant à l'arrestation de terroristes. – *(AFP.)*

GUATEMALA : deux Français condamnés à trente ans de prison. – Lucien Biret 31 ans, et Jean-Philippe Bernard, 23 ans, accusés de l'assassinat le 27 septembre 1991 de deux ressortissants français, ont été condamnés, mardi 20 septembre, à trente ans de prison par la cour d'appel de Guatemala. Le verdict de la cour leur a été communiqué dans la prison de Pavon, à 25 km à l'est de la capitale, où ils se trouvent en détention depuis trois ans. Leur avocat a annoncé le dépôt d'un recours en cassation. – (AFP.)

IRAK : Saddam Hussein a reçu le général Jeannou Lacaze. – Le président Saddam Hussein a reçu, mardi 20 septembre, à Bagdad, l'ancien chef d'état-major des armées françaises, le général Jeannou Lacaze. Celui-ci, selon l'agence de presse irakienne INA, a appelé à une levée de l'embargo international frappant le pays depuis l'invasion du Koweït, et promis d'*« œuvrer en vue de ramener les relations franco-irakiennes à la normale »*. – *(AFP.)*

IRAN : le Parlement interdit les antennes paraboliques. – Le Parlement a interdit, mardi 20 septembre, *« toute importation, fabrication et utilisation »* des antennes paraboliques de réception des chaînes de télévision étrangères. Le ministère de l'intérieur et les Bassidji (miliciens volontaires) sont chargés d'enlever ces antennes *« dans les meilleurs délais »*. Depuis plus d'un an, plusieurs dizaines de milliers de paraboles ont fait leur apparition sur les toits des quartiers huppés de Téhéran et de quelques grandes villes, permettant à plus de deux millions de téléspectateurs de capter des chaînes étrangères. – *(AFP.)*

IRLANDE DU NORD : Gerry Adams dépose sa demande de visa pour les Etats-Unis. – Gerry Adams, président du Sinn Fein, la branche politique de l'IRA, a déposé auprès du consulat américain de Belfast, mardi 20 septembre, une demande de visa pour les Etats-Unis. Le gouvernement britannique avait mis en garde Washington, dimanche, contre l'octroi d'un visa au président du Sinn Fein. Par ailleurs, lors de son premier entretien à la BBC, mardi, depuis la levée de la censure, M. Adams a qualifié *« d'absurde »* la prudence du premier ministre britannique, John Major, face au processus de paix en cours. – *(AFP, Reuter.)*

ITALIE : grève des journalistes de la RAI. – Les journalistes de la radio-télévision publique italienne (RAI) se sont mis en grève pour vingt-quatre heures, mardi 20 septembre, afin de protester contre les nouvelles nominations à la direction des chaînes et stations de la RAI qui, disent-ils, la placent sous le contrôle du président du conseil, Silvio Berlusconi (*le Monde* du 20 septembre). Selon les syndicats, le mouvement de grève a été largement suivi. – *(AFP, Reuter.)*

LIBAN : vague d'arrestations politiques. – Dans un communiqué rendu public mardi 20 septembre, la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH) a protesté contre *« l'arrestation arbitraire, pour des motifs politiques, depuis la semaine dernière, de plusieurs personnes, et ce en contradiction avec les dispositions de la Constitution et des lois libanaises »*. La FIDH estime que ces pratiques *« sont de nature à saper la réconciliation interlibanaise »*.

Washington bannit l'expression « Europe de l'Est ». – Le département d'Etat américain vient d'interdire l'utilisation de l'expression « Europe de l'Est » *dans ses documents officiels a déclaré*, mardi 20 septembre au Congrès, un haut fonctionnaire. Il a indiqué que *« la population de la région ne se considère pas elle-même comme des Européens de l'Est. Prague se trouve géographiquement à l'ouest de Vienne. Budapest a une longue tradition culturelle aussi riche que celle de Paris, Vienne ou Berlin »*. Les pays de l'ex-Europe de l'Est seront désormais désignés comme appartenant à l'Europe centrale. – *(Reuter.)*

Le coordinateur américain en tournée au Proche-Orient. – Le coordinateur américain pour le Proche-Orient, Dennis Ross, est arrivé, mardi 20 septembre, à Tel-Aviv, en provenance de Damas. A son départ de Syrie, il avait fait état du *« sérieux des parties »* (Syrie et Israël), à l'issue de six heures d'entretiens avec le président Hafez El Assad. M. Ross est *chargé de préparer* la prochaine tournée, dans la région, du secrétaire d'Etat Warren Christopher, prévue pour le début d'octobre. – *(AFP.)*

REPÈRES

CHILI

Le limogeage du ministre de l'intérieur provoque une tempête politique

Six mois après son arrivée au gouvernement, le président chilien Eduardo Frei a effectué mardi 20 septembre son premier remaniement ministériel. Bien que partiel – trois ministres ont *été priés de démissionner* – ce changement a pris les allures d'une secousse politique due notamment au départ du ministre socialiste de l'intérieur, German Correa, dont la présence dans un ministère-clé était considérée jusqu'ici comme un symbole des progrès de la jeune démocratie *chilienne.*

Il a été remplacé par un démocrate-chrétien, Carlos Figueroa, un proche de M. Frei, qui jusqu'à ce lundi était en charge des affaires étrangères. Malgré la prudence de sa réaction et tout en reconnaissant *« le droit du président de changer ses ministres »*, le Parti socialiste n'a *pas caché son agacement devant* la *« brutalité de la méthode »* utilisée, M. Correa n'ayant appris qu'il était appelé à démissionner *que trois heures avant la désigna*tion de son successeur. Selon un responsable socialiste, *« cela ressemble davantage aux méthodes de certains patrons d'entreprise qu'à ce qui convient aux affaires politiques »*. – *(Corresp.)*

ÉGYPTE

Amnesty International dénonce les arrestations arbitraires

La situation des droits de l'homme continue de se détériorer à mesure que les autorités réagissent à la montée de la violence politique due aux groupes islamistes, constate Amnesty International dans un rapport rendu public, mardi 20 septembre. L'organisation humanitaire précise ainsi « qu'au moins 41 avocats ont fait l'objet d'arrestations arbitraires et de détention administrative, depuis mai ». Amnesty indique aussi que, *« depuis vingt et un mois, au moins 16 personnes sont mortes dans des postes de police ou dans des sections du service de renseignements de la sûreté de l'Etat, notamment au Caire et en haute Egypte »*. Cette organisation souligne que, dans le cadre *de la lutte contre la violence poli*tique, 40 personnes ont déjà été exécutées et 56 condamnations à mort prononcées.

NIGÉRIA

Reprise du procès de Moshood Abiola

Le procès du principal dirigeant de l'opposition, Moshood Abiola, devait reprendre, mercredi 21 septembre, à Abuja, alors que se multiplient les efforts visant à arrêter la procédure et à obtenir sa sortie de prison pour *« raisons médicales »*. Lundi, l'Association médicale nigériane (NMA), pour la troisième fois depuis le début du mois, a lancé un cri d'alarme, affirmant que l'état de santé de M. Abiola s'était *« à nouveau détérioré »*. M. Abiola a été arrêté le 23 juin à Lagos et inculpé de trahison pour s'être proclamé président du Nigéria sur la base du mandat que les Nigérians, selon lui, lui ont confié lors de *l'élection présidentielle* du 12 juin 1993, annulée par les militaires.

Par ailleurs, des inconnus ont mis le feu, lundi soir, au domicile *d'un autre dirigeant de l'opposi*tion, Ayo Opadokun, secrétaire général de la Coalition démocratique nationale. – *(AFP.)*

Pour étayer une candidature à l'élection présidentielle

M. Giscard d'Estaing joue son va-tout sur le défi du « plein emploi »

Valéry Giscard d'Estaing a exposé son plan pour un *« retour au plein emploi »*, fondé principalement sur la baisse des charges sociales pesant sur les bas salaires. Le président de l'UDF, qui doit être reconduit dans cette fonction à la mi-novembre, joue son va-tout sur l'aspiration des Français à sortir du chômage chronique qui s'est installé depuis vingt ans. Il espère apparaître ainsi, face à Edouard Balladur, auquel s'est ralliée une partie de l'UDF, comme capable de renouer les fils d'une action réformatrice interrompue en 1981.

■ OBJECTIONS. L'ancien président de la République prend sa part, dans le plan qu'il propose, des erreurs commises depuis vingt ans, mais son programme, *par sa perfection même*, suscite le doute. Le déplacement du « mur » constitué par les charges peut-il, à lui seul, enclencher un mouvement de création d'emplois, alors que la consommation resterait entravée ?

■ DÉBAT NATIONAL. M. Balladur s'est félicité, quant à lui, du « grand débat national sur l'avenir » qui s'ouvre à l'occasion de l'élection présidentielle, débat que le premier ministre juge « légitime et souhaitable ». Il a *précisé, dans ce qui semblait* être une allusion aux propositions de M. Giscard d'Estaing que « nul ne peut dire avoir toutes les solutions possibles à l'esprit ».

■ LÉGITIMITÉ. Bernard Pons, président du groupe RPR de l'Assemblée nationale, a rappelé, à la veille des journées parlementaires du groupe, organisées à Colmar les 22 et 23 septembre, que Jacques Chirac est à ses yeux le « candidat légitime » de son parti à l'élection présidentielle *(lire page 9)*.

En 1974, dans le feu de la campagne présidentielle qui allait lui ouvrir les portes de l'Elysée, Valéry Giscard d'Estaing s'était *laissé aller à un propos* de jeunesse. *« Je n'aurais pas souhaité être un président âgé »*, expliquait-il le 28 avril, à quelques jours seulement du scrutin. Vingt *ans plus tard, pourtant, le président* de l'UDF ne semble pas animé d'une autre énergie que celle d'occuper une fonction pour laquelle il se croit fait. Les obstacles ne manquent cependant pas.

Contesté au sein de ses propres troupes, notamment celles du Parti républicain et du Centre des démocrates sociaux, ralliées précipitamment au balladurisme, M. Giscard d'Estaing *ne peut* espérer sortir de cet enfermement qu'en établissant un dialogue direct avec l'opinion, par-dessus les partis. Il lui faut alors faire mentir un vieil oracle gaullien, cruellement d'actualité, qui veut que son *« problème »* soit *« le peuple »*. Dans tous les sondages, le président de l'UDF est loin. Trop loin. L'aridité des courbes que réalisent les instituts d'enquête de l'opinion ferait douter les esprits les mieux trempés. Pas le sien. Bloqué en 1988 par Raymond Barre, avec l'insuccès que l'on sait et qui n'a pas pu lui déplaire, le voici qui tente aujourd'hui le diable avec son « plan pour un retour au plein emploi », avec comme seule perspective l'élection présidentielle prévue pour 1995.

La *démonstration* et la rigueur mathématique sont de grande facture ; l'autocritique de l'action menée, de 1974 à 1981, contre l'inflation, de bon aloi : la volonté de proposer plutôt que d'asséner, manifeste. *Pour autant*, l'électrochoc sera-t-il suffisant ? Le risque est à la mesure du défi. M. Giscard d'Estaing s'en prend au problème majeur de la société française pour renouer avec elle. Peut-on encore se faire entendre en proposant une solution contre le chômage, après deux décennies de discours contradictoires et vains ?

Pas « obsédé »

Pour l'heure, M. Giscard d'Estaing se voit privé du grand débat national qu'il espérait susciter. Seul Jacques Barrot (UDF-CDS), président de la commission des finances de l'Assemblée nationale, a obligeamment fait savoir, serviable, que par ses propositions l'ancien président de la République jette *« les bases d'un débat central »*. En multipliant les interventions, sur les ondes comme dans la presse, M. Giscard d'Estaing fera en sorte de ne pas *en rester là*.

Il compte aussi utiliser au maximum la tribune offerte, à la mi-novembre, par sa prorogation pour un an comme président de l'UDF, décidée par le bureau politique du 7 septembre et qui sera, alors, soumise aux délégués du conseil national, dont la réunion est prévue pour cette occasion. Ce petit succès, obtenu sur le PR et le Parti radical, qui souhaitaient son éviction, n'est cependant pas de ceux qui lancent une candidature présidentielle dans l'opinion.

Si le débat sur l'emploi, point central de sa stratégie, reste suffisant pour inverser ce sort aussi contraire, il lui faudra, alors, avancer ses réflexions sur l'Europe ou sur les institutions, particulièrement après l'intervention télévisée de François Mitterrand et devant la fin d'un second septennat qu'il qualifie, dans *VSD* (*daté 22 septembre*), de *« crépusculaire »*. Après avoir multiplié les interrogations, si l'opinion reste durablement éloignée de lui, M. Giscard d'Estaing glissera du statut de compétiteur à celui d'arbitre de l'élection présidentielle.

Un arbitre engagé puisque l'ancien président de la République défendrait alors manifestement la *« solution normale »*, constituée, selon lui, par une candidature UDF, que celle-ci soit endossée par Raymond Barre ou par Charles Millon, président du groupe UDF de l'Assemblée nationale. M. Giscard d'Estaing ne resterait pas, non plus, inactif *au cours de la campagne municipale* puisqu'il tâcherait, d'une manière ou d'une autre, d'effacer à Clermont-Ferrand la défaite qu'il y a subie en 1959. Comme il l'explique dans le numéro de *la Montagne* daté du 21 septembre, son investiture, décidée le 15 septembre (*le Monde* du 17 septembre), *montre qu'il n'est pas « un obsédé de l'élection présidentielle »*.

Quels que soient les charmes de la ville natale de Blaise Pascal, ils auraient alors bien du mal à faire oublier l'échec d'un retour aux plus hautes responsabilités espéré par M. Giscard d'Estaing depuis sa défaite de 1981.

GILLES PARIS

Baisser les charges et augmenter la TVA

Dans une série de trois articles publiés dans *le Figaro* des 19, 20 et 21 septembre, M. Giscard d'Estaing propose un plan *« pour un retour au plein emploi »* (*le Monde* du 20 septembre). Il part du constat que la reprise de la croissance, même à un rythme régulier de 3 % par an, ne permettrait, au mieux, que de *« faire disparaître le chômage conjoncturel et de ramener, au bout de plusieurs semestres d'une croissance continue, le nombre de chômeurs au voisinage de deux millions et demi de personnes »*.

Pour s'attaquer à ce problème, M. Giscard d'Estaing *estime* que tous les leviers traditionnels ne seront pas suffisants, qu'il s'agisse de l'aide à la reprise, notamment dans les PMI, de l'*« évolution des conceptions, des attitudes et des valeurs relatives au travail »*, ou de la rénovation de l'éducation et de la formation professionnelle. *« Ces recommandations manquent d'un dispositif stratégique central, d'une clé à tourner qui décoincerait l'engrenage »*, explique-t-il, et qui permettrait de s'attaquer au *« nœud »* du problème : *« Nous avons provoqué un déséquilibre majeur* [dans le marché du travail] *en créant, puis en laissant progressivement s'étendre une large zone d'exclusion d'emploi. »*

Pour M. Giscard d'Estaing, cette zone d'exclusion résulte de l'écart – croissant depuis les années 70 – entre le salaire minimum et le coût salarial total pour l'employeur. Par conséquent, *« un employeur n'a intérêt à embaucher un travailleur payé au SMIC que si la valeur de son travail atteint le SMIC plus 40 % »*. Le résultat *« est que toute personne dont la valeur du travail personnelle »* se situe dans cette zone (entre le SMIC et le SMIC + 40 %) *ne peut trouver d'emploi, ce qui* touche précisément les travailleurs peu qualifiés, beaucoup de femmes et les jeunes à la recherche d'un premier emploi.

Pour déplacer ce *« mur de l'emploi »*, l'ancien chef de l'Etat propose donc d'instituer *« deux niveaux de charges sociales forfaitaires pour l'employeur : 10 % sur les salaires bruts inférieurs à 7 000 francs par mois et 20 % sur les salaires bruts compris entre 7 000 et 7 500 francs »*. Ces deux taux-plafonds, fixés en valeur absolue et non par référence au SMIC, ont pour but d'atténuer les effets de seuil lorsque le salaire franchit le plafond et de permettre, ainsi, la progression régulière des salaires au sein de l'entreprise. Cette réforme, souligne l'ancien président de la République, doit s'appliquer à tous les salariés et pas seulement aux nouvelles embauches.

La baisse des cotisations patronales, dont M. Giscard d'Estaing évalue le coût à 80 milliards de francs, serait financée *« à hauteur de plus de 50 % par les économies qu'elle entraîne »*, notamment la réduction des dépenses budgétaires d'indemnisation du chômage et d'aide à l'emploi. Pour assurer la deuxième moitié du financement, M. Giscard d'Estaing propose de faire appel à *« une ressource temporaire »*, la taxe à la valeur ajoutée. La TVA, observe-t-il, a *« l'avantage relatif de frapper l'utilisation du revenu et non la perception de ce revenu, et surtout, elle associe les produits importés à la collecte des ressources »*. Seul le taux de TVA appliqué aux activités artisanales resterait inchangé, voire abaissé, de façon à ne pas favoriser le développement du travail au noir dans ce secteur.

COMMENTAIRE

Les métaphores du professeur Giscard

QUELQUES mois d'été pour la réflexion, et Valéry Giscard d'Estaing aura retrouvé la verve professorale du président de la République qu'il fut de 1974 à 1981. *Le brio est là, le sens de la* formule aussi, et même les graphiques qui impressionnaient... et exaspéraient tant quand le locataire de l'Elysée se levait pour passer au tableau noir devant les téléspectateurs.

Après trois jours de lecture de la *méthode Giscard pour venir à* bout du chômage, dans *le Figaro*, ce sentiment retrouvé s'impose à nouveau devant la vacuité de l'*exercice. Pourquoi ne pas y* avoir pensé plus tôt si c'était aussi simple et, pour tout dire, *aussi mécaniquement* imparable ? A force de démonstrations trop limpides, l'évidence se transforme en doute. Parce que trop *d'arguments empilés* et une logique à ce point léchée finissent par aboutir au résultat exactement contraire au but *recherché*.

Il faut cependant rendre hommage à l'auteur : toute superbe *abandonnée, au moins sur ce* point, il s'associe aux erreurs commises *« depuis vingt ans »* et revendique sa part de responsa*bilité dans les retards pris* par la France depuis son septennat. Les reproches de myopie s'adressent *à tous, et c'est mieux ainsi*.

Cela dit, la pensée de l'ancien président tient, comme il en a souvent manifesté le goût, dans *quelques métaphores propres* à frapper l'opinion. Il existerait ainsi une *« zone d'exclusion d'emploi »* entre le coût du SMIC *accompagné de ses charges* patronales (8 413 francs) et le SMIC brut – et non pas net – versé au salarié (6 010 francs), définie *quelque peu arbitrairement en* dépit de courbes savantes. De même existe-t-il un *« mur de l'emploi »*, dont il nous est *affirmé qu'il « a constitué pour moi une véritable révélation, tant la cause du chômage saute alors aux yeux ! »* et qui s'apparente pourtant à une simple tautologie.

Dès lors que, par convention, la loi fixe un salaire minimal, il est normal de ne pas trouver, hors travail au noir, des salariés payés en deçà de ce seuil légal. *Il y a enfin une martingale* absolue, offerte en conclusion, qui consiste à faire supporter le coût exorbitant de la baisse des *charges sociales de l'entreprise*, estimé à 80 milliards de francs, par une augmentation compensatrice, seulement temporaire, de la TVA. L'appel à la fiscalité, qui s'appuierait *sur les revenus* du capital et du patrimoine, est à peine évoqué, et le recours à la CSG (contribution sociale généralisée), *écartée d'un revers de* main. Or, depuis les *« cadeaux aux entreprises »* reprochés à M. Balladur, nombre d'observateurs *estiment que le transfert opéré de* fait sur les ménages a pour conséquence de ralentir la consommation. L'économie, faut-il le rappeler, a besoin de clients...

Un oubli majeur

La première impasse de ce programme se situe là. Par ailleurs, il est admis, *une fois pour toutes* et sans s'étendre sur les moyens d'y parvenir, que l'économie française doit *« viser une croissance annuelle sans inflation de l'ordre de 3 % »*. Tout le reste en découle dans une lecture complètement mécanique des effets, et, par un mouvement de balancier étonnant, se trouve ainsi inversé le sens des propositions ordinaire*ment acceptées*. Depuis plus de dix ans, tous les *responsables* politiques s'échinent à inculquer aux Français que l'emploi dépend de *l'activité et donc de l'entreprise*, en dernier lieu. Nous apprenons maintenant que la création d'emplois s'enclenche *automatiquement, sans référence* à des besoins nouveaux ou supplémentaires, par le seul fait de déplacer le *« mur de l'emploi »*.

Dans le langage giscardien, cet oubli majeur s'appelle *« les lois du marché »*, appliquées au coût *du travail, comme si une seule* mesure pouvait tout résoudre et ramener à un *« plein emploi »* dont il prend soin toutefois de *limiter l'acception. Nous ne* sommes plus au temps des *« trente glorieuses »* et du travail pour tous. Aujourd'hui le *« plein emploi » se comprend avec 5 à* 6 % de chômeurs, c'est-à-dire avec de 1,3 à 1,6 million de personnes écartées du marché du travail, *puisqu'il faut distinguer le* chômage structurel du chômage conjoncturel.

Outre que c'est entretenir une confusion avec un concept sans doute dépassé, et admettre implicitement qu'une *« zone d'exclusion » demeure, cette construc*tion intellectuelle ne tient pas compte des mutations du travail, largement en cours, et n'explore pas de nouveaux *gisements que* le modèle industriel français a ignoré. Sous l'apparence du neuf, Valéry Giscard d'Estaing raisonne sur des modes de références bien anciens...

ALAIN LEBAUBE

Le premier ministre souhaite « un grand débat national »

Pour Edouard Balladur, tout déplacement en province est l'occasion d'une adresse aux élus locaux. Le premier ministre a donc profité de la réunion du comité interministériel d'aménagement du territoire, mardi 20 septembre, à Troyes, dans l'Aube *(lire page 20)*, pour les rencontrer au cours d'un déjeuner à la mairie. Devant eux, il a qualifié de *« bon, nécessaire, légitime et souhaitable »* le démarrage *« du grand débat national sur l'avenir »* du pays auquel donne lieu une élection présidentielle, afin de *« répondre aux aspirations »* des Français, et cela de *« façon responsable »*. M. Balladur a précisé, toutefois, qu'*« il faut avoir à cœur de proposer des mesures utiles, efficaces et crédibles »*, tout en sachant que *« nul ne peut dire avoir toutes les solutions possibles à l'esprit »*. Deux jours avant les journées parlementaires du RPR à Colmar, le chef du gouvernement a passé en revue, en outre, les problèmes économiques et sociaux actuels, en expliquant qu'une *« vraie réforme sociale »* ne pourra pas se faire *« sans mise en cause d'un certain nombre d'habitudes »* et que pour lutter contre le chômage, il faut mettre fin *« à des structures périmées et à des comportements surannés »*. Défendant l'action de son gouvernement M. Balladur a fait valoir que si *« tout n'a pas été fait »*, le *« bon départ »* a été pris *« dans toutes les directions »*. Il a donc appelé les Français à poursuivre *« les efforts »* entrepris depuis dix-huit mois, car, a-t-il dit, le *« temps de la facilité n'est pas venu, et il faudra encore de longues années pour retrouver la prospérité »*.

Selon un sondage de l'IFOP sur l'élection présidentielle

M. Delors devancerait M. Chirac mais serait battu par M. Balladur

Selon un sondage IFOP (réalisé les 15 et 16 septembre auprès de 946 personnes interrogées par téléphone), à paraître dans *l'Express* de cette semaine, Edouard Balladur recueillerait 31 % d'intentions de vote au premier tour d'une élection présidentielle, devançant Jacques Delors (25 %), Jacques Chirac (13 %), Bernard Tapie (9 %), Jean-Marie Le Pen (8 %), Robert Hue (5 %), Valéry Giscard d'Estaing et Philippe de Villiers (3 %). En l'absence de MM. Tapie et de Villiers, M. Delors (29 %) n'est plus qu'à trois points de M. Balladur (32 %), devant M. Chirac (17 %), M. Giscard d'Estaing recueillant alors 5 % des intentions de vote. Si, en outre, l'ancien président de la République n'est pas candidat, M. Balladur obtient 35 % d'intentions de vote, M. Delors 29 % et M. Chirac 19 %.

Au second tour, M. Balladur l'emporterait face à M. Delors (57 % contre 43 %), mais l'écart s'est réduit par rapport au mois d'août, où il était de 20 points. Il battrait également le président du RPR (68 % contre 32 %), tandis que M. Delors devancerait M. Chirac (52 % contre 48 %), alors que ce dernier le battait au mois d'août (par 51 % d'intentions de vote).

D'autre part, selon le « baromètre » Gallup-France pour le même hebdomadaire, réalisé (avec le même échantillon) après les interventions télévisées de M. Mitterrand et M. Balladur, parmi les personnes interrogées, 63 % (+ 5 points par rapport au mois d'août) approuvent l'action de M. Balladur comme premier ministre, contre 31 % (- 5 points) d'opinions contraires. La cote de satisfaction à l'égard de l'action du président de la République est stable à 54 % (contre 37 % d'avis contraires).

M. Pons rassure le premier ministre tout en soutenant le maire de Paris

Bernard Pons, président du groupe RPR de l'Assemblée nationale, se veut rassurant à l'égard du premier ministre. Les députés RPR « *ont toujours été parfaitement unis et solidaires de l'action gouvernementale* » et « *une fois encore, le gouvernement pourra compter sur* [leur] *soutien loyal* », écrit-il dans l'éditorial de la *Lettre* de son groupe, publiée mardi 20 septembre. En outre, « *chacun devra veiller à ce qu'aucune tension ne puisse se manifester ni à l'intérieur du groupe ni entre le groupe et le gouvernement* », insiste-t-il. A la veille des journées parlementaires du RPR, à Colmar, les 22 et 23 septembre, sur le thème de l'exclusion, M. Pons affirme en outre, dans un entretien publié par *le Figaro* du 21 septembre, que « *l'immense majorité des députés RPR souhaite le calme et la sérénité et qu'*[ils] *se détermineront le moment venu* ». Minimisant la fracture ouverte entre « balladuriens » et « chiraquiens », il rappelle que Jacques Chirac lui apparaît comme « *le candidat légitime* » de son parti.

Devant le comité national

M. Hue reconnaît les difficultés que rencontre le PCF à jouer un rôle de rassembleur

Dans un long rapport devant le comité national du Parti communiste français, Robert Hue a relevé, mardi 20 septembre, les difficultés que rencontre le PCF à différents niveaux pour jouer un rôle de rassembleur. Le secrétaire national a déclaré que le PCF n'est pas assez attentif aux « convergences » qui peuvent se dessiner avec d'autres forces politiques.

Avant de laisser à Alain Bocquet, président du groupe communiste de l'Assemblée nationale, le soin de dévoiler, mercredi 21 septembre, le nom du candidat du PCF à l'élection présidentielle, Robert Hue a donné le ton, mardi, de ce que sera la prochaine campagne. A dix-sept reprises, pas moins, dans le rapport qu'il a présenté devant le comité national, le secrétaire national du Parti communiste a dénoncé le règne de « *l'argent-roi* », de « *l'argent pour l'argent* », qui gèle les créations d'emplois, « *gangrène la vie sociale* » et pollue l'exercice de la démocratie.

Seul « *un débouché politique neuf* » peut permettre d'inverser cette logique. C'est le sens du « pacte unitaire pour le progrès », proposé en avril mais qu'il faut, a convenu M. Hue, « *envisager sur la durée* ». Dans la partie la plus neuve de son propos, le secrétaire national a relevé quelques-unes des difficultés auxquelles il se heurte (*le Monde* du 21 septembre). Il a d'abord mis l'accent sur la « *contradiction* » du Parti socialiste, pris « *entre sa volonté de parler à gauche et son refus de tirer les enseignements de son expérience gouvernementale* ». D'où la nécessité d'un candidat communiste, « *pour que la gauche soit bien la gauche et le demeure* ».

L'appel aux exclus

C'est surtout sur un plan interne au PCF que M. Hue s'est efforcé de mettre les choses au point. Le parti ne saurait continuer à « se mutiler » en se contentant de « *créer les conditions du débat* ». « *Il ne s'agit pas de s'abandonner à un basisme réducteur et militant, de proclamer : « Les gens, les gens, les gens ! » en attendant que la lumière jaillisse de leurs rencontres* », a affirmé M. Hue. Les cellules continuent d'être, « *trop souvent, des lieux d'enregistrement de décisions prises ailleurs* ». Une rencontre nationale des secrétaires de cellule sera organisée, les 1er et 2 octobre, pour tenter de remédier à ces défauts.

« *Telle qu'elle est, la presse communiste répond-elle aux attentes de ses lecteurs ?* », a demandé le secrétaire national, en annonçant qu'une « *consultation démocratique* » sera organisée dans l'ensemble des titres, avant la fin de l'année, et en précisant que seul, à ce jour, l'hebdomadaire *Révolution* s'est engagé dans une telle démarche. Enfin, rappelant l'appel qu'il avait lui-même lancé, lors du vingt-huitième congrès du PCF, aux « *communistes de cœur* » écartés du PCF, pour qu'ils y reviennent (*le Monde* du 29 janvier), il s'est demandé « *comment cet appel s'est traduit dans la vie* ».

Pour le secrétaire national, le PCF a le tort de continuer à s'inscrire « *dans un schéma « seul contre tous* ». Il ne perçoit pas bien les convergences qui peuvent se dessiner à l'occasion avec d'autres forces politiques. « *Notre ambition n'est pas de nous contenter d'affirmer : nous avons changé. Nous voulons faire en sorte que cela se voie* », a encore lancé M. Hue.

Le dirigeant communiste, qui est friand des études d'opinion, a ajouté : « *Nous sommes confrontés à un problème majeur : c'est l'écart entre les résultats électoraux actuels du parti et les résultats des enquêtes d'opinion, qui montrent qu'une importante proportion de gens, sur des questions fondamentales comme la nécessité de remettre en cause la domination de l'argent, partagent avec nous des idées et des aspirations.* » Si l'analyse est juste, ce sera précisément au candidat du PCF à l'élection présidentielle de faire la preuve qu'il est encore possible de réduire cet écart.

JEAN-LOUIS SAUX

Ancien conseiller de M. Le Pen

M. de Saint-Affrique est frappé d'une « exclusion perpétuelle » du Front national

Ancien conseiller personnel de Jean-Marie Le Pen pour les questions de communication, Lorrain de Saint-Affrique a été officiellement exclu du Front national, le 15 septembre, au terme d'une réunion de la commission de discipline et de conciliation du parti d'extrême droite. M. de Saint-Affrique n'assistait pas à son passage en « jugement », auquel il avait pourtant été convié.

Au beau milieu de la dixième « université d'été » du Front national, le 1er septembre, l'intéressé avait fait une déclaration fracassante à la radio et à la télévision, qui visait le délégué général du parti. « *Tant que Bruno Mégret protégera des néonazis et des admirateurs de l'Allemagne hitlérienne, des gens comme Jacques Peyrat fuiront leurs responsabilités et quitteront le Front national* », avait indiqué M. de Saint-Affrique, en faisant référence au chef de file du lepénisme à Nice, M. Peyrat, qui venait de rompre avec son parti (*le Monde* des 2 et 3 septembre). M. Mégret avait immédiatement annoncé l'exclusion de M. de Saint-Affrique, avant la réunion de la commission.

Par une lettre datée du 15 septembre et signée du président de cette commission, Yves de Verdilhac, M. de Saint-Affrique a reçu notification de son « *exclusion perpétuelle du mouvement* ». La commission a, en effet, estimé que ces « *agissements sont d'autant plus regrettables et doivent être sanctionnés de façon d'autant plus sévère qu'ils émanent d'un membre du cabinet du président et constituent, à la veille d'élections particulièrement importantes pour le pays, une véritable trahison envers le Chef qui* [lui] *avait fait confiance* ».

Garde des sceaux de 1988 à 1990

M. Arpaillange affirme avoir discuté à plusieurs reprises du dossier Bousquet avec M. Mitterrand

Une semaine après les déclarations de François Mitterrand reconnaissant avoir délibérément freiné les procédures qui risquaient de « *raviver les plaies* », Pierre Arpaillange, garde des sceaux de 1998 à 1990, affirme, dans un entretien à *Libération*, avoir discuté à plusieurs reprises du dossier de René Bousquet avec le chef de l'Etat. « [L'argument de M. Mitterrand pour s'opposer au procès Bousquet] *était le souci de l'unité nationale*, explique-t-il. *En gros, si j'interprète ses paroles, il s'agissait de ne pas reparler perpétuellement de faits commis par des collaborateurs pendant la période de l'Occupation. Pour lui, la paix civile exigeait de ne pas remuer un tas de choses.* »

Après le dépôt de la plainte de Serge Klarsfeld, en 1989, Pierre Arpaillange avait été saisi par le procureur général de la cour d'appel de Paris d'un projet tendant à requérir la compétence de la Haute Cour de justice de la Libération instituée en 1944. Malgré ses discussions avec le chef de l'Etat, M. Arpaillange a finalement donné en septembre 1990 des instructions écrites au procureur général de Paris, afin de « *requérir des poursuites contre Bousquet devant la chambre d'accusation – et donc la cour d'assises – pour crimes contre l'humanité* ». « *Il était d'ores et déjà prescrit au procureur général de former un pourvoi en cassation au cas où la chambre d'accusation de Paris ne suivrait pas ces réquisitions* », ajoute M. Arpaillange.

L'affaire du sang contaminé devant la Cour de justice de la République

Laurent Fabius, Georgina Dufoix et Edmond Hervé vont être mis en examen pour « complicité d'empoisonnement »

C'est sous la qualification criminelle de « complicité d'empoisonnement » que Laurent Fabius, Georgina Dufoix et Edmond Hervé seront mis en examen, fin septembre, par la commission d'instruction de la Cour de justice de la République dans *l'affaire du sang contaminé par le virus du sida.* Mme Dufoix, ancien ministre des affaires sociales, est convoquée pour le 27 septembre, M. Hervé, ancien secrétaire d'Etat à la santé, le 29 septembre, et M. Fabius, ancien premier ministre, le 30 septembre. Si ces convocations étaient effectivement prévues au début de l'automne, la qualification retenue s'écarte de la voie choisie par la commission des requêtes de la Cour de justice de la République.

■ ÉLARGISSEMENT. L'instruction ne viserait plus seulement la responsabilité des politiques dans la contamination des hémophiles, mais également dans la mise en place du test de dépistage.

Les poursuites dirigées contre les ministres dans l'affaire du sang contaminé se caractérisent *principalement par une série* d'hésitations sur la qualification juridique à appliquer aux actes qui leur sont reprochés. Alors que le docteur Michel Garretta et le professeur Jean-Pierre Allain avaient été poursuivis sur la base du délit de *« tromperie sur la qualité substantielle »* d'un produit, les deux hauts fonctionnaires jugés avec eux, le docteur Robert Netter, directeur du Laboratoire national de la santé et le professeur Jacques Roux, directeur général de la santé, répondaient de *« non-assistance à personne en danger ».* C'est donc sur cette même incrimination que la Haute Cour de justice, alors compétente pour juger les ministres, était saisie le 16 décembre 1992. Mais cette décision résultant du vote des deux Assemblées ne fut obtenue qu'au terme de trois mois de débat houleux où les parlementaires ont examiné une foule de questions allant de l'empoisonnement à la *« tromperie aggravée »* en passant par l'homicide involontaire.

De résolutions en résolutions, d'amendements en amendements, le Sénat et l'Assemblée votaient les 19 et 20 décembre dans les mêmes termes, une proposition de résolution visant à renvoyer les trois ministres devant la Haute Cour sous la prévention de *« non-assistance à personne en danger ».* La commission d'instruction se mit au travail mais, le 5 février 1993, les cinq magistrats qui la composaient constataient la prescription de ce délit puisque les poursuites avaient été engagées plus de trois ans après la cessation des pouvoirs des trois ministres. La commission suggérait la qualification d'*« homicide involontaire »* car, dans ce cas, la prescription était interrompue à chaque décès d'hémophile contaminé, *mais la Haute Cour de justice* perdait sa compétence à l'égard des ministres sans que de nouvelles poursuites soient engagées.

Une requalification surprenante

Créée par la loi organique du 24 novembre 1993, la toute nouvelle Cour de justice de la République comporte une commission des requêtes chargée d'examiner les plaintes qui lui sont adressées. Là encore, les magistrats composant *cette commission se sont* trouvés face à diverses qualifications invoquées par les plaignants. En juillet dernier, elle jugeait que onze plaintes étaient recevables et transmettait le dossier au procureur général, Pierre Truche, en retenant l'infraction prévue par l'article 318 du code pénal qui punit de cinq à dix ans de réclusion criminelle *« l'administration de substances nuisibles à la santé ».* C'est donc sur ce texte que le magistrat a saisi la commission d'instruction de la Cour de justice, le 18 juillet.

Cependant, le crime prévu par l'article 318 est devenu un délit car un mécanisme complexe (*le Monde* du 20 juillet) imposait d'appliquer désormais l'article 222-12 du nouveau code pénal qui punit de cinq ans d'emprisonnement *« l'administration de substances nuisibles ayant porté atteinte à l'intégrité physique ».* Il est peu probable que ce soit cet aspect qui ait conduit la commission à requalifier les faits en crimes. Mais, quoi qu'il en soit, la commission d'instruction a choisi l'empoisonnement tel qu'il était défini à l'époque ainsi que sa nouvelle version contenue dans l'article 221-5 du code pénal qui dispose : *« Le fait d'attenter à la vie d'autrui par l'emploi ou l'administration de substances de nature à entraîner la mort constitue un empoisonnement. »* Les peines prévues vont de trente ans de réclusion criminelle à la réclusion à perpétuité.

La voie la plus fragile

En l'occurrence, c'est la complicité – punie des mêmes peines – qui est visée en application de l'article 121-7 selon lequel *« est complice d'un crime ou d'un délit la personne qui, sciemment, par aide ou assistance, en a facilité la préparation »*, ou qui *« par dons, promesses, menaces, ordres, abus d'autorité ou de pouvoir aura provoqué une infraction ou donné des instructions pour la commettre ».* Survenant alors que l'instruction vient de commencer, et sans que les trois ministres aient été entendus, cette rapide requalification est surprenante. Certes, la commission avait annoncé, dans un communiqué officiel inattendu de la part d'une juridiction d'instruction, qu'elle allait *« se rapprocher »* des cabinets d'instruction où sont ouvertes des informations judiciaires relatives à la contamination du sang.

Parmi ceux-ci, figure celui du juge Marie-Odile Bertella-Geffroy qui a mis en examen le docteur Garretta, le professeur Allain et le docteur Habibi pour *« empoisonnement ».* Soupçonner les ministres de complicité de cette même infraction relève donc d'une certaine logique mais présente des dangers lorsque deux de ceux qui sont poursuivis en tant qu'auteurs principaux ont déjà été condamnés pour les mêmes faits. Ce litige sur l'« autorité de la chose jugée » sera un jour tranché et la décision pourrait s'accompagner de réactions en chaîne.

En outre, quoi qu'en disent quelques rares juristes, l'empoisonnement, l'une des formes les plus préméditées de meurtre, suppose une volonté de tuer que personne ne soutient dans l'affaire du sang contaminé, et cet aspect aussi devra être tranché par la Cour de cassation. En choisissant la qualification la plus dure, la commission d'instruction a suivi le chemin indiqué par plusieurs plaignants. C'est la voie où résonnent les mots si forts qu'une partie des victimes souhaitent entendre. Mais c'est aussi la voie la plus remplie d'embûches, la plus fragile.

MAURICE PEYROT

La chaîne des responsabilités

« Responsable, mais pas coupable » : on n'a pas fini de disserter sur la célèbre formule de Georgina Dufoix, une formule dont, les années passant, on perçoit aujourd'hui toute la pertinence s'agissant, non pas de l'ancien ministre des affaires sociales – ce sera, sur ce point, à la justice de se prononcer – mais du problème plus global de la responsabilité des ministres dans la manière dont sont conduites les affaires de l'Etat. En ce qui concerne Laurent Fabius, cette formule a une grande importance. Les faits actuellement connus tendent à montrer que l'ancien premier ministre a, pour ce qui est des décisions qu'il a eues à prendre personnellement, plutôt agi avec promptitude. En revanche, des interrogations subsistent sur son degré de responsabilité dans les décisions qu'ont eues à prendre ses ministres et leurs conseillers.

Les magistrats de la Cour de justice auront à examiner les responsabilités des trois anciens ministres dans trois dossiers à la fois distincts et complémentaires :

● **La contamination des hémophiles.** La principale question concerne ici les circonstances dans lesquelles a été rédigé et mis en œuvre l'arrêté du 23 juillet 1985 qui visait, *via* le non-remboursement, à arrêter, à compter du 1er octobre de la même année, la prescription de produits antihémophiliques non chauffés (et, de ce fait, *a priori* contaminés par le virus du sida). Ces arrêtés, qui ne prévoyaient donc pas une interdiction pure et simple dans les plus brefs délais, étaient signés par Gaston Rimareix et Charles-Henri Filippi, respectivement directeurs des cabinets de M. Edmond Hervé et de Mme Georgina Dufoix.

Plus généralement, ce dossier, comme les deux autres, pose, de manière aiguë, le problème de la transmission, de l'échange et de la remontée des informations à un niveau décisionnel en cas de crise. A l'évidence, les différentes lettres adressées, en particulier par le docteur Michel Garretta, à l'époque directeur général du CNTS (et ce, quelles qu'aient pu être les fautes commises par ailleurs par ce dernier), mettant en évidence le degré de contamination des produits anti-hémophiliques et la décision d'*« écouler »* des produits non chauffés, n'ont pas incité les autorités sanitaires de l'époque à mettre en place immédiatement une véritable cellule de crise. De ce point de vue, l'argument relatif aux *« incertitudes de l'époque »* concernant la gravité du sida et le degré de virulence du virus, pour importants qu'ils soient, ne suffisent pas pour justifier une réaction aussi peu prompte.

● **La mise en place du test de dépistage.** Ce sera à l'évidence l'une des parties les plus importantes de l'instruction en cours, les précédentes n'ayant abordé que superficiellement ces aspect des choses. Contrairement à ce que l'on avait cru initialement – à savoir que le retard dans la mise en place du test de dépistage dans les dons de sang ne faisait aucun doute, ce qui mettait directement en cause la responsabilité de M. Fabius –, la mise bout à bout de tous les éléments d'information disponibles, tant en France qu'aux Etats-Unis, concernant ce dossier, pourrait, en définitive, permettre, au contraire, de démontrer que la prise de décision s'est faite dans des conditions de rapidité relativement satisfaisantes.

Test américain de mauvaise qualité

En effet, de très nombreux documents d'origine américaine que *le Monde* a pu se procurer montrent, d'une part, à quel point le test américain Abbott était de mauvaise qualité (donnant des résultats faussement positifs et faussement négatifs en plus grand nombre que le test français de Diagnostics Pasteur), et, d'autre part, à quel point les autorités américaines ont fait preuve dans cette affaire d'un souci protectionniste qui n'a rien à envier à celui de leurs homologues françaises. Sur ce dernier point, il n'en reste pas moins que la volonté d'avantager la firme française Diagnostics Pasteur a été constamment affichée, tant au ministère des affaires sociales qu'au cabinet de Laurent Fabius.

Au total, il apparaît aujourd'hui que la discussion engagée à l'époque des faits par quelques spécialistes du sida de renom – visant, en particulier, à mettre en garde contre le danger qu'il y avait à instaurer un test de dépistage systématique dans l'urgence et dans de mauvaises conditions (eu égard à la relative mauvaise qualité des tests) – n'était pas aussi absurde qu'on l'avait cru jusqu'à présent. Les mauvaises conditions de mise en place et de remboursement des tests, uniquement dans les centres de transfusion sanguine, ont été, elles aussi, des facteurs de contamination. A cet égard, on ne peut, avec le recul, que regretter qu'il ait fallu attendre le début de l'année 1987 pour que soient mis en place, à la demande de Michèle Barzach, des centres de dépistage anonymes et gratuits. Créés plus tôt, ces centres auraient évité que, pendant de longs mois, les personnes à risques se rendent, uniquement à des fins de dépistage, dans les centres de transfusion sanguine, multipliant par là même le taux de contamination du sang collecté.

● *Les collectes de sang.* C'est là le dossier le plus difficile parce qu'en définitive le moins exploré par la justice. Sans atténuer le moins du monde les conséquences des erreurs et des fautes commises dans les deux précédentes affaires, ce sont les conditions déplorables dans lesquelles ont été réalisées en France, très tardivement (au moins jusqu'en 1987), des collectes à haut risque, à la fois en prison et sur la voie publique, qui sont à l'origine de cette triste « spécificité française » : en l'occurrence, en comparaison avec les autres pays industrialisés, le très grand nombre (plusieurs milliers) de personnes contaminées en France à la suite de transfusion sanguine.

Révélé par le Monde (*daté* 11 *et* 12-13 avril 1992) (1), ce dossier, qui met en cause, au premier chef, la responsabilité des médecins chargés des collectes de sang, met également en lumière les décisions prises dans les années 1984-1985 par de proches collaborateurs du garde des sceaux de l'époque, Robert Badinter, ainsi que par les deux personnes directement en charge des problèmes de santé en milieu carcéral, Mme Myriam Ezratty (alors directrice de l'administration pénitentiaire et aujourd'hui premier président de la cour d'appel) et Michel Lucas (ancien patron de l'inspection générale des affaires sociales et, à ce titre, auteur du fameux rapport sur la contamination des hémophiles) (2).

FRANCK NOUCHI

(1) Ces révélations ont été par la suite confirmées dans le « Rapport d'enquête *sur les collectes de sang en milieu pénitentiaire* » (novembre 1992) établi conjointement par l'inspection générale des services judiciaires et l'inspection générale des affaires sociales.

(2) « Transfusion *sanguine et sida en* 1985 : chronologie des faites et décisions pour ce qui concerne les hémophiles » (septembre 1991), rapport présenté par Michel Lucas, inspecteur général des affaires sociales.

Les réactions

Laurent Fabius : l'ancien premier ministre socialiste Laurent Fabius a souhaité, mardi 21 septembre, que *« la justice accomplisse sa mission pour que la vérité soit établie clairement »* et souligné qu'il apportera son *« plein concours ».*

Edmond Hervé : l'ancien secrétaire d'Etat à la santé a déclaré : *« Je vais enfin pouvoir m'expliquer dans le cadre d'un débat judiciaire contradictoire »*, ajoutant: *« Cela me permettra de défendre mon innocence. »*

Henri Emmanuelli : le premier secrétaire du PS, Henri Emmanuelli, a souligné, mardi, qu'*« il y a eu des affaires semblables dans d'autres pays mais je constate qu'il n'y a qu'en France qu'il a des implications politiques ».*

CLÉS / *De la Haute Cour à la Cour de justice de la République*

■ **Haute Cour.** Depuis 1958, les membres du gouvernement bénéficiaient d'une quasi-impunité pénale de fait pour les crimes et *délits commis* dans l'exercice de leurs fonctions. La Cour de cassation avait, en effet, déduit du texte de la Constitution et des lois organiques que les ministres et anciens ministres ne pouvaient répondre de leurs actes commis en tant que tel que devant la Haute Cour de justice. Or la procédure de saisine de celle-ci imposait que l'Assemblée nationale et le Sénat votent, en termes strictement identiques, *une « mise en accusation».*

Dans ces conditions, les considérations politiques ne pouvaient que prendre le pas sur les nécessités *de la justice. Aussi la Haute Cour* n'a été saisie que deux fois : du cas de Christian Nucci, ancien ministre socialiste de la coopération, pour *l'affaire du Carrefour du développement* ; de celui de Laurent Fabius, Georgina Dufoix et Edmond Hervé pour celle du sang contaminé. Dans les deux cas, la procédure s'est arrêtée devant la commission d'instruction.

■ ***Réforme.** Cette intrusion* de la politique dans la justice donnait la fâcheuse impression que les élus se protégeaient. L'affaire du sang a donc imposé une réflexion sur la façon de combiner la responsabilité politique des gouvernants et la responsabilité judiciaire. Cela a débouché sur une réforme de l'instance de jugement des ministres qui figurait dans le projet de réforme constitutionnelle que François Mitterrand fit déposer par le gouvernement de Pierre Bérégovoy. De ce projet, Edouard Balladur n'a retenu que les dispositions concernant le Conseil supérieur de la magistrature et la *Haute Cour de justice. Ce fut l'objet* de la loi constitutionnelle votée par le Congrès le 19 juillet 1993 et de la loi organique du 23 novembre qui *en tire les conséquences.*

■ **Cour de justice de la République.** Dorénavant, l'enclenchement de la procédure n'est plus le *fait des parlementaires,* mais de particuliers ayant à se plaindre de l'action de ministres ou du procureur général près la Cour de cassation. Mais les plaintes sont « filtrés » par une « commission des requêtes », composée de magistrats des trois hautes juridictions (Conseil d'Etat, Cour de cassation, Cour des comptes). Si celle-ci les estime justifiées, le dossier est transmis à la commission d'instruction de la nouvelle Cour de justice de la République.

Cette commission d'instruction est composée de trois membres de la Cour de cassation élus par leurs pairs. Elle dispose de tous les pouvoirs traditionnels d'un juge d'instruction, mais devant cette Cour de justice, il ne peut y avoir de parties *civiles. De même, si elle* peut requalifier les faits dont elle est saisie, elle ne peut instruire de nouveaux faits délictueux.

A la fin de son instruction, elle peut soit prononcer un « non-lieu », soit renvoyer l'affaire devant l'instance de jugement. Les politiques retrouvent alors une partie de leurs prérogatives. Cette instance est en effet composée de six députés et de six sénateurs élus par leurs chambres, mais aussi de trois magistrats de la Cour de cassation élus par celle-ci, l'un d'entre eux étant le président de la Cour de justice. *Mais contrairement aux* décisions de la Haute Cour, les jugements de la Cour de justice sont susceptibles de pourvois devant la Cour de cassation.

La justice élargit ses investigations

Suite de la première page

A lui seul, ce rendez-vous judiciaire – *inédit dans l'histoire de la* République – promis pour la fin septembre pourrait suffire à relancer une instruction tant de fois annoncée et tant de fois bloquée. Mais derrière le rituel de la mise en examen des trois anciens ministres se profile aussi un changement de perspective dans la manière dont la justice pénale a jusqu'à présent considéré l'affaire du sang contaminé. La commission d'instruction est de fait saisie tout à la fois de requêtes émanant d'hémophiles et de requêtes adressées par des victimes de *transfusions sanguines.*

La différence peut se révéler très importante. Lors des procès de 1992 et 1993, les juges s'étaient presque exclusivement intéressés au dossier des hémophiles contaminés par des concentrés sanguins infectés par le virus du sida. Désormais, la question du dépistage des donneurs de sang, notamment en 1984-1985, et en particulier celle de la collecte du sang dans les prisons, va nourrir une instruction au plus haut niveau. Ainsi les victimes contaminées par des transfusions sanguines, quelque six mille personnes en France, vont-elles apparaître sur la scène judiciaire aux côtés du millier d'hémophiles qui survivent encore à leur contamination. Du coup, ce ne sont pas seulement les *débats qui ont agité en 1985* la sphère administrativo-politique sur la nécessité ou l'inutilité du chauffage des concentrés sanguins destinés aux hémophiles qui vont retenir l'attention de la justice *mais aussi* la fameuse réunion interministérielle du 9 mai 1985 au cours de laquelle il apparut que les conseillers des ministres n'étaient guère pressés d'accélérer le dépistage systématique auprès de tous les donneurs de sang. A la lecture de plusieurs documents rédigés dans les ministères, l'impression que la France s'efforce de freiner l'homologation et donc la diffusion du test américain Abbott pour favoriser celle du test français de Diagnostics-Pasteur est même saisissante.

Déjà largement traité par la presse, ce dossier va donc désormais être instruit contradictoirement. Notons simplement que près de dix ans se sont écoulés depuis les débats passionnés et souterrains à ce propos dans les différents ministères concernés. Le professeur Jacques Roux, alors directeur général de la santé, avait précisé à plusieurs reprises lors de son procès en 1992 : *« Je me suis heurté en permanence aux ministères qui avaient le pouvoir de décider et qui refusaient de donner les moyens financiers pour la mise en œuvre des décisions à prendre. »* Laurent Fabius a rappelé sa position mardi 20 septembre : *« Malgré le contexte de l'époque où l'on sous-estimait gravement la maladie, j'ai décidé de rendre ce test obligatoire et cette décision a placé la France parmi les pays qui ont le plus rapidement adopté cette mesure. »* L'ancien premier ministre, jusqu'à présent, a emporté la conviction des spécialistes. Au point que le sénateur Charles Jolibois (RI, Maine-et-Loire), rapporteur d'une commission sur le sang contaminé, a pu écrire fin 1992 : *« Il n'apparaît pas que les retards constatés puissent lui être directement imputés. »*

Il reste aux juges à instruire contradictoirement et à analyser l'ensemble des archives disponibles sur cette question. Plusieurs documents étaient apparus « spontanément » au cours du procès de 1992. D'autres ont été réunis par Marie-Odile Bertella-Geffroy, juge d'instruction à Paris, saisie de plusieurs plaintes contre des conseillers ministériels.

Là encore, *l'affaire du sang* contaminé est promise à un nouveau rebondissement. Après la mise en examen des trois anciens ministres s'ouvrira logiquement une autre période : celle de la mise en examem des principaux conseillers *politiques ou* scientifiques des ministres. Comme si l'affaire du sang contaminé, telle une trappe, s'ouvrait brusquement en grand.

LAURENT GREILSAMER

Mis en cause par le conseiller Van Ruymbeke

Gérard Longuet n'envisage pas de démissionner du gouvernement

Mis en cause par le conseiller Van Ruymbeke, qui le soupçonne d'avoir délibérément sous-évalué le prix de sa villa de Saint-Tropez (« le Monde » du 21 septembre) le ministre de l'industrie, Gérard Longuet, a contre-attaqué, mardi 20 septembre. Le président du Parti républicain a suggéré une « expertise judiciaire » pour évaluer le prix de sa résidence secondaire à Saint-Tropez et faire reconnaître son « bon droit ». Il a réaffirmé avec force qu'il n'était « pas question » qu'il démissionne et s'est réjoui du soutien de M. Balladur.

■ ENQUÊTES PRÉLIMINAIRES. La justice s'intéresse à la fois au financement du Parti républicain et au patrimoine privé du ministre de l'industrie. Depuis le mois de mai, le financement du PR fait l'objet d'une enquête préliminaire de la direction centrale de la police judiciaire de Paris qui touche à sa fin. Le patrimoine privé était pour sa part visé par une enquête préliminaire parisienne sur les sociétés Avenir 55 et Investel. La chancellerie doit désormais décider des suites à donner à la note du juge Van Ruymbeke sur la villa tropézienne de M. Longuet.

■ PARTI RÉPUBLICAIN. La mise en cause de Gérard Longuet frappe de plein fouet le PR, déjà touché par une succession d'affaires, après les déboires de François Léotard, son président d'honneur.

Soupçonné par le juge rennais Renaud Van Ruymbeke d'avoir sous-payé les travaux de sa villa varoise (*le Monde* du 20 septembre), Gérard Longuet a déclaré, mardi 20 septembre, sur France 2, qu'il l'avait payée *« à son prix, et même plus »*. Le juge *« fait son métier, mais moi je souhaite avoir les mêmes droits que n'importe quel citoyen pour pouvoir, sur mes affaires personnelles, me défendre et répondre »*, a poursuivi le ministre de l'industrie et président du Parti républicain avant de faire cette suggestion : *« Pourquoi ne pas faire une expertise judiciaire avec plusieurs experts et non pas des policiers qui ne sont pas des professionnels et qui n'entendent que quelques sons de cloche, quelques avis. »*

« On voudrait que, sur cette information unilatérale, non contradictoire, diffusée par la presse en contradiction avec toutes les lois sur le secret de l'instruction (...), je parte. Il n'en est pas question », s'est exclamé M. Longuet. *« La chancellerie prendra ses responsabilités comme elle l'entend, mais je ne me sens absolument pas mis en cause dans les fonctions que j'exerce et que j'ai l'intention d'exercer »*, a-t-il ajouté. Evoquant le soutien que lui a apporté Édouard Balladur, il a estimé que le chef du gouvernement avait *« une attitude très digne » : « C'est un homme qui respecte le droit, il a le sens de l'humain et il considère qu'une mise en cause par des violations du secret de l'instruction ne constitue pas en elle-même une condamnation quelconque. »*

Dans la matinée, le premier ministre, qui participait à un comité interministériel d'aménagement du territoire (CIAT), réuni à Troyes (Aube), avait fait allusion à cette affaire et demandé que l'on respecte *« les droits des personnes et la dignité de chacun. » « Il ne suffit pas de prononcer le nom de quelqu'un pour qu'il soit mis en cause »*, avait fait valoir M. Balladur. Intervenant en marge de cette même réunion, M. Longuet s'était déjà longuement défendu devant la presse. Après avoir qualifié la note du magistrat rennais de *« document unilatéral, non contradictoire »* relevant *« de la malveillance et d'une intention de nuire »*, il avait lancé cette mise en garde : *« Je n'ai pas l'intention d'être éternellement un punching ball ; à partir du moment où l'on m'envoie des torpilles, je serai obligé de sortir de ma réserve et de ma sérénité. »*

Le ministre de l'industrie, qui avait été reçu, la veille au soir, par le premier ministre, avait ensuite déclaré avec force : *« Cette affaire est personnelle ; elle est extérieure à mes responsabilités gouvernementales. Je ne suis pas mis en cause du tout. Je suis attaqué d'une façon que je juge insidieuse, malveillante et qui ne respecte en rien le droit le plus strict à l'équilibre de l'information. »* Contestant *« formellement »* les chiffres avancés par les enquêteurs à propos de sa villa, M. Longuet avait indiqué qu'ils étaient également récusés par l'entrepreneur chargé des travaux, René Céréda. *« J'ai payé cette maison sur la base de 10 000 francs TTC le mètre carré, c'est-à-dire 20 % plus cher que le prix moyen constaté dans cette région à cette époque. J'ai payé par chèque sur des revenus réguliers, déclarés et parfaitement transparents, ceux de notre couple »*, avait affirmé le ministre.

De son côté, l'entrepreneur René Céréda a porté plainte contre X, lundi 19 septembre, pour violation du secret de l'instruction. Selon son avocat, Me Gérard Michel, des extraits du procès-verbal de son client, entendu le 12 septembre par le SRPJ de Nancy à la demande du juge Van Ruymbeke, *« ont été publiés dès le lendemain dans la presse alors que dossier n'était pas encore parti de Nancy »*. *« Ce qui me préoccupe*, a poursuivi Me Michel, *c'est la volonté de semer le doute sur la moralité de mon client en diffusant des éléments d'une enquête en cours. En effet, il n'y aurait eu infraction que si la valeur de la maison de M. Longuet était supérieure à ce qui a été payé. Or personne n'est allé visiter la maison pour l'estimer, donc personne ne peut prétendre qu'il y a eu la moindre infraction. »*

Le 15 septembre, Me Michel avait expliqué que la différence entre le prix payé par M. Longuet (2,5 millions de francs) et les dépenses admises par l'entrepreneur (3,4 millions) tenait essentiellement à une mauvaise estimation du surcoût des entreprises sous-traitantes. Il précisait que René Céréda n'avait pas répercuté ce surcoût car il s'était engagé auprès de M. Longuet à respecter un prix forfaitaire de 2,5 millions de francs. Dans sa note, le juge évalue les dépenses de l'entreprise Céréda à 4,2 millions de francs, non compris les frais généraux et la marge de l'entreprise.

R.-P. P.

Le communiqué du ministre de l'industrie

Gérard Longuet a diffusé, mardi 20 septembre, un communiqué dont nous publions le texte intégral :

« 1) Je ne vais pas démissionner. Je ne remets pas en jeu mes responsabilités sur la base de calomnies, sur la base d'informations partielles, contradictoires et incomplètes. Chacun le comprendra. Les attaques dont je suis l'objet visent ma situation personnelle entre 1988 et 1990 et, en particulier, la construction d'une maison familiale dans le Midi. Ces faits sont extérieurs à mes responsabilités d'aujourd'hui.

2) Depuis douze mois, la recherche de la commission Trager a servi de prétexte pour fouiller dans les comptes du PR et dans tous mes comptes personnels. Je ne m'y suis pas opposé car je n'ai rien à cacher. Aujourd'hui je constate que les rumeurs et les insinuations malveillantes dépassent la mesure. Je tiens à rappeler qu'après douze mois de recherches il apparaît que nous n'avons rien à voir avec l'affaire Trager et qu'il n'y a, ni dans mes revenus ni dans mon patrimoine, le moindre versement suspect, le moindre versement en espèces.

3) Je tiens à préciser, en ce qui concerne la construction de notre maison du Midi, que nous avons payé _par chèques grâce aux revenus dûment déclarés, de notre couple_ la totalité des travaux, sur la base d'un prix supérieur de 20 % à la moyenne constatée par les professionnels du bâtiment... C'est le prix de construction qu'aujourd'hui encore n'importe quel expert, compétent et objectif, pourra confirmer sur la base des métrages et des volumes. J'ai traité sur la base d'un marché forfaitaire, signé en janvier 1989, complété par deux avenants signés au printemps 1990. Il ne m'appartient pas de gérer les relations entre l'entrepreneur et les différents corps de métier.

4) Quant à l'origine de mes revenus, elle est incontestable. Et d'ailleurs, pour prouver ma bonne foi, j'ai fait établir une expertise de mes recettes et de mes dépenses du 1er janvier 1988 au 31 décembre 1993 par l'un des principaux cabinets d'audit de la place de Paris.

5) Je réserve tous nos droits de porter plainte contre les attaques diffamatoires dont je suis victime et contre l'intention de nuire qui apparaît à toutes les étapes de la procédure. »

Le désarroi du Parti républicain

La série est impressionnante : après les soupçons qui avaient conduit François Léotard à se démettre de ses mandats en 1992, Jacques Farran (ancien député des Pyrénées-Orientales), Maurice Arreckx (sénateur du Var), Michel Mouillot (maire de Cannes) et, maintenant, Gérard Longuet sont mis en cause dans des affaires relevant de la corruption. Le hasard du déroulement des procédures judiciaires place le Parti républicain dans une situation peu enviable, qui n'est pas sans rappeler celle du Parti socialiste au début des années 90. La personnalité de M. Longuet ajoute au trouble : président de la formation incriminée, chargé, au gouvernement, d'un lourd secteur ministériel, il est également une pièce maîtresse du dispositif d'Edouard Balladur dans sa stratégie présidentielle puisque la mission conférée au PR, en l'état, est de « geler » une partie des voix UDF au profit du premier ministre.

Comme le PS en son temps, le PR s'en est tenu jusqu'à présent, devant l'accumulation de ces affaires, à un silence pesant, une sorte d'autisme, qui a fait la part belle à Philippe de Villiers. Devant des vilenies dont il s'était jusqu'à présent accommodées, le ci-devant député PR s'est fait un plaisir de claquer la porte qu'on lui désignait, menacé qu'il était par une exclusion, avec d'ostensibles haut-le-cœur.

Dérives personnelles

Comme le PS lors de l'affaire Boucheron, le PR a fait, à ses dépens, l'expérience de l'impuissance dans laquelle se trouvent la plupart des formations politiques face aux dérives personnelles : absence totale d'information ou de surveillance, complaisance et tolérance au sujet de pratiques connues, incapacité à mettre en œuvre des procédures d'exclusion ou de sanction. Cette impuissance est d'autant plus grande lorsque la formation touchée, comme le Parti républicain, tient beaucoup plus du syndicat d'élus que de la véritable organisation partisane. Cela a été manifeste lors de la réunion à huis clos des parlementaires du PR, à l'« université d'été » de Carcans-Maubuisson, le 1er septembre. Un débat a été ouvert sur la corruption, mais il a été limité strictement au cas Arreckx, qui pose le moins de problèmes.

Comme pour le PS encore, la multiplication des procédures judiciaires s'accompagne d'initiatives louables. Philippe Vasseur, ancien secrétaire général du Parti républicain, tente de rouvrir le dossier législatif de la lutte contre la corruption. Le député du Pas-de-Calais propose, aujourd'hui, la publication de la situation patrimoniale des élus et des membres du gouvernement, de leur conjoint et de leurs enfants à charge. Il souhaite également l'interdiction du financement des activités politiques par les entreprises. Cette mesure avait été dénoncée par la droite – et donc par le PR – lorsqu'elle avait été proposée par Pierre Bérégovoy, alors premier ministre, en octobre 1992, dans le cadre de sa loi contre la corruption.

Quelles que soient ces initiatives, elles risquent de paraître tout autant de circonstances que celles prises par les socialistes en leur temps. Le Parti républicain avait bâti une partie de sa stratégie des années 80 sur le thème de la génération morale que pouvaient incarner les quadragénaires d'alors, MM. Léotard, Longuet et Madelin. Il s'était fait, ensuite, le procureur impitoyable de l'imposture socialiste, après les affaires Urba et SAGES, pendant la campagne des législatives de mars 1993. Il risque, aujourd'hui, de se faire rattraper durablement par ses propres manques.

G. P.

Les deux affaires

L'« affaire » Longuet comporte en réalité deux volets : le financement du Parti républicain (PR) et le patrimoine privé du ministre de l'industrie.

• Le financement du Parti républicain

Il y a six mois, un premier rapport du juge Van Ruymbeke mettait en cause les comptes du Parti républicain (*le Monde* du 29 mars). Dans ce texte daté du 23 mars, le conseiller rennais s'étonnait de l'importance des sommes déposées en liquide sur les comptes du PR – 28 millions de francs de 1987 à 1991 – et dénonçait *« l'origine particulièrement suspecte de ces valises de billets, pratique qui permet tous les abus »*. Renaud Van Ruymbeke s'interrogeait aussi sur l'activité de la régie publicitaire du PR, le Groupement des régies réunies (GRR), qui prenait en charge plusieurs salaires et consentait des *« avances conséquentes gratuites ou faiblement rémunérées au PR »*. Enfin, M. Van Ruymbeke abordait le problème de l'acquisition des locaux parisiens du PR, financé par la compagnie d'assurances AXA et par la Cogedim grâce à des prêts *« particulièrement avantageux »*.

Ce rapport plaçait la chancellerie dans une situation délicate car il mettait en cause trois dirigeants du PR aujourd'hui ministres, François Léotard, Gérard Longuet et Alain Madelin. Plutôt que de requérir l'ouverture d'une information judiciaire qui aurait abouti à la saisine d'un juge d'instruction, la chancellerie avait alors opté pour une simple enquête préliminaire placée sous le contrôle du parquet (*le Monde* du 9 mai). Le 18 mai, une demande d'enquête très détaillée avait ainsi été confiée à la direction centrale de la police judiciaire (DCPJ) par le parquet du tribunal de Paris.

Depuis cette date, les enquêteurs tentent d'éclaircir les réseaux de financement du PR. Au début du mois de septembre, une réunion entre la DCPJ et le parquet de Paris a permis de faire le point et des auditions complémentaires ont été demandées. Aujourd'hui, cette enquête préliminaire sur le financement du PR touche à sa fin : les premiers éléments ont été transmis au procureur de Paris et le résultat complet des investigations devrait être réuni avant la fin du mois.

Juridique et politique

Dès que cette phase sera terminée, le procureur de la République de Paris devra transmettre place Vendôme ses propositions pour la suite de la procédure. Le contenu de l'enquête de la DCPJ n'est pas connu mais on indique, de sources judiciaire et policière, que les limites de l'enquête préliminaire semblent aujourd'hui atteintes. Sur des dossiers aussi sensibles, les discussions entre le parquet de Paris et la chancellerie sont à la fois techniques et politiques : elles portent sur l'opportunité de l'ouverture d'une information judiciaire et sur les chefs qui seront retenus.

• Le patrimoine privé de Gérard Longuet

Au mois de mai, un second rapport du conseiller Van Ruymbeke évoquait non plus le financement du PR mais les activités de deux sociétés créées par ministre de l'industrie : Avenir 55 et Investel. Sur la base de ce rapport, le parquet de Paris a confié au mois de juin à la DCPJ une enquête préliminaire dont les résultats devraient être remis dans les semaines qui viennent. En s'interrogeant sur le paiement de la résidence tropézienne de Gérard Longuet, la très récente note du conseiller Van Ruymbeke (*le Monde* du 21 septembre) évoque elle aussi le patrimoine privé du ministre de l'industrie.

Face aux accusations contenues dans ce dernier rapport, Pierre Méhaignerie se retrouve une nouvelle fois dans une situation difficile : le garde des sceaux, maître de l'opportunité des poursuites, doit décider s'il souhaite poursuivre un ministre qui siège tous les mercredis à ses côtés au conseil des ministres ou se contenter d'une simple enquête préliminaire. Cette dernière voie aurait deux inconvénients : elle serait juridiquement peu justifiée – le rapport de Van Ruymbeke s'appuie déjà sur un travail important des services régionaux de police judiciaire (SRPJ) de Rennes et Nancy – et politiquement coûteuse, la chancellerie donnerait le sentiment de vouloir protéger Gérard Longuet.

Avant de prendre sa décision, Pierre Méhaignerie souhaite disposer d'un peu de temps : dès réception de la note, lundi 19 septembre, le ministère a demandé au parquet général de Rennes de lui transmettre les pièces de la procédure, qui devraient parvenir place Vendôme mercredi 21 ou jeudi 22 septembre. L'étude technique de ces documents devrait permettre au garde des sceaux d'agir en connaissance de cause. Si des poursuites sont engagées au sujet du paiement de la villa tropézienne de Gérard Longuet, l'enquête préliminaire de la DCPJ sur les sociétés Investel et Avenir 55 pourrait être jointe à la procédure puisqu'elle concerne, elle aussi, le patrimoine privé du ministre de l'industrie.

ANNE CHEMIN

M. Bartolone (PS) réclame la démission de MM. Longuet et Dutaret. – Claude Bartolone, secrétaire national du PS, a réclamé, mardi 20 septembre, la démission du gouvernement de Gérard Longuet et celle de Jean-Louis Dutaret de la présidence de la SOFIRAD. *« On imagine mal*, a-t-il déclaré, *que des personnalités mises en causes pour des faits relevant manifestement d'un enrichissement personnel puissent bénéficier de la clémence dont n'ont pas bénéficié en leur temps, et alors qu'aucune loi n'existait, d'autres responsables politiques, accusés d'avoir mis sur pied un système collectif de financement d'un parti. »*

CORRESPONDANCE

Une précision du groupe RPR à la Communauté urbaine de Lyon

Après notre article sur la déclaration provisoire de « gestionnaires de fait » prononcée par la chambre régionale des comptes de Rhône-Alpes à l'encontre des principaux élus de l'agglomération lyonnaise (*le Monde* du 17 septembre), Michel Terrot, président du groupe RPR à la Communauté urbaine de Lyon (Courly) nous prie de préciser que son groupe n'a été constitué que le 4 mai 1992 et n'est donc pas concerné par l'annulation de la délibération du 11 septembre 1989 au cours de laquelle les élus communautaires avaient voté l'attribution de subventions (déclarées illégales par le tribunal administratif de Lyon et le conseil d'Etat).

Nous lui en donnons acte. Il faut en effet remarquer qu'à la Courly, comme au conseil municipal de Lyon – où le groupe RPR s'est constitué en avril 1993 –, les présidents et trésoriers des groupes RPR ne sont pas exposés au rigueur de la décision provisoire de la chambre régionale des comptes et ne subissent pas la menace d'une mesure inéligibilité alors même qu'en tant qu'élus – inscrits pour la plupart, en 1989, dans les groupes « noiristes » Ensemble Lyon et Ensemble Courly – ils ont, le plus souvent, voté – et perçu collectivement – les subventions « illégales».

AFFAIRE TESTUT : le magistrat instructeur transmet le dossier au parquet aux fins de règlement. – Le juge d'instruction Benoît Persyn, chargé de l'affaire Testut, a rendu une ordonnance de soit communiqué aux fins de règlement, mettant ainsi un terme à l'instruction du dossier d'abus de biens sociaux et de recel d'abus de biens sociaux. Le parquet de Béthune a désormais un délai de trois mois durant lequel il doit rendre ses réquisitions dans un dossier où les principales personnes mises en examen sont Bernard Tapie, Elie Fellous, l'ex-PDG de Bernard Tapie Finance et de Testut, Bruno Flocco, ex-directeur général de Testut, et Michel Gallot, ex-PDG de la SDBO, filiale du Crédit lyonnais.

TERRORISME : Me Jacques Vergès aurait rencontré Carlos en juillet 1986 à Damas (Syrie). – L'hebdomadaire allemand *Stern*, qui s'appuie sur un rapport de la Stasi, affirme qu'un informateur de l'ancienne police secrète est-allemande avait signalé la présence dans la capitale syrienne de l'avocat français en juillet 1986. Défenseur de Carlos depuis son arrestation, Me Vergès avait déjà été soupçonné d'avoir rencontré le terroriste à Budapest en 1982, sur la foi d'archives des services secrets hongrois. A plusieurs reprises, il a assuré n'avoir jamais rencontré Carlos avant son arrestation au Soudan (*le Monde* des 19, 20 et 25 août). Interrogé par *Stern*, Me Vergès a admis s'être rendu en Syrie, mais pour y rencontrer des *« amis »* et des *« clients»*.

JUSTICE

Mort d'André Braunschweig

Un magistrat parmi les hommes

André Braunschweig, président honoraire de la chambre criminelle de la Cour de cassation, vice-président de la commission nationale consultative des droits de l'homme, est décédé, mardi 20 septembre à Paris, à l'âge de soixante-dix-huit ans.

C'était en 1964. La Cour de sûreté de l'Etat en finissait avec les derniers « soldats perdus » de l'OAS. Ce jour-là, elle avait devant elle Jean-Marie Curutchet, ex-capitaine, bien mal parti pour avoir supervisé un certain nombre d'attentats meurtriers qui avaient valu à leurs exécutants les rigueurs les plus extrêmes. Autrement dit, Jean-Marie Curutchet risquait très sûrement la peine de mort. Le débat, sans que l'on puisse encore en augurer, touchait à sa fin. Il restait à plaider. C'est alors que, discrètement, un homme en civil vint s'asseoir derrière les juges sans qu'on puisse le dire anxieux ou inquiet. Quand tout fut fini et que Curutchet eut été condamné à la détention criminelle à perpétuité, l'homme s'en fut, paraissant satisfait, en tout cas apaisé. Les gens du palais, bien sûr, l'avaient reconnu. C'était André Braunschweig. Il venait de signifier par là que le juge d'instruction à la Cour de sûreté de l'Etat auprès de laquelle il avait été détaché depuis 1963 n'avait en rien changé. Il avait de sa fonction la même conception : en tout inculpé demeurait toujours un homme et devant ce mystère et ces misères de l'homme inculpé, la justice ne pouvait que se sentir modeste, c'est-à-dire se condamner aux scrupules.

Est-ce là trop idéaliser ? André Braunschweig a vécu avec son époque. Il a évolué avec elle. S'il fut bon gré mal gré un personnage médiatique, au reste modérément et seulement depuis une dizaine d'années, c'est parce qu'il lui apparaissait, au fil du temps, que la justice devait de plus en plus se montrer sans fard, qu'il lui fallait savoir admettre ses faiblesses sans pour autant avoir à se couvrir sans cesse la tête de cendres inutiles. Sa carrière aura été celle d'un pénaliste et, ma foi, assez fier de l'être en un temps où il est encore de bon ton de faire la fine bouche devant ce qui ne passe pas aux yeux de tous pour l'étage noble de l'institution.

En 1940, au bout de deux ans de carrière, à peine âgé de vingt-quatre ans, il eut à peine le temps de faire connaissance avec une profession que les années à venir devaient bouleverser. La condition de prisonnier de guerre de 1940 à 1945 lui vaudra de ne pas avoir à faire le choix entre serment au maréchal Pétain et révocation. A partir de 1946, date à laquelle il reprenait sa place au tribunal de première instance de Paris, jusqu'en 1986 qui marque son départ à la retraite avec le titre de président honoraire de la chambre criminelle de la Cour de cassation, il n'aura à connaître que de délits et de crimes, que des complexités du code de procédure pénale et des secrets du code pénal. Du palais de justice de Paris, il sera un familier bientôt habile, subtil, sachant porter sur les hommes et les événements un regard qui ne cessera jamais d'être insaisissable.

Le juge de François Mitterrand

Lorsqu'il atteint, en 1962, le grade de premier juge d'instruction à ce tribunal de grande instance de Paris, il est au sein de cette juridiction quelqu'un qui compte. Il a su montrer ses capacités. Il est celui à qui, en 1959, après le trop fameux attentat des jardins de l'Observatoire, le vice-président du tribunal, M. Depaule, confiera le soin d'instruire ce dossier où se trouve impliqué un politique, qui n'est pas le premier venu, de la IVe République. André Braunschweig instruira, selon son habitude, minutieusement et sagement. Discrètement aussi. De toutes les heures qu'il a passées à écouter l'ancien ministre François Mitterrand, de toutes les questions qu'il a pu être amené à lui poser, de la manière dont se passèrent les entretiens, il ne dira en vérité jamais rien. Trente-cinq ans après, il observera toujours la même discrétion. Aux curieux, il répondait par un sourire, une façon comme une autre de signifier : plus tard... un jour peut-être... En tout cas, devenu chef de l'Etat, celui qui avait été pour André Braunschweig un inculpé d'outrage à magistrat ne parut jamais en vouloir à son juge qui devait, de mai à octobre 1981, être le directeur du cabinet de Maurice Faure puis de Robert Badinter, les deux premiers gardes des sceaux du premier septennat de François Mitterrand.

Homme de gauche, alors, André Braunschweig ? Plus exactement, peut-être, homme d'une justice de gauche ou réputé tel avec ce que le mot peut comporter d'idéalisation. C'est en tout cas en rénovateur que ce membre de longue date de l'Union fédérale des magistrats, seul organe professionnel pendant longtemps, apparaît lorsqu'il est, en 1982, appelé à la présidence de la réputée sage Union fédérale. Il y succède à Jean-Louis Ropers, qui a déjà engagé le mouvement dans les voies d'une contestation qui ne se contentera pas toujours d'être sage, aiguillonnée il est vrai par la concurrence que vient faire, dans les années 70, le jeune et bouillant Syndicat de la magistrature. André Braunschweig conduit la barque avec la sagesse mais aussi la fermeté qu'il convient en ces temps agités, et l'Union syndicale, qui, sous sa houlette, s'est substituée à la vénérable Union fédérale, se fera entendre dès lors avec constance chaque fois que se trouveront à l'ordre du jour des questions touchant à l'indépendance, aux statuts et, plus généralement, à l'éthique. André Braunschweig, qui ne met pas son drapeau dans sa poche, n'hésitera d'ailleurs pas à s'opposer à des propositions telles que celles de M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux en 1980.

Le grand jour des assises

Restait l'ordinaire des jours. Pour André Braunschweig, cet ordinaire fut pendant dix ans, de 1964 à 1975, celui d'un président de cour d'assises. Quotidiennement ou presque, dans les départements de la périphérie d'abord, à Paris ensuite, il aura à assurer cette tâche difficile qu'est la conduite d'un débat, l'interrogatoire d'un accusé, l'audition de témoins. Il aura à établir, autant que faire se pourra, entre lui et eux, ce minimum de confiance qui permet un dialogue, une explication. A cet exercice, dont il ne se lassa jamais, il portait une sorte de passion, soucieux d'être à l'écoute, redoutant toujours la négligence qui ne se rattrape pas, la hâte qui laisse les impressions fausses. Que l'affaire soit banale, mais précisément aucune ne l'était, qu'elle soit éclatante ou tonitruante – Lucien Léger, dit « l'étrangleur », en mai 1966 ; Pierre Goldman, en décembre 1974 –, il ne ménagea ni son temps ni sa peine. Cela ne l'empêcha pas de connaître quelques déboires, d'éprouver même l'amertume comme lorsque fut cassé l'arrêt rendu sous sa présidence par les assises de la Seine contre Pierre Goldman. Il est vrai que l'on touchait plus au politique qu'au droit commun et que les passions post-soixante-huitardes s'en étaient mêlées au point quelquefois de brouiller l'entendement. Le temps avait apporté sinon l'oubli du moins un certain apaisement. Nommé conseiller à la Cour de cassation en 1975, André Braunschweig était, par nature, porté à siéger à la chambre criminelle, dont il allait devenir bientôt le président. C'est là qu'il commença à entrer dans le cercle des sages. Il allait bientôt être sollicité pour présider ou siéger dans la plupart des commissions instituées dans les années 80, que ce soit pour donner leur avis sur une retransmission télévisée des audiences pénales ou pour proposer une vision nouvelle de la mise en état des affaires sous la houlette de Mireille Delmas-Marty.

Inlassable, il venait de réaliser avec Gilbert Azibert, conseiller à la cour d'appel de Versailles, une nouvelle édition du code de procédure pénale ainsi qu'une autre du code pénal dans ses derniers états. Sans ostentation, il aura jusqu'au bout affiché la constance et la fermeté des sages.

JEAN-MARC THÉOLLEYRE

ENVIRONNEMENT

Selon un rapport de l'Académie des sciences

La dioxine ne serait pas un « risque majeur » pour la santé publique

Un rapport de l'Académie des sciences, rendu public mardi 20 septembre, affirme que la dioxine ne constitue pas un « risque majeur » pour la santé publique. Cette conclusion se démarque de celle présentée dans un rapport controversé de l'Agence américaine pour la protection de l'environnement (EPA) publié le 13 septembre. Selon l'EPA la dioxine serait un facteur cancérigène « probable », également susceptible d'altérer le système immunitaire à très faible dose.

La dioxine n'en finit pas de susciter les polémiques. L'« agent orange », un défoliant épandu au-dessus des troupes vietcongs pendant la guerre du Vietnam, l'a rendue – tristement – célèbre. Plus récemment, l'accident de Seveso, en juillet 1976, et la traque des fûts de matière toxique qui s'est ensuivie ont contribué à alimenter les peurs du public envers un produit dont, aujourd'hui encore, on évalue difficilement les effets sur l'organisme humain.

Deux rapports, l'un français, émanant de l'Académie des sciences et de son comité des applications (CADAS) (1), l'autre américain, fruit de trois ans de travail de l'EPA, illustrent par leurs conclusions contrastées et prudentes les incertitudes en la matière. Alors que l'Académie des sciences conclut qu'« *aucun élément connu ne permet aujourd'hui de considérer que la dioxine constitue un risque majeur pour la santé publique* » et s'en tient aux normes internationales, l'EPA en fait un cancérigène « *probable* ». L'agence américaine souligne son influence sur le système immunitaire, la régulation hormonale et le système reproducteur. Elle réclame un durcissement des normes d'exposition et préconise un seuil plus de mille fois plus faible.

Ces différences d'approche s'expliquent par la grande variabilité de la toxicité de la dioxine (2) pour les êtres vivants : la dose mortelle est 6 000 fois plus élevée pour le cochon d'Inde que pour le hamster, mais chez l'homme, souligne-t-on à l'Académie des sciences, « *aucun décès n'a été directement attribué à un effet toxique aigu* » de ce produit.

La dioxine, qui n'a pas d'application industrielle, est produite lors des combustions, qu'elles soient naturelles (feux de forêts, irruptions volcaniques), ou humaines (incinération de déchets). Mais sa grande stabilité et sa solubilité dans les graisses la rendent suspecte car, à travers la chaîne alimentaire, elle peut se fixer dans l'organisme humain et y demeurer pendant plusieurs dizaines d'années.

Le système immunitaire altéré ?

« *Le seul effet sur la santé humaine clairement établi* », souligne le rapport du CADAS, est la chloracné, affection dermatologique gênante mais sans danger pour la survie de la personne atteinte, qui survient « *exclusivement en milieu professionnel ou lors d'expositions accidentelles exceptionnelles* ». Les observations effectuées sur le site même de Seveso ne permettent pas d'imputer formellement l'apparition de cancers à la dioxine, car elles portent sur une population trop peu importante pour être significatives. De plus, la période considérée est sans doute trop courte pour conclure.

En revanche, des études plus récentes ont permis de montrer que la dioxine « mime » certaines hormones sexuelles. Et sa fixation au niveau du thymus pourrait inhiber la maturation des lymphocytes T et B, qui sont l'un des supports de l'immunité. Ce mode d'action, de type hormonal, pourrait s'exercer à des doses infimes, et l'Académie des sciences, tout comme l'EPA, recommande la poursuite des travaux sur ces mécanismes biologiques.

En matière de protection de l'environnement, le CADAS critique la collecte sélective des déchets en vue de leur incinération. Ce tri ne permet pas d'obtenir des températures de combustion suffisamment élevées (plus de 800 degrés centigrades) pour prévenir la production de dioxine. Le CADAS préconise donc le renouvellement et l'extension du parc d'incinérateurs d'ordures ménagères et de déchets hospitaliers, principales sources d'émission de dioxine dans l'atmosphère. Mais ces incinérateurs « propres » coûtent cher : outre l'investissement, le traitement d'une tonne de déchets coûtera entre 35 et 130 francs de plus qu'une incinération « classique ».

HERVÉ MORIN

(1) *La Dioxine et ses analogues*, rapport commun n° 4, Académie des sciences-CADAS, Technique et documentation Lavoisier, 120 pages, septembre 1994.

(2) Il existe 75 types de dioxine. La plus toxique est la 2,3,7,8-tétrachlorodibenzodioxine (TCDD).

SOCIÉTÉ

INTÉGRATION

Les réactions à la circulaire Bayrou sur le foulard islamique

La communauté musulmane s'estime maltraitée

A une communauté musulmane qui souffre de ses multiples divisions, l'affaire du foulard pourrait bien servir, dans les prochains mois, de prétexte à resserrer les rangs. Après la publication de la circulaire Bayrou, l'Union des organisations islamiques de France (UOIF), l'une des plus actives fédérations d'associations, souhaite l'organisation d'états généraux de l'islam, pour traduire *« l'extrême inquiétude »*, comme dit son président Abdallah Ben Mansour, devant la montée d'attitudes jugées discriminatoires.

L'une des dispositions les plus sujettes à caution de la circulaire Bayrou est, en effet, la distinction – perçue comme une discrimination – qu'elle établit entre des *« signes religieux ostentatoires »*, qui sont par principe interdits, et des *« signes discrets »* qui, eux, sont admis. Dans la première catégorie, chacun aura reconnu le foulard islamique, qui n'est pourtant pas explicitement nommé, et, dans la deuxième, la kippa des juifs et le croix des chrétiens, qui n'ont pas trop à craindre d'être inquiétés. Mais qui pourra juger si un foulard sur la tête est plus *« ostentatoire »* qu'une kippa et inversement, et en se fondant sur quel argument ?

Les religions ne sont pas ici placées sur un pied d'égalité, estime-t-on dans certaines organisations musulmanes, qui n'excluent pas le réveil à terme de tensions intercommunautaires. Pour elle, il y a malentendu. Le foulard n'est pas plus que la kippa ou la croix un signe ostentatoire ou prosélyte, un acte d'agression contre la laïcité et la République. C'est un *« élément de pudeur »* pour la femme, une expression individuelle de foi relevant de *« l'exercice de la liberté d'expression et de manifestation de croyances religieuses »*, tel que l'autorise le Conseil d'Etat dans son arrêt du 2 novembre 1992. La liberté de conscience, écrit la Coordination nationale des musulmans de France, suppose que *« nul n'a le droit d'obliger les jeunes filles à porter le foulard et nul n'a le droit de les obliger à l'ôter »*.

Sans doute la circulaire du ministre de l'éducation ne prévoit-elle pas de mesures générales d'interdiction, les seuls visés étant les signes religieux *« si »* ostentatoires qu'ils aboutissent à *« séparer certains élèves des règles de vie commune au sein de l'école »*. Tout est dans le *« si »*, estime M. Boubakeur, recteur de la Grande Mosquée de Paris, qui devrait permettre au sein de l'établissement une *« marge de discussion et de jugement »*.

La ligne rouge est désormais placée entre le port du foulard d'un côté et le respect des obligations scolaires de l'autre, notamment l'assiduité aux cours qui, pour les autorités musulmanes, ne doit souffrir aucune exception, y compris les cours d'éducation physique ou de biologie. Mais sur cette question de l'assiduité, les organisations musulmanes sont également fondées à affirmer que les juifs religieux qui ne suivent pas les cours le samedi, jour du shabbat, ou ne passent pas d'examens les jours de fête juive, soulèvent plus de difficultés pour l'établissement que les musulmans, principalement visés.

Le recteur de la Mosquée de Paris tente de dédramatiser cette situation. Il ne veut retenir de la circulaire de M. Bayrou que l'invitation faite aux chefs d'établissement de *« convaincre »* plutôt que *« contraindre »*. Il n'est pas sûr, pour autant, que cette interprétation l'emporte au sein d'associations voisines et concurrentes, qui vont faire campagne, non sans arguments, sur ce thème de la discrimination par rapport aux autres confessions.

H. T.

Les syndicats d'enseignants satisfaits

La plupart des syndicats d'enseignants ont exprimé leur satisfaction après la publication, mardi 20 septembre, de la circulaire de François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, réglementant le port de signes religieux à l'école. La Fédération de l'éducation nationale (FEN) approuve *« une démarche qui, à partir d'une règle clairement énoncée, permet de convaincre et donc de faire œuvre d'éducation »*. De même, le Syndicat national des enseignements de second degré (SNES-FSU) se félicite de *« la démarche éducative »* du ministre pour faire respecter la laïcité dans les établissements scolaires. De leur côté, les instituteurs et professeurs de collège du SNUipp (FSU) s'inquiètent de l'absence de définition claire relative à la nature des signes ostentatoires séparant certains élèves des règles de vie de l'école. Le SGEN-CFDT estime le texte *« équilibré»* et souhaite que ses dispositions *« soient accompagnées d'une éducation civique reposant sur des pratiques et des valeurs fondamentales »*. Enfin, le Syndicat national des lycées et collèges (SNALC-CSEN) *« prend note avec satisfaction »* de la circulaire.

SPORTS

En secret la saison dernière

Un joueur français de football a été sanctionné pour dopage

Un joueur de première division, dont ni l'identité ni le club n'ont été dévoilés, a bien été contrôlé « positif », lors d'un match de championnat de la saison 1993-94. L'information, révélée par *l'Equipe* dans son édition du 20 septembre, a été aussitôt confirmée par le président de la Fédération française de football (FFF), Claude Simonet.

Selon le quotidien sportif, il pourrait s'agir d'un Monégasque, mais M. Simonet et Noël Le Graët, président de la Ligue nationale, ont certifié qu'il ne s'agissait ni d'un joueur de la Principauté ni d'un international. L'AS Monaco a également démenti cette information.

Toujours est-il que le joueur en question, quel que soit son club, a fait l'objet d'une suspension d'un mois avec sursis (la sanction maximale prévue par les règlements est de trois ans). Selon M. Simonet, le produit incriminé serait un médicament utilisé par les asmathiques.

Pourquoi l'affaire a-t-elle été si longtemps gardée secrète ? Il a en effet fallu une déclaration de M. Simonet, au *Journal de Saône-et-Loire*, puis l'enquête de *l'Equipe* pour qu'elle soit dévoilée. La FFF aurait-elle voulu, comme dans bien d'autres dossiers, laver à huis clos son « linge sale» ? La fédération, qui ne voit là qu'une *« pecadille sans gravité »*, affirme avoir seulement voulu préserver le « secret médical » et avance comme preuve de sa bonne foi le nombre de contrôles effectués ces deux dernières années.

Lors de la saison 1992-1993, 246 joueurs de haut niveau avaient été contrôlés à l'initiative du président de la FFF. En 1993-1994, ils ont été 276. A ces contrôles s'ajoutent ceux diligentés par le ministère de la jeunesse et des sports (132 en 1992-1993, 131 en 1993-1994), qui peuvent aussi concerner des joueurs amateurs et même des adolescents.

Les contrôles de la FFF relèvent de la seule responsabilité du président Simonet. Les clubs sont prévenus au dernier moment, à la mi-temps du match, par un médecin et un représentant de la FFF. A l'issue de la rencontre, six joueurs (trois par club) sont désignés par tirage au sort, qu'ils soient titulaires ou remplaçants. Ils doivent alors se soumettre à un contrôle classique. Deux flacons d'urine sont prélevés – l'un pour l'expertise, l'autre pour une éventuelle contre-expertise – et transmis à un laboratoire agréé. Leur dossier est ensuite étudié par la « commission dopage » de la fédération, composée de quatre personnes.

Depuis l'instauration des contrôles en France, en 1966, un seul cas a été officiellement signalé : celui du joueur de Toulon Philippe Anziani lors d'un match face à Metz le 30 septembre 1989. L'attaquant toulonnais avait affirmé avoir utilisé du Di-Antalvic, un médicament interdit, pour soigner des douleurs dorsales. Il avait été suspendu un mois.

L'affaire du joueur « X » est plus embarrassante pour deux raisons. D'abord, parce qu'elle est dévoilée tardivement. Ensuite, parce qu'elle s'ajoute aux rumeurs qui courent de plus en plus souvent dans le milieu du football. On se souvient par exemple des polémiques ayant suivi le match Nice-Marseille du 13 décembre 1988, lorsque deux joueurs de l'OM, Bruno Germain et Eric Di Meco, ne s'étaient pas présentés au contrôle. Une « erreur de transcription » des numéros avait été invoquée pour annuler les sanctions prises contre les deux internationaux.

Cette nouvelle affaire – où il semble que le joueur ait admis sa faute – est suffisamment embarrassante pour que Sepp Blatter, le secrétaire général de la Fédération internationale (FIFA), indique que le prochain comité exécutif de la FIFA, à la fin du mois d'octobre à New-York, se pencherait probablement sur le problème du dopage.

Ph. Br.

REPÈRES

EDUCATION

Bernard Borecki, nouveau président de la FCPE

Après la démission *« pour raisons familiales »* de Jacques Dufresne, président de la Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE) depuis 1992, Bernard Borecki, cinquante ans, fonctionnaire au ministère de la justice, vice-président de la fédération, a été choisi pour le remplacer lors du dernier conseil d'administration de la fédération, samedi 17 septembre. C'est la première fois que l'organisation de parents d'élèves change de « patron » entre deux congrès. En deux ans, Jacques Dufresne a dû procéder à une sérieuse remise en ordre à l'intérieur de la fédération en proie à de très graves difficultés financières. La FCPE a, en outre, joué un rôle actif dans la mobilisation laïque de l'hiver 1994. Il assurait la présidence du Comité national d'action laïque (CNAL) et celle du « collectif du 16 janvier » constitué au soir de la grande manifestation parisienne pour la laïcité.

Elie Cohen, président de Paris-IX-Dauphine

Elie Cohen, professeur de gestion, a été élu, lundi 19 septembre, président de l'université Paris-IX-Dauphine au premier tour de scrutin par 98 voix sur 113. Il remplace Ivar Ekeland dont le mandat arrivait à son terme.

[Né le 8 décembre 1946 à FÈS (Maroc), Elie Cohen est professeur agrégé en techniques économiques de gestion depuis 1973 et en sciences de gestion depuis 1986, docteur d'État depuis 1977. Assistant à l'université Paris-IX en 1969, il rejoint l'université du Maine (Le Mans) en 1987 et revient à Dauphine en 1990. Spécialiste de finances d'entreprise et d'analyse financière, il est membre du conseil scientifique de l'université depuis 1992 et dirige le département du troisième cycle de sciences des organisations et le centre de recherches sur la gestion.]

ESPACE

Retour de « Discovery » après onze jours de mission

La navette spatiale américaine *Discovery* a atterri, mardi 20 septembre à 23 h 14 (heure française), sur la base d'Edwards, en Californie, après une mission scientifique de onze jours. Elle n'a pu, comme prévu initialement, se poser en Floride sur la piste du Centre Kennedy, en raison de conditions météorologiques défavorables qui ont retardé son retour de vingt-quatre heures.

Au cours de cette nouvelle mission scientifique, les six membres d'équipage ont procédé à plusieurs expériences délicates : essai du « sac à dos » propulseur SAFER permettant aux astronautes d'effectuer des sorties dans l'espace sans câble de sûreté ; test, pour la première fois à partir d'une navette, d'un système laser LITE destiné à mieux connaître l'atmosphère ; largage puis récupération par bras-robot du satellite d'observation solaire SPARTAN-201 ; expérimentation du robot spatial ROMPS chargé de suivre dans la soute de la navette la fabrication et la croissance de cristaux.

RECHERCHE

Le gouvernement abandonne la piste d'atterrissage en Terre Adélie

Le ministre de l'environnement, Michel Barnier, devait faire une communication au conseil des ministres du 21 septembre pour faire le point de la politique de protection de l'environnement en Antarctique et dans les terres australes françaises. Prenant acte des recommandations du Comité de l'environnement polaire, réuni à Paris le 30 juin dernier, le gouvernement a décidé de ne pas reconstruire la piste d'atterrissage récemment aménagée, puis partiellement détruite, sur des îlots de l'archipel de Pointe Géologie, en Terre Adélie.

Une éventuelle reconstruction, forcément très coûteuse, risquerait de subir les mêmes dégâts à brève échéance, étant donnée la configuration du terrain. La faisabilité d'une nouvelle installation portuaire sur l'île du Lion sera étudiée, pour y transférer éventuellement les installations neuves de la base Dumont d'Urville, vouée à la recherche scientifique en Antarctique. Les îles australes (Kerguelen, Crozet, Saint-Paul, Amsterdam) feront aussi l'objet de mesures particulières pour la préservation de la faune et de la flore d'origine.

Portraits de famille

III. – Les enfants dans la crise

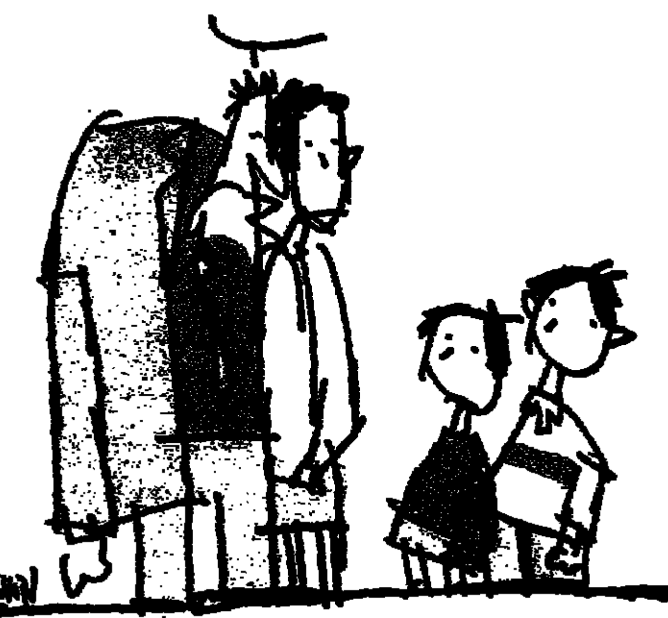
Disloquées, désarticulées, les familles sont aujourd'hui obligées de se « recomposer » (« le Monde » du 20 septembre). Après avoir examiné le rôle flou du père (« le Monde » du 21 septembre), « le Monde » poursuit aujourd'hui la publication de son enquête sur la famille en s'intéressant à la place des enfants au sein de cette structure perturbée.

Le clignotant rouge s'est allumé. A l'autre bout de la ligne, un grand silence. Puis un tombereau d'injures. Derrière son bureau, Nadine Hinstin est restée impassible. Dans un murmure, elle improvise quelques questions pour ne pas rompre un fil ténu. Diluées parmi les huit cents appels quotidiens reçus au central national d'Allô enfance maltraitée (1), ces « paroles » provocatrices d'enfants ou d'adolescents ne surprennent plus les « chargés d'écoute » qui se relaient de jour comme de nuit. Jeu déplacé, expression d'une solitude qui s'éternise ou véritable signal de détresse ? Ces appels-là, en provenance de toute la France, ne sont jamais anodins. *« Les enfants téléphonent le matin, avant l'école, quand les parents sont partis, le soir quand ils ne sont pas rentrés, parfois lors des récréations*, souligne Nadine Hinstin. *Mais aussi durant les périodes de Noël ou juste après les vacances pour les enfants de parents séparés. »* En quatre années d'expérience, il lui est arrivé fréquemment de combler ces moments d'absence, palliatifs incertains aux coups de blues prolongés.

Quel sentiment éprouvent donc ces garçons et ces filles de neuf à douze ans – la majorité des appels d'enfants – qui, dans leur tête, assimilent solitude et mauvais traitement ? Représenté la clé autour du cou face à la porte close, l'enfant d'aujourd'hui a appris à vivre avec son temps. Il cherche dans l'anonymat du téléphone ou du Minitel la présence qui lui manque dans l'instant. Quand il ne se livre pas à un tête-à-tête avec un ordinateur ou un jeu vidéo, « Hélène et les garçons » fait office de baby-sitter (2).

Dans les années 50, ses parents arpentaient les rues de Paris, en marchant sur les mains, selon le célèbre instantané du photographe Robert Doisneau. Lui reste confiné dans l'enceinte étriquée de son appartement pour se prémunir des risques du monde extérieur : le danger des voitures qui ont envahi le cœur des villes ou la crainte des agressions. Dans les banlieues, il peut encore jouer entre square et béton, mais sous le regard scrupuleux de sa mère, qui veille du dixième étage. A la campagne, il dépend du bon vouloir des parents pour sortir de son champ quotidien. Est-ce donc cela l'image de l'enfant-roi, « idéal » et mythifié, adulé et choyé, modèle des publicités et des séquences de Dorothée ?

« Il est né, le scientifique enfant », proclamaient pourtant deux psychanalystes, Geneviève Delaisi de Perceval et Jacqueline Bigeargeal au milieu des années 80, dans la revue *Autrement*. Comme les bonnes fées du conte penchées sur le berceau, elles contemplaient l'arrivée du bébé nouveau. Un petit être sacralisé en *« bébé prophète »*, célébré par une kyrielle de spécialises en *« bébologie »* (psychologues, historiens, sociologues, ethnologues..) et porté par une vague de *« bébolâtrie »*.



Angoisse de la réussite, culpabilité de l'échec

« Un enfant si je veux, quand je veux » : plus que la crise de l'institution du mariage, cette révolution-là n'a pas encore produit tous ses effets. Avec la contraception, les techniques de la procréation assistée et bientôt de la génétique, l'enfant est, dans la grande majorité des cas, celui du désir, un *« rejeton parfait puisque voulu, fabriqué avec l'exact partenaire au bon moment et dans les meilleures conditions »*, notent Anne Debarède et Evelyne Laurent dans leur volumineux *Livre des parents* (éd. Flammarion). Il n'est donc pas étonnant que, *« dans la tourmente de cette fin de siècle*, précisent-elles, *des générations déboussolées semblent avoir reporté leurs idéaux déçus sur le façonnement de leur progéniture. L'enfant devient le seul véritable investissement »*.

Quelques chiffres pour en mesurer le prix : le coût de revient moyen d'un bébé, selon Mmes Debarède et Laurent, s'élèverait à 4 000 francs par mois, incluant, il est vrai, les frais de garde pour les 65 % de mères au travail – elles étaient 40 % il y a vingt ans. Selon la Fédération des industries du jouet, enfin, chaque famille française dépense par année, en moyenne, 1 500 francs par enfant, essentiellement au moment de Noël, et 1 800 francs si l'on inclut des jeux vidéo sophistiqués.

Conçu plus tardivement, à l'âge de vingt-six ans et demi, avec de fortes probabilités d'être unique – le taux de natalité est de 1,8 par famille –, l'enfant des années 90 réunit, *a priori*, tous les atouts pour réussir. Il est programmé pour un parcours sans faute dans un univers très tôt élargi à l'extérieur du cercle familial : la crèche ou l'assistante maternelle à la naissance, l'école dès deux ans (pour un enfant sur trois) jusqu'à plus de vingt ans – puisque l'objectif de 80 % de réussite au bac n'est pas loin d'être atteint –, le sport, la musique ou la danse le soir ou pendant les vacances. Il n'a plus une minute à perdre.

Selon le psychologue Jean Epstein, ce constat est la conséquence d'*« un discours sur la rentabilité à court terme, les apprentissages précoces, la compétition, le besoin de se mesurer »* (*le Monde de l'éducation*, février 1993). *« Le courant actuel de l'enfant-objet idéal correspond à la peur des adultes de ne pas être à la hauteur. Ils ont de plus en plus de difficultés à faire coïncider l'image de l'enfant qu'ils ont rêvé avec l'enfant réel qu'ils ont conçu. L'adulte doit être performant, un parent professionnel »*, ajoute Jean Epstein. Gare à l'échec, le handicap ou le retard scolaire, qui transforme d'un seul coup l'angoisse de la réussite en sentiment de responsabilité et de culpabilité. *« Il n'a pas demandé à naître »*, avouait une mère, un rien résignée, devant son enfant autiste.

Vers un modèle homogène d'éducation

Ce malaise serait-il aussi profond qu'on veut bien le dire ? Selon un sondage du Centre de recherches pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC) réalisé pour le Bureau international de l'enfance catholique et publié récemment, 94 % des cinq cents garçons et filles de neuf à quatorze ans interrogés ont l'impression d'être compris par leurs parents. Les deux tiers exercent des responsabilités qui ne sont pas jugées abusives. Ils disposent d'une certaine autonomie, participent aux tâches ménagères et aux grandes décisions. *« La sphère familiale est devenue celle de l'apprentissage du quotidien, du partage et de la coopération »*, analyse Michel Legros, directeur de recherche, qui constate *« l'émergence d'un modèle homogène d'éducation »* plus ou moins affirmé selon l'âge et les catégories sociales.

Conseiller scientifique à l'Institut national d'études démographiques (INED) et auteur de *la Famille incertaine*, Louis Roussel est, lui, beaucoup moins optimiste. *« L'enfant n'est plus que la reproduction du modèle de ses parents*, déclare-t-il. *Il est le témoin et le baromètre de leur bonheur, reflet de l'image narcissique du couple. »* Désormais, selon lui, l'enfant a parfaitement compris l'avantage de la situation. Surprotégé dans une famille où les grands interdits ont disparu, il exercerait une pression constante, un chantage même, pour la satisfaction de ses exigences immédiates. Pour Louis Roussel, cette *« illusion de toute-puissance est d'autant plus manifeste qu'il sent la structure familiale fragile ou provisoire »*.

Dans le collimateur, il serait facile de pointer les familles déchirées, soit 1,2 million d'adultes – une famille sur huit – et 1,9 million (11,2 %) des 15 millions de jeunes âgés de moins de vingt-cinq ans vivant avec un seul parent (*le Monde* du 20 septembre). Mais, corrigent la plupart des spécialistes, il est encore trop tôt pour déceler quels parents seront ces enfants du divorce, ces ados sans père ou ces produits de familles recomposées. Plus graves, observent-ils, sont les ruptures sociales, l'absence de perspective, même après de longues études, et la hantise du chômage qui incite les jeunes à rester chez papa-maman en état de surprotection.

Juge des enfants au tribunal de Paris, Martine de Maximy vérifie chaque jour les effets de la « souffrance d'enfants » en danger, sans repères ni *« références à la loi, comme à leur propre histoire. »* A force de tester les limites des règles de la famille, du voisinage, de l'école et de la société, ils finissent très vite par plonger dans l'interdit. Malgré la pression sociale pour une répression aggravée, ce magistrat continue de croire aux effets bénéfiques des mesures d'assistance éducative dans la durée qui parfois laissent espérer une évolution favorable des familles. Mais *« on colmate les brèches »*, reconnaît aussitôt Laurence Bellon, elle aussi juge des enfants, qui enregistre le *« décrochage »* progressif d'enfants de plus en plus jeunes, désormais hors circuit, par la délinquance, la déscolarisation, les mauvaises conditions de vie et de santé. Au total, la France compterait ainsi 45 000 enfants « en danger », selon une définition élargie incluant la misère sociale.

Le difficile exercice de la liberté

« Plutôt que d'invoquer les droits des enfants, ne serait-il pas nécessaire d'aider les parents à exercer leurs devoirs, surtout ceux qui ne disposent pas des droits les plus élémentaires ? » Cette question de Mme de Maximy est au cœur de la polémique suscitée par *la convention internationale* des droits de l'enfant adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU, le 20 novembre *1989*, et applicable en France depuis le 6 septembre 1990. Centré sur la protection et l'affirmation des droits élémentaires à la santé et à l'éducation, ce texte consacre essentiellement l'avènement de l'enfant-citoyen.

Désormais, il bénéficie de la liberté d'association et de réunion, de conscience et de religion et surtout du droit à la parole dans toutes les procédures judiciaires et administratives qui le concernent. *« L'enfant n'appartient pas à la famille, pas plus qu'à l'Etat. Il est une personne libre »*, s'enthousiasme Hélène Dorlhac, secrétaire d'Etat à la famille (*le Monde* du 22 novembre 1989).

L'apprentissage de cette liberté n'est toutefois pas sans risques. Irène Théry, spécialiste du droit de la famille et chargée de recherche au CNRS, s'insurge contre cette inflation de *« pseudo-droits (...) qui entérinent la dissolution de la responsabilité parentale* (3) *» et parfois sont d'autant plus affirmés qu'ils s'opposent à ceux des adultes. En contrepartie, ajoute-t-elle, ils ne sont accompagnés d'aucune mention des devoirs et des responsabilités.*

« On n'a jamais autant magnifié l'enfant au singulier que depuis que les enfants sont voués à des destins qui exacerbent les fractures sociales », souligne Irène Théry (3). Curieux paradoxe. Sommé de se comporter en petit adulte, soumis de plus en plus tôt à l'obligation de résultat, à *commencer par* l'institution scolaire, alourdi du fardeau des responsabilités, l'enfant-roi n'est-il que le signe précurseur de l'enfance déchue ? Bien à l'abri d'une cellule familiale tendrement recroquevillée, est-il tout autant préparé à tracer son chemin et à affronter les ruptures ? Une chose est sûre : en l'absence de certitudes et de lendemains qui chantent, le temps de l'enfance est bel et bien à réinventer.

MICHEL DELBERGHE

(1) Les appels d'enfants représentent 34 % des communications du numéro vert (05-05-41-41) du service national d'accueil téléphonique de l'enfance maltraitée (*le Monde* du 20 septembre).

(2) Selon un sondage SOFRES pour le compte du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) réalisé en 1993, les enfants de deux à cinq ans passent deux heures chaque jour devant la télévision. Pour un collégien, cela représente à peu près l'équivalent du temps d'école.

(3) *Le Démariage*, éditions Odile Jacob, 395 pages, 160 francs.

Prochain article :
Mères à tout faire

Grands-parents à la rescousse

« Valeur refuge » sur le plan affectif, la famille l'est aussi sur le plan social. Par ces temps de crise de l'Etat-providence et de montée du chômage, particulièrement pour les jeunes adultes, il est logique que les solidarités familiales soient fortement mises à contribution. Or, maintes fois célébrés, ces rapports se sont – sans que l'on en ait toujours clairement pris conscience – inversés. Autrefois ascendants, les flux sont devenus descendants : désormais, ce sont les grands-parents qui *aident leurs enfants et leurs* petits-enfants, reflétant ainsi la nouvelle position des plus de soixante ans dans la société française.

Selon l'ex-Centre d'étude des revenus et des coûts (CERC), une personne de plus de soixante ans sur trois aide financièrement son entourage familial. Pour la période 1986-1991, ces apports ont été évalués à près de 53 000 francs pour les prêts (souvent consentis sans intérêt) et à plus de 40 000 francs pour les dons. Quant à la constante progression des donations-partage, elle permet d'accélérer la transmission du patrimoine qui, en raison de l'allongement de l'espérance de vie, s'effectue de plus en plus tardivement. Désormais on hérite à soixante ans et non plus à quarante.

Solidarité de proximité

Ces formes d'entraide se traduisent par un « coup de main » lorsqu'il s'agit d'aider les enfants à accéder à la propriété, mais aussi lorsqu'une période difficile s'ouvre à la suite, par exemple, d'une perte d'emploi. Selon les sociologues, la solidarité familiale jouerait ainsi un rôle croissant en temps de crise, les grands-parents assurant une fonction redistributrice et se substituant à la défaillance des mécanismes de protection sociale.

En outre, la présence de ces ascendants plus jeunes, plus disponibles et plus aisés grâce à l'arrivée à maturité des régimes de retraite (les ménages de retraités disposent en moyenne de revenus supérieurs à celui des actifs) permet aux adultes de bénéficier d'un ensemble de services souvent indispensables. Aujourd'hui, le tiers des enfants de moins de trois ans dont les parents travaillent sont gardés par les grands-parents, sans compter les appels d'urgence lorsque le petit souffre d'une rhinopharyngite ou l'accueil à la campagne pendant les mois d'été. Du reste, quatre ménages sur dix prennent leurs vacances avec les grands-parents.

Malgré tous ses mérites, il serait illusoire de penser que cette seule solidarité de proximité permette de compenser les défaillances de la protection sociale ou de répondre aux énormes besoins que font surgir l'allongement de la durée de vie ou les difficultés croissantes d'insertion professionnelle des jeunes.

« Les solidarités familiales, tant vantées depuis quelques années, ne sont pas neutres socialement », insiste le sociologue Jean-Hugues Déchaux (1). *« Conditionnées par la géographie et la démographie familiales, elles créent des différences de traitement selon les familles. Elles sont aussi marquées par de profonds clivages selon les catégories sociales, les sexes et les générations. Dans l'ensemble, elles profitent aux plus riches, reposent essentiellement sur les femmes et renforcent le pouvoir des plus vieux (les donateurs) sur les plus jeunes (les donataires). Si quelques interventions de l'Etat devaient être transférées à la famille*, conclut-il, *cela se traduirait inévitablement par un recul de la solidarité. »*

JEAN-MICHEL NORMAND

(1) *Informations sociales* (revue éditée par la Caisse nationale d'allocations familiales) nº 35-36, 1994.

INSTANTANÉS D'HIER ET D'AUJOURD'HUI

Tyranneaux

Avec une relative mais touchante ponctualité, entre le 8 octobre et le 26 décembre, Pierre, Matthieu et Mathilde ont choisi le soixantième anniversaire de leur grand-père soussigné pour le rejoindre sur cette planète et documenter ce feuilleton. L'enfant de cette fin de siècle n'est donc pas pour moi *une abstraction* : il a pris la forme de ces trois petits bouts de laine tout chauds et qui sentent bon.

Cette laine, on la tricotait pour nous fade et bicolore, en rose et en bleu. On la tricote aujourd'hui de pétaradantes couleurs. S'il est vrai que, du dedans du ventre déjà, l'enfant à naître est sensible aux accents de la musique, comment ne serait-il pas profondément marqué, une fois né, par toute cette couleur qu'on lui fait endosser et qui n'impressionne rien tant que la pellicule ?

On attendait six mois pour nous tirer en portrait, tout nus sur une peau de mouton. On photographie notre postérité dès la sortie du sein, on la camescope dans ses beaux atours et, entre deux prises de vues, on la laisse gigoter à son aise.

Plus âgés nous nous moucherions, nous dirions bonjour à la dame. Certains de nous en sont demeurés fourbes, hypocrites et dissimulateurs. Il y a plus de naturel dans la génération montante. Dans une longue enfance, on nous laissait vieillir et, si nous savions lire à cinq ans, on en faisait un plat. L'écran bleuté du « troisième parent » produit aujourd'hui des orateurs de deux ans, maîtres d'un vocabulaire étendu et qui, quand leurs mère et tante se chamaillent, les comparent à Javotte et Anastasie (Walt Disney, *Cendrillon*, *passim*).

Célébrons sans arrière-pensée l'avenir prometteur de cette jeunesse, mais louons nos fils et nos gendres d'être sévères autant que de besoin. L'enfant roi, l'enfant tyranneau est une calamité de notre époque. Une éducatrice de jeunes enfants (*c'est un métier, ainsi désigné* depuis 1973) m'a rapporté l'anecdote suivante qu'elle m'a donnée pour authentique. Dans le métro, un de ces galopins que l'on dit « bien vivants » meurtrit de ses jambes en mouvement perpétuel celles d'une vieille dame qui se plaint sans résultat et, en dernier ressort, fait appel à la mère. *« Que voulez-vous que j'y fasse ?*, rétorque celle-ci, *je ne lui ai jamais rien interdit »*. Voici l'arrêt. Un homme jeune s'approche de la sortie, crache à la figure de la libérale personne avec ce discret commentaire : *« Ma mère non plus, madame. »*

MAURICE DELEFORGE

Chamailleries

Il y a des jours où j'aimerais être fille unique. Finies les interminables discussions au sujet des programmes télé, plus de bagarre pour lire en premier *Spirou* ou *Télérama*. Les oreilles enfin en paix, ras-le-bol des décibels plein pot de Téléphone, Noir Désir ou Hubert-Félix Thiéfaine. Et plus d'intrusion incongrue dans ma chambre. On frappe avant d'entrer, merci.

Mais bon, je n'ai pas choisi. Quand même, si c'était à refaire, j'opterais pour la ribambelle de frères et de sœurs dont j'ai héritée : ne serait-ce que pour mettre la table ou la débarrasser. A six, ça va plus vite. Et au moins, quand je me défile, cela ne se remarque pas trop.

C'est vrai, on se dispute pas mal. Les veilles de rentrée par exemple, au moment des achats scolaires. Quand on était petit, c'était tout le monde la même chose. Pour les fringues, on ne choisissait pas. D'autant plus que, souvent, c'était ceux des cousins et des cousines, alors... Mais maintenant, Nicolas, par exemple, il ne voudrait porter que des jeans 501 et des chemises Chevignon. Pour l'instant, c'est le porte-monnaie de maman qui tranche.

Et puis il y a les sarcasmes. Au lance-pierres, au détour d'une conversation toute banale. Le genre de réflexion qui tue. L'autre jour, c'était à propos d'un tout petit trait de maquillage. Le nez collé à la glace de la salle de bains, je le croyais pourtant complètement invisible. J'ai compris, j'ai attendu d'être chez les copains pour essayer le rouge à lèvres. Je connais ma sœur : je suis sûre que dans deux mois, elle va commencer à son tour à se maquiller. Je sais que je ne la manquerai pas. On recommencera à se chamailler. On se bouffe le nez pour des broutilles.

Pourtant, on rigole bien ensemble. Les soirées crêpes ou menus gâteaux à la maison, quand les parents sont sortis, c'est quelque chose. La musique à fond, dans la cuisine enfumée, on tente pour la énième fois de faire un *gloubiboulga*, en souvenir de Casimir. On a réussi une fois. Mais la recette, je la garde pour mes enfants.

SYLVIE DEROCHE

Rentrée difficile pour les maîtres auxiliaires

Encore très nombreux dans l'éducation nationale, ils sont les premières victimes de l'amélioration du rendement des concours de recrutement

Pour les soutiers de l'éducation nationale que sont les maîtres auxiliaires (MA), chaque rentrée scolaire risque, depuis quelques années, d'être la dernière. Même si leur présence reste massive – ils sont aujourd'hui officiellement 34 000 –, ils sentent bien que leur situation est à chaque rentrée plus précaire. Les syndicats s'emparent du problème avec virulence et les responsables du ministère promettent de faire tout leur possible « *pour résorber l'auxiliariat* ».

Ce dernier est un mal nécessaire. Car les MA sont indispensables à la bonne marche du service public d'éducation : sans eux, pas de souplesse, pas ou peu d'ajustements possibles. Dans les collèges et les lycées, aujourd'hui, un enseignant sur dix est un intérimaire de l'éducation, « *embauché à titre précaire et révocable* ». L'administration peut les employer puis se passer de leurs services, les rappeler puis les licencier sans recours, après une simple inspection. Agents publics, ils ne bénéficient pas des droits des fonctionnaires, et ne peuvent invoquer le code du travail, de droit privé, pour se défendre.

Pour cette année scolaire 34 000 MA devraient être affectés dans les établissements publics de second degré. Mais leur nombre exact ne sera connu qu'à la mi-octobre, quand l'administration aura recensé tous les besoins. Les syndicats contestent d'ailleurs ce chiffre et estiment, pour leur part, que 10 000 MA devraient se retrouver sans emploi cette année. Le constat, quoi qu'il en soit, est clair : les effectifs se dégonflent pour la troisième année consécutive, et ce mouvement, indique-t-on au ministère de l'éducation nationale, devrait se poursuivre.

La baisse des effectifs est due, essentiellement, à la baisse des besoins. Les concours de recrutement de l'éducation nationale attirent désormais un nombre croissant de candidats qui sont, en outre, plus nombreux à les réussir. En 1994, 15 900 lauréats aux concours n'avaient jamais exercé dans le système éducatif, contre 14 300 en 1993. Cet apport supplémentaire de « sang neuf » par le biais des concours réduit les besoins en auxiliaires sur le terrain. Interrogé à ce sujet par des enseignants, le jour de la rentrée, lors d'une visite au collège Albert-Camus du Plessis-Trévise (Val-de-Marne), François Bayrou avait beau jeu de mettre en avant les contradictions des syndicats qui, tout en poussant à à recruter toujours plus de titulaires, réclament la réembauche de tous les auxiliaires : « *Voulez-vous mettre des enseignants titulaires au chômage ?* », avait interrogé le ministre.



Un concours sur mesure

« *Nous avons une certaine obligation morale envers les maîtres auxiliaires* », avait déclaré François Bayrou dès le jour de sa prise de fonctions au ministère. « *Je ne peux pas assister sans réagir*, avait-il insisté, *à la mise au chômage de ces milliers de maîtres qui ont enseigné parfois plusieurs années et que l'on débarque sans autre forme de procès. Je n'accepte pas que leur expérience soit ainsi purement et simplement gaspillée.* » Un protocole d'accord a été signé, le 21 juillet dernier, par François Bayrou et plusieurs organisations syndicales. Ce texte contractuel, qui devrait être appliqué, dans sa totalité, dès cette rentrée, vise à accompagner le mouvement de décrue et à réduire de moitié, en cinq ans, le nombre des MA. Il prévoit notamment l'organisation d'un concours spécifique, pendant quatre années successives _ de 1995 à 1998 _ permettant aux maîtres auxiliaires d'être titularisés.

Les candidats seront dispensés d'épreuves écrites et ne subiront que des épreuves orales d'admission. Pour se présenter, ils devront toutefois être titulaires d'une licence ou d'un titre équivalent et justifier de cinq années d'enseignement dans un établissement public du second degré ou de trois années de services et d'une admissibilité aux concours internes ou externes (1). Le nombre de postes qui seront ouverts pour chacune de ces sessions n'est pas encore précisé.

Enfin, pour préparer ces concours, les candidats pourront bénéficier d'une année d'allocation en institut universitaire de formation des maîtres (IUFM) ou demander un poste de surveillant d'externat. Le nombre de bénéficiaires devrait toutefois rester modeste. Ainsi, dans l'académie de Créteil, l'un des plus importants employeurs de contractuels avec l'académie de Versailles et celle de Lille, 82 maîtres auxiliaires seulement, indique le rectorat, perçoivent cette année une allocation IUFM – sur 4 000 enseignants non titulaires employés l'an dernier.

Autre disposition prévue par le protocole : les maîtres auxiliaires dont le réemploi n'est pas assuré peuvent obtenir un poste de surveillant d'externat et conserver, ainsi, leur rémunération. Déjà mise en œuvre en 1993-1994, cette disposition a concerné 1 098 personnes. Pas de quoi résorber l'auxiliariat, concluent encore les syndicats, qui réclament aussi une gestion plus humanisée pour les auxiliaires.

Précarité pour les étrangers

Parmi les maîtres auxiliaires qui ne seront pas réemployés par l'éducation nationale figureront des étrangers. Ces derniers, au nombre de 4 000 l'an dernier, risquent de se retrouver en situation irrégulière et d'être expulsés. Leur inquiétude est d'autant plus grande qu'une circulaire du 19 juillet 1994 relative à l'embauche des maîtres auxiliaires étrangers a été élaborée par le ministère de l'éducation nationale, le ministère des affaires sociales, le ministère de l'intérieur et le ministère du travail (*le Monde* du 29 juillet).

Elle indique que les demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE seront prioritaires. Les étrangers qui ont déjà été recrutés comme maître auxiliaire et qui possèdent une carte de résident ou une carte de séjour temporaire de salarié d'un an seront ensuite privilégiés. En revanche, les 1 300 étudiants étrangers titulaires d'une autorisation de travail temporaire ne pourront être recrutés « *que de manière tout à fait exceptionnelle pour des suppléances en cours d'année* », dans la limite de dix heures par semaine. Une disposition qui existait déjà, mais qui était peu respectée par les services académiques les années précédentes.

Dans les faits, la mise en œuvre de cette circulaire se traduit par un feu vert de la préfecture aux services du rectorat. Ainsi, à Ris-Orangis (Essonne), un maître auxiliaire étranger sous statut d'étudiant, exerçant dans une discipline déficitaire, s'est vu nommé par le rectorat, « dénommé » par la préfecture et « renommé » par les services académiques sur un poste de dix heures hebdomadaires.

En réalité, la circulaire limite sérieusement l'affectation des étudiants étrangers. Dans l'académie de Versailles, 25 ont obtenu un poste cette année. Ils étaient onze fois plus nombreux l'an dernier. Pourtant cette académie a besoin des MA : le 13 septembre, sur les 4 486 maîtres auxiliaires employés l'année précédente – Français et étrangers confondus –, près des deux tiers (2 952) avaient été repris.

MICHÈLE AULAGNON

(1) *Conditions de candidature au corps des enseignants certifiés, des professeurs d'éducation physique et sportive, des professeurs de lycée professionnel, des conseillers principaux d'éducation et des directeurs de CIO et conseillers d'orientation-psychologues parues au Bulletin officiel du 8 septembre 1994.*

Un entretien avec André Legrand

« Qu'enseigne-t-on, pour qui, pourquoi ? »

Universitaire, ancien recteur puis, entre 1988 et 1993, directeur des lycées et collèges au ministère de l'education nationale, André Legrand livre dans le Système E *(1) les réflexions que lui inspirent douze années passées dans des postes à responsabilité au cœur de l'administration de l'éducation nationale.*

« Vous qualifiez, dans votre livre, le nouveau contrat pour l'école de François Bayrou de « brutal retour en arrière ». Pour quelles raisons ?

– François Bayrou aurait pu s'inscrire dans les évolutions en cours pour les élargir, les amplifier. Au lieu de cela, il a d'emblée joué la rupture. Les questions qu'il soulève – la classe, la relation prof-élève – sont essentielles, mais elles ne peuvent être traitées comme il le fait, avec cette hostilité de principe à l'institution, à toute idée de système. Et puis cette hyperbole du « tout » ! Non, « tout » ne se passe pas dans la classe et « tout » ne se décide pas au ministère. La vision qu'il propose est idéologique, l'élève dont il parle est un élève abstrait, désincarné, intemporel. En répétant, comme il le fait, que « *si les résultats n'y sont pas, c'est que les maîtres ne savent pas y faire* », on satisfait sans doute l'opinion, à laquelle on propose des solutions simples, mais on ne résout pas grand-chose des problèmes de l'école. On avait progressé, ces dernières années, en mettant l'accent sur le rôle de tous les acteurs : les enseignants, mais aussi les chefs d'établissement, l'administration, les collectivités locales, etc. Je crains fort que cette forme d'« individualisme sociologique » auquel il nous convie ne marque une régression. Dans un entretien qu'il m'a accordé avant mon départ de la direction des écoles, François Bayrou m'a fait part de sa satisfaction d'avoir donné une doctrine à une droite qui ne rêvait que d'éclatement de l'école. C'est vrai qu'il propose une vision globale de l'école, ce qui n'a guère été le cas de ses prédécesseurs immédiats. Mais le paradoxe est qu'elle n'est qu'un agglomérat de pièces détachées. Et qu'il en a décidé tout seul. Il est frappant de constater que les propositions présentées après quatre mois de concertation et de débat reprennent, dans le même esprit, la plupart des solutions développées dans le livre-programme qu'a publié le ministre quatre ans auparavant !

– Les décisions du printemps 1994, écrivez-vous, ont « sonné le glas du collège unique ». Le ministre de l'éducation nationale s'est, pourtant, félicité d'avoir tenu tête aux partisans d'un retour pur et simple aux anciennes filières.

– Le discours de François Bayrou sur le collège s'est adouci, mais sa stratégie n'a pas changé. Il a choisi, délibérément, de découper les problèmes en rondelles, sans afficher d'objectifs et en focalisant le débat sur un aspect : le traitement des élèves en difficulté à l'entrée au collège. C'est un choix qui n'est pas anodin puisqu'il permet, notamment, d'éluder totalement les deux questions qui devraient être au centre de toute réflexion sur le collège : l'orientation et les relations du collège avec la voie professionnelle. Le cycle d'observation, actuellement, c'est le bloc sixième-cinquième, le « nouveau contrat pour l'école » propose tout simplement d'avancer les échéances et de séparer les élèves, dès l'entrée en sixième. C'est au collège, à la fin de la scolarité obligatoire, que l'orientation a son sens social le plus fort. Cela fait trente ans que l'on tente de compenser cela, en repoussant à son terme les choix décisifs et en cherchant à compenser les séparations précoces par des passerelles. Trois mois auront suffi pour balayer ces efforts. Qu'on le veuille ou non, introduire sans précaution des options en cinquième, a fortiori le latin, c'est renforcer la hiérarchisation sociale.

– En même temps, on sait bien que tous les établissements ne jouent pas le jeu du collège unique et que les moyens de différencier ne manquent pas.

– Bien sûr, et je pense même que le collège unique a reculé dans les derniers temps de la période socialiste. Mais le principe politique demeurait ; et là, il disparaît. La tendance naturelle du système est d'obéir aux logiques sociales en classant les élèves. Tout y pousse. Mais l'institution, notamment l'administration, s'efforçait en partie de corriger, de canaliser les dérives. Désormais, elle bénira.

– La gauche a, dites-vous, progressivement dénaturé ses ambitions initiales sur le lycée et refusé d'entrer dans le débat sur le collège. Des deux enjeux, quel était, pour vous, le plus important ?

– Indéniablement le collège, car c'est là que s'effectue le vrai tri social entre les élèves. A cet égard, le rôle du lycée est moindre, même si la réforme qui a finalement été adoptée risque de recréer, quelles que soient les intentions, des catégories fermées, fortement hiérarchisées. Un bac, une spécialité : c'est exactement l'inverse de ce que, comme directeur des lycées, j'avais essayé de promouvoir. Mais l'enjeu essentiel reste le collège. J'ai essayé pendant trois ans de comprendre pourquoi Lionel Jospin était tellement réticent à l'idée d'ouvrir le dossier du collège. Il y avait sans doute la volonté de ne pas prendre de front le SNES. Il y a aussi le fait que, à la différence de l'école primaire, qui est la grande affaire des élus locaux, et du lycée, qui représente un enjeu social énorme pour les classes moyennes, le collège n'est porté par aucun élément du corps social qui compte. Le débat a été engagé par la gauche, dès 1982, sur le seul terrain de la pédagogie, alors que la bonne entrée était aussi politique et sociale. Qu'enseigne-t-on, pour qui et pourquoi ? Que signifie la diversité des contenus au collège, quels objectifs scolaires et sociaux lui assigne-t-on ? On élude ces questions depuis Haby et Beullac. Elles ne sont jamais des préalables à l'action. Lionel Jospin a essayé, en 1988, de privilégier la réflexion sur les contenus. C'était une démarche prometteuse, mais qui n'a duré que six mois. On est très vite revenu sur un terrain plus familier en discutant statuts, transformation de corps, entre appareils, avec les syndicats.

– Vous avez des mots très durs, dans votre livre, sur le rôle des intellectuels dans le débat sur l'éducation

– On observe en effet une sorte de détournement de la notion d'expertise, qui a commencé au moment où l'on a affiché la priorité à l'éducation. Jusqu'au début des années 80, l'éducation n'avait pas l'importance médiatique qu'elle a aujourd'hui. S'appuyer sur des intellectuels – Pierre Bourdieu et François Gros hier, Luc Ferry ou Georges Vedel aujourd'hui – devient un élément de la mise en scène : en les utilisant on donne l'impression qu'il y a débat. Celui du printemps 1994 sur le « nouveau contrat pour l'école » illustre à merveille cette dérive. L'opération de communication, la séduction interne de ceux qui parlent habituellement, ont été une réussite. L'impact sur les profondeurs du système et ses acteurs reste très problématique.

Propos recueillis par
CHRISTINE GARIN

(1) *Le Système E. L'école de réformes en projets*, Denoël, coll. « Documents », 276 pages, 125 F.

REPÈRES

ÉDITION SCOLAIRE

Tout en affichant leurs bons résultats (2 milliards de francs de chiffre d'affaires en 1993, soit une hausse de + 11 %), les éditeurs scolaires, regroupés au sein du Syndicat national de l'édition, ont une nouvelle fois stigmatisé, vendredi 9 septembre, l'attitude des pouvoirs publics à l'égard du « photocopillage ». Ils se déclarent prêts à engager une procédure contentieuse. Une convention avait été signée en mars 1993 entre l'éducation nationale et les organismes représentatifs des auteurs, dont les éditeurs dénoncent la non-application. En juin dernier, neuf éditeurs avaient saisi un important volume de photocopies illicites de livres de sciences humaines et sociales dans trois universités parisiennes.

NOMINATIONS

Alain Abecassis, trente-huit ans, ancien élève de l'ENA, a été nommé délégué général auprès de la conférence des présidents d'universités (CPU). Jusque-là chargé des affaires statutaires, des contrats, de la répartition des moyens et de la gestion des emplois à la direction générale de l'enseignement supérieur, M. Abecassis devrait renforcer la logistique de la CPU et assurer, notamment, la coordination entre les présidents d'université et le ministère.

Par ailleurs, Maurice Thèvenet, quarante et un ans, docteur et agrégé en sciences de gestion, a été nommé directeur de l'Ecole supérieure des sciences économiques et commerciales (ESSEC), en remplacement d'André-Paul Weber qui retrouve ses fonctions de professeur d'économie.

Instrument de la politique audiovisuelle française à l'étranger

La Sofirad est en quête d'un homme fort

Depuis la privatisation d'*Europe 1* en 1986, la Sofirad, amaigrie, s'est tournée vers l'étranger où elle représente les intérêts audiovisuels de la France. Nommé PDG en janvier 1994, Jean-Louis Dutaret a tenté de « doper » la filiale RMC, afin de la rendre plus facilement « privatisable » en 1995. Placé récemment sous contrôle judiciaire et mis en examen pour recel d'abus de biens sociaux, le PDG de la Sofirad aurait été invité à démissionner. Son successeur à la tête de la Sofirad devrait être choisi très prochainement à l'intérieur de la société. Jean-Noël Tassez (RMC) ferait figure de favori.

A sa tête, on a vu défiler les plus grands noms de l'audiovisuel : Bernard Miyet, Xavier Gouyou-Beauchamps, Hervé Bourges, etc. Pour décrocher la *« belle carte de visite »* et le superbe bureau parisien, situé dans le seizième arrondissement, de la Société financière de radiodiffusion (Sofirad), les plus célèbres figures du paysage audiovisuel français (PAF) se jettent dans une bataille de succession tous les trois ans. Ainsi, en janvier, une demi-douzaine de candidats – avec, en tête, Michel Bassi, aujourd'hui président de la Société française de production (SFP) – avaient tenté leur chance dans la course à cette présidence, derrière le favori, Jean-Louis Dutaret. Si la Sofirad a oublié les splendeurs et les ors du gaullisme et du giscardisme, cette nomination, traditionnellement politique, reste très convoitée.

Sur le papier, la Sofirad évoque peu de chose. Holding public, elle *« gère les participations de l'Etat dans l'audiovisuel »*. Son pouvoir se mesure à l'aune d'un « arbre » gigantesque et retors, embrouillé par une myriade de sociétés-écrans et de *« sleeping partners »*. Une *« usine à gaz »*, sourit Jacques Taquet, directeur de RMC-Moyen-Orient, une des filiales de la société. Un *« machin »*, renchérit-on à Radio-France Internationale (RFI), où on affronte sa concurrence sur le terrain.

La société mère, qui emploie une vingtaine de cadres – 20 millions de francs de coût de fonctionnement annuel –, « coiffe » toutes les participations françaises majoritaires et minoritaires dans les radios et les télévisions à l'étranger *(lire l'encadré)*. Un étranger qui court des portes de Nice et de Menton, pour Radio-Monte-Carlo (RMC), au Gabon (la radio FM Africa nº 1) en passant par Moscou, Saint-Pétersbourg (Europa Plus)... La *« nébuleuse »* Sofirad, ainsi qu'elle est souvent qualifiée, recèle des mystères et abrite quelques potentats. Dans les années 70, se souvient le responsable d'une filiale tournée vers l'Afrique, certains y voyaient une *« officine de la DGSE »*. Aujourd'hui, des responsables de l'audiovisuel privé qui se retrouvent rivaux de la Sofirad parlent en baissant la voix des *« activités de renseignement »* de certains responsables de la holding d'Etat. Mais ces rumeurs sont plutôt à la baisse. Comme les activités de la maison.

Depuis quelques années, la Sofirad donne en effet des signes d'inertie. Un demi-siècle d'existence (l'ancêtre de la Sofirad est créé sous l'Occupation, en 1942) et l'envahissante présence de partenaires étrangers incite parfois à la paresse. *« Quand je suis arrivé, je l'appelais la « Belle au bois dormant »*, confie Jean-Louis Dutaret, qui en est encore le PDG. La Sofirad existe par l'homme qui la préside, dit-on. Or, depuis quelques années, ce *« poste sans risque – puisqu'on travaille avec l'argent des autres – a manqué de fortes personnalités »*, commente un observateur extérieur. Beaucoup de ceux-ci, toutes tendances politiques confondues, délivrent à Xavier Gouyou-Beauchamps le label de *« dernier grand président de la Sofirad »*... Questions d'homme, d'époque et de circonstances.

« Société de commodités »

Jusqu'en 1986, la Sofirad est, d'abord, l'organisme de tutelle des stations périphériques. Les premières années du gaullisme la conçoivent ainsi : *« Une manifestation désordonnée et avide du service public pour surveiller les uns et les autres, à RTL ou à Europe 1, et enrayer la marche du temps audiovisuel »*, se souvient l'ancien ministre Michel Jobert, qui l'observa de cabinets ministériels, à la présidence de la République ou au ministère des finances : *« C'est un organisme étatique de relations publiques. »*

Aujourd'hui, la Sofirad est pauvre, dépendante de ses revenus immobiliers et de ses produits financiers (1). Seules deux ou trois de ses activités (la radio franco-marocaine Medi 1, Havas media international (HMI), sa régie publicitaire, et Africa nº 1) sont aujourd'hui rentables. Alimentée naguère par « deux vaches à lait », Europe 1 (dont elle possédait 34,2 %) et RMC alors au faîte de sa gloire (83,3 %), la Sofirad menait grand train. La privatisation d'Europe 1, en 1986 ; celle de Sud-Radio (100 %), la radio généraliste de la Principauté d'Andorre, un an plus tard ; et enfin, en 1990, le retrait de RMC de la gestion quotidienne de Télé-Monte-Carlo, lourdement déficitaire, au profit de la Monégasque des ondes (groupe Générale des eaux) sonnent la fin d'un âge d'or.

Seule RMC, qui engage déjà son déclin, est restée dans le giron de la maison mère : sa privatisation, souhaitée par tous les gouvernements qui se sont succédé depuis 1986, échoue à nouveau sous le ministère d'Alain Carignon, qui l'avait pourtant annoncée avec tambours et trompettes... Jean-Louis Dutaret, ami et conseiller du ministre de la communication, se serait-il installé dans le fauteuil de président de la Sofirad si elle avait réussi la vente de la « Radio du soleil », de sa florissante filiale Nostalgie et de sa régie publicitaire, GEM ? *« Il n'y a pas eu de lien de cause à effet »*, jure aujourd'hui M. Dutaret. A l'époque, sa nomination à la tête de la Sofirad par le gouvernement d'Edouard Balladur préludait mal, selon les observateurs, du bon déroulement de la privatisation, interrompue au bout de quelques semaines, après que l'appel d'offres eut été déclaré infructueux.

En gardant sous le coude le « problème » RMC, la Sofirad conserve ses ambiguïtés. La vente devait achever la mutation de la holding, de moins en moins présent dans l'Hexagone. Si on excepte son engagement dans RMC et Nostalgie, la Sofirad ressemble aujourd'hui à une structure juridique permettant à l'Etat d'investir dans l'audiovisuel et *« offrant à des opérateurs la possibilité de prises de risques financiers »*. Les sociétés sont directement subventionnées par les ministères des affaires étrangères (pour plus de la moitié du financement) mais aussi de la coopération, du budget, tous représentés au sein d'un conseil d'administration de quatorze membres.

La Sofirad serait ainsi désormais une *« une société de commodités, pour éviter de faire la tournée des ministères »*, tranche le patron d'une radio affiliée. L'hypothèse d'une disparition de la Sofirad, du coup, ne semble pas complètement absurde. *« On pourrait également envisager d'autres missions pour la Sofirad »*, réfléchit Jean-Louis Dutaret, qui ne cache pas avoir placé toute son énergie dans le dossier RMC, *« afin de rendre la corbeille encore plus belle, encore plus privatisable que l'an passé »*. Développer, par exemple, le rôle de trésorier de la Sofirad, chargé d'« avancer » les subventions des ministères aux filiales, lorsqu'elles se font attendre. Ou donner à la maison les moyens de mener une vraie politique audiovisuelle extérieure, fédératrice et offensive, ce qui lui a parfois manqué.

Malédiction sur la maison

Ainsi, en Europe de l'Est, la Sofirad, à laquelle Pierre Casalta avait proposé en 1989 un projet de radio musicale francophone *via* sa filiale France Europe FM, avait dû plier bagage devant les radios « bi-culturelles » mises en place par RFI, concurrente une fois de plus de la Sofirad. Ainsi n'a-t-elle pas réussi à créer la structure *ad hoc* concentrant l'aide française à la télévision et à la radio palestinennes, et a laissé France-Télévision ainsi que la société privée de Pascal Josèphe (ancien directeur général adjoint de France-Télévision) RMC-Moyen-Orient et enfin RFI partir à Gaza en ordre dispersé.

La Sofirad attendait *« un coup de fouet »*. Au ministère de la communication, on juge que le nouveau président avait commencé à *« donner quelques coups dans la fourmilière »*. Après d'autres, Jean-Louis Dutaret souhaitait notamment réorganiser cette maison où trop de filiales sont concurrentes : les derniers projets de rapprochement de Canal France International (CFI) et de TV5, mission confiée à Fouad Benhalla, chargé de mission à la Sofirad, pour étudier les concurrences entre RMC Moyen-Orient et le programme arabe de RFI auraient pu lui donner les moyens de ses ambitions. Mais pour d'autres observateurs, cette dernière nomination n'a fait que poursuivre *« la malédiction qui règne depuis quelques années »* sur la maison. *« Tant qu'on n'aura pas compris que la Sofirad ne doit pas faire parler d'elle, qu'elle ne doit pas refléter le jeu politique hexagonal, rien ne sera résolu »*, soupire un responsable.

Réclamée par Matignon, la démission de M. Dutaret devrait intervenir sous peu. Plusieurs noms, parmi lequels ceux de précédents candidats à la présidence, en janvier, circulent. Selon des sources bien informées, le gouvernement devrait nommer un professionnel de l'audiovisuel venu de la Sofirad elle-même. Les noms de Pierre Casalta, patron de la radio franco-marocaine Medi 1, de Michel Planque, actuel directeur général adjoint, de Patrick Imhaus, le président de TV5, viennent à l'esprit. Mais le successeur le plus crédible serait Jean-Noël Tassez, directeur général de RMC.

ARIANE CHEMIN

(1) Les recettes de la Sofirad proviennent de la location des immeubles (8 millions de francs annuels), de ses produits financiers (SICAV et autres placements, environ 12 millions de francs), et, pour 1 million de francs, d'*« études diverses »* facturées aux filiales, selon la direction de la société.

CLÉS/*Structures*

EN FRANCE

■ **Groupe RMC : 83 %.** Autour de « la radio du soleil », on trouve la régie publicitaire GEM, le réseau musical Nostalgie, dont la Générale occidentale a acquis récemment 49 % du capital, et le réseau Radio-Montmartre (85 % des parts). Le CSA, qui n'a pas donné son aval à ce dernier rachat, a engagé une procédure de sanction devant le Conseil d'Etat.

A L'ETRANGER

■ **Canal France International**(CFI), banque de programmes francophone : 100 %.

■ **TV5**,chaîne francophone internationale : 22 %.

■ **Canal Horizons,** télévision africaine à péage avec Canal + : 10 %).

■ **MCM International**qui commercialise la chaîne thématique musicale MCM Euromusique : 49 %.

■ **2 MI**,télévision à péage marocaine : 0,33 %.

■ **RMC-Moyen-Orient : 90 %,** (*via* la Somera). Depuis 1970, ce programme généraliste en arabe et en français, fabriqué à Paris, est diffusé depuis Chypre, en ondes moyennes. C'est la première radio au Liban.

■ **Medi 1 : 49 %** (*via* la CIRT). Créée en 1980, la radio généraliste marocaine diffuse en ondes longues, moyennes et courtes (y compris en Algérie), mais aussi en FM dans les principales villes du Maroc.

■ **Africa nº 1 : 40 %** (*via* la Sofrea). Station franco-gabonaise créée en 1981. Depuis septembre 1992, Africa nº 1 bénéficie d'une fréquence à Paris (107,5).

■ **Europa Plus Moscou** et Saint-Pétersbourg, *via* Europa Plus France (9 %), Radio Caribbean International (RCI) (100 %), Radio Russie Nostalgie (*via* Eurinvest, filiale de la Sofirad à 45 %), Radio-Paris Lisbonne (84 %).

■ **HMI** (Havas Media International).

DANS LA PRESSE

L'affaire du sang contaminé

Le Figaro (Jean-Alphonse Richard) : « La juridiction a usé de tous ses pouvoirs en requalifiant les faits incriminés en *« complicité d'empoisonnement »*. Cette mesure, qui devrait satisfaire les plaignants, donne une orientation beaucoup plus directe à la procédure en cours. Elle devrait en rendre la lecture plus limpide mais ne manquera pas de susciter un nouveau débat – ouvert lors des mises en examen des docteurs Garetta, Allain et Habibi – autour de la notion d'*« empoisonnement »*. Pour de nombreux juristes, celle-ci recouvre en effet la volonté consciente et manifeste de tuer. »

Libération (Catherine Erhel) : « En qualifiant d'*« empoisonnement »* des faits qui ont été tour à tour instruits comme *« non-assistance à personne en danger »* par feu la précédente Haute Cour de justice, puis comme *« homicide involontaire »*, ce que les magistrats de la Haute Cour suggéraient dans leur arrêt de prescription, et enfin comme *« administration de substances nuisibles »* par la commission des requêtes de l'actuelle Cour de justice de la République, les magistrats de la commission d'instruction souhaitent vider l'abcès. (...) Ainsi sera clarifié l'arrêt de la chambre criminelle de la Cour de cassation du 22 juin dernier qui, sans exclure la qualification d'empoisonnement, ne l'autorise pas non plus. »

Le Parisien (Emmanuelle Morel) : « Le ministre de la justice lui-même a, à plusieurs reprises, pris publiquement parti pour les victimes sur ce sujet. De là à suggérer comme certains juristes que le choix du crime d'empoisonnement et de complicité a peut-être obéi à d'autres motivations que celles du strict respect du droit... »

InfoMatin (Béatrice Jérôme) : « Simple coïncidence ? En juillet, la nouvelle de la poursuite de l'instruction contre les trois ex-ministres avait été rendue publique au lendemain de la démission du ministre de la communication, Alain Carignon. A l'époque, il s'agissait officiellement d'un hasard de calendrier. La commission des requêtes avait attendu que la Cour de cassation se prononce sur les pourvois déposés par les docteurs Allain et Garetta, qui furent rejetés. Soit. Mais, hier encore, la nouvelle de la triple mise en examen est intervenue alors que de nouvelles révélations concernant le financement de sa villa par Gérard Longuet étaient publiées. On invoquera la rentrée judiciaire.»

Les partenaires du « Monde »

Le comité de soutien du cinquantième anniversaire du « Monde » rassemble trente entreprises françaises

Pour permettre au *Monde* de célébrer avec l'ampleur qu'il mérite son 50e anniversaire, un comité de soutien a été constitué. Présidé par André Fontaine, ancien directeur du *Monde*, il rassemble trente grandes sociétés et entreprises françaises. Nous publions ci-dessous la composition de ce comité qui, à la suite d'une erreur de transmission, était incomplète dans nos éditions du 21 septembre :

• Partenaires officiels : Aérospatiale, Crédit local de France, Dassault Aviation, La Française des Jeux, Lagardère Groupe, Pinault-Printemps-Redoute, Renault, SNCF ;

• Grands partenaires : Electricité de France, Eiffage, Eridiana Béghin-Say, Framatome, INA, Saint-Gobain, UAP, Usinor-Sacilor ;

• Membres du comité de soutien : BNP, Caisse des dépôts et consignations, CEA, Crédit agricole, Crédit mutuel, Danone, Fayard, France Télécom, La Poste, L'Oréal, Moët et Chandon, Pechiney, Seita, Thomson.

Avec, pour l'exposition, l'aimable concours de : Thomson Consummer Electronics.

هكذا من الاصل

CINÉMA

Le Festival de Toronto

L'antichambre du marché américain

Du 8 au 18 septembre, le 19e Festival international de Toronto a présenté un large éventail de productions du monde entier, candidates à une distribution sur le marché américain.

TORONTO

de notre envoyé spécial

Le grand événement culturel et médiatique de Toronto, ce fut... le vernissage de l'exposition de la collection Barnes. Par chance, le Festival battait déjà son plein. Son trop-plein. Il s'était ouvert avec *Whale Music* (la Musique des baleines), de Richard J. Lewis, d'après un roman de Paul Quarrington (réflexion occasionnellement drôle sur la création musicale inspirée par les cétacés). Il s'est clos sur le ton de la comédie légère et romantique, avec *Only You*, de Norman Jewison (fondateur du Centre d'études cinématographiques de Toronto).

Entre ces deux films chargés de connotations canadiennes, la sélection ne comportait pas moins de deux cent quatre-vingt-seize films, provenant de quarante-cinq pays et répartis en dix sections, par genres, par degrés d'audace de mise en scène, par origines (une pour le Canada, une pour l'Amérique latine, une pour l'Asie et une autre particulièrement vouée à l'Inde), voire à la gloire d'un unique cinéaste (gros plan sur Nikita Mikhalkov). Parallèlement se tenait un symposium sur les nouvelles technologies (Digitalia), un autre sur la définition du cinéma canadien et, plus largement, de la culture canadienne, débat rendu plus véhément par la victoire électorale du Parti québécois.

1994 représente pour le Festival de Toronto une année de transition. Sa « patronne » historique, Helga Stephenson, vient en effet de céder la place à son adjoint Piers Handling. Le nom même de la manifestation a changé : le Festival des festivals est désormais le Festival international du Film de Toronto. Son intitulé prend ainsi acte qu'on présente de plus en plus d'inédits au cours d'une manifestation devenue la principale fenêtre des distributeurs américains sur les production du vaste monde. Elle profite de la présence d'un public local passionné (en dix jours, sur quatre cent cinquante-neuf projections, deux cent dix firent salle comble), et du statut d'une cité devenue, à l'égal de New-York et de Los Angeles, une ville test pour l'industrie hollywoodienne.

Professionnels en terrain conquis

Ces deux avantages peuvent à l'occasion s'annuler, lorsque les professionnels américains se comportent en terrain conquis au détriment du « simple public », et lorsque l'ampleur de la programmation et la lourdeur de l'organisation menacent de figer la circulation des idées et des réactions. La session de cette année en aura partiellement été victime. Tout cela fut cependant vite balayé par la qualité de films sélectionnés et défendus avec éloquence par l'équipe de programmation.

Parmi les grands moments de ce festival, outre les œuvres également présentés à Venise (*Vive l'amour*, du Taïwanais Tsai Ming-Lliang, Lion d'or, ou *Coups de feu sur Broadway*, de Woody Allen), on remarqua surtout deux réalisations du réalisateur tamoul Mani Rathnam, brillant adepte du cinéma de genre tourné en dérision : son *Nayakan* est une parodie particulièrement réussie du *Parrain*, mais située à Bombay, et *Thiruda Thiruda* (Voleur voleur), une comédie d'aventure pastichant avec panache à la fois les James Bond (qui est ici un fonctionnaire grassouillet et molasson), Indiana Jones et les vidéos de Madonna.

Guère plus raisonnable, *Delmorte Dellamore*, de Michele Soavi, montre l'acteur Rupert Everett, entouré de zombies italiennes massacrant l'anglais en toute impunité, exercer un métier bien étrange : les morts revenant toujours à la vie une semaine après leur enterrement (?!), il est chargé par la municipalité de les tuer une deuxième fois, définitivement. Jusqu'à ce qu'une blonde plus blonde que les autres s'occupe, sur une pierre tombale, d'éveiller la sexualité de cet exécuteur par ailleurs impuissant !

Sujet en vogue, l'homosexualité subit au hasard de la programmation des traitements contradictoires. *Highway of Heartache*, de Gregory Wild, choisit une approche farfelue de faux vidéo-clip, avec un scénario mélodramatique interprété par une escouade de travelos affublés de perruques-choucroutes, alors que *Priest* préfère la veine « sérieux et oh ! combien humain ». Traitant d'inceste, de sexe et d'homosexualité dans la prêtrise, le film d'Antonia Bird divisa la forte communauté homosexuelle de Toronto, entre les partisans du portrait « positif » (*« Le cinéma a trop longtemps fait de nous des personnages de dérision »*) et ceux qui trouvaient qu'il était inutile de faire *« de nous des parangons de vertu sur l'air de « même les pédés sont humains »*.

Déjà présenté à Cannes (le Monde du 17 mai 1994), *Exotica*, d'Atom Egoyan, fut jugé – *« de très loin »* – le meilleur long métrage canadien. Il était suivi de *Double Happiness* de Mina Shum, née à Hongkong, mais élevée à Vancouver. Bénéficiant de l'étonnante présence d'une jeune actrice, Sandra Oh, ce remarquable premier long métrage (en anglais et en cantonnais) raconte la vie quotidienne d'une famille chinoise au Canada. Vétéran du Festival de Toronto (son premier film, *Next of Kin*, y fut présenté il y a tout juste dix ans), lauréat pour la troisième fois (*Family Viewing*, 1987 ; *The Adjuster*, 1991), Egoyan, recevant les 25 000 dollars (en espèces) représentant une partie de son prix, fit immédiatement don de 5 000 dollars à Mina Shum.

HENRI BÉHAR

EN BREF

UNIFRANCE FILM : Bruno Berthemy délégué général. – Sur proposition de son président Daniel Toscan du Plantier, Bruno Berthemy a été nommé, le 20 septembre, délégué général d'Unifrance Film International. Il succède à Richard Boidin, nommé directeur du cinéma, chargé de la politique de production et d'acquisitions de la Sept-Arte.

PHOTO : Gamma change de PDG. – François Lochon, PDG de Gamma, l'une des plus grosses agences de photo de presse du monde, a démissionné le 20 septembre, à la suite d'un conflit avec le personnel de l'entreprise. Celui-ci après avoir constaté des *« dysfonctionnements au sein de cette agence »*, avait déposé un préavis de grève, demandant le départ du PDG. Ce dernier a été remplacé par Jean-Claude Francolon. Gamma est contrôlée par une holding baptisée AGI (Agence générale d'images), qui coiffe également les agences Stills et Giraudon. Le groupe financier britannique, Schroder, ainsi que des membres de la direction de l'agence, dont François Lochon et Jean-Claude Francolon, en sont les actionnaires. François Lochon a également démissionné de son mandat d'administrateur.

THEATRE : annulation du spectacle d'ouverture du Festival d'automne à Paris. – Les représentations d'*America*, d'après Franz Kafka, dans une mise en scène de Giorgio Barberio Corsetti, ont été annulées pour des raisons techniques etfinancières : ce spectacle itinérant nécessitait que le public se déplace en train et les exigences de la SNCF étaient trop élevées. Le festival s'ouvrira comme prévu le 21 septembre avec l'exposition de Jean-Charles Blais à la Chapelle Saint-Louis de la Salpêtrière et les premiers spectacles seront donc *Descrizione de Una Battaglia*, de Franz Kafka, dans la mise en scène de Corsetti au Théâtre de Gennevilliers, et *la Terrible voix de Satan*, de Gregory Motton, dans la mise en scène de Claude Régy au Théâtre Gérard-Philipe de Saint-Denis, à partir du 4 octobre. Les réservations pour *America* peuvent être reportées sur un autre spectacle. Festival d'automne, tél. : 42-96-12-27.

MUSIQUES

FRANCIS CABREL en tournée

Rock agricole

Le *« rock agricole »* de Francis Cabrel emprunte au blues et au terroir français. Le chanteur inaugurait mardi 20 septembre, au Théâtre des Champs-Elysées, une série de concerts parisiens qui seront suivis d'une tournée à l'affluence assurée. *Samedi soir sur la terre*, son huitième album sorti au mois d'avril, a largement dépassé le million d'exemplaires vendus. De la chanson française 100 % d'origine, honorée, lors de cette première parisienne, par la présence du ministre de la culture et de la francophonie, Jacques Toubon.

Cabrel n'était pas parti en tournée depuis cinq ans. L'énorme succès de *Sarbacane*, son précédent album, l'avait, de son propre aveu, paralysé. Et puis il s'est remis à l'ouvrage, avec un bonheur inégal. *Samedi soir sur la terre* souffre de la comparaison avec la fournée précédente et sans doute le sait-il. *Je t'aimais, je t'aime et je t'aimerai*, ce qu'il y a de mieux chez Cabrel version 1994, étrenne un concert long de deux heures et quart, peut-être pour faire oublier les ratés d'un CD qui sent son labeur.

Fils d'ouvrier, conseiller municipal d'Astaffort, arrondissement d'Agen, où il est né, Cabrel cultive un style *country* à la française, à cent lieues du rap banlieusard. Son humus à lui est le Lot-et-Garonne. Son maître pourrait être Dylan. Il aime se faire photographier, guitare sèche à la main, assis sur le capot d'une camionnette 2 CV, comme il doit en exister encore dans le Sud-Ouest profond. Voilà pour l'image. Le mimétisme avec l'interprète de *Like a Rolling Stone* n'est jamais aussi manifeste que lorsque Cabrel mêle aux accords de sa guitare acoustisque un souffle d'harmonica. La comparaison s'arrête là, évidemment. Cabrel n'est pas Dylan ni son groupe The Band.

Ce n'est pas une raison pour bouder son plaisir. Francis Cabrel a une voix à lui, métallique et bien timbrée qu'il exploite au mieux lorsqu'il joue seul (*Je t'aimais, Octobre...*). Ses musiciens, hélas, bonifient mal son talent. Les morceaux de bravoure (*la Dame de Haute-Savoie, Sarbacane...*) passent encore mais les faux « bœufs » qui accompagnent *Tourner les hélicos* ou *Encore et encore* se transforment vite en bouillie de sons.

Malgré tout, le public en redemande. Si le Théâtre des Champs-Elysées ne favorise pas les grandes ferveurs, il ne les éteint pas. Des adolescentes entonnent de mémoire *Tout le monde y pense*. Des briquets s'allument dans la pénombre. Cabrel fait durer le plaisir. Sa tournée 1994 manque d'âme. Elle sent la redite. Mais le chanteur reste un excellent artisan.

B. L. G.

▶ ***Francis Cabrel, une tournée sur la terre.*** **Jusqu'au 1er octobre au Théâtre des Champs-Elysées. Du 4 au 15 octobre à l'Olympia. Du 18 au 23 octobre au Zénith à Paris. Tous ces concerts sont complets. Autres concerts en France, en Belgique et en Suisse jusqu'au 15 décembre.**

THERAPY ? à l'Elysée-Montmartre

Le tonus d'un trio irlandais

« James Joyce is fucking my sister. » Andy Cairns hurle son blasphème avec jubilation. Dès les premières notes du concert donné mardi 20 septembre à Paris à l'Elysée-Montmartre, le chanteur guitariste de Therapy ? attaque au bulldozer les stéréotypes du rock irlandais. Pas ici de poètes au regard perdu sur la lande. Le groupe a forgé les duretés de sa musique dans les rues grises de Belfast. Réunis pour la première fois en 1989, Andy, Michael McKeegan (basse) et Fyfe Ewing (batterie) ont d'abord marié leur goût pour la violence métallique à une froideur presque chirurgicale. A l'écoute de *Nurse*, leur premier album, on frissonnait devant l'étude au scalpel de psychologies détraquées, marqué par la densité des guitares, l'impact vrombissant de la basse et la blancheur synthétique de la batterie. Ce mélange de rythme techno et d'énergie hardcore (techno-core) s'est depuis humanisé pour le plus grand profit de *Troublegum*, leur nouveau disque, succès commercial inattendu de 1994.

Therapy ? préfère aujourd'hui le cuir et la sueur aux concepts trop cliniques. L'efficacité de ce trio provient de son alchimie. D'un côté, une puissance, un savoir-faire instrumental hérité du heavy metal – Michael, le bassiste, revendique une discothèque riche en fleurons du hard rock : Black Sabbath, Motor Head, Metallica – de l'autre, l'accessibilité du punk rock sans ses approximations techniques. Un chant capable de s'exprimer sans grandiloquence, une préoccupation mélodique accrue qu'Andy Cairns puise dans des références datées de la fin des années 70, quand le rock anglais était secoué par la *new wave* et des groupes (Stranglers, Wire, Stiff Little Fingers) alliant intensité, concision et refrains accrocheurs. Therapy ? reprend en concert Juda Priest aussi bien que Joy Division.

Les thèmes de leurs chansons exploitent les aspects les plus noirs de la conscience humaine. Pulsions criminelles, misère sexuelle, souffrance physique, anxiété maladive. Le contraste avec la bonne humeur affichée sur scène est d'autant plus saisissant. Chanteur dodu, Andy aime plaisanter avec son public. Jamais avare de sourires, Michael bondit comme un cabri aux quatre coins du plateau. Et les spectateurs se laissent porter en dansant par ces hymnes bourrus et ce revigorant déluge sonore.

STÉPHANE DAVET

▶ **Les organisateurs reprogramment le groupe le 10 octobre dans cette même salle, 72, boulevard Rochechouart, 75018. Tél. : 42-52-25-15.**

Mort de l'auteur-compositeur Jule Styne

Jule Styne, auteur-compositeur d'origine britannique qui donna à Broadway certains de ses plus grands succès, est mort le 20 septembre des suites d'un infarctus à l'âge de quatre-vingt-huit ans. Le compositeur avait écrit la musique de spectacles comme *Gentlemen Prefer Blondes*, *Peter Pan* et *Bells Are Ringing*, et avait obtenu un Academy Award, avec son collaborateur Sammy Cahn, pour la chanson *Three Coins in the Fountain*. Il a écrit au total quelque 1 500 chansons. On lui doit notamment *Diamonds Are a Girl's Best Friend* pour Marilyn Monroe et Carol Channing, *People* pour Barbra Streisand ainsi que *I'll Never Walk Alone*, *Time After Time* et *Five Minutes More* pour Frank Sinatra, qui fut l'un de ses proches.

RECTIFICATIF : à propos des *Noces*. – Contrairement à ce que nous avons écrit dans le compte rendu de la rentrée des orchestres parisiens (*le Monde* du 20 septembre), l'air de Barberine cherchant son aiguille se situe non pas au début du cinquième mais du quatrième et dernier acte des *Noces de Figaro* de Mozart.

LE MONDE DES CARRIÈRES

Part. Paris 11e, recherche **PRECEPTRICE** tps partiel pour *enfant 6 ans, formation* institutrice ou orthophoniste TEL. 48-05-42-77 après 20 heures

PUBLICATION SPÉCIALISÉE SUR L'AFRIQUE recherche
JOURNALISTE CONFIRMÉ
pour traduction anglais-français (20 h tous les quinze jours)
Adresser CV :
INDIGO PUBLICATIONS
10, rue du Sentier
75002 PARIS

LE SIÈGE DU CNRS
Recherche pour son service juridique
JURISTE H/F
- formation juridique supérieure
- 1 an minimum expérience professionnelle
- *conseil, assistance, suivi dossiers contentieux*
- salaire. 115 000 F/an

Adresser CV + *photo* + lettre manuscrite à Brigitte Gurfinkiel, **DSI/SPRH – CNRS**, 3, rue Michel-Ange 75016 Paris

SIDA INFO SERVICE
NUMÉRO VERT SUR LE SIDA 24 H/24 H
recherche
2 COORDINATEURS RÉGIONAUX :

– 1 poste basé à PARIS (réf. 14)
– développer au niveau régional la communication, le travail en réseau, les relations publiques et des actions en partenariat ou seul
– participer activement à la recherche de nouveaux financements
– participer avec les coordinateurs au travail concernant l'ensemble du service

– 1 poste basé à GRENOBLE (réf. : 15)
Même profil que Paris plus animation et gestion d'une équipe d'écoutants

SUPERVISEURS basés à PARIS (réf. : 16)
– encadrement et animation de l'équipe des écoutants
– responsables de la qualité de la réponse et de la mise à jour des outils de travail
– travaux de réflexion et d'analyse

Qualités requises communes aux postes : une forte motivation, des capacités d'écoute et d'analyse *une bonne connaissance de l'épidémie* déplacements fréquents à Paris et province

Env CV et lettre de motiv détaillée avec référence du poste à **SIDA INFO SERVICE** 190, bd de Charonne 75020 PARIS

La ville de Choisy-le-Roi (94) recrute d'urgence son
CHARGÉ DE MISSION ÉCONOMIQUE
par voie statutaire ou contractuelle
Adresser lettre + CV À Monsieur le Maire, BP 208 94603 Choisy-le-Roi Cedex

CLIO recherche des
COLLABORATEURS
de formation historique *ou artistique pour guider ponctuellement* des voyages culturels env. CV *34, rue du Hameau* 75015 Paris

RECHERCHE *MÉCANICIEN* KORTOBA SAFL confection Hommes-Femmes-enfants Tél. 48-03-43-15

LYCÉE sous contrat recherche temps partiel **PROF. *LETTRES*** *(5 h hebdo)* si poss agrég. ou certif. Env CV lycée 16, av. Maurice 93250 VILLEMOMBLE

Société recherche **INTERVENANT INFORMATIQUE** SAARI/NOVELL *pour formation* interne et maintenance/ Env. CV **ALPHA, PASCALE BERCY 2-** *BAT 26 20, rue Escoffier* 94220 Charenton

Chef d'entreprise rech. **PROFS** pour cours particuliers en éco, *hist.-géo, français, biologie, physique.* Env. CV. Société **ALPHA PASCALE – BERCY 2** BAT 26 – 20, rue Escoffier 94220 Charenton

Hebdomadaire financier
appartenant à *un grand groupe de presse* recherche
JOURNALISTE ou FINANCIER intéressé par le journalisme
- *Diplômé de l'enseignement* supérieur.
- Ayant une bonne connais. des problèmes financiers des entreprises
- Ayant un à deux ans d'exp. profession. dans le journalisme, la finance, l'audit ou le droit

Env. CV + lettre manus. à : OPTION FINANCE, Florence FONTAINE 1, rue du Colonel-Pierre-Avia 75503 Paris Cedex 15

CHERCHONS INTERPRETE
Spécialisée dans termes techniques, pour foire à Paris du 3 au 6 octobre 1994
REMAPLAN ANLAGENBAU
GmbH Munich.
Tél. : 19-49-6089/673-20-11
Fax : 19-49-6089/673-19-56

Organisme formation cherche
PROFS D'ANGLAIS
pour départ. 95
Tél. : (1) 64-27-82-73

DEMANDES D'EMPLOI

SECRÉTAIRE PARTICULIER Étudie tes propositions, 35 a., *Bac + 5, exp. Chauffeur OK.* Confid. assurée. T. : 40-98-37-99

J.F. 34 ans, cherche place stable
AIDE-COMPTABLE
16 ans exp. Connaiss. logiciels SAARI et EXCEL Libre de suite. *Tél. : 60-15-16-03*

Diplômé **SCIENCES-PO** et **DESS DAUPHINE**, solide exp. dans l'enseignement, ch. poste prof (*hist., éco, questions internat et europ.*) temps complet ou partiel. *Tél. : 47-03-45-14*

J.F. 25 a. niv. Bac + 3 (communication et pub.) ch. poste assist. en communication, 2 a. expér. des organis. salons et conférences ; interviews et communiqués presses ; assistante chef de pub ; resp. *du trafic. Écrire n° 8796, le* Monde Pub. 133, av. des Champs-Élysées, 75409 Paris Cedex 08

J.F. dynamique, ch. emploi formateur en micro-infor. Très bonne exp. 6 ans dans SSII Tél. : 42-56-38-60

J.F. 26 a. ESG et DECF 3 ans exp. prof., rech. emploi en comptabil. ou banque tél. : 45-33-01-59

J.-H. 29 a. maîtrise AES + IAE angl., all. exp. sociale, Res. H. gestion cherche poste. Écrire sous n° 8801 *au Monde Publicité* 133, av. des Champs-Élysées 75409 Paris Cedex 08

Fme 50 a., ch. emploi stable. *Secrétaire informatique* Word 5, Word 2 ou Exel. Tél. : 45-99-46-42

RÉDACTRICE *DOCUMENTALISTE* 30 ans rech. poste. TEL : 48-76-78-95

Le Monde IMMOBILIER

POUR ACHETER, VENDRE, LOUER



appartements ventes

2e arrdt

Beau studio ds zone piétonne *parf. état, concierge, digicode* Px 660 000 F Tél 42-38-26-31

4e arrdt

ILE ST-LOUIS
S/Seine beau studio, 38 m², soleil, 4e étage, 1 650 000 F *Serge Kayser. 43-29-60-60*

MARAIS HÔTEL-DE-VILLE Gd 2 p. 3e ét., calme, lumineux. Très bon état, cuis. équipée – Prix 1 450 000 VALETTE 45-61-44-37

5e arrdt

58 m², calme, bon état, clair, 5e, ss. asc., 1 200 000 F. Tel. : 43-36-31-03

RUE DE BIÈVRE *appt de caractère, 3 P.* poutres pierres apparentes dans résid., 17e s., possib prof Prix 1 690 000 F DMZ SI. 42-46-19-60

MAUBERT bel imm. 17e, haut. ss plafond, 5 p., 140 m², 2 bains 2 WC, urgent. 43-35-18-36

6e arrdt

VAVIN, 2 P. vue imprenable, 3e ét Sud asc. tt confort., 980 000 F Tél. : 43-20-77-47 (syndic)

8e arrdt

GEORGE V, 6P, 160 M²
– 5e ét. 4 000 000 F
– 1er ét. 3 600 000 F
profession libér. possible FONCIA OUEST 40-55-07-75

12e arrdt

OCCUPÉS LOI 48
12e, bel imm., 2 P. 23 m² occupé F. 80 ans. 172 500 F. 17e, pl. F-Lobligeois, 2 p., 40 m² occupé pers. jeune. 550 000 F *Tél. : 42-60-30-15*

13e arrdt

AV. D'ITALIE
Gd stand., piscine dans imm. 88 m² + loggia, 2 chbres, 2 bains, park. 1 795 000 F *FONCIA – 45-44-55-50*

BUTTE AUX CAILLES GD STUD. cuis. équip., ét. élevé, calme 660 000 F – 43-25-97-16

BUTTE AUX CAILLES
Imm. 90, gd stand., 70 m², séj., 2 chb., terrasse, park. Parf. état 1 790 000 F. frais réd FONCIA – 45-44-55-50

14e arrdt

Mº PERNETY 3 PCES en **DUPLEX** très original Style atelier, lumineux. **A SAISIR** *1 190 000 F.* **Alésia conseil** 42-18-01-01

R. DES PLANTES 5 P. avec dble séjour, en parfait *état. Charme de l'ancien. Dans bel immeuble* 2 460 000 F – 42-19-01-01

Dernier pier de-t., 3/4 p., 97 m² *le tt en parf. état, chr. ind., urgt départ* 43-35-18-36

15e arrdt

MOT.-PICQUET – A SAISIR
2 P. 30 M² – 590 000 F
A rénover, 2e ét., bel imm. Vue tr. dégagée – 45-77-98-41

16e arrdt

EXELMANS, bel ancien, 6e et., asc., studio 22 m², tt clt, 450 000 F. Tél. : 42-65-41-03

TROCADÉRO
BEAU 3 P. 65 M² – 2e, asc. Pierre de t. Stand. 1 450 000 F PARTENA – 42-66-36-65

AUTEUIL 4e ét., asc., 2 P. Imm. 1930, gardien, commerces, transp. 1 240 000 – 45-61-44-37

Mº EXELMANS 6 P. 140 M² *7e ét., sans vis-à-vis plein sud* – BOX 3 300 000 F – 45-31-51-10

PASSY, 7/8 P. somptueux, vue sur Seine *KHS SELECT. 42-15-04-57*

17e arrdt

BATIGNOLLES 1er ét., 4 P., *87 m² sur rue/jardin. Clair* et calme. Bon état 1 850 000 F VALETTE : 45-61-44-37

91 Essonne

MASSY PALAISEAU (91) Près RER, B et C (25 min. Paris Halles). TGV, Orly, beau 6 P., 136 m², 6e ét. *imm. moderne, expo Est-Ouest.* Gds balcons. Installations par décorateur, état neuf, gde cuis. équipée, bains, douche *2 wc-lavabos, 2 parkings, 2 caves, tennis.* 1 700 000 F. Tél. : 69-20-90-61 *matin ou après 19 heures*

92 Hauts-de-Seine

CHATENAY URGENT ! Appt 78 m², face parc, séj dble expo. 30 m², loggia, 2 chbres, sdb, 3e et ascen. Prix : 1 080 000 F. Tel. : 46-83-13-95

Etranger

ALCOCEBRE-ESPAGNE
vends appartement meublé 2 chbres, séjour, gde terrasse, vue mer, piscine, tennis, endroit très calme, pr. 350 000 F à débattre Tél. : 81-96-79-43 H. Bureaux

propriétés

PROPRIÉTÉ (77) EXCEPTIONNELLE
VALLÉE GRAND-MORIN
CHARME PAISIBLE
Ancien moulin XVIIe, 6 ha., 50 min. Paris N.D. et aéroports environ, naturel protégé. Très bel ensemble architec. 1 450 m², entièr. restauré. *Habitable de suite* cause départ, bon investis. Propr. tél. (1) 64-04-04-60 Fax. (1) 64-20-11-01.

Immobiliers informations

PARENTS, ÉTUDIANTS
La Mutuelle Nationale des Étudiants de France propose aux étudiants + de 8 000 studios ou 2 P. neufs et équipés ds 76 résidences, ds les villes universit. Loyers adaptés pr budget étudiant avec APL ou ALS. Paris RP 45-77-50-22 Province : Listes des agences 3615 MNEF.

appartements achats

Rech. URGENT. 100 à 120 m² PARIS. Paiement comptant *chez notaire 46-73-48-07*

CABINET KESSLER
78, Champs-Élysées 8e spécialiste appts haut de gamme rech. appts charme et de standing. petites et grandes superficies Évaluation grat. sur demande 46-22-03-80 43-59-68-04

locations offres

1er LOUVRE SUPERBE STUDIO s/terrasse plantée, 6e ét., sans vis-à-vis 4 700 F – NET *PARTENA – 47-42-07-43*

A LOUER QUELQUES APPTS D'EXCEPTION
PASSAGE DES PRINCES
DANS UNE RÉNOVATION DE TRÈS GD STANDING
3, 4, 5 P
aux 5e et 6e étages duplex, terrasse, cave, box prestations de très grande qualité (portier audio-vidéo, climatisation, portes blindées...) de 97 à 149 m² et de 11 650 F cc à 20 200 F charges et droit de bail inclus + terrasses de 7 650 F à 12 987 F Visites sur rendez-vous 1 bis, bd des ITALIENS PARIS 2e Tél. : 44-86-45-52
PHÉNIX GESTION GROUPE DES AGF

Mº CHARONNE 4 P., 92 m² Park., 7 310 F. com. 4 234,35 F AGIFRANCE 43-71-48-17

16e ÉGLISE AUTEUIL Beau STUDIO, parfait état. Clair, calme, 4e ét., asc. Imm. récent Stand. 4 000 ch et chff compr. PARTENA – 45-77-98-42

Part. MAUREPAS VILLAGE (78) chaumière 4 p., 150 m², gd living, parc, 9 850 F ch. comprises 34-87-15-05 ou 34-87-27-77

EMBASSY SERVICE
rech. *APPARTEMENTS DE GRANDE CLASSE, VIDES ou MEUBLÉS. GESTION POSSIBLE* (1) 47-20-30-05

proposition commerciale

9 MIOS USD échange compagnie offshore reprends vos participations industrielles ou propriétés, contre le plus prestigieux yacht à voile ultra moderne de 33 m jamais construit. 230 T de perfection pour équipage réduit. Confort sécurité et qualité du plus haut niveau, conçu pour vivre en permanence à bord en « Offshore ». (plus d'impôts). Valeur *d'échange 9 MIOS USD.* Fax : (033)-92-98-70-52. RUNTE André CAPITAINERIE 06400 NICE

FÉDÉRATION NATIONALE DE L'IMMOBILIER
PARIS – ILE-DE-FRANCE
FNAIM

Ventes

PRÈS SEINE CHARMANT *duplex dernier ét., poutres cheminée, séjour mezzanine, 2 chbres, soleil. 2 075 000 F* Serge Kayser 43-29-60-60

PORT-ROYAL Stud., terrasse pl sud, calme. 490 000 F LUXEMBOURG rec stand. Beau stud., balc., s/jard., parf. état 790 000 F *GOBELINS P.-de-T., dble séj.* + 3 chbres, et. élevé, asc. Vue dégagée 2 900 000 F GAY-LUSSAC IMMO 43-25-97-16

Luxembourg pierre-de-t., R d C. s/cour, calme, 3 p., tt clt, 71 m² 1 800 000 F – 43-35-18-36

JUSSIEU
Imm. rénové gd studio, 3e et., tt clt, parf. état. 1 145 000 F FONCIA – 45-44-55-50

SERGE KAYSER RECHERCHE
Beaux apparts, rive gauche VENTE OU LOCATION Tél. : 43-29-60-60

CIMETIÈRE MONTMARTRE Studio 35 m², cour privative, parfait état. 450 000 F 42-66-36-53.

VILLA D'ESTE 13 500 F/M²
5 P., 2 bns, 2 park. Parf. état. 1 250 000 F FONCIA – 45-44-55-50

CAMPO-FORMIO
Séj. dble, 2 chbres, 80 m², 2e ét., asc. *Parf. état, calme, « charme ancien »* 1 600 000 F FONCIA – 45-44-55-50

15e DUPLEIX Vue Tour Eiffel Beau 2 p. clair, calme, 3e ét, P.-de-tail., cuis équipée, cave 1 100 000 F PARTENA 45-77-98-41

Mº LOURMEL stand., 7e ét., asc. 2 P., *ent., cuis., bains, wc, 45 m²* 960 000 F – 43-35-18-36

Mº PORTE DE VANVES petit imm. brique rénové
STUDIOS ÉQUIPÉS
prestations de qualité, tt clt, calme, soleil, digicode. **DEPUIS 460 000 F** I.P.M. 47-46-12-12

MONTPARNASSE
Récent, gd studio, poss. 2 p. 40 m², parf état. 895 000 F FONCIA – 45-44-55-50

LA MEILLEURE VUE SUR L'IMMOBILIER

3615 FNAIM

viager

PASTEUR 70 M² STAND. dernier ét., occ. 1 tête 420 000 F + rente 43-06-50-57

FALGUIÈRE 30 M² plein de charme, dern. ét. 600 000 F – 43-06-50-57

bureaux

VOTRE SIÈGE SOCIAL *DOMICILIATIONS* et tous services 43-55-17-50

DOMICILIATION PARIS PRÉSENT DANS LES *20 ARRONDISSEMENTS* choisissez votre adresse SOFRADOM 40-44-71-20

VENTE AUX ENCHERES DES NOTAIRES

Le 8 novembre 1994
IMMEUBLE ENTIER
46/50 rue de Longchamp PARIS 16e
Mise à prix : 9 500 000 F
G. BOUVET, Notaire à Paris - 42 02 71 11

LES LOCATIONS DES INSTITUTIONNELS

Type Surface/étage	Adresse de l'immeuble Commercialisateur	Loyer brut + Prov./charges
PARIS		
5e ARRONDISSEMENT		
7 PIÈCES, 193 m², 1er ét., parking	31, rue Claude-Bernard **AGIFRANCE** 49-03-43-02 *Commission*	20 207 + 3 450 14 379,30
9e ARRONDISSEMENT		
3 PIÈCES 109 m², 1er ét.	2, square Trudaine **GENERALI IMMOBILIER** 24, rue de Mogador 40-16-28-71 Frais d'actes	8 400 + 1 380 382
10e ARRONDISSEMENT		
3 PIÈCES 49 m², RDC avec jardinet	58, bd de Strasbourg **PHENIX GESTION GROUPE DES AGF** 44-86-45-45 Commission	4 870 + 600 3 466
11e ARRONDISSEMENT		
STUDIO 32 m², 7e ét., asc.	97, rue de Charonne **ESPACE GTF** 48-00-89-89 Commission	3 000 + 300 2 430
13e ARRONDISSEMENT		
STUDIO 43 m², 9e ét., parking	15, rue de Rungis **AGIFRANCE** 45-88-45-82 Commission	3 962 + 575 2 820
2 PIÈCES 41 m², 4e ét. sur jardin, asc.	67, bd Auguste-Blanqui **ESPACE GTF** 48-00-89-89 Commission	3 400 + 900 2 718
15e ARRONDISSEMENT		
3-4 PIÈCES 104 m², 4e ét. + balcon, asc.	17-19, rue Bausset **ESPACE GTF** 48-00-89-89 Commission	9 557 + 2 191 7 151,04
16e ARRONDISSEMENT		
3 PIÈCES 78 m², RdC	3, villa Patrice-Boudart **ESPACE GTF** 48-00-89-89 Commission	6 900 + 1 408 5 238
20e ARRONDISSEMENT		
3 PIÈCES, 71 m², 1er ét., parking	19-21, rue d'Annam **PHENIX GESTION** *GROUPE DES AGF* 44-86-45-45 *Commission*	5 070 + 1 015 3 607
78 YVELINES		
5 PIÈCES 108 m², 5e ét., parking	**MONTIGNY-LE-BRETONN.** 9, allée des Epines **AGIFRANCE** 30-44-01-13 Commission	3 990 + 1 270 2 840
92 HAUTS-DE-SEINE		
STUDIO 32 m² + 4e ét., parking	**NEUILLY-SUR-SEINE** 22 ter, bd du Gal-Leclerc *GENERALI IMMOBILIER* 24, rue de Mogador 40-16-28-68 Frais d'actes	3 900 + 520 270
1 PIÈCE 58 m², 3e ét., parking	**SAINT-CLOUD** 32, rue du Calvaire **AGIFRANCE** 49-03-43-02 Commission	4 816 + 890 3 427,06
2-3 PIÈCES 51 m², 5e ét., parking	**BOULOGNE** 229, bd Jean-Jaurès **GENERALI IMMOBILIER** 24, rue de Mogador 40-16-28-71 Frais d'actes	4 376 + 570 261,28
2 PIÈCES 47 m², 9e ét., parking	**COURBEVOIE** 2, avenue du Parc **PHENIX GESTION GROUPE DES AGF** 44-86-45-45 Commission	3 900 + 367 2 775
3 PIÈCES 79 m², 3e ét., parking	**PUTEAUX** 1, rue Volta **PHENIX GESTION GROUPE DES AGF** 44-86-45-45 Commission	4 770 + 823 3 394
4 PIÈCES 89 m², 1er ét., + terrasse, parking	***SAINT-CLOUD*** 2, square Sainte-Clothilde **PHENIX GESTION GROUPE DES AGF** 44-86-45-45 Commission	7 000 + 900 4 981
93 SEINE-SAINT-DENIS		
STUDIO 23 m², 3e ét.	**MONTREUIL** 70, rue de Lagny **GENERALI IMMOBILIER** 24, rue de Mogador 40-16-28-70 *Frais d'actes*	2 365 + 459 205
94 VAL-DE-MARNE		
4 PIÈCES 88 m², 3e ét., parking	**CACHAN** 34, avenue Carnot **PHENIX GESTION GROUPE DES AGF** 44-86-45-45 Commission	5 250 + 1 140 3 736

La rubrique « Locations des Institutionnels » a été réalisée avec la participation de









ÉCONOMIE

Les modifications du règlement communautaire limitant la vente des voitures aux réseaux de concessionnaires

La Commission de Bruxelles veut libéraliser en partie la distribution automobile en Europe

Le règlement européen, qui doit venir à échéance en juin 1995, limite la vente des voitures aux réseaux de concessionnaires. Cette distribution « exclusive » est une exemption aux dispositions normales du traité de Rome. La Commission européenne devait proposer un nouveau règlement, mercredi 21 septembre, dont l'annonce a été reportée.

■ PRESSIONS. M. Van Miert, commissaire chargé de la concurrence, propose de mieux encadrer les pouvoirs reconnus aux constructeurs et de renforcer les garanties reconnues aux distributeurs. Mais les constructeurs, qui veulent conserver le système actuel, font pression.

■ *PRIX.* Les consommateurs se plaignent de prix trop élevés et disparates en Europe. Les *concessionnaires* font cause commune avec eux. Ils ne font plus de bénéfices sur les ventes d'une seule marque et souhaitent regagner des libertés commerciales face aux constructeurs.

BRUXELLES
(Union européenne)
de notre correspondant

Faut-il modifier le règlement européen qui limite la vente des voitures aux réseaux de concessionnaires ? Cette distribution « exclusive », qui empêche de pouvoir acheter son automobile dans des grandes surfaces par exemple, est une exemption aux dispositions normales du traité de Rome. Le règlement doit venir à échéance en juin 1995 et la Commission européenne, qui est en la matière pleinement compétente, après consultation des gouvernements, devait annoncer une décision mercredi 21 septembre. Celle-ci a été reportée de quelques jours sous les pressions des constructeurs qui veulent conserver le système actuel.

Karel Van Miert, le commissaire chargé de la concurrence, n'a pas l'intention de modifier radicalement le système en vigueur. En tirant parti de l'expérience des dix années passées, il propose de le rééquilibrer au profit des distributeurs, des garagistes et des consommateurs. Autrement dit, pour éviter des abus qui ont fait, dans le passé, l'objet de plaintes fréquentes auprès de la Commission, de mieux encadrer les pouvoirs reconnus aux constructeurs.

Sans aller aussi loin que ce que souhaiterait par exemple le BEUC (le bureau rassemblant les organisations de consommateurs de l'Union), l'addition des aménagements que suggère M. Van Miert est loin d'être négligeable et suscite déjà des réactions négatives des constructeurs.

La Commission considère que l'existence de contrats de distribution exclusifs demeure justifiée : l'automobile est un bien durable dont il est souhaitable que la vente et l'entretien soient confiés à des spécialistes.

Achat direct de pièces détachées

En outre, la concurrence, très vive, entre les marques garantit la fluidité du marché. Enfin, argument de politique commerciale appréciable, l'existence de réseaux exclusifs de distribution permet aux pouvoirs publics de mieux surveiller l'accord de limitation des impportations conclu par l'Union avec le Japon jusqu'à la fin du siècle.

Mais le nouveau règlement renforcera sensiblement les garanties reconnues aux distributeurs. La durée minimum du contrat de concession exclusive sera allongée ainsi que celle du délai de résiliation. Les objectifs de vente, qui aujourd'hui sont souvent fixés unilatéralement par le constructeur et dont dépend la rémunération du revendeur (les « primes », principale source de profit pour le concessionnaire, ne sont accordées que lorsque les seuils fixés sont atteints), devront désormais faire l'objet d'une négociation entre les deux parties, une procédure d'arbitrage étant prévue en cas de désaccord.

Par ailleurs les distributeurs, sans pouvoir à proprement parler démarcher le client hors de leur zone, pourront y faire de la publicité : c'est l'intérêt évident du consommateur de pouvoir être averti des rabais et autres avantages offerts par un concessionnaire d'une ville ou même d'un pays voisin.

Un chapitre important du nouveau règlement a trait aux pièces détachées : les services bruxellois entendent que désormais distributeurs et réparateurs puissent se fournir chez les sous-traitants qui les fabriquent pour le compte des constructeurs sans être fortement invité à passer par leur intermédiaire. Pour faciliter la tâche des garagistes-réparateurs disposant des installations adéquates, et ayant donc consenti un investissement important, les constructeurs devront mettre à leur disposition les informations techniques concernant leurs modèles.

PHILIPPE LEMAITRE

Une évolution inéluctable

A Maurepas, dans les Yvelines, non loin de Paris, un bâtiment neuf, entouré de grilles, se dresse, inoccupé. Construit en 1990, il fut un temps squatté par des gitans. Aujourd'hui, les murs se lézardent. Son propriétaire, une filiale de la Caisse des dépôts, aurait investi il y a quatre ans environ 90 millions de francs dans cet édifice. En pure perte, pour l'instant...

Le bâtiment avait été construit pour abriter des concessionnaires automobiles d'un genre nouveau. Les distributeurs pensaient tirer profit de ce lieu de chalandise unique, le client potentiel n'ayant plus qu'à se diriger vers un seul endroit pour faire son choix au lieu de sillonner le département de part en part. Mais les constructeurs refusaient. Pas question de voir leur enseigne côtoyer celles de leurs concurrents. Quelques pressions, discrètement mais fermement exercées sur leurs distributeurs, suffirent à faire capoter le projet.

Cet exemple illustre le rapport de force existant la plupart du temps entre les constructeurs automobiles et leur réseau en Europe. Certes, les concessionnaires sont des entreprises indépendantes des constructeurs. Mais l'exercice de leur métier dépend de l'agrément du constructeur dont ils vendent les automobiles sur un territoire donné avec exclusivité. Si le fabricant résilie son contrat avec le concessionnaire, le dépot de bilan n'est pas loin pour le distributeur. D'un autre côté, les concessions sont cruciales pour les constructeurs. En France, elle assurent globalement plus de la moitié des ventes de voitures, le reste étant le fait de filiales des constructeurs ou des constructeurs eux-mêmes.

Ce système, peu libéral, est contraire à la plupart des dispositions du traité de Rome. Mais la distribution automobile bénéficie d'une « *exemption* » définie en 1985 dans un règlement : « le 123/85 ». Sous la pression des constructeurs, soucieux de garder le contrôle de leur réseau, les commissaires européens avaient en effet admis que les voitures n'étaient pas un bien de consommation comme un autre et méritaient plus d'égards. « *L'automobile, considérée à tort comme un produit de consommation, est en réalité un bien d'équipement de haute technologie dont la complexité impose une vigilance constante et des compétences élevées que seul un réseau spécialisé, assisté par le constructeur, bien formé et motivé par la fidélisation de sa clientèle, peut assurer* », explique-t-on chez PSA Peugeot Citroën.

Abandon naïf

Cette exemption se justifie aussi pour des raisons économiques aux yeux des constructeurs européens. Dans le contexte actuel de concurrence accrue, il est un des maillons leur permettant de se mettre à niveau avant l'ouverture totale des frontières à la concurrence japonaise d'ici à la fin du siècle. Car, grâce au « 123/85 », ils tiennent la distribution en empêchant les concessionnaires de représenter les marques nipponnes. Il serait naïf d'abandonner cet avantage, dit-on dans l'entourage de M. Calvet, dans la mesure où les constructeurs japonais ne font guère preuve de réciprocité dans ce domaine. Les groupes nippons sont propriétaires de leurs réseaux de vente. Les constructeurs européens ou américains dépendent donc du bon vouloir de leurs concurrents japonais.

Les différences de prix des voitures en Europe

Base 100 : le plus bas prix au 1er mai 1994

VOLVO 850 GLE 2,5 L — VW Golf CL 60 PS — CITROËN Xantia 1,8 i SX — RENAULT Clio 1,2 RL

130 — 120 — 110 — 100 — 90

BELGIQUE, ALLEMAGNE, ESPAGNE, FRANCE, IRLANDE, ITALIE, LUXEMBOURG, PAYS-BAS, PORTUGAL, ROYAUME-UNI

Source : Commission européenne

Dans ce débat entre fabricants et vendeurs, les consommateurs s'étaient rangés du côté des seconds, estimant qu'une plus grande libéralisation contribuerait à faire baisser les prix. Les arguments des industriels avaient néanmoins réussi à convaincre Bruxelles. Le 1er juillet 1985, le règlement d'exemption entrait en vigueur pour une durée de dix ans. Mais, pour continuer d'en bénéficier, les constructeurs devaient s'efforcer de limiter les différences de prix pour un même véhicule d'un pays à un autre. Cette différence devait être inférieure à 12 % sur de longues périodes et inférieures à 18 % sur moins d'un an. Mais cette clause a été quasiment impossible à tenir après les dévaluations intervenues en 1993.

Depuis lors, les constructeurs des pays à monnaie forte (France et Allemagne) ont aligné leurs prix sur ceux des constructeurs des pays à monnaie faible (Italie et Espagne essentiellement) dans les pays où ces derniers sont dominants, quitte à y vendre à perte. En revanche, ils n'ont pas adopté cette politique coûteuse, et suicidaire à terme, sur l'ensemble du continent. D'où des différences de prix atteignant parfois 30 % pour une même voiture d'un pays à un autre...

En juin 1995, le « 123/85 » vient à expiration. Les constructeurs font bien évidemment un lobbying intense pour le proroger. De leur côté, les distributeurs, souhaiteraient aussi rééquilibrer la réglementation en leur faveur. Car, à de nombreux égards (calcul des primes, choix des modèles, approvisionnement en pièces détachées), ce système de distribution exclusif les fragilise. Ils en ont particulièrement souffert ces dernières années en pleine crise du marché automobile. Contraint, de consentir d'importants rabais pour vendre des véhicules, ils ne réalisent pratiquement plus aucun bénéfice sur la vente de voitures neuves. D'autant qu'à la crise qui éloigne le consommateur s'ajoute la concurrence des constructeurs eux-mêmes qui amplifient leurs ventes directes, et aussi celle des « *mandataires* ». Ces derniers, en jouant sur les différences de prix évoquées précédemment, achètent à bas prix des automobiles dans les pays à monnaie faible, pour les revendre dans ceux à monnaie forte à un prix inférieur à celui en vigueur, en dégageant néanmoins une confortable marge.

Voyant leur bénéfices sur la vente de véhicules neufs s'étioler, les concessionnaires n'ont plus que le service pour continuer de vivre difficilement. Ils souhaitent donc pouvoir distribuer plusieurs marques pour mieux répartir leur risque, être à même de promouvoir leur offre sur un plus large territoire, pouvoir vendre des pièces détachées d'équipementiers indépendants, autant de dispositions difficiles, voire impossibles, actuellement.

Les propositions de Karl Van Miert sont loin des points de vue très libéraux qui avaient pu prévaloir dans le passé à la commission de la concurrence. Ils adoptent une position de compromis. Celui-ci déplaît encore aux constructeurs et l'annonce a été retardée. Pourtant, on voit mal comment l'automobile pourra rester une exception permanente. Une révision du « 123/85 » est inéluctable.

ANNIE KAHN

EN BREF

DETTE : les banques accordent un nouveau délai à la Russie. – Les banques créancières de la Russie, réunies mardi 20 septembre à Francfort, lui ont accordé un nouveau délai de trois mois pour le paiement du service de sa dette contractée auprès d'environ six cents banques occidentales et venant à échéance le 30 septembre, a indiqué la Deutsche Bank, chef de file du comité des banques créancières. Le montant de la dette de la Russie envers les banques occidentales s'élève à quelque 28 milliards de dollars (150 milliards de francs). A court de devises, Moscou a pratiquement interrompu le paiement du service de sa dette fin 1991. Depuis, des délais de paiement de quatre-vingt-dix jours sont régulièrement accordés tous les trois mois.

SOCIAL : *mobilisation syndicale modeste chez Renault.* – Les initiatives syndicales lancées, mardi 20 septembre, chez Renault contre le projet d'ouverture du capital du constructeur automobile et dans la perspective des négociations salariales prévues pour le mercredi 21 septembre, ont été dans l'ensemble peu suivies. Selon la direction, la participation aux arrêts de travail a été quasiment nulle à Douai et n'a pas dépassé 3 % à Flins et 14 % à Cléon. En revanche, les débrayages ont été suivis par 20 % du personnel de Sandouville et par 40 % des effectifs de l'usine du Mans.

***TRANSPORTS : M. Bosson veut* retarder l'arrivée des concurrents d'Air Inter.** – Le gouvernement français a décidé d'engager une procédure en référé devant la Cour de justice européenne pour obtenir un sursis à exécution de la décision de Bruxelles d'ouvrir Orly-Toulouse et Orly-Marseille à d'autres compagnies qu'Air Inter, a-t-on appris, lundi 19 septembre, auprès du ministère des transports. Le 27 avril, la Commission européenne avait décidé l'ouverture de ces lignes à la concurrence dès le 27 octobre, à la suite d'une plainte de TAT. Contestant cette décision, Bernard Bosson, ministre des transports, avait intenté un recours devant la Cour de justice européenne. Ce recours n'étant pas suspensif, plusieurs compagnies (Air Liberté, AOM, TAT) s'apprêtent à lancer, dans les semaines qui viennent, des liaisons sur ces lignes. La procédure en référé vise à les en empêcher en attendant la décision définitive de la Commission prévue pour l'été 1995. M. Bosson a l'intention de lancer un appel d'offres pour l'attribution de ces lignes à une ou deux compagnies.

ÉTRANGER

Les recettes fiscales étant gonflées par la reprise

La Bundesbank se félicite de la stabilisation des finances publiques allemandes

« L'Allemagne est devenue un moteur de croissance en Europe. ». Cette constatation optimiste de la Bundesbank justifiera-t-elle un *statu quo* de la politique monétaire allemande au cours des prochaines semaines ? Dans son rapport mensuel, publié lundi 19 septembre, la banque centrale estime que la croissance, qui a été de près de 3 % au premier semestre 1994, s'appuie désormais sur une *« assise plus large »* qu'on le prévoyait il y a quelques mois. Tirée avant tout par les exportations et la construction de logements, elle se traduit aussi, à l'Ouest, par un regain de production dans l'industrie de transformation, qui avait été le talon d'Achille de l'économie allemande au cours de la récession de 1992-1993.

A l'Ouest, la Bundesbank observe les premiers signes d'*« une forte hausse des commandes intérieures »* et *« une remarquable disposition des entreprises à investir »*. La consommation intérieure, elle, demeure faible : les Allemands se remettent à épargner après avoir vidé leurs bas de laine pendant plusieurs mois. Sur le marché de l'emploi, *« les tendances à la stabilisation ne doivent pas être sous-estimées »*, selon le rapport de la banque centrale. *« Pour la première fois depuis l'unification, les effectifs salariés ont augmenté à l'Est »*, constate la Bundesbank, en ajoutant que le chômage partiel *« ne joue presque plus aucun rôle en Allemagne orientale »*.

Un atout de taille

La croissance de l'économie est-allemande dépend de moins en moins des transferts financiers en provenance de l'Ouest : *« L'écart entre la consommation intérieure et le niveau de la production est en train d'être comblé »*, constate la Bundesbank. Après avoir été tirée essentiellement par la construction, la croissance est-allemande profite de plus en plus du dynamisme de l'industrie de transformation.

La reprise va favoriser l'assainissement des finances publiques en cours. Des rentrées fiscales plus élevées et la stabilisation des dépenses liées au chômage s'ajouteront à des efforts de consolidation budgétaire sans précédent et à la hausse de l'impôt sur le revenu à partir du 1er janvier prochain. Grâce à tous ces facteurs, le niveau des déficits publics (Etat fédéral, Länder et communes) pourrait reculer de 60 milliards de marks en 1995 et atteindre 100 milliards de marks (340 milliards de francs) selon la Bundesbank. Un succès d'autant plus important que ce calcul prend en compte le déficit de la Treuhandanstalt (l'office de privatisation en ex-RDA), qui apparaîtra seulement à partir de 1995 dans le budget de l'Etat. Un atout de taille : le budget de l'assurance sociale dégagera, en 1994, un excédent !

Si ce pronostic se confirme, l'Allemagne remplira dès 1995 le critère de stabilité prévu par le traité de Maastricht, qui prévoit que le déficit public ne doit pas dépasser 3 % du PIB (il sera de 3,5 % en 1994). La Bundesbank invite cependant les gouvernants du pays à réduire les impôts et les prélèvements, qui atteindront 45 % du PIB en 1995, *« un niveau spécialement élevé si on le compare à celui d'autres pays »*.

L. D.

Avant l'ouverture des négociations avec le patronat

Le syndicat DGB accepte de réduire les salaires en échange de garanties sur l'emploi

Dieter Schulte, le président de la Confédération allemande des syndicats (DGB) élu en juin, estime que les salariés peuvent envisager une réduction nette de leurs salaires, lors des négociations salariales de 1995, à condition de pouvoir obtenir des engagements des entreprises en matière d'emploi.

Dans un entretien au quotidien *Berliner Zeitung*, publié mardi 20 septembre, M. Schulte déplore que la reprise économique n'ait pratiquement aucune influence sur le marché de l'emploi et considère que *« la question des garanties d'emploi restera une composante importante des revendications salariales »*. Selon lui, des accords pourraient être conclus dans la chimie et la métallurgie ainsi que dans les services publics.

Alors que le patronat de la métallurgie plaide en faveur d'accords salariaux accordant *« la priorité à la création et la préservation des emplois sur l'amélioration des revenus »*, Klaus Zwickel, président d'IG-Metall – principale composante du DGB, regroupant les salariés de la métallurgie –, avait réclamé la semaine dernière une *« nette amélioration »* des revenus lors des négociations salariales à venir.

Chute des actions, des obligations et du dollar

Le gonflement du déficit commercial américain en juillet provoque une nouvelle crise sur les marchés financiers

NEW-YORK

de notre correspondant

Venant s'ajouter aux incertitudes qui règnent sur les relations américano-japonaises, la publication d'un déficit commercial américain pour juillet en forte hausse a provoqué, mardi 20 septembre aux Etats-Unis, un nouveau vent de panique sur les marchés financiers. Le Dow Jones a perdu 67 points, sa plus forte baisse en un jour depuis six mois, terminant la journée à 3 869. Les taux à long terme se sont à nouveau tendus, ceux sur les bons du Trésor à trente ans passant de 7,76 % à 7,82 %, leur plus haut niveau depuis le 24 juin 1992. Les investisseurs ont à nouveau lu dans le gonflement du déficit extérieur américain les signes d'une menace inflationniste. D'après les statistiques du département du commerce rendues publiques mardi, le déficit des échanges extérieurs américains se serait établi, en juillet, à 10,99 milliards de dollars (60 milliards de francs), en progression de 21,6 % par rapport à juin. Ce gonflement, inattendu, du déficit est lié à la conjonction d'une stagnation des exportations et d'un nouveau progrès des importations américaines. Il traduit, aux yeux des investisseurs, le maintien d'une activité très soutenue aux Etats-Unis. Celle-ci pourrait contribuer à exacerber les tensions inflationnistes. Cette crainte a provoqué une nouvelle hausse de l'or, refuge traditionnel contre l'inflation : l'once est repassé mardi au-dessus des 400 dollars.

Un autre élément du rapport sur le commerce a alimenté, mardi, la nervosité des marchés : le déficit bilatéral entre les Etats-Unis et le Japon est à nouveau en hausse en juillet. Il était de 5,67 milliards de dollars, son plus haut niveau depuis mars. Les marchés craignent un regain de tension entre Washington et Tokyo. De nombreux investisseurs nippons auraient ainsi vendu mardi des actifs américains, contribuant à la baisse du billet vert d'une part, des marchés des actions et des obligations de l'autre. A Washington, Bill Clinton a réuni à la Maison Blanche ses conseillers pour définir sa stratégie vis-à-vis du Japon. Les Américains ont posé un ultimatum aux Japonais, leur demandant d'accepter l'ouverture de certains de leurs marchés avant le 30 septembre.

E. I.

La nomination du futur secrétaire général

Les Etats-Unis s'opposent toujours à la reconduction de Jean-Claude Paye à la tête de l'OCDE

Le suspense dure toujours. Les chefs de délégation des 25 pays membres de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), qui se sont réunis mardi 20 septembre, n'ont pu obtenir le consensus nécessaire pour la nomination du futur secrétaire général de l'organisation.

Les Etats-Unis, soutenus par le Japon, continuent de mettre leur veto à la reconduction de l'actuel titulaire, le Français Jean-Claude Paye, qui postule pour un troisième mandat de cinq ans. *« Dix ans, cela suffit »*, clament les Américains, qui souhaitent que l'OCDE soit dirigée par une personnalité non européenne. Certains gouvernements lient également cette nomination à celle du premier dirigeant de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Pourtant, lors du vote de mardi, M. Paye a obtenu la majorité des voix, devançant largement son principal adversaire, le Canadien Donald Johnston, soutenu par Washington et Tokyo. De son côté, le Britannique Nigel Lawson n'a eu aucune voix. Mais l'ancien chancelier de l'Echiquier de Margaret Thatcher a maintenu sa candidature avec l'espoir de représenter une solution de compromis.

Reste que la situation commence à être critique. Les ambassadeurs ont en effet jusqu'au 30 septembre, date de l'expiration du mandat de M. Paye, pour désigner un nouveau secrétaire général. Si, d'aventure, tel n'est pas le cas, un des trois secrétaires généraux adjoints (un Américain, un Japonais, un Suédois) pourrait alors jouer les intérimaires. Une réunion de dernière chance se déroulera le 29 septembre.

A. Pu.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Confirmant de nouvelles délocalisations portant sur 10 200 emplois publics

Le gouvernement a arrêté des plans de développement pour plusieurs métropoles et grands ports maritimes

Le Comité interministériel d'aménagement du territoire (CIAT), qui a réuni, mardi 20 septembre, à Troyes – dont le maire est Robert Galley, RPR – une vingtaine de ministres sous la présidence de M. Balladur avait pour objet, selon le premier ministre, *« de favoriser le développement équilibré de l'emploi sur l'ensemble du territoire et de rassembler les volontés des collectivités locales et de l'Etat au service de l'intérêt général »*, le gouvernement a confirmé un nouveau programme de transfert d'établissements publics en province portant sur 10 200 emplois.

TROYES

de nos envoyés spéciaux

La politique arrêtée par le gouvernement lors du comité interministériel d'aménagement du territorie de Troyes, mardi 20 septembre, conduit à priviligier cinq actions : faciliter la création d'emplois nouveaux, équilibrer les implantations d'activités, redéployer les organismes publics hors de Paris, mettre en valeur chaque territoire et développer l'offre de services publics. Un impressionnant dispositif policier avait bouclé une partie du centre-ville et interdisait à quelques centaines de manifestants d'approcher de la préfecture et de l'hôtel de ville. *« Notre but est de faire de la France le premier pays en Europe pour l'accueil des investissements – notamment étrangers – créateurs d'emplois »*, a déclaré M. Balladur. A cette fin, le régime de la prime d'aménagement du territoire (PAT), applicable aux entreprises de plus de deux cent cinquante salariés qui ont des projets d'investissement, a été modifié (*le Monde* du 21 septembre). Le réseau des sociétés de développement régional (SDR) va être restructuré, grâce à des interventions de la Caisse des dépôts et des Caisses d'épargne notamment.

Le gouvernement a adopté des mesures spécifiques pour les grandes villes, les transports, le littoral et les espaces réputés « fragiles ». Il veut conclure avec plusieurs villes des *« chartes d'objectif »* permettant d'affirmer leur rôle international. Les chartes de Rennes et de Strasbourg ont été approuvées et il en ira de même prochainement pour Toulouse, Clermont-Ferrand, Lille, Brest et la région urbaine de Lyon. Le lancement de l'opération *« Euroméditerranée »* en faveur de Marseille (850 millions de francs versés par l'Etat en cinq ans) devrait permettre à la capitale phocéenne de sortir du marasme. Des plans régionaux de transport, axés essentiellement sur les liaisons ferroviaires, seront élaborés.

Par ailleurs, pour les ports maritimes, un « schéma de desserte » va être lancé et le gouvernement a annoncé un programme d'investissements globaux de quelque 16 milliards de francs d'ici à 1988. Enfin, pour la première fois, le gouvernement a voulu prendre en compte la dimension culturelle de la politique d'aménagement du territoire et favoriser la réalisation de grands projets hors de la capitale. Une vingtaine d'opérations dites « grands projets en régions » vont être lancées grâce au transfert progressif du budget consacré aux grands travaux parisiens, soit quelque 800 millions de francs en cinq ans.

Le premier ministre a aussi confirmé le lancement d'un nouveau programme de transferts d'établissements publics en province portant sur plus de 10 200 emplois (1). Parmi les services de l'Etat concernés, le ministère de la défense envisage le déménagement de près de 1 350 emplois, dont celui de l'Ecole supérieure du génie militaire à Angers et de plusieurs services de la direction de la gendarmerie à Dijon, Le Blanc, Montargis et Le Mans. Sur les 1 239 postes transférés par le ministère de l'économie et du budget, un millier d'entre eux, émanant de divers services des directions générales des impôts et de la comptabilité publique, rejoindront Noisy-le-Grand. Plusieurs écoles d'administration sont concernées, à l'instar de l'Ecole nationale de l'administration pénitentiaire à Agen, le Centre de formation des policiers auxiliaires à Périgueux et l'Ecole supérieure des cadres de l'éducation nationale à Poitiers.

Outre les 4 000 emplois des services de l'Etat, ce programme envisage aussi le déménagement, ou la création, d'un certain nombre d'établissements publics, sous réserve d'une confirmation par leur conseil d'administration. 3 800 autres emplois sont concernés. Ainsi le Commissariat à l'énergie atomique (CEA) envisage de renforcer ses équipes déjà présentes en Ile-de-France, Languedoc-Roussillon et Rhône-Alpes. L'Institut français du pétrole prévoit le départ de 100 personnes à Solaize (Rhône) et de 30 au Havre. France Télécom décentralise ses centres de renseignement téléphonique dans toute la France. Les grands organismes de recherche sont concernés à hauteur d'un millier d'emplois.

Le quart des transferts pour l'Ile-de-France

Du point de vue des régions d'accueil, l'Ile-de-France – et notamment Marne-la-Vallée – concentre pas moins du quart des emplois transférés. Un pôle administratif de l'immigration devrait voir le jour à Saint-Denis, censé accueillir le Fonds d'action sociale pour les travailleurs immigrés et l'Office des migrations internationales. Si l'Aquitaine est également bien lotie (1 249 emplois transférés), Rhône-Alpes en profite pour concentrer divers services de la police nationale. Brest, de son côté, est conforté dans sa vocation à devenir le *« pôle stratégique et industriel »* du ministère de la défense.

D'autres décisions bénéficiant à la commune de Montbéliard et aux départements de l'Aube et de la Creuse devraient être prises d'ici à la fin de l'année, sur la base des propositions formulées par les ministères de l'industrie, de l'agriculture et de l'enseignement supérieur. Une série d'expertises seront parallèlement réalisées d'ici au 1er décembre pour déterminer la faisabilité du transfert d'autres organismes tels que la SONACOTRA, l'Agence nationale de valorisation de la recherche, ou encore le Centre national de la fonction publique territoriale. Le CIAT invite aussi les administrations à réfléchir *« à l'horizon 2 000 »* à *« un projet cohérent de réorganisation fonctionnelle et géographique des ministères ne laissant subsister à Paris que les fonctions de souveraineté »*.

Le Comité interministériel de l'administration territoriale (CIATER), réuni dans l'après-midi sous la présidence du premier ministre, a accordé de nouveaux moyens de gestion aux services extérieurs de l'Etat. Ainsi les crédits de construction universitaire (2 milliards de francs) seront, dès le 1er janvier 1995, déconcentrés au niveau régional. Une plus grande coordination des services publics locaux intervenant auprès de la jeunesse sera favorisée en 1995. Enfin, des expériences de gestion interministérielle seront conduites dans six départements pour mesurer l'efficacité d'un *« pôle immobilier »*, compétent pour tous les bâtiments administratifs locaux, et d'un *« pôle juridique interservice »*.

VALÉRIE DEVILLECHABROLLE et FRANÇOIS GROSRICHARD

(1) Ce décompte intègre les 2 475 postes de stagiaires d'écoles d'administration publique concernées.

ÉCONOMIE

BUDGET

Au comité des finances locales

M. Sarkozy annonce une augmentation des concours de l'Etat aux dépenses des communes et des départements

En 1995, l'effort de l'Etat devrait sensiblement augmenter par rapport à 1994. En annonçant cette bonne nouvelle au comité des finances locales, mardi 20 septembre, M. Sarkozy, ministre du budget, a ajouté qu'il maintient son projet de transfert de charges relatif au revenu minimum d'insertion.

Nicolas Sarkozy, ministre du budget et de la communication, est venu présenter les mesures du projet de loi de finances qui concernent les collectivités, mardi, au comité des finances locales, instance consultative présidée par Jean-Pierre Fourcade, sénateur (UDF) des Hauts-de-Seine. A la différence de cette année, le projet de budget pour 1995 *« ne comporte pas de mesures volontaristes d'économie »*, a indiqué M. Sarkozy. Les concours financiers de l'Etat, qui s'élèveront à 271,9 milliards de francs, seront en hausse de *« 4,3 % par rapport à l'exécution 1994 »*, a précisé le ministre, en invitant les élus *« à rapprocher ce chiffre de l'évolution globale des dépenses de l'Etat, soit 1,9 % »*.

Ce projet de budget *« montre que le gouvernement sait prendre en compte les problèmes des collectivités et que nous pouvons nous faire une confiance réciproque »*, a conclu M. Sarkozy. Alors qu'en 1994, M. Balladur mécontente nombre d'élus locaux en leur imposant de partager l'effort de maîtrise des dépenses publiques, il devrait, cette fois, s'attirer un *satisfecit*. Les maires, notamment, devraient être sensibles au fait qu'ils n'auront pas à augmenter trop fortement les impôts juste avant les élections municipales.

Si le projet de loi de finances n'impose aucun nouveau sacrifice, il confirme, au grand dam des élus, les prélèvements introduits cette année. Ainsi, la dotation de compensation de la taxe professionnelle devrait-elle être de nouveau réduite de 2,6 milliards de francs. *« Vous connaissez les raisons qui nous ont poussés à présenter cette mesure : le besoin d'économie, certes, mais aussi le fait que cette dotation, calculée à partir de bases de taxe professionnelle datant de 1987, perdait progressivement son sens »*, a expliqué M. Sarkozy. C'est *« avec regret »* que le comité des finances locales a pris acte de cette décision.

La sollicitation des collectivités devrait continuer par le biais de la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL). Le gouvernement souhaite maintenir le même taux qu'actuellement pour la « surcompensation », mécanisme de solidarité institué en faveur de certains régimes spéciaux (mineurs, agriculteurs, employés de la SNCF, etc.), dont le rapport démographique s'est effrité (« le Monde-Heures locales » daté 18-19 septembre). *« C'est une question d'équité sociale »*, a insisté M. Sarkozy.

La promesse d'une « rallonge »

Le comité des finances locales a demandé au ministre de ne pas majorer la cotisation que versent les employeurs, car cette mesure entraînerait une élévation de la fiscalité locale. Le comité souhaite que le gouvernement réduise le taux de la surcompensation, voire qu'il supprime cette dernière. A la demande de Michel Charasse, sénateur (PS) du Puy-de-Dôme et maire de Puy-Guillaume, ancien ministre du budget, M. Sarkozy a promis la rédaction d'un rapport sur la CNRACL et évoqué la possibilité de fusionner cette caisse avec d'autres régimes de retraite.

M. Sarkozy a fait plaisir aux élus en leur promettant une « rallonge » sur la dotation globale de fonctionnement (DGF), principal concours financier de l'Etat aux collectivités locales. La loi de finances pour 1994 avait déconnecté la DGF de la croissance du produit intérieur brut et programmé une réindexation pour 1996 seulement. En 1995, la DGF ne devait donc évoluer qu'en fonction de l'indice prévisionnel des prix (+ 1,7 %).

Plusieurs élus ont fait observer que le compte ne serait pas bon. Il serait impossible de financer la dotation d'aménagement du territoire, instituée en 1994 dans le but de soutenir les banlieues, le rural et l'intercommunalité. M. Sarkozy a assuré que, dès 1995, la DGF sera indexée sur le produit intérieur brut, ce qui se traduirait par une rallonge de quelques centaines de millions de francs.

Ces bonnes nouvelles se sont accompagnées d'une annonce moins réjouissante pour les budgets locaux. M. Sarkozy a confirmé que le gouvernement se propose d'engager une réforme du RMI *« en décentralisant une part du financement de l'allocation »*. Il s'agirait de transférer aux départements le quart de cette prestation, actuellement supportée par l'Etat (*le Monde* du 16 septembre). Intégralement compensée la première année, la charge, qui s'élèverait à 4,7 milliards de francs, serait ensuite indexée sur l'inflation, et non sur l'effectif des RMIstes.

M. Sarkozy a expliqué aux élus qu'ils n'ont pas à s'inquiéter, car le nombre de bénéficiaires du RMI se stabilisera, voire diminuera, en 1995. *« Toutes ces mesures vont permettre de franchir une nouvelle étape dans la réinsertion des RMIstes. Ne croyez donc pas que le gouvernement vous propose un marché de dupes ! »*, a-t-il indiqué, avant de préciser : *« Si, malgré tout, cela ne devait pas être le cas, je suis prêt à envisager avec vous, dans le cadre du débat parlementaire, une clause de meilleure indexation. »*

Ce projet a fait l'objet, néanmoins, d'une longue discussion. Deux présidents de conseils généraux, Paul Girod (UDF, Aisne), et René Beaumont (UDF, Saône-et-Loire), ont protesté contre la manière brutale dont ils en avaient eu connaissance, la semaine dernière, à l'occasion du congrès de l'Assemblée des présidents de conseils généraux. Ils ont affirmé que tout transfert de charges doit s'accompagner d'un transfert de compétences, en vertu du principe « qui paie décide ». Les responsables des départements accepteraient de prendre en charge la totalité du financement de l'allocation s'ils avaient la faculté de l'attribuer, eux-mêmes, à ceux qui la sollicitent.

La discussion a tourné court lorsque M. Fourcade a déclaré qu'elle n'était pas de la compétence du comité des finances locales, mais du législateur. Le comité a voté, cependant, une délibération reprenant l'argumentation des présidents de conseils généraux et stipulant qu'une réforme du RMI doit s'accompagner d'une révision globale du mode de financement de l'aide sociale, ainsi que du partage des responsabilités entre l'échelon national et l'échelon départemental.

RAFAÈLE RIVAIS

M. Balladur affiche la rigueur

Suite de la première page

Toujours au chapitre des alourdissements de taxes, le taux de TVA sur les abonnements de gaz et d'électricité repassera de 5,5 % à 18,6 %, ce qui rapportera plus de 2 milliards de francs au budget, somme qui devrait en principe être à la charge des deux entreprises publiques. Mais un doute demeure à ce sujet, dans la mesure où EDF s'est engagée à réduire de 40 milliards de francs d'ici à 1996 un endettement décroissant mais qui atteint encore aujourd'hui 176,5 milliards de francs.

Si les usagers étaient bien exonérés de cette hausse, EDF devrait baisser ses tarifs hors taxe de 3 %. Chez GDF, dont l'endettement est bien moindre (13 milliards de francs), on confirme que les usagers ne supporteront pas le relèvement du taux de TVA sur les abonnements.

Quelques allègements

Les particuliers seront touchés – comme contribuables et comme usagers – par diverses mesures décidées par Charles Pasqua au titre de l'aménagement du territoire : fonds de gestion de l'espace rural, fonds de compensation pour les transports aériens et terrestres. Les péages autoroutiers, les tarifs aériens... seront relevés pour un total de 2 à 3 milliards de francs au titre de la péréquation.

Environ neuf mille entreprises vont être mises à contribution d'une autre façon, puisqu'elles paieront davantage de taxe professionnelle : 3,6 milliards de francs en 1995. Cette somme est à rapprocher d'une contribution qui, pour l'ensemble des entreprises, aura atteint cette année 110 milliards de francs. L'alourdissement décidé par le gouvernement résultera d'un relèvement de 3,5 à 4 % du plafond qui limite la charge de cet impôt pour les entreprises en fonction de leur valeur ajoutée.

On sait que la taxe professionnelle est la principale source de recette fiscale directe des collectivités locales puisqu'elle leur aura rapporté 158 milliards de francs cette année, l'Etat allégeant l'effort des entreprises en prenant à sa charge 30 % de cette ressource, et même davantage si l'on prend en compte le fait que la taxe professionnelle est déductible de l'impôt sur les sociétés.

Le budget de 1995 contient aussi quelques allègements. Le plus important est la nouvelle étape de prise en charge par l'Etat des cotisations familiales pour un coût global de 8,5 milliards de francs : exonération totale des charges pour les salaires inférieurs à 120 % du SMIC, réduction de moitié de ces charges pour les salaires compris entre 120 et 130 % du SMIC.

Les particuliers bénéficieront quant à eux de deux mesures favorables. D'une part, le relèvement de 13 000 à 45 000 francs de la réduction annuelle maximum d'impôt au titre des emplois familiaux, pour un coût budgétaire, en 1996, de 1,2 milliard de francs.

La taxe sur les salaires

D'autre part, un relèvement substantiel de la déduction des dépenses engagées dans des travaux effectués dans l'habitation principale. Cette déduction, opérée sur l'impôt dû, atteindra, par exemple, 30 000 francs pour un couple contre 20 000 francs actuellement. Cette mesure entrera en application pour les travaux engagés à partir du 15 octobre et coûtera à l'Etat 500 millions de francs mais à partir de 1996 seulement.

Une autre mesure concernera le logement : le plafond d'imposition des déficits fonciers sur le revenu global sera relevé de 50 000 à 70 000 francs. Il en coûtera 160 millions de francs au budget de 1996. La taxe sur les salaires, que paient encore les professions libérales, va être supprimée pour les employeurs d'une seule personne payée au SMIC, et allégée pour les salaires supérieurs.

Tel qu'il a été présenté aux membres du gouvernement mercredi 21 septembre, le projet de budget pour 1995 prévoit des dépenses en hausse de 1,9 % par rapport à celles de 1994 et des recettes – fiscales et non fiscales – en progression de 4,7 %. Le déficit budgétaire est ramené de 301,36 milliards de francs cette année à 274,63 milliards de francs l'année prochaine.

ALAIN VERNHOLES

INDUSTRIE

La réorganisation du groupe Ferruzzi

Le président d'Eridania Béghin-Say démissionne

Renato Picco, président d'Eridania Béghin-Say a démissionné de ses fonctions mercredi 21 septembre. Cette décision a été prise après qu'il eut constaté que l'actionnaire majoritaire, l'italien Montedison, entendait *« jouer pleinement son rôle d'orientation dans la gestion de toutes les activités du groupe »*.

Cette reprise en main par la Montedison, un holding du groupe Ferruzzi, se traduit par la nomination à la présidence d'Eridania Béghin-Say de Stefano Meloni, quarante-six ans, directeur général de Montedison, chargé des affaires financières. Agé de cinquante-neuf ans, Renato Picco avait succédé voici un an et demi à Jean Marc Vernes à la tête d'Eridania Béghin-Say.

VIE DES ENTREPRISES

Alors que les pertes au premier semestre dépasseraient 4 milliards de francs

L'Etat pourrait être contraint à apporter à nouveau son soutien au Crédit lyonnais

Le sauvetage au début de l'année du Crédit lyonnais par l'Etat n'a pas effacé comme par un coup de baguette magique les difficultés considérables de la première banque française. Six mois après une première recapitalisation censée permettre à la banque de repartir sur des bases assainies, une opération similaire semble à nouveau inéluctable. A l'issue de son conseil d'administration du jeudi 22 septembre, le Lyonnais devrait annoncer des pertes au premier semestre comprises entre 4 et 4,5 milliards de francs (elles étaient de 6,9 milliards sur l'ensemble de l'année 1993). Ce déficit devrait ramener les fonds propres de l'établissement à l'extrême limite des normes internationales (ratio Cooke).

Le scénario n'est pas nouveau. Le président du Crédit lyonnais, Jean Peyrelevade, est engagé dans une véritable partie de bras de fer avec le Trésor sur l'évaluation des risques encourus par son établissement et donc sur ses besoins en capitaux. Au début de l'année, M. Peyrelevade, au cours d'une négociation similaire, avait finalement obtenu à Matignon ce que Bercy lui refusait. Il est aujourd'hui encore difficile de prévoir l'issue des discussions, mais les pouvoirs publics sont condamnés tôt ou tard à accorder un nouveau soutien financier au Crédit lyonnais.

Les trois grandes agences de notation financière internationales, Moody's, Standard & Poor's et IBCA qui au début de l'été avaient une nouvelle fois abaissé la note du Crédit lyonnais, avaient déjà souligné le caractère inévitable d'une recapitalisation. Les faits sont en train de leur donner raison et de confirmer au passage la justesse du diagnostic initial de M. Peyrelevade. Il avait pourtant été accusé par le Trésor et ses confrères banquiers de *« charger la barque »*. Il faut dire que l'Etat, la Caisse des dépôts et Thomson ont déjà apporté directement ou indirectement plus de 23 milliards de francs à la banque. *« Aujourd'hui, plus l'Etat va prendre de temps pour annoncer ses intentions, plus cela va lui coûter cher, car les marchés font payer au Lyonnais ses risques »*, explique un analyste. *« Les pouvoirs publics n'ont pas le choix, ils devront, au moins dans les trois mois suivant la publication des résultats semestriels, mettre la main à la poche pour regonfler le bilan du Lyonnais »*, ajoute-t-il.

Au cours du premier semestre, le Crédit lyonnais, comme la quasi-totalité des grandes banques françaises, a souffert à la fois de la diminution de son encours de crédit et d'une conjoncture très défavorable sur les marchés, mais il ne peut pas, lui, réduire ses provisions dans des proportions significatives. Si les foyers de perte ont été bien identifiés dès la fin de l'année dernière, leur ampleur a été sous-estimée.

Rallonge de provisions

Ainsi, dans l'immobilier, le Crédit lyonnais a bénéficié de la création d'une structure dite de « defeasance », qui consistait à sortir de son bilan et de celui de ses filiales les engagements les plus risqués et à les transférer dans une société baptisée OIG (Office immobilier de gestion), bénéficiant d'une garantie de l'Etat. En tout, 43 milliards de francs de créances ont été placés dans l'OIG. L'Etat, la Caisse des dépôts et Thomson ont pris à leur charge les pertes de l'OIG pendant cinq ans, dans une limite de 18,4 milliards de francs, dont 4 milliards pour le coût de portage. Les 14,4 milliards restants permettent de couvrir à hauteur de 33,5 % l'encours de 43 milliards. Un niveau jugé maintenant très insuffisant. La BNP, par exemple, a provisionné à 51 % ses créances immobilières douteuses.

Sur la seule OIG, la rallonge de provisions pour le Lyonnais pourrait atteindre 7,5 milliards de francs. Dans le désastre du cinéma américain et de la MGM (Metro Goldwyn Mayer), aujourd'hui filiale de la banque publique, il reste encore 1 milliard de dollars (plus de 5 milliards de francs) à couvrir. Il s'agit notamment de dettes bancaires que la MGM ne pourra rembourser. *« Il faut ajouter à ces 12 milliards de francs des risques résiduels dans l'immobilier en France et à l'étranger, les mauvaises surprises dans les filiales comme Altus finances et la SDBO, et pour finir les risques industriels courants »*, explique un analyste financier.

La Tribune Desfossés du 20 septembre évalue pour l'année à entre 15 et 25 milliards de francs le montant des provisions supplémentaires à prendre. Un niveau que le Lyonnais juge, dans un communiqué, *« sans fondement »* et que l'on peut comparer aux 17,8 milliards de francs de provisions prises en 1993 par la banque. Mais, même si le conseil d'administration du Lyonnais décide d'étaler dans le temps la couverture de certains risques, le déséquilibre entre le résultat dégagé par les réseaux commerciaux qui sont profitables et les provisions vont se traduire par des pertes substantielles sur l'année au moins équivalentes à celles du premier semestre. La recapitalisation de 4,9 milliards de francs au début de l'année a permis au Lyonnais d'être juste au-dessus de la norme internationale minimale de fonds propres (4 % pour le noyau dur).

Dans l'immédiat, l'Etat va donc devoir réinjecter des capitaux ou diminuer l'ampleur des provisions. Une des solutions à l'étude consisterait à élargir, au moins dans un premier temps, la garantie portant sur la « defeasance », voire à créer de nouvelles structures équivalentes pour d'autres types de risques. A terme, le Lyonnais aurait de toute façon besoin de nouveaux fonds propres, ne serait-ce que pour pouvoir distribuer des crédits et conserver son fonds de commerce.

Les pouvoirs publics pourraient aussi être tentés de pousser le Lyonnais à céder plus rapidement, même dans de mauvaises conditions, un certain nombre de participations industrielles. Environ 6 milliards de francs d'actifs ont été vendus depuis le début de l'année. Mais M. Peyrelevade ne semble pas disposé à vendre à n'importe quel prix. Il avait obtenu la garantie de Matignon de préserver l'intégrité de l'outil Crédit lyonnais. Il semble bien vouloir la faire jouer à fond.

On mesure mieux en tout cas jour après jour le coût de l'« aventure » du Crédit lyonnais. Si les responsabilités des dirigeants de la banque et de ses filiales, et notamment celles de son ancien président Jean-Yves Haberer, ont été soulignées maintes fois, notamment par la commission d'enquête parlementaire, les autorités de tutelle et de contrôle ont été épargnées. Le contribuable ne l'est pas.

ÉRIC LESER

Bénéficiant d'une diminution de ses provisions

La BNP annonce une hausse de 75 % de son résultat au premier semestre

« Il est rare que les banques soient confrontées simultanément à une baisse de leur encours de crédit et à des marchés de taux aussi mauvais ». En dépit de ce contexte très défavorable décrit par le président de la BNP, Michel Pébereau, la banque, privatisée il y a un peu moins d'un an, a pu annoncer, mardi 20 septembre, une hausse de 75 % de son bénéfice net au premier semestre à 914 millions de francs.

En recul de 2,8 % à 20,21 milliards de francs, le produit net bancaire de janvier à fin juin a été victime de la poursuite de la baisse de l'encours des crédits, de respectivement 0,8 % pour les entreprises et 0,5 % pour les particuliers. Point positif malgré tout, la production de crédits d'investissements a progressé de 13 %, celle des crédits immobiliers des ménages de 15 % et celle des crédits à la consommation de 65 %. Au final, les arrivées à échéance de prêts restent pourtant supérieures à la production, ce qui explique la diminution de l'encours.

Autre fait saillant du semestre, le *« véritable krach obligataire »* qui fait suite à une année 1993 *« exceptionnellement favorable »* pour les activités de marché. Du coup, en dépit d'une stabilisation des frais de gestion, le résultat brut d'exploitation a reculé de 9 % à 5,854 milliards de francs. Mais la baisse de 22 % des dotations aux provisions (à 4 milliards de francs) a été plus rapide et a permis à la BNP d'afficher un résultat net en hausse sensible. Pour autant, la réduction des provisions résulte d'une amélioration de la conjoncture, non d'un changement de politique, qui *« s'est au contraire durcie »*. Le taux de couverture des engagements préoccupants est ainsi passé de 45 % fin décembre 1993 à 51 % au 30 juin 1994.

Pour l'ensemble d'une année 1994 qualifiée toujours de *« transition »*, M. Pébereau s'est refusé à faire le moindre pronostic, tant la première partie a réservé des surprises, notamment sur les marchés. L'objectif d'une poursuite de l'amélioration de la rentabilité en 1995 reste maintenu. La BNP a pu encore améliorer ses ratios de solvabilité avec une hausse de 10 milliards de francs de ses fonds propres, provenant pour l'essentiel des émissions liées à la privatisation. Le ratio Cooke du groupe s'établit au premier semestre 1994 à 9,8 % (contre 8,7 % au 30 juin 1993) avec un noyau dur de 5,8 % (contre 5,0 %).

E. L.

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 20 septembre ▼ Reprise en clôture

Grâce à un sursaut en fin de séance, la Bourse de Paris a réussi à limiter les dégâts mardi 20 septembre en clôture. Mais la tendance baissière reste toujours très marquée suite à la remontée des taux d'interêt à long terme et à l'absence de perspectives d'assouplissement monétaire en Allemagne.

En fin de séance l'indicateur phare de la Bourse, l'indice CAC 40, cédait 0,19 % pour s'inscrire à 1 919,25 points. Au cours de la séance, l'indice a franchi à la baisse à plusieurs reprises le seuil des 1 900 points perdant au plus bas de la journée près de 40 points.

Le recul de mardi intervient après deux séances déjà orientées à la baisse (lundi le marché a perdu 0,09 % après une chute de 2,67 % vendredi) et ce repli s'explique une nouvelle fois par la déprime qui envahit les marchés obligataires avec la remontée des taux longs, pénalisante pour la reprise. A Paris sur le MATIF, le contrat principal a perdu 72 centièmes s'inscrivant à ses niveaux les plus bas de l'année. Le rendement de l'emprunt d'Etat à 10 ans atteignait également son plus haut niveau à 8,23 % en hausse continue depuis début septembre. Selon un scénario devenu maintenant classique cette dégradation s'est propagée au niveau du marché des actions qui réagit désormais uniquement en fonction de l'évolution des taux.

A l'inverse de la veille le montant des échanges a été assez nourri mardi. Près de 3,5 milliards de francs ont été traités.

Dopé depuis plusieurs séances le titre LVMH s'essoufflait mardi et cédait 1,47 % dans un marché actif. Meme évolution pour l'action Total qui, après avoir été poussée à la hausse, a cédé du terrain (– 1,76 %).

NEW-YORK, 20 septembre ▼ Sous les 3 900 points

Wall Street est repassée sous les 3 900 points mardi 20 septembre, accusant sa perte la plus importante depuis le 30 mars avec l'indice Dow Jones, perdant 67,63 points (1,72 %) à 3 869,09 points. Ce recul est en partie imputable à la forte remontée des taux d'intérêt à long terme après la publication d'une aggravation du déficit commercial américain en juillet par rapport à juin. L'activité a été très soutenue avec près de 326 millions d'actions échangées. Le nombre de titres en baisse a largement dépassé celui des valeurs en hausse : 1 809 contre 467, et 593 actions inchangées.

Le déficit commercial s'est établi à 10,99 milliards de dollars, alors que le marché attendait généralement un déficit de 9,5 milliards de dollars. C'est avec le Japon en particulier qu'il a atteint son niveau le plus élevé depuis mars dernier avec 5,67 milliards de dollars, ce qui a alimenté les craintes de guerre commerciale imminente avec ce pays, selon Ed La Varnway, analyste chez First Albany.

Sur le marché obligataire, le taux d'intérêt moyen sur les bons du Trésor à 30 ans, principale référence, s'établissait à 7,77 % en fin d'après-midi contre 7,75 % lundi soir.

VALEURS	Cours du 19 sept.	Cours du 20 sept.
Alcoa	85 3/4	85 1/4
Allied Signal Inc.	35 3/4	34 3/4
American Express	31 3/8	29 3/4
ATT	55 1/2	55 1/8
Bethlehem Steel	22 3/8	22 3/8
Boeing	45 1/8	44 1/4
Caterpillar Inc.	56 5/8	55 3/8
Chevron	41 3/8	40 5/8
Coca-Cola	48 7/8	48 1/2
Disney Corp.	41 5/8	40 3/4
Du Pont de Nemours	59 1/2	57 5/8
Eastman Kodak	53 3/8	52 3/4
Exxon	59 1/2	58 1/2
General Electric	50 3/8	49 3/8
General Motors	50 1/4	49 3/4
Goodyear Tire	33 7/8	33 5/8
IBM	70 1/4	70 1/8
International Paper	78 1/4	77 1/2
Morgan (J.P.)	62 5/8	60 3/4
McDonnell Douglas	114 1/4	113 7/8
Merck and Co.	34 1/2	34 1/2
Minnesota Mining	56 3/4	55 3/8
Philip Morris	60	59
Procter & Gamble	60 3/4	59 3/4
Sears Roeb. and Co.	50 3/8	48 7/8
Texaco	60 7/8	59 3/4
Union Carbide	34 1/4	33 1/4
United Tech.	63 7/8	63 1/8
Westinghouse El.	14	13 3/4
Woolworth	17 7/8	17 1/8

LONDRES, 20 septembre ▼ Recul

Le Stock Exchange a chuté mardi 20 septembre, dans le sillage des marchés obligataires européens et après l'annonce d'un déficit commercial américain plus élevé que prévu en juillet. L'indice Footsie des cent plus grandes valeurs a clôturé en baisse de 41,8 points (1,3 %) à 3 037,3 points. Les échanges ont été soutenus avec 600,2 millions de titres échangés contre 466,9 millions la veille. Des rumeurs d'une croissance plus forte que prévu de la masse monétaire M3 allemande en août ont contribué aux pertes, car une telle progression pourrait empêcher une nouvelle réduction des taux d'intérêt de la Bundesbank.

VALEURS	Cours du 19 sept.	Cours du 20 sept.
Allied Lyons	5,69	5,62
BP	4,18	4,11
BTR	3,16	3,08
Cadbury	4,62	4,63
Glaxo	5,71	5,65
GUS	5,31	5,25
ICI	8,44	8,32
Reuters	4,78	4,71
RTZ	8,91	8,86
Shell	7,19	7,09
Unilever	11,18	11

TOKYO, 21 septembre ▲ Légère progression

La Bourse de Tokyo a terminé mercredi sur des gains modérés, après avoir surmonté l'impact négatif du fort recul de 1,72 % de Wall Street et de la baisse du dollar la veille. Au terme des transactions, l'indice Nikkei a terminé en hausse de 48,11 points, soit 0,24 %, à 19 885,38 points.

La hausse a été favorisée par des achats de soutien de la part des fonds d'investissement publics et des rachats de découvert effectués par des courtiers. Mais pour Robert Owen, courtier chez Schroder Securities, c'est le yen qui est préoccupant. Il estime qu'il risque d'y avoir de sérieux éclats dans les négociations commerciales.

VALEURS	Cours du 20 sept.	Cours du 21 sept.
Bridgestone	1 530	1 540
Canon	1 720	1 720
Fuji Bank	2 080	2 080
Honda Motors	1 670	1 640
Matsushita Electric	1 830	1 820
Mitsubishi Heavy	760	766
Sony Corp.	5 880	5 890
Toyota Motors	1 980	2 020

CHANGES

Dollar : 5,2960 ▼

Mercredi 21 septembre, le dollar restait faible à 5,2960 francs en début de matinée sur le marché des changes parisien, contre 5,3175 francs la veille en fin de journée (cours BdF). Le deutschemark variait peu à 3,4180 francs, contre 3,4192 francs, mardi soir (cours indicatif de la Banque de France).

FRANCFORT	20 sept.	21 sept.
Dollar (en DM)	1,5554	1,5494

TOKYO	20 sept.	21 sept.
Dollar (en yens)	98,50	97,88

MARCHÉ MONÉTAIRE
(effets privés)

Paris (21 sept.) .... 5 1/4 % - 5 3/8 %
New-York (20 sept.) .... 4 11/16 %

BOURSES

PARIS

	19 sept.	20 sept.
(SBF, base 1000 : 31-12-87)		
Indice CAC 40	1 922,87	1 919,25
(SBF, base 1000 : 31-12-90)		
Indice SBF 120	1 337,84	1 331,37
Indice SBF 250	1 301,82	1 294,88

NEW-YORK (indice Dow Jones)

	19 sept.	20 sept.
Industrielles	3 936,72	3 869,09

LONDRES (indice « Financial Times »)

	19 sept.	20 sept.
100 valeurs	3 079,10	3 037,30
30 valeurs	2 390,20	2 358,60

FRANCFORT

	19 sept.	20 sept.
Dax	2 096,76	2 078,6

TOKYO

	20 sept.	21 sept.
Nikkei Dow Jones	19 837,27	19 921,38
Indice général	1 581,11	1 585,96

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E.U.	5,3200	5,3220	5,3265	5,3300
Yen (100)	5,4048	5,4091	5,4478	5,4539
Ecu	6,5196	6,5248	6,5126	6,5308
Deutschemark	3,4170	3,4190	3,4206	3,4238
Franc suisse	4,1262	4,1311	4,1402	4,1473
Lire italienne (1000)	3,3870	3,3894	3,3621	3,3662
Livre sterling	8,3497	8,3556	8,3439	8,3538
Peseta (100)	4,1262	4,1301	4,1010	4,1077

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E.U.	4 3/4	4 7/8	4 15/16	5 1/16	5 3/8	5 1/2
Yen (100)	2 5/16	2 7/16	2 1/4	2 3/8	2 3/8	2 1/2
Ecu	5 5/8	5 3/4	5 7/8	6	6 1/4	6 3/8
Deutschemark	4 7/8	5	5	5 1/8	5 1/8	5 1/4
Franc suisse	3 7/8	4	4	4 1/8	4 5/16	4 7/16
Lire italienne (1000)	8 1/16	8 5/16	8 5/16	8 9/16	9 1/8	9 3/8
Livre sterling	5 5/16	5 7/16	5 3/4	5 7/8	6 5/16	6 7/16
Peseta (100)	7 1/2	7 3/4	7 13/16	8 1/16	8 1/4	8 1/2
Franc français	5 5/16	5 7/16	5 1/2	5 5/8	5 7/8	6

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

CONTRAT

SNCF : commande de cent automoteurs à GEC-Alsthom. – Le conseil d'administration de la SNCF devait avaliser, mercredi 21 septembre, une commande de 100 trains automoteurs destinés aux régions. Ce contrat d'un montant de 2,5 milliards de francs sera financé principalement par les collectivités locales, la SNCF apportant de l'ordre de 340 millions de francs. L'Etat s'était engagé de son côté à apporter 80 millions de francs si les régions commandaient au moins 50 trains. C'est chose faite puisque le ministère des transports annonçait récemment que 9 régions s'apprêteraient à commander 90 automoteurs. Ces trains seront livrés à partir de 1997. Au total, la SNCF évalue ses besoins à 250 automoteurs d'ici à 2005, un chiffre qui pourrait être revu à la hausse.

OFFRE

BROWNING-FERRIES lance une OPA sur le britannique Attwoods. – Le numéro deux américain du traitement des déchets, Browning-Ferries Industries (BFI), a lancé, mardi 20 septembre, une OPA hostile d'environ 364 millions de livres (3,03 milliards de francs) sur son concurrent britannique Attwoods (410 millions de livres de chiffres d'affaires réalisé à 70 % en Floride et sur la côte est des Etats-Unis). L'offre de BFI a déjà été approuvée par le principal actionnaire d'Attwoods, le canadien Laidlaw Inc., détenteur de 29,8 % du capital ordinaire. Pour son exercice clos en juillet 1993, Attwoods a enregistré une perte annuelle avant impôts de 62,2 millions de livres.

BOURSE

MATIF : M. Alphandéry demande une compétence des opérateurs sur les produits dérivés. – Le ministre de l'économie, Edmond Alphandéry, a indiqué, mardi 20 septembre, que *« les transactions portant sur des produits dérivés ne constituent pas une source d'instabilité »*, mais qu'il faut *« veiller à ce que les intermédiaires financiers sur ces marchés aient une compétence et respectent les règles de prudence adéquates »*. Inaugurant le MATIF 6, nouvel espace de négociation à la Bourse de Paris pour les transactions sur les produits de taux du marché à terme international de France (MATIF), le ministre a ajouté qu'à cet égard *« les marchés organisés comme le Matif apportent ce surcroît de sécurité »*.

ACCORD

BULL : la prise de participation dans Wang sera soumise à la commission de privatisation.– L'accord annoncé mardi 20 septembre par Bull avec Wang – avec une prise de participation du groupe français à hauteur de 5 % dans le capital du constructeur américain (*le Monde* du 21 septembre) – doit être formalisé le 31 décembre prochain. La commission de privatisation sera saisie du dossier. Les pouvoirs publics veulent s'assurer que cet accord ne posera problème ni aux actionnaires privés actuels de Bull ni aux candidats intéressés par la privatisation future du constructeur informatique. La privatisation de Bull doit se faire par cession de gré à gré. L'appel d'offres devrait être lancé courant novembre.

ACQUISITION

BRISTOL-MYERS SQUIBB réalise le rachat d'UPSA. – Le groupe américain Bristol-Myers Squibb (BMS) a annoncé, mardi 20 septembre, la réalisation de l'acquisition du groupe français UPSA, qui commercialise les célèbres comprimés effervescents. Le projet de rachat, annoncé au cours de l'été (*le Monde* du 20 juillet), a reçu le feu vert de la Commission européenne le 7 septembre. BMS reprend l'intégralité des usines du groupe dans la région d'Agen (UPSA est le premier employeur du Lot et Garonne) et s'est engagé à maintenir les 1 900 emplois pendant trois ans. UPSA est le premier producteur et distributeur d'antalgique en France et a été le premier à introduire le paracétamol effervescent (Efferalgan) en 1972. Le groupe familial dirigé par Nicole Bru avait ouvert son capital en 1990 à BMS, à hauteur de 45 %. UPSA a réalisé en 1993 un chiffre d'affaires d'environ 2 milliards de francs. La société va adopter une structure à directoire et conseil de surveillance. Nicole Bru devrait être nommée à la tête du conseil de surveillance tandis que Jacques Dardaud, président de Bristol-Myers France, prendra la présidence du directoire.

SOCIAL

MAJORETTE embauche un an après son rachat par Idéal Loisirs. – Un an après sa reprise par le groupe Idéal Loisirs, le constructeur lyonnais de voitures miniatures Majorette, qui avait déposé son bilan, renoue avec l'embauche en France. L'entreprise compte maintenant 550 salariés permanents alors que le repreneur n'avait pu maintenir, en mai 1993, que 493 contrats de travail sur 650. A ce décompte s'ajoutent 130 saisonniers, employés de juin à septembre, et une vingtaine de contrats d'intérim, en moyenne annuelle. Le chiffre d'affaires de Majorette devrait atteindre 1,3 milliard de francs, en 1994, avec 947 salariés dans le monde (300 personnes en Thaïlande et 55 au Portugal). L'entreprise bénéficie d'un plan de développement estimé à près de 50 millions de francs. Son retour à la cotation boursière n'est pas envisagé. La nouvelle société entend reprendre le deuxième rang mondial parmi les constructeurs de voitures miniatures et d'accessoires susceptibles de les accompagner (garages, tapis électroniques, etc.) – *(Bureau régional.)*



MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DE PARIS DU 21 SEPTEMBRE

Liquidation : 23 septembre
Taux de report : 5,50

Cours relevés à 11 h 15
CAC 40 : −0,69 % (1906,05)

Règlement mensuel

Comptant (sélection)

Obligations

Actions

Étrangères

Hors-cote (sélection)

Second marché (sélection)

Sicav (sélection) 20 septembre

Marché des Changes

Cours indicatifs	Cours préc.	Cours 20/09	Cours des billets achat	Cours des billets vente
Etats Unis (1 usd)	5,2815	5,3175	4,95	5,55
Ecu	6,5175	6,5285	—	—
Allemagne (100 dm)	341,7400	341,9200	330	354
Belgique (100 F)	16,6020	16,6135	16	17,10
Pays-Bas (100 fl)	304,7600	304,9900	292	314
Italie (1000 lires)	3,3780	3,3910	3,13	3,60
Danemark (100 krd)	86,6600	86,9200	82	90,30
Irlande (1 iep)	8,2040	8,2485	7,65	8,40
Gde-Bretagne (1 L)	8,3105	8,3500	7,80	8,65
Grèce (100 drachmes)	2,2445	2,2485	2,05	2,60
Suisse (100 f)	411,6500	412,8500	397	421
Suède (100 krs)	71,1000	71,0300	64	74
Norvège (100 k)	77,9400	78,0200	73	82
Autriche (100 sch)	48,5570	48,5840	47,10	50,20
Espagne (100 pes)	4,1180	4,1295	3,85	4,45
Portugal (100 esc)	3,3550	3,3650	3	3,70
Canada (1 $ can)	3,9059	3,9512	3,55	4,15
Japon (100 yens)	5,3581	5,4040	5,10	5,45

Marché libre de l'or

Monnaies et devises	Cours préc.	Cours 20/09
Or fin (kilo en barre)	66100	66900
Or fin (en lingot)	66300	67200
Napoléon (20f)	380	384
Pièce Fr (10 f)	300	—
Pièce Suisse (20 f)	385	389
Pièce Latine (20 f)	381	386
Souverain	490	489
Pièce 20 dollars	2560	2520
Pièce 10 dollars	1280	1280
Pièce 5 dollars	850	—
Pièce 50 pesos	2470	2480
Pièce 10 florins	398	403

Matif (Marché à terme international de France)

20 septembre 1994

NOTIONNEL 10 %
Nombre de contrats estimés : 224 472

Cours	Mars 95	Juin 95	Déc. 94
Dernier	109,24	109,42	110,08
Précédent	110,10	109,42	110,80

CAC 40 A TERME
Volume : 45 119

Cours	Sept. 94	Oct. 94	Nov. 94
Dernier	1925	1935	—
Précédent	1927	1936,50	1944

RÈGLEMENT MENSUEL (1)

Lundi daté mardi : % de variation 31/12 - Mardi daté mercredi : montant du coupon - Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon - Jeudi daté vendredi : compensation - Vendredi daté samedi : quotités de négociation

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux Li = Lille
Ly = Lyon M = Marseille
Ny = Nancy Ns = Nantes

SYMBOLES

1 ou 2 = catégorie de cotation - sans indication catégorie 3 - * valeur éligible au PEA
■ coupon détaché - ● droit détaché - ◇ cours du jour - ◆ cours précédent
o = offert - d = demandé - ↓ offre réduite - ↑ demande réduite - # contrat d'animation

CARNET

Décès

– Les familles,
Bongiorno,
Velter,
Ewenczyk,
Royer,
Cande,
ont la douleur de faire part du décès de

Catherine BONGIORNO
née Velter,

survenu le 11 septembre 1994 à l'âge de quarante-deux ans.

Une inhumation a eu lieu dans la plus stricte intimité familiale le 15 septembre 1994.

– Mme André Braunschweig,
son épouse, et ses enfants,
M. et Mme Jean-Michel Braunschweig,
son fils et sa *belle-fille*.
M. et Mme Stéphane Braunschweig,
M. et Mme Julien Braunschweig,
ses petits-enfants,
Lila et Ariane,
ses arrière-petites-filles,
Catherine, Pierre, Virginie et Hugues,
ses beaux-enfants
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. André BRAUNSCHWEIG,
président honoraire
de la chambre criminelle
de la Cour de cassation,
président d'honneur de l'USM,
vice-président de la commission consultative des droits de l'homme,
officier de la Légion d'honneur,

survenu à Paris, le 20 septembre 1994, à l'âge de soixante-dix-huit ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 23 septembre, à 8 h 30, en l'église Saint-Lambert de Vaugirard, *place Gerbert, Paris-15e*.

L'inhumation aura lieu au cimetière du *Montparnasse*, dans le caveau de famille.

Cet avis tient lieu de faire-part.

5, place Adolphe-Chérioux,
Paris-15e.

15, rue Méchain,
Paris-14e.

– Le président et les membres du conseil national de l'*Union syndicale* des magistrats (USM)
ont la tristesse de faire part du décès de

André BRAUNSCHWEIG
président de chambre honoraire
à la Cour de cassation,
président d'honneur
et fondateur de l'USM,

à Paris, le 20 septembre 1994.

La cérémonie religieuse sera célébrée le 23 septembre, à 8 h 30, en l'église Saint-Lambert, place Gerbert (Paris-15e).

– Le président et les membres de la Commission nationale consultative des *droits de l'homme* ont la tristesse de faire part de la disparition du vice-président de la Commission,

M. André BRAUNSCHWEIG,

décédé le 20 septembre 1994 à Paris.
(Lire page 12.)

– Mme Henriette Daniélou,
son *épouse*,
Ses enfants et petits-enfants,
Ses sœur, beaux-frères, *belles-sœurs*,
neveux et nièces,
Toute sa famille et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Sébastien DANIÉLOU,
officier en chef
des équipages de la flotte,
officier de la *Légion* d'honneur,
officier dans l'ordre
du Mérite maritime,
combattant volontaire
de la guerre 1914-1918,

survenu le 14 septembre 1994, dans sa quatre-vingt-treizième année.

Priez pour lui !

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 22 septembre, à 10 h 30, en l'église Sainte-Jeanne-de-Chantal, porte de Saint-Cloud, Paris-16e.

L'inhumation, précédée d'une cérémonie religieuse, aura lieu à Saint-Pol-de-Léon (Finistère), le mercredi 28 septembre, *à 14 h 30*.

Il a espéré les prières de ses parents *et amis, en leur demandant* de bien vouloir unir dans la même pensée le souvenir de son fils,

Roger,

décédé le 8 janvier 1986.

– M. et Mme Michel Dietschy,
leurs enfants et petits-enfants,
M. Pierre Dietschy,
Mme Pierre-André Vitali,
et ses enfants,
ont la douleur de faire part du rappel à *Dieu de*

Mme Camille DIETSCHY
née Claude Picard,

survenu le 18 septembre 1994.

Les obsèques auront lieu le jeudi 22 septembre, à 16 heures, en l'église Saint-Symphorien de Versailles.

– Danièle et André Meillaud,
Marie-France et François Chedru,
ses enfants,
Nathalie, Muriel, Pierre, Patrick, Delphine, Claire et Mathilde,
ses petits-enfants,
Alexandre, *Marine* et Capucine,
ses arrière-petits-enfants,
Les familles Meillaud, Chedru, *Henry*, Josserand,
ont le chagrin de faire part du décès de

Mme Georgette FRISCH
née Henry,

dans sa quatre-vingt-onzième année, le 19 septembre 1994.

La cérémonie religieuse sera célébrée dans l'intimité à *Boësses (Loiret)* le 22 septembre 1994.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Gérard Père et Fils,

a le profond regret de faire part du décès de

M. Gérard KELPENTIDJIAN,
fondateur de la Maison.

La cérémonie religieuse aura lieu le jeudi 22 septembre, à 10 heures, en la *basilique Notre-Dame*, à Genève (Suisse).

– Mme Albert Marcenet,
son *épouse*,
Christiane et Michel Dolidier,
Christian et Claire Marcenet,
ses *enfants*,
ont l'immense douleur de faire part du décès de

M. Albert MARCENET,
député honoraire,
ancien maire
de Châteauneuf-sur-Loire,

survenu le 19 septembre 1994, muni des sacrements de l'Eglise, dans sa *soixante-seizième année*.

La cérémonie religieuse aura lieu le samedi 24 septembre à 11 h 30 en l'église de Germigny-des-Prés (Loiret) suivie de l'inhumation à Châteauneuf-sur-Loire.

8, avenue Albert-Viger,
45110 Châteauneuf-sur-Loire.

[Né le 19 octobre 1918 à Champvoux, dans la *Nièvre*, Albert Marcenet a été inspecteur de l'enseignement technique, puis chef du personnel aux *usines Simca. Secrétaire général du RPF pour la* région parisienne, puis pour la Seine et la Seine-et-Marne, entre 1947 et 1954, il a participé, en octobre 1958, à la fondation de l'UNR, dont il a été membre du comité central jusqu'en 1962. En *1958 et en 1962, il a été élu député de la Seine.* Il perd son siège en 1967, mais est réélu député *(UDR)* de Paris un an *plus tard*. Entre-temps, il est devenu membre du comité central de l'UD-Ve République (1967) puis de l'UDR (1968). Plusieurs fois candidat malheureux aux élections municipales de Paris, il a été maire de *Châteauneuf-sur-Loire (Loiret)* de 1983 à 1989.]

– Nicole Rascol,
son épouse,
Elisabeth Rascol,
sa fille,
Sa famille,
Et ses *proches* amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Norbert RASCOL

survenu le 16 septembre *1994*.

Les obsèques auront lieu le jeudi 22 septembre 1994 à 14 heures en l'église Sainte-Cécile, 44, rue de l'Est à Boulogne (*Hauts-de-Seine*).

– Jeanne et Jacques Seebacher,
Et leur famille,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme MENESES JIMENEZ,
« Cristina ».

L'inhumation a eu lieu le 25 août à Pelayos de la Presa (Madrid).

– *L'Association régionale des enseignants de langues anciennes de Paris et sa région (ARELAP),*
a la tristesse de faire part du décès de sa trésorière et cofondatrice,

Nicole MONCHATRE,

survenu *le 17 juillet* 1994.

– Le président, les membres du conseil *d'administration et le personnel* de l'Institut de biologie physico-chimique,
ont la tristesse de faire part du décès du

professeur Claude PAOLETTI,
administrateur de l'Institut
de biologie physico-chimique,

survenu le 16 septembre 1994, et s'associent *au deuil de la famille*.

Avis de messes

– Une messe sera célébrée le mercredi 28 septembre 1994, à 18 heures, en *l'église* Saint-Sulpice, 75006 Paris, à l'intention de

M. Louis
BORDEAUX MONTRIEUX,

rappelé à Dieu le 7 septembre 1994.

– En souvenir de

Anne CELLIER,

une messe sera célébrée le samedi 24 septembre 1994, à 10 heures, en la chapelle de l'institut de l'Assomption, 4, *rue* de Lubeck, 75116 Paris.

– Une messe sera célébrée le *mardi* 27 septembre 1994, à 19 heures, en l'église Saint-Pierre-de-Chaillot, 33, avenue Marceau, Paris, à l'intention de

Philippe de MONTREMY,

retourné à Dieu le 16 août 1994.

Messes anniversaires

– A l'occasion du premier anniver*saire de la mort de*

William MILITAO,

une messe sera célébrée le vendredi 30 septembre 1994, à 12 heures, en l'église Saint-Joseph, 50, avenue Hoche, 75008 Paris.

Anniversaires

– Pour le treizième anniversaire de la disparition de

Robert CYPKIN,
médaille de l'aéronautique,

une pensée est demandée à ceux qui l'ont connu et aimé.

AUTOMOBILE

Citroën n'aime pas le roulis

A trois semaines du Mondial de l'automobile Citroën vient de présenter une version nouvelle de la Xantia, baptisée Activa et dotée d'un système qui supprime le roulis en virage. Pour *une large part, la marque aux* chevrons gomme, grâce à ce procédé, l'une des caractéristiques *désagréables* des voitures trop confortables. Après la suspension hydractive lancée *avec la XM en 1989 et montée* sur les modèles haut de gamme de la Xantia en 1993, cet apport constitue, à l'*usage*, une amélioration supplémentaire de la tenue de route de la voiture, considérée déjà comme exceptionnelle.

Le système Citroën de contrôle actif du roulis (SC.CAR) utilise deux des cinq capteurs de la *suspension hydractive* pour fonctionner. Il s'ajoute donc à une suspension déjà automatique et qui adapte, avec *l'électronique, le comportement* de la carrosserie de l'automobile aux conditions de roulage (vitesse, chargement du véhi*cule, configuration de la route,* état du revêtement, etc.). Cette suspension joue, pour la flexibilité, sur la modification du *volume du gaz contenu dans* des sphères et sur lesquels est posée la carrosserie, et pour l'amortissement, sur le nombre des *amortisseurs* chargés de laminer, c'est-à-dire de freiner, le passage d'un liquide hydraulique. Un calculateur gère le tout, et la limitation du roulis est alors obtenue grâce à deux barres antidévers.

Le nouveau *système* mis au point par Citroën va plus loin et permet de maintenir en toutes *circonstances* la carrosserie de la voiture en position horizontale. Les informations données au *calculateur sur l'angle* et la vitesse de rotation du volant de direction comme sur l'allure de la voiture *modifient la raideur* du roulis en agissant sur une électrovanne. Deux vérins, une *sphère hydraulique supplémentaire*, un correcteur antidévers et des biellettes se chargent d'exécuter les ordres, pour peu *que la gîte excède un demi-degré*... C'est tout simple, si l'on peut dire.

Cette innovation technique sera disponible au début de 1995 sur la Xantia livrée avec le moteur de 1 998 cm³ à 16 sou*papes et bien sûr équipée d'une* suspension hydractive. Ce choix de motorisation n'est pas parfait car, si le comportement *routier de la voiture apparaît* effectivement amélioré au point de ne plus laisser le moindre doute sur l'efficacité du sys*tème, les ressources, parfois* bruyantes, du groupe moteur, apparaissent un peu faiblardes.

La Xantia Activa sera *commercialisée aux environs* de 190 000 F. Le plaisir de « virer à plat » coûte cher et peut-être *bien aussi la sécurité*.

CLAUDE LAMOTTE

MÉTÉOROLOGIE

TEMPS PRÉVU LE JEUDI 22 SEPTEMBRE VERS MIDI

METEO FRANCE

LÉGENDE
ENSOLEILLÉ — TRÈS NUAGEUX OU COUVERT — AVERSES
ÉCLAIRCIES PEU NUAGEUX — PLUIE OU BRUINE — ORAGES
NUAGEUX COURTES ÉCLAIRCIES — NEIGE — BRUMES ET BROUILLARD — SENS DE DÉPLACEMENT

Jeudi : de nombreuses pluies sur le Sud. – Sur les *régions allant de la Haute-Normandie* au Nord et aux Ardennes, la journée se passera sous une alternance de passages nuageux et de belles éclaircies. *Un peu* plus au sud, de la Bretagne au Centre, à l'Ile-de-France, à la Bourgogne et au Nord-Est, la couverture nuageuse sera plus importante et les apparitions du soleil se raréfieront au fil des heures.

Ailleurs, c'est-à-dire sur une grande moitié sud du pays et *la Corse, la temps restera couvert toute la* journée avec des chutes de pluie modérées. Ces précipitations seront très importantes sur le Languedoc-Roussillon, *principalement sur les versants sud des* Cévennes.

Le vent de nord-est sera modéré en Manche et sur *la Bretagne. Sur le golfe du Lion, le vent de sud-est* soufflera fort, de même que le vent d'autan et le vent d'est entre la Corse et le continent, avec des rafales *atteignant de 80 à 90 km/h*.

Les températures matinales seront de l'ordre de 7 à 10 degrés sur la moitié nord, et de 9 à 15 degrés sur la *moitié sud et jusqu'à 18 degrés près de la Méditerranée*. L'après-midi, le mercure avoisinera de 16 à 20 degrés au nord, de 17 à 21 degrés au sud et entre *20 et 24 degrés le long du pourtour méditerranéen*.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)

TEMPÉRATURES
maxima - minima

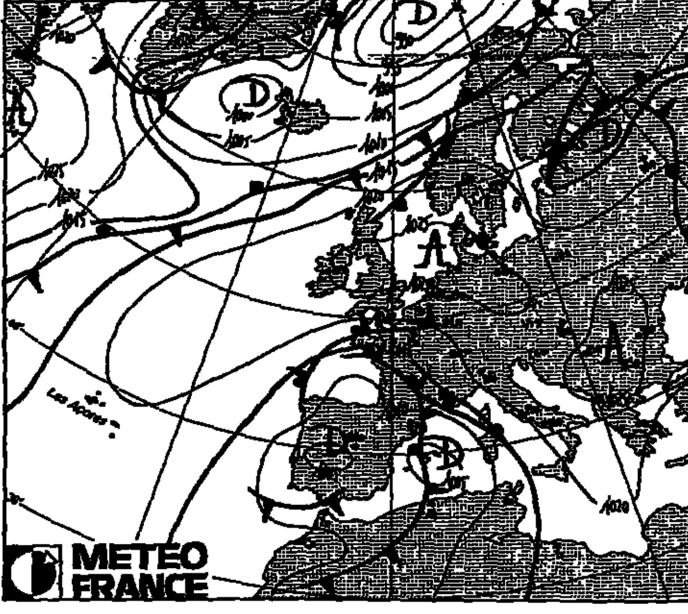
FRANCE	
AJACCIO	19/15
BIARRITZ	18/11
BORDEAUX	19/10
BOURGES	17/11
BREST	15/9
CAEN	16/6
CHERBOURG	16/7
CLERMONT-FER.	18/9
DIJON	13/10
GRENOBLE	16/12
LILLE	12/11
LIMOGES	14/9
LYON, BRON	15/11
MARSEILLE	17/13
NANCY	15/11
NANTES	19/6
NICE	20/11
PARIS	16/10
PAU	18/10
PERPIGNAN	22/13
POINTE-A-PITRE	32/25
RENNES	18/8
ST-ETIENNE	16/10
STRASBOURG	17/12
TOULOUSE	22/11
TOURS	19/9

ÉTRANGER	
ALGER	29/14
AMSTERDAM	12/10
ATHENES	30/19
BANGKOK	34/27
BARCELONE	23/14
BELGRADE	18/11
BERLIN	16/11
BRUXELLES	11/10
COPENHAGUE	16/10
DAKAR	31/26
DUBLIN	14/10
GENEVE	12/11
ISTANBUL	31/22
JERUSALEM	29/17
LE CAIRE	33/24
LISBONNE	23/14
LONDRES	17/9
LOS ANGELES	23/17
LUXEMBOURG	13/9
MADRID	28/11
MARRAKECH	36/19
MEXICO	23/12
MILAN	20/12
MONTREAL	24/11
MOSCOU	18/8
NAIROBI	24/13
NEW-DELHI	34/22
NEW-YORK	27/14
PALMA-DE-MAJ.	26/16
PEKIN	26/11
RIO-DE-JANEIRO	–/–
ROME	21/14
HONGKONG	30/26
SEVILLE	35/17
SINGAPOUR	34/26
STOCKHOLM	16/10
SYDNEY	20/10
TOKYO	31/22
TUNIS	28/16
VARSOVIE	12/11
VENISE	21/11
VIENNE	16/12

Valeurs extrêmes relevées entre le 20-9-1994 à 6 heures TUC et le 21-9-1994 à 6 heures TUC

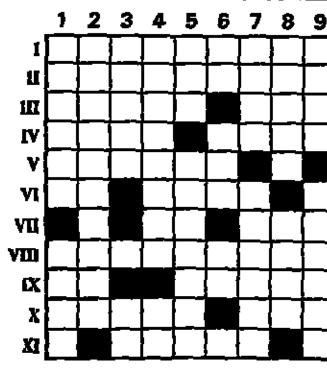
TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

PRÉVISIONS POUR LE 23 SEPTEMBRE 1994 A 0 HEURE TUC



MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6393



HORIZONTALEMENT

I. Peut réjouir ceux qui aiment le cochon. – II. Qui a donc suivi. – III. Comme une galère. Ville de *Serbie*. – *IV. De miel, quand on* prend la moitié. Comme une mauvaise imitation. – V. Restaura le Temple. – VI. Un peu de tabac. Vit sur un grand pied. – *VII. Possessif. A parfois besoin d'une rectification*. – VIII. Quand elle boude, ça ne marche plus. – IX. Une personne. Qui demandent de bonnes dents. – X. Ville de Belgique. Un *point*. – *XI. Passés à l'huile*.

VERTICALEMENT

1. Quand il est faux, *ne fait* pas un pli. Il faut parfois beaucoup courir pour arriver au septième. – 2. *La dernière classe*. – 3. Poste de ravitaillement. Lettres pour annoncer qu'on ne répond plus. – 4. *Grande* vitesse. Quelque chose de joli. – 5. *Durée variable*. Condamnable quand il est de *famille*. – 6. Conjonction. Dans un alphabet étranger. Caché. – 7. On y produit *beaucoup de lentilles*. A deux, forment une voie. – 8. Un gros os. Fortunées, elles ont *changé de nom*. – 9. *Anneau*. Mot indiquant que l'air est assez vif.

Solution du problème n° 6392
Horizontalement

I. Entremets. – II. Tirelire. – III. Ineffable. – IV. Crésus. – V. Ho ! Me. – VI. Epeires. – VII. Laudes. Tu. – VIII. *Loris*. Tir. – IX. En. Rideau. – X. Manière. – XI. Biset. Es.

Verticalement

1. *Etincelles*. – 2. *Nin. Paon*. – 3. Trécheur. Mi. – 4. Refroidiras. – 5. Elfe. Résine. – 6. Miasmes. Dit. – 7. Erbues. Tee. – 8. Tels. Tiare. – 9. Courues.

GUY BROUTY

RADIO-TÉLÉVISION

MERCREDI 21 SEPTEMBRE

TF 1

13.40 **Série : Premiers baisers.**
14.10 **Club Dorothée.**
16.20 **Série : Le Miel et les Abeilles.**
17.50 **Série : Hélène et les garçons.**
18.20 **Série : Les Filles d'à côté.**
18.55 **Série : Rick Hunter, inspecteur choc.**
19.50 **Divertissement : Le Bébête Show** (et à 0.25).
20.00 **Journal, La Minute hippique et Météo.**
20.45 **Magazine : Perdu de vue.** Présenté par Jacques Pradel. Les oubliés ; Es-tu toujours vivant ? Réponds-moi ; Retrouvailles ; Disparition de mineur ; Appel ; Souviens-toi.
22.55 ▶ **Magazine : *Grands reportages.*** D'Henri Chambon. Les Trottoirs de Paris. 2. L'Enfer d'une mère, de Jean-Michel Carré.
0.05 **Magazine : Les Rendez-vous de l'entreprise.** Invité : Serge Dassault, président de Dassault Aviation.

FRANCE 2

13.45 **Chalu Maureen** (et à 14.40). Chipangali ; Les séries à la carte ; Les dessins animés.
13.50 **Série : *L'Equipée du Poney Express.***
17.20 **Série : Cooper et nous.**
17.45 **Série : La Fête à la maison.**
18.10 **Jeu : Que le meilleur gagne** (et à 3.15).
18.45 **Magazine : Studio Gabriel** (et à 19.25). Présenté par Michel Drucker. Invités : Indra et David Copperfield.
19.20 **Flash d'informations.**
19.55 ***Tirage du Loto*** (et à 20.50).
19.59 **Journal, Journal des courses et Météo.**
20.55 ▶ **Téléfilm : Passé sous silence.** D'Igaal Niddam.
22.40 **Magazine : Bas les masques.** *Présenté par Mireille Dumas.* Supporters : à la vie, à la mort.
23.50 **Journal et Météo.**
0.15 **Magazine : Le Cercle de minuit.** Présenté par Laure Adler. Spécial jardins, à l'occasion du Festival international des jardins à Chaumont-sur-Loire et du colloque « l'Art des jardins, art et lieu de mémoire », à Vassivières.

FRANCE 3

13.10 **Téléfilm : *Le Mystère du ranch.*** D'Andy Tennant.
14.50 **Série : La croisière s'amuse.**
15.40 **Série : Magnum.**
16.30 **Les Minikeums.**
17.45 **Magazine : Une pêche d'enfer** en direct de Bordeaux. Invité : Stéphane Traineau.
18.25 **Jeu : Questions pour un champion.**
18.50 **Un livre, un jour.** *Une fin de siècle,* de François Reynaert.
19.00 **Le 19-20 de *l'information.*** De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 **Dessin animé : Batman.**
20.35 ▶ **Tout le sport.**
20.45 **INC.**
20.50 **Magazine : La Marche du siècle.** Présenté par Jean-Marie Cavada. Etats d'urgence. Rwanda : autopsie d'un génocide. Reportages d'Hervé Brusini, Bruno Le Dref, Dominique Tierce, Pascal Richard, Jean-Thomas Ceccaldi, Jean-Marie Lemaire, Sylvie Coma, Olivier d'Angely.
22.30 **Météo et Journal.**
23.00 **Mercredi chez vous.** Programme des télévisions régionales.

CANAL +

13.35 **Décode pas Bunny.**
14.30 **Dessin animé : Léa et Gaspard.**
14.35 **Documentaire : Animaux de toutes les Russies.**
15.05 **Le Journal du cinéma.**
15.10 **Téléfilm : Injustes noces.** De Waris Hussein.
16.45 **Dessin animé : Les Simpson.**
17.10 **Les Superstars du catch.**
18.00 **Canaille peluche.** Doug.

— En clair jusqu'à 21.00 —

18.30 **Ça cartoon.**
18.40 **Magazine : Nulle part ailleurs.** Présenté par Jérôme Bonaldi, puis, à 19.10, par Philippe Gildas et Antoine de Caunes. Invitées : Anne Parillaud et Béatrice Dalle.
19.20 **Magazine : Zérorama.** Présenté par Daisy d'Errata, Eric Laugerias, Marianne Nizan, Albert Algoud, Christophe Bertin, José Garcia, Karl Zéro.
19.55 **Magazine : Les Guignols.**
20.30 **Le Journal du cinéma du mercredi.**
21.00 **Cinéma : Mr. Baseball.** □ Film américain de Fred Schepisi (1992).
22.40 **Flash d'informations.**
22.50 **Cinéma : Hélas pour moi.** ■■ Film franco-suisse de Jean-Luc Godard (1992). *Somptueux poème visuel.*
0.10 **Cinéma : La P'tite Arnaqueuse.** □ Film américain de John Hughes (1991).

ARTE

— Sur le câble jusqu'à 19.00 —

17.00 **Série : Belphégor.** *De Claude Barma (rediff.).*
17.25 **Magazine : Transit.** Présenté par Daniel Leconte. Les juifs à Berlin (rediff.).
18.20 **Court métrage : Eksamen.** D'Eddie Thomas Petersen (rediff.).
18.25 **Court métrage : Bal de printemps** (rediff.).
18.30 **Chronique : Le Dessous des cartes.** De Jean-Christophe Victor. Aménager notre territoire. 1. La France telle qu'elle est (rediff.).
19.00 **Magazine : Confetti.** Présenté par Alex Taylor et Annette Gerlach.
19.30 **Magazine : Mégamix.** Présenté par Martin Meissonnier. *Addis-Abeba, jour de Pâques* ; Les nuits de Paris ; Urban Dance Squad ; DCC contre mini-disc ; Swell ; Les *colonies qui chantent* ; Nonnes Troppo.
20.30 **8 1/2 Journal.**
20.40 **Documentaire : Viva Verdi !** De Mark Elder et Barrie Gavin. Extraits d'opéras mis en scène par David Alden. Avec les Chœurs et l'Orchestre de l'English National Opera. *Ecrit et présenté par Mark Elder, ancien directeur musical de l'English National Opera, ce film retrace la vie du compositeur, de ses origines modestes à Roncole jusqu'à la maturité avec la « trilogie »* (Rigoletto, le Trouvère, la Traviata). *De l'étudiant avide de savoir au compositeur novice abattu par la mort de sa jeune épouse et de ses deux enfants, la gloire avec* Nabucco, *le député au Parlement...*
23.10 **Cinéma : Boudu sauvé des eaux.** ■■■ Film français de Jean Renoir (1932) (80 min).

M 6

13.30 **M 6 Kid.** Prostars ; 20.000 lieues dans l'espace ; Rahan ; La Petite Boutique des horreurs ; Conan l'aventurier.
16.15 **Magazine : Fax'O** (et à 0.45). *Les tubes de l'été ; Jurassic* Stones ; Oasis ; Mylène Farmer.
17.00 **Variétés : Multitop.**
17.35 **Série : *Les deux font la loi.***
18.10 **Série : Agence Acapulco.**
19.00 **Série : Code Quantum.**
19.54 **Six minutes d'informations, Météo.**
20.00 **Série : Notre belle famille.**
20.35 **Magazine : Ecolo 6** (et à 1.30). Elf invente la machine à laver les oiseaux.
20.45 **Téléfilm : L'Amour assassin.** D'Elisabeth Rappeneau.
22.25 **Téléfilm : *Roses mortelles.*** De Sam Irvin.
0.05 **Magazine : Sexy Zap.**

FRANCE-CULTURE

20.00 **Musique : Le Rythme et la Raison.** Bernstein et la *France.*
20.30 **Tire ta langue.** Eric Vial (les Noms de villes et de villages), Alain Duchesne et Thierry Legay (Dictionnaire des racines des langues européennes).
21.32 **Correspondances.** Des nouvelles de la Belgique, du Canada et de la Suisse.
22.00 **Communauté des radios publiques de langue française.** La nouvelle réalité immigrante.
22.40 **Les Nuits magnétiques.** *Ecrire, exister (2).*
0.05 **Du jour au lendemain.**
0.50 **Coda.** Inventaires (3).

FRANCE-MUSIQUE

20.05 **Concert** (donné *le 18 juin à Houdan*) : Œuvres de Titelouze, Cornet, Correa de Arauxo, Marchand, par Bernard Foccroule, *orgue.*
22.35 **Soliste.** Salvatore Accardo, violon.
23.00 **Ainsi la nuit.** Quatuor à cordes n° 3 en mi bémol majeur op. 12, de Mendelssohn.
0.05 **Jazz vivant.** Par André Francis. Nouvelle génération du jazz français : les trios de Florence Melnotte, Pierick Hardy, Yasid Bahri ; le groupe « Le 4 » de Cyril Guiraud et « L'Oppossum Gang » de Pascal Lacore.

Les interventions à la radio

France-Inter, 19 h 20 : « Chirac-Balladur : débat ou *combat ?* », *avec Jean-Louis* Debré, secrétaire général adjoint du RPR, député de l'Eure, (« *Objections* »).

IMAGES — DANIEL SCHNEIDERMANN

Chez Durand

DE soir en soir s'instaure un *rendez-vous, celui* de Guillaume Durand, sur la chaîne câblée LCI, à 19 *heures. A l'heure où Drucker* et Gildas assurent tapageusement la promotion des disques *et des films de la semaine,* se renvoyant d'un plateau l'autre, comme au ping-pong, les *mêmes enthousiastes délégués* du show-business, on pousse la porte de LCI comme celle *d'un bistrot certes branché,* mais avantageusement situé sur le chemin du foyer. On sait *qu'on y retrouvera l'écho de* préoccupations familières, et que le nuage de fumée aura la *couleur de la journée écoulée.*

Peut-être, d'ailleurs, revient-on sur LCI moins pour *ce qu'on y trouve que pour ce à* quoi l'on échappe : les rires de commande, les ponctuations musicales, l'insupportable enjouement des chroniqueurs, avec leur besace pleine de *riens. Mais peu importent* les secrets de l'alchimie. Il y a désormais un « chez Durand », *comme un « chez Pivot » ou un* « chez Ockrent » et, quelques semaines à peine après l'ouverture, *cela constitue déjà une* manière de succès.

Durand lui-même s'est *adapté. Naguère, il beuglait.* Il redécouvre la simple parole. Quel repos ! Chez Durand, *donc, cause-t-on les yeux dans* les yeux ? Pas tout à fait. Entre le présentateur et son commen*sal d'un jour s'insinue chaque* soir un troisième invité, qui n'est pas le moins inattendu sur un plateau de télévision : le *temps. De sept à huit, grâce à la* relative confidentialité du câble, on a le temps, et ça change *tout. Et le temps s'ins*talle, comme chez lui, bourre sa pipe, prend ses aises, enfile ses *charentaises. A mi-chemin des* secondes saccadées du 20 heures et de l'éternité *languide d'ARTE, nous voici dans* un étrange temps de radio filmée, le temps de la conversa*tion et des civilités, le temps de* dire bonjour, comment allez-vous, de s'attarder sur un sujet, *de répéter une question en* toute innocence, comme si on n'avait pas entendu la réponse, *comme si les caméras étaient* absentes.

Interrogeant Charles Millon, *par exemple, sur l'affaire* Longuet, Durand introduisait son affaire par une question géné*rale sur les méfaits de la corrup*tion, sachant bien qu'il avait tout loisir, ensuite, de resserrer l'angle. Certes, la coupure du flash de 19 h 30 subsiste. Ainsi M. Millon fut-il interrompu en *pleine colère contre François* Mitterrand. Il souhaitait développer deux points. D'abord, *explique-t-il, le président réécrit* l'Histoire à l'aune de son par*cours, il contribue à réhabiliter* Vichy. Mais l'heure du flash sonnait. On en reparle tout à l'heure, promit Durand. Après *le flash, on passa à autre chose.* On ne connaîtrait jamais le second point. « Chez Durand » *subsistent tout de même aux* murs quelques souvenirs du temps de la télévision.

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas *manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.*

JEUDI 22 SEPTEMBRE

TF 1

6.00 **Série : Passions.**
6.30 **Club mini Zig-Zag.** Alfred J. Kwak.
6.58 **Météo** (et à 7.13, 8.28).
7.00 **Journal.**
7.15 **Club Dorothée avant l'école.** Adorable Creamy ; Jem ; Dragon Ball ; Clip.
8.30 ***Télé-shopping.***
9.00 **Feuilleton : Haine et passions.**
9.40 **Série : Riviera.**
10.20 **Série : Le Destin du docteur Calvet.**
10.50 **Série : Tribunal.**
11.20 **Jeu : La Roue de la fortune.**
11.50 **Jeu : Une famille en or.**
12.20 **Jeu : Le Juste Prix.**
12.50 **Magazine : A vrai dire.**
13.00 **Journal, Météo et Tout compte fait.**
13.35 **Feuilleton : Les Feux de l'amour.**
14.30 **Série : Côte Ouest.**
16.20 **Série : Le Miel et les Abeilles.**
16.50 **Club Dorothée.** Salut les Musclés ; Arnold et Willy ; Les infos de Cyril Drevet ; Clip ; Jeux.
17.50 **Série : *Hélène et les garçons.***
18.20 **Série : Les Filles d'à côté.**
18.55 **Série : Rick Hunter, inspecteur choc.**
19.50 **Divertissement : Le Bébête Show** (et à 0.45).
20.00 **Journal, Tiercé, La Minute *hippique et Météo.***
20.50 **Jeu : Disneyland Express.** Présenté par Fabrice et Adeline. Avec Cyril Neveu, Carlos, Nathalie Simon, Sophie Lafortune, Greg Hansen, Edgar Grospiron, Fiona Gélin, Sophie Favier, Pierre Cosso, Philippe Monnet, Olivier Chiabodo, Danielle Gilbert.
22.35 **Magazine : *Sans aucun doute.*** Présenté par Julien Courbet avec la participation de Sophie Favier et Marie Lecoq. Jusqu'où les preuves recueillies par un détective privé sont-elles recevables en justice ? Que faire lorsque l'on reçoit une facture de téléphone d'un montant exorbitant ; où commence et où s'arrête la reconnaissance de *non-assistance à personne* en danger ? Témoignage de M. Guillier sur le drame du Mont-Saint-Michel.
23.55 **Série : *Paire d'as.*** Vaudou.
0.50 **Journal et Météo.**
1.00 **Feuilleton : Cités à la dérive** (6e épisode).
1.55 **TF 1 nuit** (et à 2.55, 3.55, 4.30).
2.00 **Documentaire : Histoires naturelles** (et à 5.05). Aveyron, l'eau à la bouche.
3.00 **Documentaire : La Pirogue.**
4.00 **Documentaire : L'Aventure des plantes.** L'apprenti-soricer.
4.35 **Musique.**

FRANCE 2

6.00 **Dessin animé.**
6.05 **Feuilleton : Monsieur Belvédère.**
6.30 **Télématin.** Avec le journal à *7.00, 7.30, 8.00.*
8.30 **Feuilleton : Amoureusement vôtre.**
9.00 **Feuilleton : Amour, gloire et beauté.**
9.25 **Magazine : Matin bonheur.** Thème : la vie privée des personnes publiques.
11.10 **Flash d'informations.**
11.15 **Jeu : Motus.**
11.45 **Jeu : Pyramide** (et à 4.40).
12.20 **Jeu : Combien tu paries ?**
12.50 **Météo** (et à 13.35).
12.55 **Loto, Journal et Bourse.**
13.40 **INC.**
13.45 **Série : L'As de la crime.**
14.40 **Série : *Dans la chaleur de la nuit.***
15.30 **Tiercé, en direct de Maisons-Laffitte.**
15.45 **Variétés : La Chance aux chansons** (et à 5.15). Les chanteurs d'orchestres.
16.40 **Jeu : *Des chiffres et des lettres.***
17.10 **Série : Cooper et nous.**
17.40 **Série : La Fête à la maison.**
18.10 **Jeu : Que le *meilleur gagne*** (et à 4.10).
18.50 **Magazine : Studio Gabriel** (et à 19.25). *Présenté par Michel Drucker.* Invités : Céline Dion, Elie et Dieudonné, Luc Plamondon.
19.20 **Flash d'informations.**
19.59 **Journal.** Invité : Valéry Giscard d'Estaing.
20.50 **Journal des courses, Météo et Point route.**
21.05 ▶ **Magazine : Envoyé spécial.** *Ils dansent la mia,* d'Eric Lemasson et Eric Maizy ; Nos médecins à cœur ouvert, d'Hervé Hamon et Hélène *Richard.*
22.50 **Expression directe.** UPA.
22.55 **Cinéma : Ernest le rebelle.** ■ Film français de Christian-Jaque (1938). Avec Fernandel, Robert Le Vigan, Mona Goya.
0.35 **Journal et Météo.**
0.55 **Magazine : Le Cercle de minuit.** Présenté par Laure Adler.
2.00 **Magazine : Studio Gabriel** *(2e partie, rediff.).* Bas les masques
2.30 **Magazine : Bas les masques** (rediff.).
3.40 **Dessin animé** (et à 5.05).
3.50 **24 heures d'info.**

FRANCE 3

6.00 **Euronews.**
7.00 **Premier service.**
7.15 **Bonjour Babar.** Les Moomins ; Oui-oui ; Calculin ; Mine de rien ; Les Histoires du père Castor ; Tintin au Tibet.
8.25 **Continentales.** Euro hebdo : l'actualité en Espagne et en Italie ; A 8.30, *Informe Semanal (v.o.)* ; A 8.50, Je me souviens : Chronique villagoise (1955), de Fernand Laval ; A 8.55, South American Program : *la vie* quotidienne au Mexique ; A 9.15, Praca Publica, l'actualité portugaise ; A 9.20, Eurokiosque.
9.40 **Magazine : Génération 3.** Les Crobs ; A 10.10, Semaine thématique : La crise, les crises. 3. Crise ou mutation ? Invité : Jacques Chérèque, conseiller général de Meurthe-et-Moselle.
11.10 **Magazine : Emplois du temps.**
11.45 **La Cuisine des mousquetaires.**
12.00 **Flash d'informations.**
12.05 **Télévision régionale.**
12.45 ***Journal.***
13.00 **Magazine : Vincent à l'heure.**
14.50 **Série : La croisière s'amuse.**
15.40 **Série : Magnum.**
16.30 **Les Minikeums.** Les Aventures de Tintin : le *Secret de la Licorne* ; Albert, le cinquième mousquetaire : Il était une fois les découveurs : Faraday et l'électricité.
17.45 **Magazine : Une pêche d'enfer.** En direct de Bordeaux. Invités : Michel Fugain et Richard Taxi.
18.25 **Jeu : Questions pour un champion.**
18.50 **Un livre, un jour.** *Une jeune fille,* de Dan Franck.
19.00 **Le 19-20 de l'information.** De 19.09 à 19.31, le journal de *la région.*
20.05 **Dessin animé : Batman.**
20.35 ▶ **Tout le sport.**
20.45 **Keno.**
20.50 **Cinéma : L'Avare.** ■ Film français de Louis de Funès et Jean Girault (1979).
23.00 ***Météo et Journal.***
23.30 ▶ **Documentaire : Les Dossiers de l'Histoire.** La Guerre des loups, de Jean-Michel Meurice et Maurice Najman. 3. Echec et mat : d'Helsinki au mur de Berlin.
0.35 **Continentales.** L'Eurojournal : l'info en v.o.
1.10 **Musique : Cadran lunaire.** *Sonate BWV 1018,* de Bach, par Raphael Oleg, violon, Gérard Wyss, piano.

CANAL +

— En clair jusqu'à 7.30 —

6.59 **Pin-up** (et à 12.29, 0.27).
7.00 **CBS Evening News.** Journal américain présenté par Dan Rather et Connie Chung.
7.23 **Le Journal de l'emploi.**
7.25 **Ça cartoon.**
7.30 **Canaille peluche.** X-Men.
7.55 **Série : Absolument fabuleux.** De Bob Spiers.
8.25 ***Surprises*** (et à 15.50, 17.50).
8.45 **Cinéma : Hoffa.** ■ Film américain de Danny De Vito (1992). Avec Jack Nicholson, Danny De Vito, Armand Assante. *Biographie du patron du syndicat des camionneurs américains.*
11.00 **Flash d'informations.**
11.05 **Téléfilm : Droit au but.** *De Mandie Fletcher, avec Eve* Barker, Denis Lawson.

— En clair jusqu'à 13.35 —

12.30 **Magazine : La Grande Famille.** Présenté par Michel Field.
13.30 **Le Journal de l'emploi.**
13.35 **Cinéma : Big Man.** ■■ Film britannique de David Leland (1991). Avec Liam Neeson, Joanne Whalley-Kilmer, Ian Bannen. *La vision juste et noire d'un documentariste britannique.*
15.25 **Documentaire : Vols au vent.** De Malcolm Penny.
16.05 **Cinéma : Hélas ! pour moi.** ■■ Film franco-suisse de Jean-Luc Godard (1992). Avec Gérard Depardieu, Laurence Masliah, Bernard Verley. *Adaptation libre de la légende d'Amphitryon.*
17.25 **Documentaire : Les Allumés...** Mr. Yao et les crocodiles, de Robert D. Clarck.
18.00 **Canaille peluche.** Doug.

— En clair jusqu'à 20.30 —

18.30 **Ça cartoon.**
18.40 **Magazine : Nulle part ailleurs.** Présenté par Jérôme Bonaldi, puis, à 19.10, par Philippe Gildas et Antoine de Caunes. Invitée : Naomi Campbell.
19.20 **Magazine : Zérorama.** Présenté par Daisy d'Errata, Eric Laugerias, Marianne Nizan, Albert Algoud, Christophe Bertin, José Garcia, Karl Zéro.
19.55 **Magazine : Les Guignols.**
20.15 **Sport : Football.** Montpellier-Monaco, match de la 10e journée du championnat *de France de D1, en* direct ; coup d'envoi à 20.30.
22.30 **Flash d'informations.**
22.35 **Cinéma : Jeux de guerre.** □ Film américain de Phillip Noyce (1992). Avec Harrison Ford, Anne Archer, Patrick Bergin (v.o.). *Médiocre film d'espionnage. Le conflit anglo-irlandais est caricaturé.*
0.30 **Cinéma : En cas de malheur.** ■ Film français de Claude Autant-Lara (1957). Avec Jean Gabin, Brigitte Bardot, Edwige Feuillère. *Un festival de psychologie.*
2.25 **Cinéma : Roxane.** ■ *Film américain de Fred Schepisi (1987).* Avec Steve Martin, Daryl Hannah, Rick Rossovich.

ARTE

— Sur le câble jusqu'à 19.00 —

17.00 **Cinéma : Annie Hall.** ■■■ Film américain de Woody Allen (1977, v.o., rediff.).
18.30 **Courts métrages : Coffee and Cigarettes.** De Jim Jarmush (v.o., rediff.).
19.00 **Magazine : Confetti.**
19.30 ▶ **Documentaire : La Loi du collège.** Série de Mariana Otero.
20.00 **Documentaire : *Mon képi blanc.*** De Csaba Kardos et Martin Ledinsky. *De vieux légionnaires en attente d'une guerre.*
20.30 **8 1/2 Journal.**
20.40 **Soirée thématique : Les enfants mal traités.** Soirée proposée par Claus Josten.
20.41 **Documentaire : *De la pédagogie noire.*** De Brigitte Lemaine. *Les sévices existent-ils encore dans les écoles ?*
21.00 **Vidéo : *Recovered Diaries.*** De Lynn Hershman. *Des effets à long terme de la violence sur les enfants.*
21.30 **Vidéo : Le Cas Schraber.** De Simon Pummel. *A propos du célèbre cas traité par Freud.*
21.45 **Débat** (et à 23.30).
22.00 **Cinéma : Les Noces barbares.** ■ *Film franco-belge de Marion* Hänsel (1987). Avec Thierry Frémont, Marianne Basler, Yves Cotton.
23.45 **Documentaire : Normalement...** D'Alexandra Pohlmeier (70 min). *L'histoire de Marcel, qui grandit à Berlin dans un monde imprévisible avec une mère alcoolique.*

M 6

6.55 **Matin express** (et à 7.10, 8.05).
7.00 **Informations : M 6 express** (et à 8.00, 9.00, 10.00, 10.50, 11.45).
7.05 **Contact 6 Manager.**
9.05 **M 6 boutique Télé-achat.**
9.30 **Infoconsommation.**
9.35 ***Boulevard des clips*** (et à 10.05, 11.00, 15.00, 1.35, 6.05).
11.25 **Série : Lassie.**
11.55 **Série : Papa Schultz.**
12.25 **Série : La Petite Maison dans la prairie.**
13.25 **Téléfilm : La Brigade des urgences.** D'E. W. Swackamer, avec John Mahomey, Fionnula Flanagan.
17.00 **Variétés : Multitop.**
17.35 **Série : Croc-Blanc.**
18.10 **Série : Agence Acapulco.**
19.00 **Série : Code Quantum.**
19.54 **Six minutes d'informations, Météo.**
20.00 **Série : *Notre belle famille.***
20.35 **Magazine : Passé simple** (et à 0.30). Présenté par Marielle Fournier. Hiroshima.
20.50 **Cinéma : Les hommes préfèrent les grosses.** ■ Film français de Jean-Marie Poiré (1981). Avec Josiane Balasko, Luis Rego, Dominique Lavanant.
22.30 **Cinéma : Pulsions.** ■■ Film américain de Brian De Palma (1980). Avec Michael Caine, Angie Dickinson, Nancy Allen.
0.20 **Six minutes première heure.**
0.40 **Magazine : Fréquenstar** (et à 5.10). Michel Leeb (rediff.).
2.30 **Rediffusions.** Destination le monde (L'Ecosse) ; La Ferté-Alais ; La Tête de l'emploi ; Culture pub.

FRANCE-CULTURE

20.00 **Musique : Le Rythme et la Raison.** Bernstein et la France (4).
20.30 **Fiction.** Avignon 94 : Pour Yves Bonnefoy. 4. Les découvertes de Prague.
21.32 **Profils perdus.** Pierre Emmanuel (1).
22.40 **Les Nuits magnétiques.** Les yeux de la mélancolie (3).
0.05 **Du jour au lendemain.**
0.50 **Coda.** Inventaires (4)

FRANCE-MUSIQUE

20.05 **Concert** (donné le 28 juin 1993 à *New-Haven, Connecticut*) : The School for Scandal, ouverture, de Barber ; Appalachian Spring, de Copland ; Sympho*nie n° 4 en fa mineur op. 36,* de Tchaïkovski, par l'American Russian Youth Orchestra, dir. Arnold Katz.
22.35 **Soliste.** *Salvatore Accardo,* violon.
23.00 **Ainsi la nuit.**
0.05 **Tapage nocturne.** Par Bruno Letort. Fred Frith, musicien de traverse.

Les interventions à la radio

Radio Shalom 94.8 FM, 18 h 30 : Gérard Larcher, sénateur des Yvelines, groupe RPR, membre de la commission des affaires économiques, et Jean-Christophe Cambadelis, PS (« Le grand débat »).

Le Monde

TRAVERSES — PIERRE GEORGES

Le juge des ostentations

OSTENTATOIRES ? C'est un bien joli mot que ce mot-là. A tiroirs et à usages multiples. Prenons M. Bayrou, ostensiblement décidé par une circulaire ostentatoire à jeter l'interdit sur *« les signes ostentatoires, qui constituent en eux-mêmes des éléments de prosélytisme ou de discrimination »*. Et donc des atteintes à la sécurité de l'école laïque, publique et républicaine.

Voilà qui est dit et part, assurément, d'un bon sentiment. Reste à le faire. Et c'est là que le *jeu, déjà délicat, se complique*. Car qui sera juge des ostentations ? Qui dira qu'un signe *cesse d'être « discret », donc* toléré, pour devenir *« ostentatoire »*, donc prohibé ? Qui fera *le tri, et de quelle autorité*, pour décréter qu'une croix, une kippa, une étoile de David, un *croissant, sont admissibles*, quand un foulard ne l'est pas ?

Qui seront les contrôleurs des *signes extérieurs de foi*, d'appartenance religieuse ou communautaire ? Nos ancêtres *les hussards de la République*, machines prodigieuses à intégrer et à gommer les différences, *avaient trouvé, en apparence*, la solution idéale : école pour tous et blouse pour chacun. *La République* ne doutait pas alors de ses vertus, ni les enseignants de leur mission. Et les élèves ne pouvaient *donc* que se plier aux délices de l'uniforme. C'était affaire de règlement bien sûr, mais aussi de *mœurs*. L'inconvenance eût été de montrer des signes ostensibles de différence. Cette école n'était pas parfaite. *Les maîtres* donnaient parfois des signes ostentatoires d'appartenance à une école de pensée. *Mais les* apparences étaient sauves et la laïcité bien gardée.

Ces temps ne sont plus, ces *mœurs* pas davantage. Alors, sauf à supposer que M. Bayrou, saisi par l'effroi, ne décide de *réhabiliter l'uniforme scolaire*, il faut l'admettre : l'école publique a perdu la bataille des *apparences. Bien avant les* foulards islamiques, d'ailleurs. En ce sens, faire un règlement spécifique, *comme l'on fait un* exemple, n'est sans doute pas la meilleure façon d'aborder le problème. Cela revient à dire, *un peu vite*, que l'habit fait l'intégriste. Et que l'intégriste fait le musulman.

Certes, les intégristes existent. Et pas que musulmans. On en sait des barbus, *barbus dehors*, barbus dedans, barbus de partout, de toutes religions et de toutes *croyances. Les intégristes* existent et musulmans aussi, avec leurs convictions farouches. Et que font-ils, sinon imposer une manière d'uniforme scolaire à leurs filles, consentantes ou non. *Ils croient les faire marcher* en armure contre la réalité du temps, contre l'époque. Ce n'est pas un *signe de force, mais l'aveu* d'une crainte. Ils ne provoquent pas l'école, ils la redoutent. La *prohibition, en ce sens, leur* sera une bénédiction, l'aveu d'une autre crainte, front contre front.

L'ESSENTIEL

Ce numéro comporte un cahier « Arts-Spectacles » folioté de I à XII

Le numéro du « Monde » daté mercredi 21 septembre 1994 a été tiré à 462 919 exemplaires

L'étude EUROPQN sur l'audience des journaux en 1994

« Le Monde » attire plus de deux millions de lecteurs

L'enquête de l'EUROPQN et du Syndicat de la presse quotidienne régionale (SPQR), réalisée avec l'institut de sondages Ipsos, sur l'audience de la presse quotidienne nationale (1) confirme la première place du *Monde* en terme d'audience, avec 2 197 000 lecteurs, dans la catégorie des quotidiens généralistes. *L'Equipe* occupe la première place, toutes catégories confondues, avec 2 213 000 lecteurs *(voir tableau)*. Au total, plus de neuf millions de lecteurs ont une lecture régulière de la presse quotidienne nationale. Le temps de lecture moyen est de trente-quatre minutes par jour. L'enquête montre également que 58 % des lecteurs sont en province et qu'ils se situent dans les couches sociales plutôt actives, aisées et d'un bon niveau d'éducation. 57,5 % des lecteurs sont des hommes, près de 40 % ont moins de trente-cinq ans et près d'un lecteur sur quatre des quotidiens nationaux a entre quinze et vingt-quatre ans. Ce qui contredit plutôt les prévisions pessimistes sur le faible intérêt des jeunes pour les quotidiens.

En ce qui concerne la lecture des jeunes, on observe des variations importantes selon les titres. Il n'est guère surprenant de trouver *InfoMatin* en tête de ce lectorat avec 28,3 % de lecteurs de moins de vingt-cinq ans (2), suivi par *l'Equipe* (26,5 %), *le Monde* (23,9 %), *Libération* (19,4 %), *le Parisien* et *Aujourd'hui* (l'édition nationale du *Parisien*) et *l'Humanité* (16,2 %), *les Echos* (14,9 %), *France-Soir* (14,5 %), *le Figaro* (13,9 %), *la Tribune* (7,4 %) et *la Croix* (6,7 %).

Les deux quotidiens dont le lectorat est le plus âgé sont *la Croix* (46,7 % de ses lecteurs ont plus de soixante ans), et *le Figaro* (38,6 %). Toutefois, ces deux journaux possèdent un important lectorat féminin : 57 % des lecteurs de *la Croix* sont des lectrices, et 48,8 % de ceux du *Figaro*. En revanche, contrairement à une idée répandue, les lecteurs d'*InfoMatin* sont majoritairement des hommes. Mais le quotidien le plus masculin reste *l'Equipe* : 84,2 % de ses lecteurs sont de sexe mâle.

A. S.

(1) Enquête réalisée du 31 mars au 29 juin auprès d'un échantillon de 21 208 personnes. Les chiffres et les pourcentages cités sont issus de la méthode dite « lecture de numéro moyen ».

(2) *InfoMatin* est crédité d'une diffusion moyenne de l'ordre de 60 000 exemplaires. Il obtient un score remarquable en matière d'audience : 564 000 lecteurs.

Le lectorat des quotidiens

	France entière (en milliers)	Région parisienne (en milliers)
Au moins un titre de PQN	9 147	3 839
La Croix	384	76
Les Echos (1)	761	336
L'Equipe	2 213	613
Le Figaro	1 748	833
France-Soir	1 018	510
L'Humanité	418	123
InfoMatin	564	282
Libération	1 007	487
Le Monde	2 197	893
Le Parisien + Aujourd'hui	1 735	1 378
La Tribune Desfossés (1)	406	173

Les chiffres du tableau mesurent la lecture d'un numéro moyen (LMN). La LMN porte sur le nombre de numéros lus parmi les cinq ou six derniers numéros parus. (1) Les études d'audience généralistes sont peu aptes à intégrer les individus de type cadres supérieurs d'entreprise.

En conflit avec la direction

Gian Carlo Menotti a été « remercié » par l'Opéra de Rome

ROME

de notre correspondante

Le compositeur Gian Carlo Menotti n'est plus directeur artistique de l'Opéra de Rome, a annoncé, le 16 septembre, le superintendant de l'opéra, Giorgio Vidusso.

Entre le « maestro » Menotti et l'équipe dirigeante de l'Opéra, les rapports étaient devenus plutôt difficiles. La goutte d'eau a été le différend profond qui opposait le directeur artistique au superintendant sur l'ouverture de la prochaine saison : Gian Carlo Menotti voulait imposer *Lohengrin*, de Wagner, tandis que son interlocuteur défendait *Benvenuto Cellini*, de Berlioz.

Pour tenter de trouver une issue au conflit, la direction a fait savoir qu'elle avait proposé à Menotti de convertir son contrat de directeur artistique, qui s'achevait normalement en juin 1995, en une *« consultation extérieure »*, mais que ce dernier aurait refusé. Seul commentaire de Gian Carlo Menotti depuis sa résidence écossaise où il appris son licenciement : *« Je suis très amer. Ils m'ont fait venir quand l'Opéra traversait une crise désastreuse. A travers mille difficultés, j'ai porté à terme la saison dernière, et voilà le remerciement ! »*

M.-C. D.

Alors que la diffusion est tombée à 65 000 exemplaires

André Rousselet veut dynamiser les ventes d'« InfoMatin »

Au cours d'une conférence de presse, mercredi 21 septembre, au siège *d'InfoMatin*, à Ivry-sur-Seine (Val-de-Marne), André Rousselet, actionnaire de référence du journal, a confirmé sa volonté de profiter de la campagne présidentielle pour dynamiser les ventes, qui se situent autour de 65 000 exemplaires (*le Monde* du 6 août). La décision de paraître le samedi est reportée. Le projet d'un magazine en partenariat avec *Actuel* s'est heurté à l'hostilité de la rédaction, lors d'un séminaire réuni vendredi 16 septembre. Un nouveau projet – interne – est à l'étude et une décision sera prise début 1995. André Rousselet a dénoncé le poids de la fabrication et surtout de la distribution qui représente 58 % du prix de vente du journal. *InfoMatin* devrait quitter les locaux qui jouxtent l'imprimerie du *Monde* pour s'installer à Paris. Le contrat d'impression avec Le Monde-Imprimerie n'est pas remis en question, mais une solution d'appoint dans le sud de la France est à l'étude. André Rousselet a reconnu que *« les pertes du journal étaient considérables »*.

Une augmentation du prix de vente (aujourd'hui de 3 F) n'est pas exclue mais *« on le maintiendra le plus longtemps possible »*, a précisé l'ancien patron de Canal Plus.

Lors de sa conférence de presse, M. Rousselet a engagé une polémique avec Havas, après le refus de cette société d'afficher la nouvelle campagne de publicité lancée par le quotidien.

M. Balladur, publicitaire involontaire

Quand Edouard Balladur fait *de la publicité pour André Rous*selet... Plusieurs kiosques affichent une photographie du ministre de l'environnement Michel Barnier, hilare, devant un personnage, vu de profil, plongé dans la lecture d'*InfoMatin. Le profil est celui du premier ministre. Un slogan annonce : « Faites comme lui. »*

L'affiche, conçue par Daniel Robert, fait davantage sourire lorsqu'on connaît les récents déboires entre l'ancien président de Canal Plus, André Rousselet, devenu l'actionnaire de référence d'InfoMatin, et le premier ministre. Après son départ de la chaîne cryptée, M. Rousselet écrivait dans *le Monde* du 17 février un article intitulé : « Edouard m'a tuer. » Un mois plus tard, avant de reprendre le *jeune quotidien*, il *déclarait*, en parlant de M. Balladur : *« Il ne répondait pas à mes lettres, peut-être qu'il lira mes journaux. » « L'objectif est atteint »*, sourit aujourd'hui « l'actionnaire de *référence* » d'*InfoMatin*. L'affaire pourrait en rester là : un clin d'œil amusé entre l'ancien direc*teur de cabinet de François Mit*terrand et l'hôte de Matignon.

Mais cette affiche n'est pas sur tous les murs... et une autre polémique commence. *InfoMatin* du 21 septembre reproduit le document litigieux accompagné du titre : *« Quand la censure s'affiche. »* Trois agences ont refusé l'affiche : Avenir, Métrobus Publicité, France-Rail. Résultat : 2 000 panneaux, 2 000 affiches sur les bus, et 1 200 dans les couloirs de métro ont été annulés. Or, Avenir est une filiale d'Havas tandis que Métrobus Publicité est contrôlé à parité par Havas et Publicis. Et André Rousselet connaît bien Havas : il en fut PDG de 1982 à 1986 et la société présidée par Pierre Dauzier est au centre du pacte d'actionnaires qui a poussé le patron et fondateur de Canal Plus vers la sortie. Alors, évidemment, André Rousselet ne peut pas s'empêcher de faire quelques rapprochements... *Chez* Avenir, comme chez Métrobus Publicité, on refuse d'entrer dans la polémique et on fait valoir que la décision a été prise dans les agences et pour des raisons juridiques, « InfoMatin *ne justifiant pas de l'autorisation de MM. Balladur et Barnier dans une campagne à but mercantile »*. Il faut *en effet l'accord d'une personna*lité publique pour utiliser son image à des fins publicitaires. En 1970, *Georges Pompidou avait* engagé une procédure judiciaire pour faire retirer de *l'Express* une publicité pour un moteur de hors-bord utilisant une photo le montrant dans un bateau. Les salariés avaient dû arracher, numéro par numéro, la page de publicité incriminée avant la mise en vente.

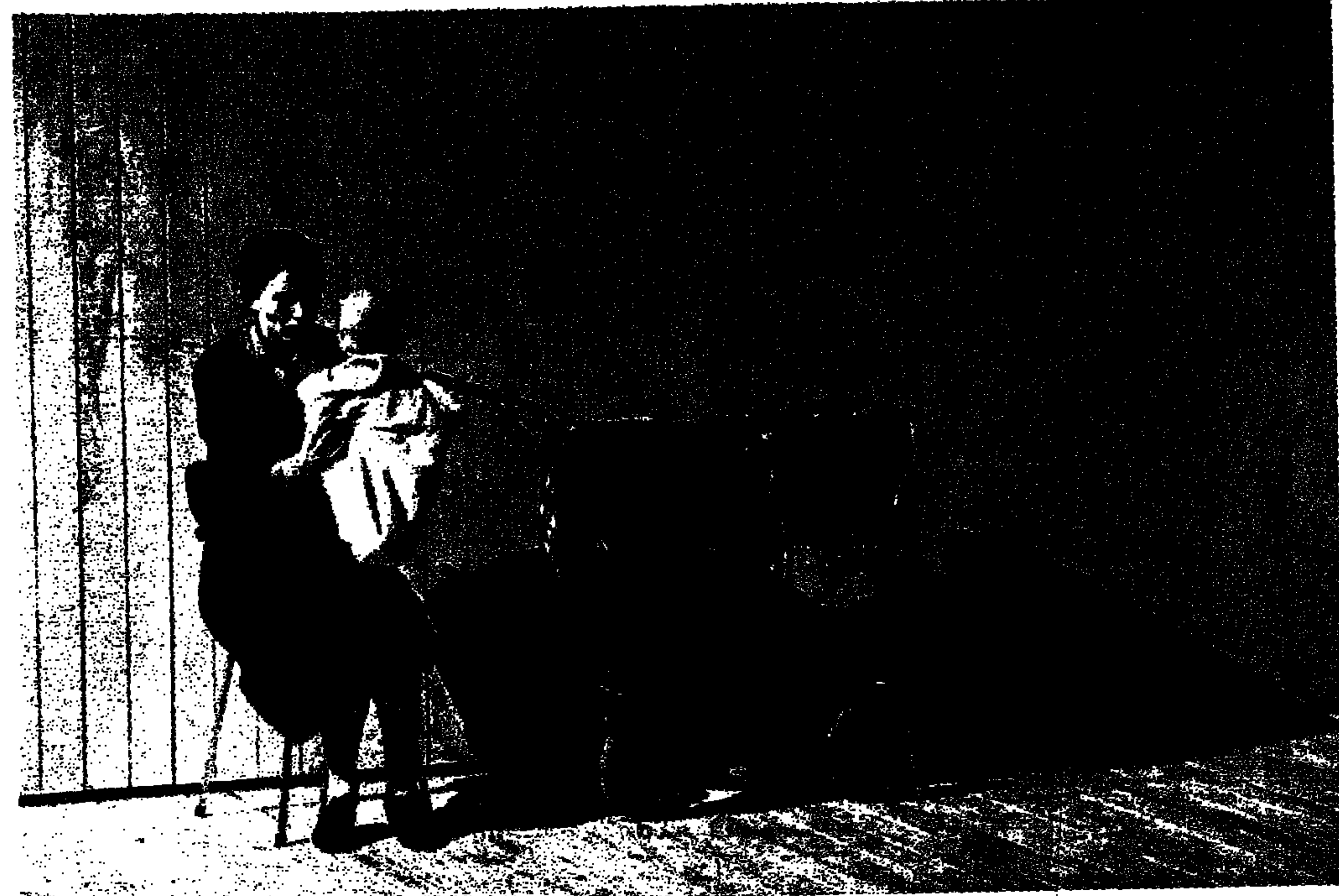
Chez Giraudy, *on ne voit en* revanche aucun inconvénient à afficher cette campagne. A Mati*gnon, enfin, on déclare « ne pas être gêné »* par l'affiche. La polémique ferait sans doute trop plaisir à M. Rousselet, qui ne le déteste pas. Mercredi sur Europe 1, il a déclaré à propos de *ce refus d'affichage : « Si je ne connaissais pas le farouche esprit d'indépendance de Pierre Dauzier* [le PDG de Havas], *je m'en remettrais au dicton populaire : « Il faut craindre davantage des valets que des maîtres. »*

A. S.

Le Monde

ARTS & SPECTACLES

LES TÊTES DE LA RENTRÉE



Valérie Dréville dans « Pièces de guerre », d'Edward Bond, mise en scène d'Alain Françon.

MARC ENGUERAND

EN cette fin septembre, c'est la rentrée des artistes, des chanteurs et des comédiens, des cinéastes et des metteurs en scène. Ils viennent des quatre coins de la planète, sont encore peu connus du public, mais sont à l'affiche et pourraient être les révélations de ce premier trimestre. Certains en sont à leur coup d'essai, d'autres ont déjà une carte de visite.

Ainsi de la comédienne Valérie Dréville, que l'on verra bientôt dirigée par Claude Régy. Elle raconte ici ses belles rencontres avec des grands de la mise en scène de théâtre. Mais aussi du peintre Bernard Frize, qui trace discrètement son chemin, depuis une quinzaine d'années, sous le signe de l'éclectisme. Fréjus lui consacre une rétrospective attendue.

La cinéaste Pascale Ferran incarne les tendances les plus prometteuses du renouveau du cinéma français. Jeff Buckley, fils du guitariste-poète Tim Buckley, publie son premier album important et sera en concert à Paris, le 22 septembre. On reparlera enfin de la chanteuse brésilienne Marisa Monte, voix noire et esthétique blanche, qui se répand sur toutes les scènes du monde. A découvrir aussi, les six rappers de Sens Unik – groupe de Lausanne, frais et tonique, – qui croient à la vertu des rimes en français et dispensent un tempo chaleureux.

D'autres enfin sont le symbole du renouveau dans leur art. Comme le baryton-basse Thierry Félix, vingt-huit ans, qui a remporté le premier prix du Concours Reine-Elisabeth de Belgique en 1992 et qui publie ce mois-ci un récital de mélodies de Gabriel Fauré. Le jeune chant français se porte décidément bien.

Outre ces huit portraits d'artistes qui font l'actualité, nous proposons, par secteur culturel, une sélection des rendez-vous à ne pas manquer de la rentrée.

Valérie Dréville, comédienne

Elle est entrée dans la carrière

Valérie Dréville est à l'affiche de « la Terrible Voix de Satan », au théâtre de Saint-Denis (93) à partir du 4 octobre, et reprendra les « Pièces de guerre », d'Edward Bond, à l'Odéon à Paris en janvier. Rencontre avec une comédienne qui aime avant tout répéter.

VALÉRIE DRÉVILLE est rousse ; elle a les yeux en amande, un sourire entre Joconde et ange de Reims. Elle paraît réfléchie, secrète, presque timide, mais elle dégage sur scène une force d'étrangeté qui fait attendre l'imprévisible. Valérie Dréville est une actrice singulière, vouée aux rôles d'ambiguïté. Au Théâtre Gérard-Philipe de Saint-Denis, dans le cadre du Festival d'automne, elle répète actuellement avec Claude Régy *la Terrible Voix de Satan*, pièce de Gregory Motton, histoire irlandaise dans laquelle le surnaturel traverse le quotidien. En janvier, elle reprendra à l'Odéon les *Pièces de guerre*, d'Edward Bond, dans la mise en scène d'Alain Françon, événement du dernier Festival d'Avignon.

Il se trouve que ces deux auteurs sont anglais et vivants. Hasard ? Plus exactement le fruit d'une exigence morale. Valérie Dréville se réfère à une phrase de Bond : *« Le théâtre reconstruit l'image de l'homme. »* Et ajoute : *« La plupart du temps, l'image est dans un drôle d'état. Mais un spectacle qui la détruit vous détruit vous-même. A mes débuts, je pensais que toute expérience est bonne, je ne le crois plus. Quand, au cours des répétitions, on se rend compte que le travail n'élargit pas la conscience, on a l'impression de ne servir à rien. »*

A ses débuts – elle a quinze ans –, Valérie Dréville bourlingue un peu entre télévision et cinéma, puis décide de faire du théâtre. Elle entre alors à l'école de Chaillot, y côtoie Yannis Kokkos, Georges Abadie, Aurélien Recoing, Antoine Vitez : elle a trouvé sa famille. *« Antoine disait que mettre en scène, c'est lire dans le marc de café. C'est vrai que dans nos mouvements, nos réactions instinctives, il lisait ce que nous étions en mesure de devenir. A travers nos façons d'agir, il nous racontait l'histoire du théâtre. Il nous renvoyait l'image de ce que nous allions être dans le spectacle, et aussi dans la vie. »*

A vingt-trois ans, Valérie Dréville entre au Conservatoire dans la classe de Viviane Theophilidès, puis s'inscrit dans celle de Claude Régy – sa seconde « belle rencontre » – et partage la troisième année entre Daniel Mesguich et Gérard Desarthe.Pendant ses années de Conservatoire, Valérie Dréville joue *Électre* et *le Soulier de satin*, avec Antoine Vitez, reprend *On ne badine pas avec l'amour*, avec Jean-Pierre Vincent, crée *le Criminel* de Leslie Kaplan avec Claude Régy.

Lorsque Vitez devient administrateur général de la Comédie-Française en 1989, elle le suit, reste quatre ans dans la Maison. Elle décide d'en partir parce qu'elle a envie de respirer un autre air. Puis Vassiliev monte au Français *Bal masqué*, de Lermontov. Il choisit Valérie Dréville pour être l'énigmatique Nina, centre du drame, objet d'une jalousie morbide...

COLETTE GODARD

Lire la suite page IV

CINÉMA

LE COLONEL CHABERT *d'Yves Angelo*

Le fantôme déshérité

La reconstitution historique est impeccable. Les comédiens (Gérard Depardieu, Fanny Ardant, Fabrice Luchini), irréprochables. Le réalisateur attentif et soigneux. Pas un élément de décor ne fait défaut. Mais Chabert manque, pourtant.

VOILÀ beau temps qu'on répète, non sans raison, que le cinéma de genre dépérit en France. S'il est un style qui s'est pourtant épanoui alors que les bataillons de la comédie et les escouades de policiers se clairsemaient, c'est bien l'adaptation luxueuse de grands textes littéraires, tout enluminés de costumes d'époque fièrement arborés par nos plus célèbres vedettes. *Le Colonel Chabert*, premier film d'un chef-opérateur chevronné (il composa notamment les images de *Tous les matins du monde, Un cœur en hiver, l'Accompagnatrice, Germinal*) permet à Yves Angelo de signer moins un fleuron du genre que son archétype. Pratiquement rien à reprocher au film, mais quoi, exactement, pour s'y enthousiasmer ?

Donc, comme le voulut Balzac, Chabert, héroïque officier des armées napoléoniennes donné pour mort à la bataille d'Eylau et enseveli avec les cadavres, revient à Paris au terme d'un long périple. Il réclame tout ou partie de ce qu'il a perdu, sa femme, sa fortune, sa gloire, au moins la reconnaissance de son identité, ou simplement de son existence. Sa femme, qui comme tout le monde l'a cru mort, s'est remariée avec un puissant de la nouvelle époque, celle de la Restauration. De ce mari d'un autre âge, elle ne veut pas entendre parler. Pour défendre son rang, son argent et sa famille, elle est prête à tout dans l'affrontement qu'organise, observe et arbitre l'avoué Derville.

C'est un argument de théâtre (le texte fut d'ailleurs joué au Vaudeville en 1832, l'année même de sa parution en feuilleton). C'est un roman de mœurs et de société d'une extraordinaire densité, eu égard à sa brièveté, grâce à la prose de Balzac. Et c'est un conte mythologique. En transposant (pour la cinquième fois depuis 1911) *Chabert* au cinéma, Angelo et son co-scénariste Jean Cosmos font preuve d'un grand respect mais perdent presque tout en chemin.

Toute la richesse et l'acuité de l'observation humaine et sociale, qui passe par la littérature, se perd irrémédiablement dans la reconstitution historique soigneuse mais strictement descriptive, dans l'attention portée à la lisibilité d'un récit linéaire, dans l'absence d'enjeu contemporain de cette représentation d'une époque réduite à des costumes et à des meubles. Ce n'est pas une fatalité du film d'époque : de la stylisation revendiquée de *Tous les matins du monde* à l'approche documentaire de *Jeanne la Pucelle*, Alain Corneau et Jacques Rivette ont récemment montré, après bien d'autres, que l'évocation historique n'est pas toujours acculée à ce strict travail d'illustration.

Mais le bagage d'Yves Angelo, professionnel de l'image, semble être ici plutôt un fardeau qu'un soutien, quand sa seule idée visuelle consiste à noyer (au mépris parfois du récit) les quatre cinquièmes de son film dans une pénombre bleutée. *Le Colonel Chabert* est un film *aesthetically correct* comme d'autres sont *politically correct*. Il manque de toute écriture cinématographique qui puisse à quelque titre rivaliser avec la littérature, *a fortiori* celle de Balzac. Et sa mise en scène évacue tous les arrière-plans humains et sociaux du XIX[e] siècle ou contemporains.

JEAN-MICHEL FRODON

Lire la suite page VII

LE SPECTATEUR

MICHEL BRAUDEAU

Les chemins de la gloire

EN répondant au très élogieux et très bel article qu'Honoré de Balzac avait consacré dans *la Revue parisienne* à *la Chartreuse de Parme*, Stendhal écrivait, de Civita-Vecchia, le 30 octobre 1840 à son généreux critique : *« Je pensais n'être pas lu avant 1880, j'avais renvoyé à cette époque lointaine les jouissances de l'« imprimé ». Quelque ravaudeur littéraire, me disais-je, fera la découverte des ouvrages dont vous exagérez si étrangement le mérite [...] Tous les coquins politiques ayant un ton déclamatoire et éloquent, l'on en sera rassasié en 1880. »*

Le plus étonnant dans cette prophétie ironique et faussement modeste, c'est qu'elle se révélera exacte. Ce n'est qu'en 1883 que Paul Bourget publiera le premier volume de ses *Essais de psychologie contemporaine* dans lesquels il célébrera la modernité du génie de Stendhal et lui assurera une seconde carrière durable jusqu'à nous. Lui-même, le pauvre Bourget, qui avait une certaine surface dans le pré carré des lettres, avec *le Disciple*, notamment, tombera par la suite dans un oubli sans fond, dont on ne sait quelle âme charitable pourrait le sortir. La morale et le pompeux avaient coulé son œuvre de son vivant, et Thibaudet pouvait écrire déjà que sa forme et sa substance romanesques appartenaient au passé. Rien ne sert de mourir tard pour durer, mieux vaut comme Stendhal s'éclipser tôt, légèrement méconnu. On a tout l'avenir devant soi.

IL n'y a pas que les écrivains pour penser à la postérité, même s'ils en sont très préoccupés, au point de nommer « immortels » les quarante académiciens, avec une hâte qui relève de la conjuration du mauvais sort. Bien humaine au demeurant. Tous les créateurs y pensent, à la durée de leur œuvre, à l'outre-tombe. Sans parler des politiques, puisqu'il n'y a pas de grand monarque qui ne laisse derrière lui de grands travaux. Mais la gloire, la postérité sont capricieuses, imprévisibles. Les romans de Diderot, par exemple, furent publiés après sa mort et en allemand. C'est le cas de *Jacques le Fataliste* et celui du *Neveu de Rameau* que l'on ne connaît que dans la traduction française de la traduction allemande qu'en avait faite Goethe. Tel autre philosophe eut une chance plus fragile encore puisqu'on ne retrouva ses manuscrits qu'*in extremis*, dans les mains d'un marchant ambulant qui enveloppait des marrons chauds avec les grandes pages. Insouciance ou malchance, les deux illustres défunts ont frôlé sinon l'oubli, du moins une auréole plus étroite.

Parfois la gloire vous attrappe par un autre bout que celui qu'on avait prévu. Voltaire misait beaucoup sur ses grandes tragédies, *Zaïre, Adélaïde du Guesclin*, pour traverser le temps. On ne les joue plus, on ne les lit plus. En revanche, les contes, *Zadig, Candide* et les autres, brillent du même éclat et ne sont pas près d'être démodés.

Mais le plus grand danger qui menace une œuvre, un nom, après la destruction bien sûr, ce qui fut le cas de grands musées incendiés ou bombardés, c'est le changement du goût général. On a ignoré jusqu'au nom de Vermeer pendant des siècles. Mort en 1675, il est véritablement ressuscité en 1866 par l'historien français Etienne Thoré. François Villon passe par un purgatoire de trois siècles avant de reprendre du service, de figurer dans les manuels scolaires. Shakespeare, en France du moins, dut attendre le romantisme, Hugo et Stendhal, pour voir le bout du long tunnel où il errait, trop fantaisiste, trop inclassable, trop mêlé. William Shakespeare lui-même dans un tunnel, cela devrait réconforter plus d'un auteur mal-aimé.

EN peinture aussi le goût a considérablement varié, défait des positions illustres et promu les inconnus d'avant. La vraie gloire du Greco date du milieu du XIXe siècle qui, dans sa seconde moitié, va revoir à la hausse ou à la baisse beaucoup d'œuvres. C'est vers cette période que l'on sort de l'ombre des artistes considérés comme secondaires. Au nom du réalisme, l'essayiste Champfleury réhabilite les trois frères Le Nain, Antoine, Louis et Mathieu, peintres des paysans. Un peu plus tard, à partir de 1900, c'est Georges de La Tour que l'on exhume, qui attendait paisiblement dans son cimetière de Lunéville depuis 1652. Le cas le plus évident est sans doute celui de Van Gogh. Quand il meurt en 1890, il a peint dix ans seulement et vendu un seul tableau. Il n'a jamais eu une exposition véritable, pour lui seul. Celle-ci ne viendra que dix ans plus tard, en 1901. Aujourd'hui, il fait la fierté des plus grands musées et bat tous les records d'enchères. En revanche, combien de peintres anciens ou récents sont passés à la trappe ? Qui lit Anatole France, Romain Rolland ? Et pour combien de temps ? Qui d'entre les vivants lira-t-on dans cent ans ? Finalement, il est assez réconfortant de ne pas le savoir.

Aujourd'hui, on redécouvre la musique baroque, grâce aux écrivains Philippe Beaussant et Pascal Quignard. Et grâce au cinéaste Alain Corneau, Marin Marais (1656-1728) aborde les rives escarpées de la liste des meilleures ventes de disques, un support qu'il n'aurait pu imaginer. En peinture, c'est le maniérisme qui a le vent en poupe, et l'on s'intéresse énormément à Pontormo qui mourut à Florence en 1557, on réédite son *Journal*, lui dont la « côte » avait tant baissé qu'au XVIIIe siècle on n'avait pas hésité à effacer les vastes fresques de San-Lorenzo auxquelles il avait travaillé dix ans. Comme quoi, on ne sait jamais. Selon le mot d'Andy Warhol, chacun de nous sera célèbre un quart d'heure dans sa vie. Et, avec de la chance, peut-être un peu plus par la suite. ■

LES TÊTES DE LA RENTRÉE

Pascale Ferran, cinéaste

Exemplaire unique

Avec son premier long métrage, « Petits arrangements avec les morts », qui sortira le 5 octobre, cette cinéaste de trente-quatre ans ne présente pas seulement un des meilleurs films de la rentrée. Elle incarne les tendances les plus prometteuses du renouveau du cinéma français, à plusieurs titres.

RAREMENT Caméra d'or, ce prix attribué chaque année à un premier film au cours du Festival de Cannes, aura été aussi judicieusement décerné. *Petits arrangements avec les morts* de Pascale Ferran réunit en effet à peu près toutes les qualités qu'on est en droit d'espérer de pareil lauréat : à la fois l'énergie, l'enthousiasme, la liberté inventive des « premières fois », et un sens de l'écriture cinématographique suffisamment affirmé pour laisser présager que pareille réussite ne sera pas sans lendemain.

Pascale Ferran représente une sorte de « cas d'école » de ce qui se produit de plus prometteur dans le cinéma français. Même la date de sortie de son film y contribue : on s'est inquiété, en 1992 et 1993, de l'inflation de premiers films, du sentiment de volontarisme institutionnalisé, sinon d'artifice, que traduisait cette mulitplication. Bon nombre de ces films étaient bâclés, les autres, les meilleurs, souvent se faisaient de l'ombre. Il est bon que le rythme ait paru depuis s'espacer sans pour autant s'éteindre. Cette sortie à l'automne conforte le sentiment que ce film vient à son heure.

Sans vouloir procéder à des rapprochements abusifs, il se trouve également que la plupart des jeunes réalisateurs intéressants apparus depuis douze mois sont des réalisatrices : Laurence Ferreira Barbosa (*Les gens normaux n'ont rien d'exceptionnel*), Agnès Merlet (*le Fils du requin*), Pascale Ferran, donc, en attendant Christine Carrière dont on espère voir bientôt en salles *Rosine*, primé cet été à Locarno, et Noémie Lvovsky dont on découvrira en décembre *Oublie-moi*, qui fut l'une des bonnes surprises du Festival de Venise.

Mais surtout Pascale Ferran représente une nouvelle approche de la mise en scène, telle que la pratiquent les réalisateurs de sa génération. Ils ne forment pas un groupe, encore moins une école, ils ont des points communs pourtant, se connaissent et souvent se reconnaissent. Ils sont allés à l'école, celle du cinéma (IDHEC puis Femis) ; ils ont surtout assimilé les tribulations, heureuses ou malheureuses, de la cinéphilie. L'un des atraits de *Petits arrangements avec les morts* est de prendre en compte son époque, l'âge du cinéma auquel le film appartient, en échappant aux manies de la citation, du clin d'œil malin ou de la référence révérencieuse, bref de ce mélange de gadget et de culture qui a pollué tant de premiers films depuis quinze ans, et pas seulement des premiers films.

De manière exemplaire, le film de Pascale Ferran traduit une échappée à ces pesanteurs du passé, mais une échappée qui ne mène vers aucun repli sur soi. Film très personnel, *Petits arrangements avec les morts* refuse pourtant les dérives narcissiques qui trop souvent accompagnèrent la revendication du label « auteur ». Elles s'accompagnaient souvent d'un ésotérisme plus ou moins volontaire, exigeant des spectateurs une adhésion qui touchait parfois à l'abus de pouvoir. Rien de tel ici. Malgré un scénario explorant des zones très intimes de l'esprit et des sentiments, et malgré une construction complexe, le film cherche en permanence la lisibilité. Que pareil résultat soit obtenu sans compromis ni insistance explicative est exceptionnel.

Tout ce travail contre le narcissisme et l'ésotérisme effectué en douceur par Pascale Ferran tient notamment à la reconstruction de liens naguère en voie de dissolution. Ainsi de la collaboration avec un coscénariste, Pierre Trividic, qui contribua déjà à l'écriture des courts métrages de la cinéaste (laquelle travaille en retour sur les réalisations vidéo de son ancien condisciple de l'IDHEC). On y voit non pas le retour d'un technicien appartenant à une corporation, mais l'intervention d'un partenaire à l'intérieur d'une démarche d'auteur. Celle-ci permet, selon l'expression de Pascale Ferran, *« d'ouvrir le film, de vérifier avec un premier interlocuteur qu'il sera ensuite partageable par d'autres »*.

D.R.

Ainsi, également, des « mariages » avec de jeunes producteurs, en l'occurrence Aline Mehouel, qui, sans être une adolescente, débute avec ce film dans la production de long métrage. A propos du partenariat production-réalisation, il est significatif que Pascale Ferran cite l'un des cadres intellectuels au sein desquels elle s'est formée : les *Cahiers du cinéma*, et la réflexion développée par la revue sur la place du producteur dans le processus de création au cinéma.

Là aussi, alors que les réalisateurs se trouvaient, de gré ou de force, dans une solitude qui les mena à assumer de plus en plus de tâches de production, on voit se reconstituer des tandems (Eric Rochant et Alain Rocca, Cédric Kahn et Jean-Luc Ormières, Cédric Klapisch et Adeline Lecallier, ou Arnaud Desplechin et Pascal Caucheteux). Le nom de Desplechin n'est pas fortuit ici, le réalisateur de *la Sentinelle* n'est pas le chef d'une bande qui n'existe pas, mais un interlocuteur fréquent pour ces nouveaux venus issus du même milieu. Pascale Ferran paraissait au générique de *la Sentinelle* et Desplechin a collaboré au scénario des *Petits Arrangements...*, comme il s'est associé au travail de Noémie Lvovsky, et de plusieurs autres.

Parmi les nombreuses qualités que révèle le film de Pascale Ferran, il faudrait encore souligner l'excellence de ses comédiens (Didier Sandre, Catherine Ferran, Charles Berling). La réalisatrice réfute l'importance des origines théâtrales de ses interprètes. Il n'est pourtant pas fortuit qu'après la sortie de son film elle s'apprête à aller travailler, à l'invitation de Jean-Louis Martinelli, avec les élèves du Théâtre national de Strasbourg. Comme cinéaste.

JEAN-MICHEL FRODON

★ *L'excellent trimestriel* Bref *publie dans sa livraison d'automne 1994 (nº 22) un entretien très complet avec Pascale Ferran.*

A ne pas manquer

Les « grosses machines ». *La Machine*, adapté par François Dupeyron de René Belleto, avec Gérard Depardieu, tentera de tenir la dragée haute, le 30 novembre, à la vague des superproductions américaines. Soit, *Forrest Gump* de Bob Zemeckis (le 5 octobre), *True Lies* avec Schwarzenegger (le 12 octobre), *The Mask* (le 26 octobre), *le Roi-Lion*, Disney triomphal de l'année (le 23 novembre), et la Palme d'or cannoise, *Pulp Fiction* (le 26 octobre). *La Séparation* de Christian Vincent (le 9 novembre) créera-t-elle la surprise ?.

Les francs-tireurs. On guettera d'autant plus les nouvelles réalisations de deux des meilleurs cinéastes du monde, l'Anglais Ken Loach (*Ladybird* le 28 septembre) et l'Iranien Abbas Kiarostami (*Au travers des oliviers*, le 23 novembre). Il ne faudra pas manquer non plus les comédies, grinçante avec Hal Hartley (*Amateur* le 19 octobre), burlesque avec Jiri Menzel (*les Aventures d'Ivan Tchonkine*, le 9 novembre). Outre Pascale Ferran et Noémie Lvovsky (*lire ci-contre*), on attend le retour de quelques auteurs confirmés, Jacques Doillon avec *Du fond du cœur* (le 28 septembre), Raymond Depardon avec *Délits flagrants* (le 12 octobre), Jean-Claude Brisseau avec *l'Ange noir* (en novembre). Et, deuxième film en forme d'éclatante confirmation, *Lou n'a pas dit non* d'Anne-Marie Miéville, le 21 décembre.

Jeff Buckley, rocker-poète

L'eau et les sanglots

Même s'il ne revendique pas sa filiation, Jeff Buckley, fils du guitariste-poète Tim Buckley, ne peut dissimuler l'ombre portée par son père sur sa musique. Mais ce serait faire une erreur que de résumer le pouvoir d'attraction du chanteur à une histoire de gènes. « Grace », son premier album, en témoigne, et son concert du 22 septembre à Paris devrait le confirmer.

FIGURE culte, troubadour maudit, Tim Buckley est mort en 1975 d'une surdose d'héroïne. Jeff Buckley, son fils, avait huit ans. Pour le « grand public », Tim Buckley, vocaliste sublime au lyrisme inclassable, est resté un inconnu. Vingt ans plus tard, ou presque, Jeff Buckley étrennait sa carrière discographique de façon étrange. Mini-album confidentiel, *Live At Sin-é* ne contenait que cinq chansons enregistrées en concert dans un café new-yorkais. Seul avec sa guitare à peine amplifiée, Jeff Buckley se mettait à nu. Une impudeur troublante, pleine de fantômes et de promesses. Depuis, il a enregistré *Grace*, son premier « vrai » album, pour une multinationale (Sony). Un de ces disques capables de bouleverser en profondeur, comme une onde sismique émotionnelle dans le monde trop sage de la pop. On y découvre une personnalité tourmentée. Hanté par un double qu'il n'a pas connu – ce père dont il refuse de parler – le jeune homme tutoie les anges et quelques démons.

La musique semble jaillir de lui comme un torrent. Sans doute parce que, compagne de toujours, elle est sa langue la plus naturelle. *« Ma vie entière n'a été qu'éducation musicale*, dit-il. *Pas à travers des conventions enseignées à l'école mais parce que j'ai toujours vécu avec la musique. Ma mère avait une formation de pianiste et de violoncelliste et mon beau-père achetait beaucoup d'albums. Aussi bien les Beatles que Judy Garland, Joni Mitchell, Hendrix ou Gershwin. La musique a été pour moi la meilleure façon d'expliquer le monde en saisissant tout ce qu'il y a d'indicible. Depuis que je suis tout gosse, je n'ai jamais songé à m'exprimer autrement qu'à travers elle. Elle est ma voix ultime »*.

Grand consommateur de disques, le jeune New-Yorkais a l'enthousiasme du fan pour ses idoles. Vénérant parmi elles les grandes plumes du rock, Leonard Cohen, Morrissey, Lou Reed et plus encore Bob Dylan. *« Il a été le premier à amener la chanson au niveau de la littérature. Dylan n'est pas simplement l'étape logique après Woody Guthrie, il est dans la lignée des Lorca, Whitman, Kerouac ou Verlaine. »* Auteur lui-même méticuleux, Jeff Buckley croit pourtant plus aux voix qu'à l'écriture. *« La poésie n'est pas faite pour être lue en silence. Il faut la dire, la chanter, que la voix casse l'aspect trop structuré d'une langue, qu'elle aille au-delà des mots »*. A l'onirisme de ses textes correspond un chant qui cherche à s'exprimer avec la liberté d'un instrument. On l'entend souvent jouer de plusieurs octaves, passer au rythme de ses émotions, d'une voix de gorge murmurée à un aigu translucide avant d'hurler à pleins poumons. En concert, il n'hésite pas à tenter des mélopées hypnotiques en introduction de certains morceaux. *« J'aime voler, planer. Je suis accro au décollage »* explique, sourire en coin, cet admirateur de Nusrat Fateh Ali Khan. Il n'hésite pas pour cela à employer les grands moyens. *Mojo Pin*, un des plus beaux titres de *Grace*, chante d'ailleurs sa dangereuse fascination pour l'héroïne.



STEFAN DE BATSELIER

Aller plus haut c'est aussi plonger plus profond. Sur scène ou sur ses disques, Jeff Buckley se livre sans réserve, s'écorche parfois jusqu'à l'indécence. Refusant de se cacher derrière les formes trop définies de la chanson pop, il se donne suffisamment d'espace pour crier, jouir ou pleurer, parsemant ses morceaux de fractures rythmiques et d'envolées à contre-temps. Cette fête sensuelle et noire, ce lyrisme bouillonnant bousculent parfois le bon goût. Il en assume les risques esthétiques. *« La musique peut faire de moi un clochard ou un prince. Elle m'a souvent humilié et plongé dans le chaos et la dépression. Je peux être un sublime danseur érotique, un strip-teaser de génie ou un type d'une totale laideur »*.

Accompagné à présent de trois musiciens capables d'emballement comme de subtilité, Jeff Buckley ne néglige pas les mélodies, mais il accepte qu'elles soient bouleversées par la violence des sentiments. *« Mes mots et mes mélodies sont inspirées par la langue qu'on parle dans des moments de rage ou d'orgasme »*. Sa pâleur, ses yeux fiévreux, son engagement scénique témoignent de chansons qui sont autant d'épreuves et de vertiges. Cette douleur n'est pas feinte, elle est ancrée profond. Le regard perdu, il se souvient. *« Mon phrasé, mes mélodies, je crois qu'ils viennent aussi du souvenir des pleurs de ma mère. Pour me les cacher, elle s'enfermait sous sa douche. Le bruit de cette eau et de ces sanglots me faisait penser à une sirène. »*

Est-ce un hasard si son père dédia justement à cette femme l'une de ses plus belles chansons (*Song To The Siren*) ? Et si ce titre fut repris il y a une dizaine d'années par Liz Fraser, chanteuse des Cocteau Twins et actuelle compagne du jeune homme ? Peut-être. Jeff Buckley refuse de parler de son père, dénie son influence. Il n'avait que huit ans



Thierry Félix, baryton-basse

Vingt-huit ans et toute sa voix

Thierry Félix a remporté le premier prix du Concours Reine-Elisabeth de Belgique en 1992 à l'unanimité d'un jury réunissant des voix illustres. Il publie ce mois-ci un récital de mélodies de Gabriel Fauré. Fin novembre, il donne deux récitals de lieder au Louvre.

DEPUIS que l'on ne parle plus à tout bout de champ du renouveau du chant français, il ne se passe pas de mois que l'on ne découvre de belles voix au service de la mélodie, du lied et de l'opéra. Le ténor Roberto Alagna, la soprano colorature Nathalie Dessay triomphent depuis peu sur les scènes internationales. Dans leur sillage, une bonne vingtaine de jeunes artistes lyriques sont à l'aube d'une carrière prometteuse dont les Opéras de Lyon, Strasbourg, Nice, Bordeaux, Rennes, Nancy, Rouen, Montpellier, Toulouse et Marseille profitent avant qu'ils ne s'envolent loin des scènes françaises.

Une fois encore, les « baroques » avaient montré la voie. Depuis une quinzaine d'années, William Christie, Jean-Claude Malgoire et Philippe Herreweghe ont favorisé l'éclosion d'une école de chant formée à la discipline de l'ornement et de la déclamation. Une école si riche d'individualités artistiques que certains de ses chanteurs alternent avec bonheur diapason baroque et *la* à 440, opéras et récital de mélodies, ouvrages d'hier et partitions à peine sèches.

Thierry Félix est d'une certaine façon le prototype de ces nouveaux chanteurs. Agé de vingt-huit ans, il a simplement entamé sa carrière après ces pionniers. Formé par Yves Sotin et Noëlle Courtis (la femme de la magnifique basse chantante Jean-Philippe Courtis), ce baryton-basse a terminé sa formation chez Jeanne Berbié au Conservatoire national supérieur de Paris. Sa technique accomplie, sa voix puissante et le solide pragmatisme caractéristique de la jeune génération lui ont fait prendre le chemin inverse des chanteurs baroques. Ayant suivi la filière traditionnelle, Félix s'intéresse au répertoire baroque, auquel il apporte une voix solide, ample, admirablement timbrée et une diction impeccable. Il a remporté le premier prix du Concours Reine-Elisabeth de Belgique en 1992, à l'unanimité d'un jury où siégeaient Sena Jurinach, Joan Sutherland, Jules Bastin, José Van Dam et Martina Arroyo. Et l'année suivante, celui des Radios de la communauté francophone : Radio-France avait envoyé la bande d'un récital de chant que le jeune chanteur avait donné au Printemps des arts de Monte-Carlo.

C'est d'ailleurs en écoutant France-Musique que Michel Bernstein, le plus avisé des producteurs français de disques (1), a découvert Thierry Félix : *« Michel Bernstein m'a raconté avoir tellement aimé ma façon de chanter qu'il a tout de suite noté mon nom sur un bout de papier... qu'il a finalement perdu. Pendant un an, M. Bernstein a cherché en vain ce nom jusqu'au jour où il a réentendu ma voix sur France-Musique. Il m'a alors proposé d'enregistrer un disque Fauré. C'était la troisième fois que l'on me faisait cette proposition. Cette fois-là, je n'ai pas refusé. Pourtant, le goût de la musique de Fauré m'est venu très tard. J'appréciais beaucoup les poètes qu'il a mis en musique, même ceux qui sont décriés, mais je n'ai aimé sa musique que quand je l'ai lue, puis travaillée. Jeanne Berbié m'avait cependant poussé sur cette voix : « Il faut que tu t'intéresses au répertoire français ; il ne faut pas laisser mourir ses chefs-d'œuvre. »*

» Irène Aïtoff aussi, qui m'a donné quelques-uns de ses secrets. A quatre-vingt-dix ans, elle sait tout, elle a connu les artistes majeurs de ce siècle. Ses modèles ne sont pas nécessairement classiques. Plusieurs fois, elle a évoqué devant moi Yvette Guilbert : « Si elle avait chanté cette mélodie, elle aurait pris le refrain différemment. » Je lui dois de ne pas vouloir chanter « classique », avec tout ce que cela induit de connotations salonnardes dans le répertoire français, mais de vouloir allier sans cesse la diction et le chant, de refuser les minauderies qui ont tellement nuit à Fauré. »

Le disque Fauré de Thierry Félix a effectivement ces qualités-là, qui titrent un fort degré d'alcool dans un tel répertoire.

Thierry Félix répète actuellement à Anvers le rôle de Masetto dans *Don Giovanni*, de Mozart, qu'il enchaînera avec celui de Guglielmo dans *Cosi fan tutte*, au Théâtre de la Monnaie, à Bruxelles. Dans quelques semaines, il donnera deux récitals à l'Auditorium du Louvre. En Allemagne, il donne de nombreux récitals de lieder de Schumann, Schubert, Brahms, Strauss, Haydn, Weber et Beethoven avec un succès public et critique réjouissant. Dans les deux années qui viennent, il chantera à Bastille, au Châtelet, à l'Opéra de Francfort, au Canada, au Mozarteum de Salzbourg, au Festival de Beaune avec William Christie et au Wigmore Hall de Londres en compagnie de Charles Spencer, le successeur de Gerald Moore, un pianiste qui choisit « ses » chanteurs.

ALAIN LOMPECH

(1) Michel Bernstein a découvert puis accompagné les carrières de l'organiste Michel Chapuis, du baryton Bernard Kruysen, de la claveciniste Huguette Dreyfus, des pianistes Noël Lee, Robert Riefling et Claude Helffer, du gambiste et chef d'orchestre Jordi Savall, etc.



D.R.

Thierry Félix vient de publier un récital de mélodies de Fauré chez Arcana. Il chante les Mélodies de Venise, la Bonne Chanson, les Mirages *op. 113*, l'Horizon chimérique, le Parfum impérissable, Arpège, Prison *et* Soir, *accompagné par Erika Guiomar sur un piano Erard : 1 CD Arcana A 28, distribué par Concord-Média 7. Les 23 et 24 novembre, Thierry Félix donnera deux récitals de mélodies populaires de Haydn, Weber et Beethoven dans l'Auditorium du Musée du Louvre, avec Laurent Korcia (violon), Marc Coppey (violoncelle), Maciej Pikulski (piano) et Michel Moraguès (flûte). Tél. : 40-20-52-29. 130 F.*

A ne pas manquer

Avalanche de créations. Pascal Dusapin est en tête d'affiche avec la première exécution parisienne, *par l'Orchestre national de Lyon*, direction Emmanuel Krivine, d'*Extenso* (les 18 et 19 octobre au Théâtre des Champs-Elysées). Cette grande page symphonique clôture le premier Festival « Paris de la musique », vitrine de l'association Musique nouvelle en liberté (*Missa brevis* de Philippe Hersant, le 12 octobre, Champs-Elysées, *le Songe de Lluc Alcari* de Jean-Louis Florentz, le 13, Pleyel). Tél. : 40-39-94-26. De *Pascal Dusapin* à nouveau, allié au plasticien américain James Turrell, l'un des événements musicaux du Festival d'automne : *To Be Sung*, manière d'opéra-lumière sur un texte de Gertrud Stein (du 17 novembre au 1er décembre, Théâtre des Amandiers de Nanterre. Tél. : 42-96-12-27). Et encore, le 17 octobre, la création parisienne de *Par de là* de Michaël Levinas, après sa première exécution à Donaueschingen la veille (Orchestre de la Südwestfunk, direction Michael Gielen, salle Olivier-Messiaen, Maison de Radio-France).
Tél. : 42-30-15-16.
Sans oublier, les 2 et 3 décembre, deux pièces de nô japonais mises en scène par Robert Wilson, création française sous la direction de Marcello Panni, à l'Opéra de Lille.
Tél. : 20-55-48-61.

Deux « Ring ». La production en deux étapes de la *Tétralogie* wagnérienne voit son aboutissement au Châtelet après une première livraison en juin. Découverte des deux derniers épisodes, *Siegfried* et *le Crépuscule*, respectivement les 14 et 16 octobre. Puis deux cycles complets, du 31 octobre au 6 novembre puis du 8 au 13 novembre (mise en scène Pierre Strosser, Orchestre national, direction Jeffrey Tate). Tél. : 40-28-28-28. Autre *Ring*, celui de la Monnaie de Bruxelles, est repris à l'Opéra de Francfort pour trois cycles complets, les 11, 12, 14 et 16; 18, 19, 21 et 23; 25, 26, 28 et 30 octobre (mise en scène Wernicke, direction Cambreling). Tél. : 19-49-69-23-60-61.

Le retour de « Wozzeck ». L'extraordinaire production du Châtelet, la mise en scène au sommet de Patrice Chéreau, Daniel Barenboïm dans la fosse du *Deutsche Oper de Berlin*, pour l'opéra d'Alban Berg comme on ne le verra plus jamais. Catherine Malfitano remplace Waltraud Meier dans le rôle de Marie. (Les 15, 17, 23, 30 octobre.) Tél. : 19-49-30-34-381.

Svetlanov et ses Russes. A la tête de l'Orchestre symphonique d'Etat de Russie, pour deux concerts à Paris, Evgueny Svetlanov, chef fiévreux et enthousiasmant, dans la grande tradition de son pays (les 15 et 17 octobre, Salle Pleyel). Tél. : 45-61-06-30.



Sens Unik, rappers suisses

De toutes les couleurs

Ils vivent et travaillent à Lausanne, se fâchent tout rouge quand il le faut, rêvent en bleu et voient la vie en vert. Les six Sens Unik croient à la vertu des rimes en français et dispensent un rap chaleureux.

RUE de l'Industrie, dans un studio de la banlieue genevoise, Julien, dit Just One, natif de Lausanne, enregistre un groupe ami sur le tout nouveau label Unik Records, que son groupe, Sens Unik, vient de fonder *« pour contribuer à la vitalité de la scène rap francophone »*. Avec les Français MC Solaar, venus rapper en ami sur *le Repas*, un des derniers titres du groupe, et Jimmy Jay, Sens Unik échange des bons plans et des licences discographiques – *« les passerelles sont ainsi installées »*. Just One précise d'emblée qu'il ne faut pas s'étonner de la présence du rap au pays de la tranquillité helvétique. *« Ici, il n'y a pas de banlieue, mais il y a des jeunes. Plutôt qu'un pays, nous représentons une ville. Lausanne, où il est agréable de vivre, mais où il existe peu de structures pour la jeunesse. »*

Sens Unik est né en 1989. *Sixième sens*, mini-album, inspiré des aînés américains *Gran Master Flash, Africa Bambata*, rassemble une première fois cette tribu cosmopolite (Carlos, auteur des textes, né en *Suisse*, est espagnol, et tient à le dire dans sa langue d'origine). Puis Sens Unik surfe sur la crête des compilations de rap français *(Rapattitude)*, alors que NTM, MC Solaar et IAM commencent à administrer la preuve que l'on peut rapper en français dans le texte, sur une musique qui n'est déjà plus tout à fait celle des grands frères américains. En 1992, le public suisse (*« Ici,* précise Just One, *circuits rap et rock ne font qu'un, contrairement à la France »*) adhère rapidement (35 000 exemplaires vendus) à l'album *les Portes du vent*. Au printemps 1994, avec *Chromatic*, les influences du jazz, de la world-music, pointent le nez : flûte, congas et piano.

« Il existe une île au trésor/un pays phantasmagorique qui n'est autre/qu'un coffre-fort/où sont dissimulées des montagnes de pièces/d'or coulées par des âmes sanguinaires/dans les moules de la mort/l'Helvétikmopolitus » (l'Ile au trésor). Les textes de Carlos mettent à mal le « génie » helvétique. *« Ficher les citoyens, les surveiller de près. Obliger à rentrer dans le moule, à dormir aux heures décentes*, dit Just One. *Il y a les votations, où à chaque fois les cantons « primitifs » vont dans le sens inverse de l'Histoire. »* Ainsi, en 1993, les électeurs devaient décider par référendum de l'achat d'avions de chasse FA-18. Sens Unik fut parmi les dizaines de groupes qui animèrent un grand concert de protestation sur la place de la Fédération, à Berne. En vain. *« Les cantons les plus reculés, les moins peuplés aussi, ont évidemment dit oui, et comme les résultats se comptent par canton et non par voix, nous avons payé de nouveaux avions à l'armée suisse. »*

De la grogne, et beaucoup de sourires. Sens Unik prend la vie du côté du lac. *« L'album* Chromatic *est bâti sur l'idée des couleurs, le rouge, le vert, le bleu. Le rouge, c'est ce qui nous touche : la télévision débile, les beaux prêcheurs, le racisme, la drogue, et que nous développons avec notre vision d'Helvètes. Le vert, c'est l'optimisme, les vacances, le repas où l'on se retrouve entre amis. Le bleu, c'est le rêve, la part mystique. »* Sur scène, Just One et Laurent B., les musiciens, MC Carlos, Rade et Osez, les rappers, Sista D., la chanteuse, que l'on a vus figurer dans la nuit rap du dernier Printemps de Bourges, promettent une version en couleurs de *Chromatic*, avec *« échassiers, costumes et haute énergie »*.

Just One passe des heures en studio. *« Avec les machines de plus en plus perfectionnées dont nous disposons, on peut aujourd'hui partir d'un tout petit son pour créer une mélodie. A partir d'une sonorité d'époque* [la préhistoire : la soul, le jazz], *on invente une mosaïque, à laquelle s'ajoute une rythmique sèche, sur les basses. »* Le musicien du groupe évoque ensuite le plaisir de créer des séquences en boucles, où *« tout roule comme une locomotive, il n'y a plus qu'à poser la voix dessus »*. Plaisir aussi que celui d'installer correctement les mots sur la phrase musicale. *« Car le rap, c'est de la musique, et Solaar de l'eau qui coule. »*

« La violence, explique encore Just One, *n'est pas dans nos mœurs culturelles. La curiosité, oui, donc l'ouverture. »* Et le *groove*, le rythme, qui fait danser, sauter, rire et scander, attrape ici la tradition européenne, *« mélodique »*. *« Aujourd'hui, sampler* [échantillonner] *devient difficile, les maisons de disques décortiquent les morceaux pour débusquer l'échantillonnage et réclamer des droits. Nous allons en arriver à faire des musiques minimalistes, une ligne de basse, une rythmique et des séquences samplées hyper-courtes. »*. Sens Unik lorgne aussi le grand réservoir des musiques traditionnelles, *« pour découvrir de nouvelles rythmiques, des voix »*.

Sens Unik a joué des coudes pour entrer dans la tribu des rappers européens. On leur supposait un accent, ils ont apporté de la chaleur. Pour clore le débat, Carlos laisse une épitaphe – en français : *« Et quand mon âme sera pour les étoiles/en partance/je désire que tous mes amis en/guise de condoléances/Juste au-dessus de moi/une ultime fois/à feu Carlos pense/en laisse-aller danse » (Laisse-toi aller)*.

V. Mo.

★ Chromatic : 1 CD RCA-BMG 743 212 1763-2. Sens Unik se produira en novembre prochain à la Cigale, à Paris.



D.R.

A ne pas manquer

Francis Cabrel s'est installé au Théâtre des Champs-Elysées (tél. : 49-52-50-00) jusqu'au 1er octobre, avant de partir vers l'Olympia (tél. : 47-42-25-49), du 4 au 15 octobre, et de s'envoler vers le Zénith du 18 au 23 octobre (tél. : 42-40-60-00).
Pour sa rentrée, **Jacques Higelin** a choisi de revenir au Cirque d'Hiver (tél. : 47-00-12-25), dans la foulée de son nouvel album, du 25 octobre au 20 novembre.
Eddy Mitchell habite le Palais omnisports de Bercy (tél. : 44-68-44-68) avec son big band, les 22 et 23 novembre. A l'Olympia, **William Sheller** (en tournée) s'installe du 18 au 30 octobre, avec vingt musiciens, rythmique rock et orchestre à cordes. **Claude Nougaro** y retrouve ses habitudes, les 8 et 9 novembre, juste avant le jeune **Mano Solo** le 14 novembre et **Paul Personne** les 22, 23 et 24 novembre.
Mauranne fera son show du 6 au 10 décembre à la Cigale (42-23-15-15). A signaler l'ouverture d'une nouvelle salle à Paris, le Divan du monde (tél. : 40-50-66-98), qui sera inaugurée par un spectacle singulier et formidablement mené, les **Gueules de Piaf**, de Serge Hureau, du 3 au 22 novembre. Au parc de La Villette, le **Cabaret sauvage** s'installe sous un chapiteau rétro (tél. : 40-03-75-00).

en 1975, il en a aujourd'hui vingt-sept, comme son père au moment du drame. Pourtant, en comparant *Dream Letter*, enregistré sur scène par Tim Buckley à Londres en 1968, à un concert de Jeff, on ne peut qu'être frappé par les correspondances. La façon dont ces deux figures angéliques plongent sans hésiter dans l'éther comme dans le gouffre, fait d'eux des frères.

STÉPHANE DAVET

★ « Live At Sin-é » : 1 mini-CD Big Cat, distribué par Sémantic. « Grace » : 1 CD Columbia, 475928 2, distribué par Sony. En concert le 22 septembre à l'Erotika, 62, bd de Clichy, 75018 Paris, à 23 heures.

A ne pas manquer

Eternels retours. Qu'ils viennent nous rendre visite avec régularité ou qu'ils renouent après une longue absence, la rentrée apporte son lot de monstres sacrés : JJ Cale (le 4 octobre au Grand Rex), Bryan Ferry (le 10 octobre au Zénith de Paris), Joe Cocker (le 11 octobre à Bercy), Alain Bashung (du 1er au 6 novembre à l'Olympia, tournée en régions) et REM en tournée en février et mars prochains.
Epreuves du feu. On parle beaucoup d'eux, on entend leurs disques, et la curiosité autour de leur performance sur scène n'est pas toujours très saine. Quitte ou double pour : Lush (29 septembre, Elysée-Montmartre), MC Solaar (30 septembre et 1er octobre au Zénith de Paris, tournée en régions), the Cranberries (19 octobre au New Morning), Bodycount (22 octobre à l'Elysée-Montmartre).
Institutions. *Les Inrockuptibles* (mensuel et producteur de festival) présentent du 3 au 5 novembre à Paris la crème du rock britannique (Oasis, Gene, Echobelly) et de la mélancolie américaine (Ben Harper, American Music Club), et organisent des concerts à Lille, Lyon, Marseille, Rennes et Strasbourg. Les Transmusicales de Rennes auront lieu du 1er au 3 décembre et proposeront une programmation moins strictement rock où les musiques de transe contemporaine (techno, ragga, jungle) devraient croiser les musiques traditionnelles.
Réservations 36-15 FNAC ; Virgin, tél. : 49-53-50-00.

LES TÊTES DE LA RENTRÉE

Marisa Monte, chanteuse brésilienne

Voix fuchsia

Tout comme le Sénégalais Youssou N'Dour, Marisa Monte, voix noire et esthétique blanche, joue aujourd'hui la grande scène du monde.


MARCIA RAMALHO

COR de Rosa e Carvao (Couleur rose et charbon), le dernier album de Marisa Monte paru au Brésil le mois dernier, chez EMI, sous licence américaine, bénéficie d'une sortie mondiale, trente-cinq pays dont l'Arabie saoudite. Le fait est rare : voici bien longtemps que l'industrie musicale n'avait pas parié sur un jeune artiste sud-américain, et même les plus grands (Chico Buarque, Caetano Veloso, Joao Gilberto, Gal Costa) n'ont guère droit à cette faveur. Marisa Monte n'a pas trente ans, et elle est déjà l'astre montant d'une chanson brésilienne qui ne manque pas de talents. L'alchimie Monte repose sur une voix superbe, chaude, à consonances noires, et pourtant totalement urbaine et blanche. Elle s'appuie sur un répertoire puisé chez les très jeunes compositeurs bahianais, dans la vieille garde de la samba, dans ces chansons où se mêlent le quotidien, les amours ordinaires, les histoires d'argent, les faits divers et la description fidèle de la vie du petit peuple. De l'école de samba Portela à Jorge Ben ou Paulinho da Viola, aux avant-gardistes Carlinhos Brown et Nando Reis, Marisa Monte suit les détours de la musique brésilienne de cette fin de siècle, une époque dont elle a pris possession avec un culot intelligent.

Marisa Monte chante aussi en anglais. De passage à Paris en 1990, après un détour par le Festival de jazz de Montreux, elle avait fait une démonstration de styles croisés sur la scène de la Cigale : un jeu de voix à la Billie Holiday, d'incessantes références à Carmen Miranda et à la comédie musicale. Robe longue, moulante et pourpre, cheveux en cascade : la chanteuse possède un charisme et une grâce qui laissent présager une grande carrière. Pour la développer, elle a lié son travail musical à un musicien-producteur qui a déjà fait des miracles avec Caetano Veloso : le guitariste new-yorkais Arto Lindsay. Pour avoir passé son enfance au Brésil, l'Américain en a compris les ressorts secrets, les régionalismes (la musique de Marisa Monte est largement influencée par les tonalités nordestines). Il en a décelé les mariages souterrains avec l'énergie américaine et les charmes européens. Tout est prétexte à l'invention : le classicisme (guitares sèches, violons) et l'explosion de nouveaux sons (guitares électriques, ordinateurs). Tout est référence à l'histoire des musiques populaires brésiliennes, de la *viola* à douze cordes du Nordeste aux violons de la bossa-nova de l'après Vinicius de Moraes.

Le premier album de Marisa Monte avait eu un énorme succès au Brésil. Deux fois Disque d'or, elle est devenue une star dans un pays qui aime la grâce et la beauté. Il n'avait été commercialisé en France qu'en importation. Le deuxième, pour avoir séduit les directeurs de marketing hors du Brésil, n'avait été distribué qu'au compte-gouttes. Le troisième, *Cor de Rosa e Carvao* n'a pas baissé en qualité (les critiques au Brésil sont excellentes). EMI y croit au point d'en appuyer fortement la diffusion dans trente-cinq pays. Chiffre symbolique souvent cité par les multinationales qui tiennent à afficher les efforts qu'elles déploient pour promouvoir leurs artistes « locaux », par opposition aux Américains, à la diffusion forcément planétaire.

VÉRONIQUE MORTAIGNE

★ Cor de Rosa e Carvao : *1 CD EMI 830 080-2, sortie en France prévue le 4 octobre. Concerts en octobre à Paris et Marseille.*

A ne pas manquer

Soledad Bravo, la voix du Venezuela, sera les 1er et 2 octobre au Théâtre du Rond-Point-Renaud-Barrault (tél. : 40-75-04-48) qui propose ensuite une série de quatre opéras chinois, *le Bouddha incarné,* (Opéra de Taïwan, du 19 au 25 octobre), *le Roi des singes* (Opéra de Pékin, du 27 au 30 octobre et les 16 et 17 novembre), *le Pavillon aux pivoines* (Opéra classique Kun Qu, du 8 au 13 novembre), *l'Histoire de Lin Chung* (Opéra de Pékin, du 18 au 20 novembre).

La saison indienne commencera au Théâtre de la Ville (tél. : 42-74-22-77) avec Gopal Krishnan (Inde du Nord) le 26 novembre. Puis, les 10 et 11 décembre, U. Srivanas (Inde du Sud), et les 17 et 18, Subramaniam (Inde du Sud). Le 28 novembre, Geeta Raja (Inde du Sud) emplira la Maison de Radio-France (tél. : 42-30-15-16).

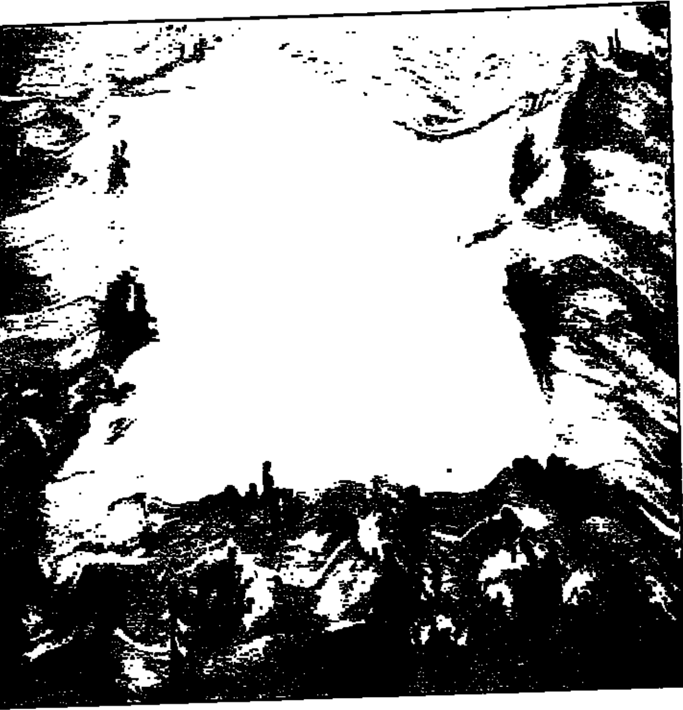
Le Festival Africolor s'installe au Théâtre Gérard-Philipe de Saint-Denis (42-43-00-55) du 22 au 24 décembre. Ce sera l'aboutissement d'une tournée hexagonale commencée le 19 octobre au Festival Nancy Jazz Pulsations.

Au New Morning, forte représentation malgache : Lobi Traoré et Danyel Waro (tél. : 45-23-56-39), le 21 octobre. Au rayon des festivals : **les Allumés de Nantes,** du 17 au 22 octobre. (16) 40-35-45-69.

Bernard Frize, peintre

La méthode du retrait

Depuis une quinzaine d'années, Bernard Frize trace son chemin sous le signe apparent de l'éclectisme. Se livrant, de série en série, à une sorte d'inventaire des moyens de la peinture, il lui en fait voir de toutes les couleurs, et réussit à nous convaincre qu'elle existe. Fréjus lui consacre en ce moment une rétrospective.


D.R.

Bernard Frize : « Cinq vues dans un carré. »

DEUX tendances dominent la grande cacophonie de l'art de cette fin de siècle. L'une met le créateur en avant, le propulse à la « une » des gazettes, et fixe l'attention du public sur l'homme. L'autre revendique au contraire sa disparition. Dans ce cas, les artistes se cachent et se volatilisent derrière leur œuvre. Fin du fin, l'œuvre elle-même peut être constituée de telle sorte qu'elle rende l'identification de son auteur impossible ou, mieux, sans intérêt. Ainsi, l'utilisation des aplats de couleur par les abstraits géométriques offrait-elle l'avantage de débarrasser le tableau de ce qui était traditionnellement une « signature » de l'artiste : la touche.

Mais l'utilisation continue d'une même figure, fût-elle géométrique, ou le réemploi du même procédé une carrière durant, ne suffisent plus à dépersonnaliser un tableau. Un Buren est aujourd'hui aussi facilement reconnaissable qu'un Gauguin. Le meilleur moyen de disparaître consiste à se métamorphoser en permanence.

Protéiforme et presque autonome, la peinture de Bernard Frize a depuis longtemps pris le dessus sur son auteur. Celui-ci ne revendique qu'une seule occupation, une seule fonction : mettre des couleurs sur une toile. Ce qu'il lui arrive de faire de la manière la plus imbécile et ingrate qui soit : en tirant des lignes. Il utilise pour ce faire un drôle d'outil baptisé « traînard » : *« Les milliers de traits des* Sans titre *de 1977 sont exécutés avec des pinceaux fabriqués pour peindre les câbles de bateaux dans les peintures de marines. Je les ai utilisés parce qu'ils ne pouvaient faire que des traits. »* L'accumulation de ces barres colorées crée une trame complexe, que l'œil saturé perçoit comme une surface monochrome.

La répétition, quasi obsessionnelle, peut aussi transformer l'image : le « roulor » est un instrument destiné à imiter les motifs décoratifs des papiers peints. En un passage, la surface s'orne de petites fleurs, ou de silhouettes de cerises du plus bel effet. Mais si le geste se répète, si les applications du rouleau se superposent, le dessin en devient de moins en moins lisible. L'abstraction naît de la redite, *ad nauseam*, d'une figure simplette.

Par un usage rigoureux des moyens les plus ordinaires, Frize cultive la diversité pour mieux faire diversion : *« Dans mon travail, je ne change pas vraiment de style, je change de manière de peindre. »*

Sa peinture ressemble ainsi parfois à un inventaire des accidents qui peuvent survenir à tout un chacun : *« Comme j'allais chercher les bidons de couleurs, je me sentis coupable. Je regrettais d'être aussi peu soigneux et je m'en voulais d'avoir oublié de les reboucher. Bien sûr, la peinture avait séché. Il fallait que je prenne un couteau et que je coupe en rond ce qui était devenu une sorte de peau. Pour m'en débarrasser, j'ai mis cette peau sur une toile à côté. »* En acceptant ce que le hasard lui avait donné, à la fortune du pot, Frize permet ainsi à la série *Suite Segond* (1980) de voir le jour. Les ronds de peinture qui se sont durcis à l'extérieur, mais qui restent frais et collants sur la face interne de la pellicule, sont juxtaposés sur le tableau et construisent des compositions éclatantes de couleurs pures.

C'est une autre caractéristique connue de la peinture qui est à la base de *Vick, Mona, Vony, Romi* (dont les titres eux-mêmes sont donnés par les noms des rames du RER parisien). Les principaux liants qui amalgament les pigments colorés sont rarement miscibles. Frize va donc utiliser une émulsion, une sorte de vinaigrette de peintures incompatibles : en se repoussant, les liants vont dessiner eux-mêmes leurs propres motifs. Au spectateur, s'il le souhaite, d'y reconnaître d'improbables paysages.

D'accident en accident, Frize révèle l'autonomie de la peinture et sa capacité à produire (presque) toute seule des tableaux. On n'est pas loin de la saillie de Marcel Duchamp disant que si on enlevait de *la Ronde de nuit* les *ready made* que sont la toile, le châssis, la peinture, il ne reste pas grand-chose dont Rembrandt soit réellement l'auteur. En se retirant au maximum de sa peinture, Frize lui a laissé un espace énorme dont elle s'est immédiatement emparée.

HARRY BELLET

★ *Bernard Frize, rétrospective. Centre d'art contemporain de Fréjus. Le Capitou. Zone industrielle du Capitou. 83600 Fréjus. Tél. : 94-17-05-60. Jusqu'au 6 novembre.*

A ne pas manquer

Nicolas Poussin. On fête le 4e centenaire de la naissance de Poussin, le grand des grands peintres français du dix-septième siècle. Galeries nationales du Grand Palais (tél. : 44-13-17-17), du 1er octobre au 2 janvier.

Autour de Poussin, Musée du Louvre (tél. : 40-20-51-51), du 23 septembre au 19 décembre.

Les Poussin de Chantilly, Musée Condé, Chantilly (tél. : 44-57-08-00), du 27 septembre au 2 janvier.

Fernand Léger. Le rythme de la vie moderne, selon Léger, entre 1911 et 1924. Un régal. Kunstmuseum, Bâle (tél. : 41/61/271-04-45), jusqu'au 27 novembre.

André Derain. De *la Cage aux fauves* aux « retours » à la tradition, en quelque 350 œuvres l'itinéraire complet d'un peintre qui sème le doute. Musée d'art moderne de la Ville de Paris (tél. : 47-23-61-27), du 18 novembre au 19 mars 1995.

Kurt Schwitters. Les occasions de saluer l'œuvre de ce singulier voisin de Dada ont manqué en France. On répare enfin. Centre Georges-Pompidou, Grande Galerie (tél. : 44-78-12-33), du 24 novembre au 20 février.

Tàpies. Un fameux Catalan, en 70 œuvres des années 50 à aujourd'hui. Galerie nationale du Jeu de paume, (tél. : 47-03-12-50), du 27 septembre au 4 décembre.

Robert Smithson à Marseille. Cet Américain est considéré comme le protagoniste du Land Art. Une rétrospective. MAC, galeries contemporaines des musées de Marseille (tél. : 91-25-01-07), du 24 septembre au 11 décembre.

Valérie Dréville, comédienne

Elle est entrée dans la carrière

Suite de la page I

« Il est mon maître. Après Bal masqué, *je n'ai pas pu me défaire de son enseignement, je suis allée à Moscou et j'ai travaillé avec lui pendant trois mois. C'est un génie. Il a commencé comme chimiste. Il étudiait je ne sais quels poissons au fond des mers. Au théâtre, il procède de la même manière : il étudie scientifiquement les compositions et les structures dramatiques. On ne peut pas parler de science exacte, naturellement. Mais il passe par de longues périodes de réflexion, d'analyse, avant de se lancer dans l'expérimentation. Du coup, il présente relativement peu de spectacles. »*

Selon Valérie Dréville, Vassiliev et Vitez ont en commun de *« s'amuser avec le théâtre »*, sans tendre à une parfaite harmonie, préférant de beaucoup la poésie du hasard, de l'inattendu. *« La conception de Claude Régy est assez différente. Il ne fait pas comme Vitez « théâtre de tout ». Il travaille sur l'inexplicable, l'irrationnel. Il nous habitue à sonder en nous-mêmes des régions inconnues, à interroger notre inconscient. Il nous écoute, écoute nos voix. Antoine nous regardait, lui nous entend. Il est une super-oreille, cherche la sonorité qui raconte ce que les mots ne disent pas. Il nous demande de retrouver la source de l'écriture, le parcours émotionnel de l'auteur, ce qui exclut toute possibilité d'incarnation, d'identification. C'est comme si on réécrivait la pièce. »*

Valérie Dréville sait apprendre de chacun les élements qui lui sont nécessaires pour avancer. Avancer est son obsession, l'objet d'une recherche acharnée. Depuis qu'elle a quitté la Comédie-Française, elle n'a pas cesssé de jouer. Sa rencontre avec Edward Bond et Alain Françon représente, dit-elle, un moment-charnière dans sa vie : *« Parmi tous les auteurs que je connais, je n'ai jamais trouvé comme chez Bond une telle acuité de regard sur le présent, et en même temps une telle force de recul. Il n'écrit pas sur l'actualité, il la précède, en détache les lignes de force, donne les pourquoi et les comment d'une guerre, ses racines, ses victimes, ses conséquences humaines. On en ressort transformé.*

» Ce n'est pas simple, le travail a été dur. Alain Françon ne dit pas grand-chose, mais dirige beaucoup. Alors que Régy reste debout de 2 heures de l'après-midi à 11 heures du soir, les bras ouverts, lui semble encastré dans sa table. Il est formidablement attentif au sens. Tant qu'on ne l'a pas trouvé, il dit non. Non, non, non... nous avons entendu ça pendant des mois, ce n'était pas réjouissant, mais une fois trouvé le sens, on le tient, on ne le perd plus.»

Valérie Dréville fait partie des comédiens qui aiment avant tout répéter. Ils se sentent alors libres. Libres de se tromper, *« d'avancer sur le chemin qui les conduit au meilleur d'eux-mêmes »*. : *« Pendant* Bal masqué, *j'avais du mal à me concentrer. Au début, le spectacle était mal reçu. Il y avait du bruit, des gens qui s'en allaient. Vassiliev m'a dit :* « Tu ne joues pas pour le public, tu entres en scène pour exercer ton art en présence du public. » *une façon intéressante de poser la question de la générosité. Souvent, on entend des acteurs parler d'offrande, de cadeau au public. C'est peut-être dans la rigueur du travail qu'on lui offre le plus beau des cadeaux. »*


ENGUERAND

COLETTE GODARD

★ *« La Terrible Voix de Satan », Théâtre Gérard-Philipe, 59, boulevard Jules-Guesde, Saint-Denis (93). Métro : Saint-Denis-Basilique. Tél. : 42-43-17-17. Du 4 octobre au 12 novembre. 90 F et 110 F.*

★ *« Pièces de guerre », Odéon-Théâtre de l'Europe, place de l'Odéon (6e). Métro : Odéon. Du 5 au 29 janvier. Tél. : 44-41-36-36.*

A ne pas manquer

L'Amour en Crimée, de Slawomir Mrozek, mise en scène de Jorge Lavelli. Le directeur de la Colline reprend le témoin jadis tenu par Laurent Terzieff pour servir un auteur polonais important dont il crée la nouvelle pièce, écrite pour la première fois en français. Théâtre national de la Colline (du 6 octobre au 4 décembre).

Une femme douce, d'après Dostoïevski, mise en scène de Robert Wilson. L'un des spectacles phares du Festival d'automne réalisé par son plus fidèle sociétaire. Maison de la culture de Bobigny (du 11 au 23 octobre).

Philoctète, d'Heiner Müller, mise en scène de Matthias Langhoff. Une nouvelle aventure menée par le maître allemand de la mise en scène au service d'une œuvre aride du dramaturge berlinois. Théâtre national de Bretagne de Rennes (du 18 octobre au 19 novembre).

Le Livre de Spencer, de Christopher Marlowe et Bertolt Brecht, mise en scène de Lluis Pasqual. Le spectacle d'ouverture de l'Odéon que le metteur en scène catalan avait étrenné avec succès il y a deux ans au Festival du Haut-Allier. Odéon-Théâtre de l'Europe (en français et en anglais, du 18 octobre au 5 novembre).

L'Ile des esclaves, de Marivaux, mise en scène de Giorgio Strehler. Après plusieurs saisons de reprises remarquables, le primat du théâtre européen crée enfin une nouvelle mise en scène (du 10 au 20 novembre).

Les Sept Branches de la rivière Ota, de et mis en scène par Robert Lepage. 1950, 2000 et après... Un spectacle itinérant et gigogne du jeune Canadien le plus surréaliste. Maison des arts de Créteil (du 18 au 26 novembre).

C'est magnifique, de et mis en scène par Jérôme Deschamps et Macha Makeïeff. Comme son nom l'indique, la dernière production des Deschiens est immanquable. Septembre : Brest (du 27 au 1er octobre) ; octobre : Le Havre (6 au 8), Calais (du 20 au 22), Chambéry (25 au 27) ; décembre : La Rochelle (17 au 19).

La Fille bien gardée, d'Eugène Labiche, mise en scène de Michel Raskine. La nuit délirante d'une petite fille de sept ans jouée par un acteur de quarante ans... Un Labiche de haute volée. Octobre : La Rochelle (14 et 15 Saintes (17), Cavaillon (20), Gap (22); novembre : Sartrouville (8 au 13), Calais (15), Thionville (18 et 19), Strasbourg (Maillon, 22 au 26) ; Paris-Théâtre de l'Athénée (29 novembre au 9 décembre) ; janvier : Lyon-Théâtre du Point du jour (10 au 22).

Pan Théodor Mundstock, d'après Ladislav Fuks, mise en scène de Bruno Boëglin. Prague, il y a cinquante ans, les courages fous d'un homme seul. L'événement du Festival d'Avignon 1993. Septembre : Strasbourg (18 au 20) ; octobre : Lausanne (1er au 17), Grenoble (du 22 au 2 décembre) ; décembre : Poitiers (7 et 8), Orléans (14 au 18).

DISQUES

CLASSIQUE

Rachmaninov

Concerto pour piano et orchestre nº 2 – Rhapsodie sur un thème de Paganini
Jean-Yves Thibaudet (piano), Orchestre de Cleveland, Vladimir Ashkenazy (direction).

Le *French pianist* Jean-Yves Thibaudet fait, aux Etats-Unis, une carrière ébouissante. Il réside d'ailleurs à New-York, fâché d'avoir eu à franchir plus souvent l'Atlantique pour aller jouer là-bas qu'il ne voyage aujourd'hui dans l'autre sens. Thibaudet a des doigts et ne répugne pas à s'en servir : la sonorité est belle, les traits sémillants, la virtuosité nette et sans esbrouffe. Le *Deuxième Concerto* de Rachmaninov est propice aux épanchements et aux larmes de crocodile, aussi est-on toujours heureux d'y entendre une émotion vraie. Ashkenazy connaît cette musique pour l'avoir maintes fois jouée : il a le ton juste et le rubato souple. Plus d'abandon dans les rares variations lentes des *Paganini* et un « accompagnement » plus discret dans le mouvement lent du concerto (lorsque les bois ont le discours principal) de la part de Thibaudet eussent été bienvenus. Ces quelques réserves ne gâchent en rien la qualité remarquable de ce premier volume d'une intégrale annoncée. – R. Ma.

1 CD Decca 440 653-2.

Anita Cerquetti (soprano)

Airs d'opéras extraits d'*Aïda*, des *Vêpres siciliennes*, de *Norma*, *Nabucco*, *Ernani*, *Tosca*, *la Gioconda*, etc.
Avec Giuletta Simionato, Mario del Monaco, Ettore Bastianini, Chœur et Orchestre du Mai musical florentin, Gianandrea Gavazzeni (direction).

Née en 1931, retirée de la carrière en 1961 après une intervention chirurgicale, Anita Cerquetti était un phénomène vocal et musical. De Renata Tebaldi, elle avait la tenue vocale princière, le souffle démesuré ; de Leontyne Price, l'engagement théâtral incendiaire, la vaillance d'aigus invincibles ; de Victoria de Los Angeles, le timbre angélique et le raffinement. Decca réédite dans sa série « Grandi Voci » l'unique récital officiel de ce météore, augmenté des extraits de la seule intégrale que Cerquetti ait enregistrée en studio pour l'éditeur londonien. Voilà, dans les meilleures conditions techniques possibles, un récital de chant que tout amateur du répertoire lyrique se devrait de posséder. – A. Lo.

1 CD Decca « Grandi Voci » 440 411-2.

Poulenc

Le Bestiaire – Cocardes – Trois poèmes de Louise Lalanne – A sa guitare – Tel jour, telle nuit – Tu vois le feu du soir – Banalités – Métamorphoses – Voyage – La Souris – La Dame de Monte-Carlo.
Felicity Lott (soprano), Graham Johnson (piano).

Felicity Lott enregistre pour une petite firme française indépendante ce que les majors du disque ne veulent pas qu'elle mette en boite pour elles. José Van Dam et Margaret Price aussi. Les majors se privent ainsi du concours d'artistes qui veulent enregistrer ce qui leur tient à cœur. Cet hommage à Francis Poulenc témoigne de l'attachement de Felicity Lott à la seule part de l'œuvre de Poulenc qui n'eut pas à trop souffrir des moqueries des modernes. Les auteurs choisis par Poulenc imposaient trop le respect (Cocteau, Apollinaire, Ronsard, Eluard, Louise de Vilmorin) et sa musique est parfois si elliptique, toujours si inattendue dans un cadre pourtant si balisé harmoniquement et mélodiquement, que les fâcheux se turent. Felicity Lott chante cette heure de mélodie avec un à-propos expressif et une diction admirable de bout en bout. Elle a cet abandon narquois, cet humour allusif, ces embardées passionnées et cette noblesse patricienne qu'elle met en toute chose. Graham Johnson fait mieux qu'accompagner la soprano, il met son piano dans son chant. – A. Lo.

1 CD Forlane CD 16 730. Distribué par Arcade.

A propos de la « Suite lyrique », d'Alban Berg

Messages cryptés

La musicologie élucide peu à peu les secrets de la « Suite lyrique », l'un des derniers opus d'Alban Berg, qui a coïncidé avec une crise amoureuse longtemps dissimulée par sa veuve. L'œuvre, pourtant, que vient d'enregistrer magistralement le Quatuor Alban Berg, conserve son opacité.


UNIVERSAL ÉDITIONS
Alban Berg.

LA musicologie peut-elle nourrir l'interprétation ? Saurait-on tout de la gestation d'une œuvre qu'on l'exécuterait mieux ? La question se pose à nouveau quand paraissent en même temps un enregistrement accompli de la *Suite lyrique*, d'Alban Berg, et un petit livre où l'on apprend tout sur les desseins cachés de la partition. Science, humour, approche personnelle de l'information, l'ouvrage d'Esteban Buch, *Histoire d'un secret, A propos de la* Suite lyrique d'*Alban Berg*, est à peu près ce qu'on peut lire de plus riche et de plus réjouissant sur cette période intimidante, quand triomphait à Vienne la technique d'écriture dodécaphonique, que la tonalité marquait le pas au profit de l'atonalisme. Mutation ressentie dès cette époque, dans la Vienne compassée du milieu des années 20, comme un déni des lois naturelles, comme une révolution.

Le Quatuor Alban Berg est viennois. Ennemi des excès. Raffiné, élégant. Révolutionnaire ? Non. Dans la *Suite lyrique* – l'enregistrement vient de paraître chez EMI –, ces interprètes distingués se tiennent à égale distance du formalisme et de la violence, on n'a pas l'impression que l'œuvre leur impose des choix plus radicaux que les premiers quatuors de Beethoven ou ceux de Schubert. Les archets sont souples, la diction décontractée. Le texte d'introduction parle de « *texture magnifiquement ouvragée* », c'est exactement ça. On repère distinctement les ruptures abruptes dans la succession de ces six mouvements de caractères contrastés. On enregistre le motif binaire répétitif de l'*andante amoroso*, l'ostinato furtif de l'*allegro misterioso*, les hoquets du *presto delirando*, la citation du *Tristan* de Wagner clairement énoncée dans le *largo desolato*. Mais la musique est ainsi faite, dans tous les cas, qu'elle se suffit à elle-même et ne signifie rien : on ne va pas y chercher plus loin. C'est beau.

C'est toujours beau, heureusement, quand on lit parallèlement les révélations d'Esteban Buch. En deux mots : Alban Berg, qui consulta Freud après avoir pris conscience que « *toute maladie est mentale* » (les crises d'asthme n'allaient pas le quitter de 1908 à sa mort en 1935), mit sur pied une « *stratégie* » pour inscrire les détails de sa biographie dans les replis de l'écriture musicale. Contrairement à l'inconscient face à la psychanalyse, ce « *langage chiffré* » devait en principe demeurer éternellement secret, non analysable, non élucidable. Les outils de cette stratégie étaient l'anagramme et la numérologie, le premier facilité par la désignation en allemand des notes de la gamme par des lettres de l'alphabet, le second renvoyant à un système de numéros symboliques comme le 3 (chiffre mystique) et le 23 (jour où survint la première crise d'asthme), cela assorti de tout un système de citations (le troisième lied du *Chant de la terre* de Mahler dans le quatrième mouvement de la *Suite lyrique*), ou d'autocitations (plusieurs utilisations successives des paroles d'un même lied). Autant de moyens d'inscrire en creux des chiffres, des mots, du texte, du temps, sur la surface impénétrable et immuable de la « musique pure ».

Le secret de la *Suite lyrique* ne fut finalement élucidé qu'à l'issue d'une enquête digne d'un roman policier, après que la veuve du musicien s'y fut obstinément opposée, avant de mourir le 30 août 1976 à l'âge de quatre-vingt-onze ans. La musicologie anglo-saxonne s'en donna dès lors à cœur joie. Révéla que la fidélité d'Alban Berg à son épouse était une légende. Que, grand amoureux des femmes, il avait éperdument aimé Hanna Fuchs-Robbetin, dont le mari, Herbert, lui fut présenté par Alma Mahler et Franz Werfel, et qui l'hébergea à Prague, en 1925. Le couple avait deux enfants. Le diminutif de Dorothea, Dodo, est ce motif de deux notes, répétitif et « *menaçant* » que l'on entend dans l'*andante amoroso* de la *Suite lyrique*. Dans l'*allegro gioviale* initial, l'anagramme de Hanna Fuchs est présent, et le chiffre d'Alban Berg (69, soit 23 × 3) intervient à la fin... Le tout à l'avenant.

Comment le sait-on ? Berg (que l'auteur argentin n'hésite pas à qualifier de « *pervers* ») avait donné à son secret une toute petite chance d'être découvert. Il avait envoyé à Hanna, quand la *Suite* fut éditée, une partition de poche annotée de sa main. Il y avait souligné en couleur les messages cryptés, et signalé les textes poétiques implicites (deux vers du *De profondis clamavi* des *Fleurs du mal* dans le *largo desolato*). Malgré les mensonges de l'épouse légitime, malgré les dénégations des éditions Universal, malgré la complicité de témoins pourtant bien informés (Adorno, en particulier), la vérité finit par refaire surface : la *Suite lyrique* pouvait livrer ses clés. L'interprète, comme l'auditeur, peut désormais les utiliser. Ou les négliger. La musique reste de toute façon intangible.

ANNE REY

★ *« Suite lyrique » avec le « Quatuor op. 3 », Quatuor Alban Berg : 1 CD EMI 5 55 190-2.*

★ *« Histoire d'un secret, A propos de la Suite lyrique d'Alban Berg », par Esteban Buch, éditions Actes Sud, 106 pages, 89 F.*

La chanson du film de la pub

La bande originale du film *Forrest Gump* s'est autoproclamée « *meilleure compilation depuis* American Graffiti ». Elle réunit « *32 classiques américains* ». L'immense majorité de ces titres sont connus de tous : que l'on conduise sa voiture, que l'on achète des raviolis chinois surgelés, que l'on attende le décollage d'un avion, on est sûr d'entendre *Sloop John B.* par les Beach Boys, *California Dreamin'* par les Mamas and Papas ou *Houndhog* par Elvis Presley. Le département marketing chargé de vendre le double CD tiré de *Forrest Gump* compte sur cette familiarité et sur cette habitude étrange qu'ont prise les acheteurs de disques d'acheter d'abord des musiques qu'ils connaissent par cœur.

Restait pour les commerciaux un cas épineux à résoudre. *For What It's Worth* de Buffalo Springfield est un texte fondateur de la contestation juvénile américaine des années 60. Buffalo Springfield réunissait Neil Young et Stephen Stills. Ce dernier écrivit *For What It's Worth* après des heurts entre policiers et hippies, à Los Angeles en 1967. Nul Américain n'est censé l'ignorer. Mais les Français ? Il faut les convaincre, leur faire comprendre l'intérêt de la présence de *For What It's Worth* sur la compilation *Forrest Gump*. Alors, le département marketing de la multinationale concernée a fait apposer sur les boîtiers un autocollant lyrique qui vante « *la musique qui a bercé l'Amérique* » et attire l'attention sur Buffalo Springfield. On se dit qu'un génie de l'accroche publicitaire va nous servir une formule bien sentie – « l'hymne d'une génération ». Pas du tout : après les mots *Buffalo Springfield* s'ouvre une parenthèse vaguement honteuse qui abrite ces mots : « *(la musique de la pub Citroën Evasion)* ». Si le vingt-cinquième anniversaire de Woodstock n'avait pas entraîné une surproduction monstrueuse d'épitaphes pour les années 60, celle-ci aurait très bien pu faire l'affaire.

T. S.

★ *Forrest Gump the Soundtrack* : 2 CD Epic EPC 478 941-2.

ROCK

Joe Cocker

Have a Little Faith

Comment en vouloir à Joe Cocker ? Il ne s'est jamais pris pour le messie. Il a failli succomber aux séquelles de ses campagnes d'Amérique, Woodstock et tournée Mad Dogs and Englishmen. Puis, au début des années 80, il est revenu assagi, et gagne depuis sa vie honnêtement. Les gens qui aiment la musique dont vient Joe Cocker (le rhythm'n'blues) ferment les oreilles sur ses disques et conviennent d'un air affectueux qu'il a toujours une excellente voix.

C'est plutôt vrai. D'ailleurs il le démontre à chaque fois qu'il enregistre ces disques indignes, remplis de chansons médiocres ou de morceaux magnifiques. On n'en sait plus rien, tant les arrangements et la production de ces disques font tout pour effacer les aspérités – bien sûr – mais aussi les sentiments. Ici, on plaçait quelques espoirs dans la reprise de la magnifique chanson de John Hiatt *Have A Little Faith In Me*. Mais le faux chœur gospel, le son clinique et des contresens d'interprétation (le péché mignon de Joe Cocker) ravale le titre de Hiatt au rang de la chanson qui lui succède *The Simple Things*, accumulation abrutissante de clichés sémantiques et musicaux. Pour ne rien dire du spectacle ridicule que Joe Cocker donne en reprenant *Summer In the City*, chanson d'essence adolescente. On imagine mal notre ouvrier de Sheffield devenu gentleman farmer californien en teen-ager pressé par l'envie de lutiner ses petites camarades sur le toit de son building new-yorkais. Peut-être qu'un jour, quelqu'un arrachera Joe Cocker des griffes de Roger Davies, son manager (qui a soumis Tina Turner au même traitement) et le mettra en présence de musiciens capables de l'entraîner sur sa pente naturelle, celle du blues. En attendant, on peut toujours ressortir les disques de Ray Charles. – T. S.

Capitol-EMI 7243 8 29792 2 7.

Portishead

Dummy

Inévitablement, les sons et les techniques élaborés récemment pour les pistes de danse tomberont entre les mains d'auteurs prêts à utiliser ce nouveau langage au profit d'une vraie écriture. Ils sont encore trop peu nombreux mais après Björk, Neneh Cherry et Massive Attack, Portishead prouve que ces nouvelles formes peuvent se libérer des exigences rythmiques au plus grand bénéfice des chansons. Sur *Dummy*, impressionnant premier album de ce groupe britannique (Portishead est aussi une station balnéaire à l'ouest de Bristol), l'échantillonneur, les ordinateurs et les scratchs façonnent une musique à la fois familière et surgie de nulle part. On ne distingue plus précisément l'origine de ces sons volés et c'est à peine si on marque le tempo. Geoff Barlow, alchimiste en chef, dose les ambiances, plante les décors de bandes-son pour films noirs imaginaires dont Beth Gibbons serait l'héroïne. Sa voix n'est souvent qu'un murmure hésitant entre anxiété et dépression. Elle insinue, douloureuse, sensuelle et grave, dans nos mémoires des mélodies orageuses. – S. D.

1 CD Go ! Beat 828 553-2. Distribué par Barclay.

JAZZ

Joshua Redman

MoodSwing

Sollicité comme jamais, en quarante ans de musiques, ne l'aura été son père Dewey Redman, sommé de se situer dans le mouvement de revivalisme bop de la fin des années 80, déclaré « nouveau géant » du jazz dès son premier CD et envié pour avoir réuni dès le suivant Pat Metheny, Charlie Haden et Billy Higgins, le jeune saxophoniste – bientôt vingt-six ans quand même – Joshua Redman a laissé passer la tempête. *MoodSwing* prend ainsi des allures sereines et profondes, assez orienté sur le blues, en tempo lent ou *medium*. En arrière-plan, il y a dans l'écriture de Joshua Redman ce qu'il faut de citations (très nettement à John Coltrane, sans pour autant ressembler aux centaines de clones du ténor) combinées à une étrange propension à retrouvrer des mélodies rappelant Dave Brubeck. Redman et ses musiciens (le contrebassiste Christian McBride mène la rythmique) sont déjà de la génération post-Marsalis. Ils ont ingurgité toutes les techniques, renversements d'accords et progressions harmoniques possibles. Ils n'en font d'ailleurs pas étalage, à la manière de ces jazzmen aguerris, un temps qualifiés d'anciens. – S. Si.

1 CD Warner Bros. 962-45843-2. Distribué par WEA.

Orchestre national de jazz/ Denis Badault

Bouquet final

Le premier album de l'ONJ dirigé par Denis Badault était arrivé trop tôt. L'orchestre en était encore à chercher son équilibre, l'orchestration (deux trombones, deux trompettes, trois saxophones, une rythmique d'abord trop présente) pas totalement définie et l'on s'interrogeait sur la nécessité d'y adjoindre des cordes (Nedim Nalbantoglu au violon, Laurent Hovenaers au violoncelle) en retrait obligé. Trois ans à la tête de l'ONJ (de 1991 à 1994) ont permis au pianiste et compositeur d'alléger son écriture, de faire des choix dans sa boulimie de musiques. *Bouquet final* – particulièrement bien enregistré, au plus près des musiciens, dans la petite salle parisiennne de Dunois – montre un orchestre qui avance avec un même état d'esprit, où les solistes s'imposent sans que la cohésion de l'ensemble n'en souffre. – S. Si.

1 CD Label Bleu LBLC 6571. Distribué par Harmonia Mundi.

CHANSON

Arielle

Juste la force

Arielle Burgelin s'est appuyée sur une voix en demi-teintes, glissée et souple, pour bâtir un univers sentimental et latin. L'atmosphère de la bossa-nova ou du country flotte sur un nuage de musique voyageuse. Mais, traversés par l'esprit du sérieux, Arielle et son comparse en paroles, Jean-Michel Gravier, se perdent dans des considérations déjà entendues, là où la simplicité éclairait le propos (*Juste la force*, le premier titre). C'est un premier essai, noyé, mais il est honorable, car sauvé de l'uniformité par quelques titres : *Calcutta*, au rythme réglé par le Taj Mahal, ou encore *On ne croit plus personne*, une chanson plus affûtée qui dément le reste de l'album. – V. Mo.

1 CD Ari 007. Distribué par Socadisc.

MUSIQUES DU MONDE

Ignacio Corsini (1)

El Caballero Cantor

Carlos di Sarli (2)

El senor del tango

Ignacio Corsini, Argentin né en Sicile en 1891, fut chanteur de charme avant de vouer sa vie au tango. En 1913, il enregistre des chansons campagnardes, et partage avec Gardel les premiers balbutiements du phonographe. Blond, mince, excellent acteur de cinéma (*la Fédération ou la mort*, d'Atilio Pablo Podesta), il vient au tango par le théâtre en créant la chanson *Patotero sentimental* (Voyou sentimental) pour les besoins d'une pièce de Manuel Romero en 1922. Il fonde en 1925 sa compagnie de théâtre, puis se met à explorer le répertoire du tango aux côtés du musicien Enrique Maciel et du poète Hector Pedro Blomberg. Plus romantique que dramatique, ce chanteur à la voix pointue jouait sur les mélodies et les rythmes. Il enregistra environ six cents chansons jusqu'à sa retraite en 1949.

La collection « El Bandoneon », qui a déjà publié les œuvres complètes de Carlos Gardel (une nouvelle compilation Gardel vient de sortir sur Music Memoria, un coffret de 2 CD 39670-2, distribué par Virgin), a repêché vingt titres datant de 1929 à 1943. On y trouvera des tangos, mais aussi des valses et des *canciones*, que Corsini chante « à l'ancienne », c'est-à-dire accompagné à la guitare. Il s'en dégage une indéfinissable atmosphère de blues aérien et parfois légèrement désuet.

Carlos Di Sarli, né à Buesnos-Aires en 1903, composa son premier tango, *Meditacion*, à quinze ans. Pianiste de bar, il accompagne chanteurs et chanteuses du *Paseo Colon*. En 1925, il fonde son premier sextet, et gagne ses galons de chef d'orchestre au Café Guarany. Romantique lui aussi, avec une section de cordes qui compte jusqu'à huit musiciens, pianiste musclé, Carlos Di Sarli démonte le mécanisme musical du tango : accords de basse du piano, chant du bandonéon, saccades rythmique, et glissades de la voix et des cordes. Di Sarli a écrit quelques jolis tangos, tels que *Porteno Y Bailarin* ou *Verdemar*. El Bandoneon (qui, simultanément, publie des compacts consacrés à Rodolfo Biagi, Osmar Madera et au *Tango à Barcelone*, avec le Trio Argentino, doté d'un livret très complet) a compilé vingt titres de Carlos Di Sarli, enregistrés à Buenos-Aires de 1941 à 1948. L'*Orquestra tipica* du chic Carlos Di Sarli savait s'adjoindre de bons chanteurs : Roberto Rufino, puis Jorge Duran, donne au tango sa profondeur et son quotidien. – V. Mo.

(1) 1 CD El Bandoneon EBCD 37. Distribué par Média-7.
(2) 1 CD El Bandoneon EBCD 38. Distribué par Média-7.

TUEURS-NÉS *d'Oliver Stone*

Sans foi ni loi

Autour d'un couple de « serial killers » (meurtriers en série), l'auteur de « Platoon » déchaîne les grandes orgues de sa virtuosité visuelle, mais perd en chemin ses velléités critiques au profit de la surenchère spectaculaire.

A la diable, à la folie, à la brutale et à la dérive, Oliver Stone démarre son film comme un forcené, en une avalanche d'images et de sons qui sont *autant de chocs*. Artifice revendiqué, exacerbé, de ces séquences de crimes et de délires, de ces visions bancales et fulgurantes secouées de rock et de non-sens. Le début de *Tueurs-nés* enchaîne meurtres gratuits commis par Mickey et Mallory (Woody Harrelson et Juliette Lewis), un couple de *serial killers* ; il reconstitue la rencontre entre les deux jeunes gens, puis leur fuite d'un milieu provincial et familial étouffant.

Cette entrée en matière pétaradante éveille l'espoir de voir le cinéaste, qui ici avoue délibérément le trafic visuel auquel il se livre, abandonner les malhonnêtes manipulations de *JFK* – consacré au mystère autour de l'assassinat du président américain – pour en livrer la critique par la surenchère et la dérision. Oliver Stone en a les moyens, créatifs et financiers. Il suffit, entre naïveté rageuse et efficacité tricheuse, de lui accorder à nouveau le bénéfice du doute sur ses précédents films, pour accepter de le suivre dans ce passage au mixeur du paysage visuel contemporain. Et le bougre ne lésine pas, son récit de l'odyssée sanglante de Mickey et Mallory, jeunes, amoureux et assassins, sera véritablement sans foi ni loi : elle n'épargne ni le temps, ni la logique, ni la moralité, ni les règles de l'optique ni celles de la vraisemblance.

A la virée sauvage de ses amants sanglants, Stone mêle des lambeaux de films noirs, des giclées d'ironie virulente sur la manière dont les médias se repaissent du crime et l'entretiennent, des notations atterrées et vachardes sur la propension d'adolescents revenus de tout sans être allés nulle part à faire une idole de n'importe quelle personnalité émergeant du quotidien, fût-ce par le meurtre imbécile. *Il enclenche ainsi une machine délirante*, impitoyable envers toute forme de lien social, *une sorte de générateur d'anarchie*, discutable, ô combien, dans sa misanthropie de principe et sa *haine de tout lien collectif*, mais assez radical pour susciter du malaise et de l'interrogation. Entre réminiscences psychédéliques et imagerie de jeu vidéo, *Tueurs-nés* est alors assez proche du film expérimental.

Il faudrait plus que de la virtuosité et de l'énergie pour poursuivre sur cette voie exaltée et périlleuse : il faudrait le courage de déplaire. *Ce n'est pas le genre d'Oliver* Stone, qui, sans ralentir son élan, effectue en fait une prudente opération de repli. C'est entendu, tout est la faute à-la-société-qu'elle-est-pourrie, mais la manière dont le *scénario, à partir de ce chaos*, reconstruit un manichéisme convenu, apte à mettre le public dans sa poche et à en manipuler les réactions, est d'autant plus déplaisante qu'elle recycle à son bénéfice le crétinisme et la violence tout en faisant mine de les dénoncer.

A partir de l'arrestation de Mickey et Mallory dans un glacial supermarché de drogues, et de leur incarcération dans une prison de haute sécurité, Oliver Stone installe en douce des tréteaux simplistes, où ses silhouettes fragmentées se réagrègent en grossières figures de méchants consensuels (*le directeur de prison, le présentateur de télévision*), qui remettent d'autant plus facilement tout le *monde d'accord qu'ils proposent* un îlot d'ordre dans l'océan déchaîné par le début du film.

Stone se pose en moraliste pourfendant la dérive des comportements et en contempteur des médias. Mais la seule « morale », la seule idéologie plutôt, à laquelle *adhère finalement le cinéaste*, est celle du profit. Quels que soient son thème et les prétextes dont il *s'entoure, il s'agit toujours pour lui* de gagner à tout prix : gagner du succès, de l'émotion, de l'effet *spectaculaire – donc, au bout du* compte, de l'argent. Les faux débats, résolus d'avance, sur la responsabilité ou l'irresponsabilité des médias, qui n'ont pas manqué de déferler dans les magazines *américains dès la sortie du film* en d'hypocrites opérations de contrition, font évidemment partie de cette stratégie.

Il est donc logique que le plus sûr investissement du cinéaste soit l'épouvantable animateur de reality show (Robert Downey Jr), *fournissant un repoussoir qui* amène à d'étranges complaisances envers les deux assassins. Elles atteindront leur paroxysme lorsque le film, toujours avec la même efficacité, amènera à faire souhaiter par ses spectateurs que les deux jeunes gens commettent encore un meurtre de plus. Il est peu probable qu'Oliver Stone veuille transformer en personnages positifs son couple de tueurs. Il y est seulement amené par la logique de son cinéma. Même avec les représentants des médias, le fusil à pompe n'est pourtant pas forcément le meilleur outil critique.

J.-M. F.

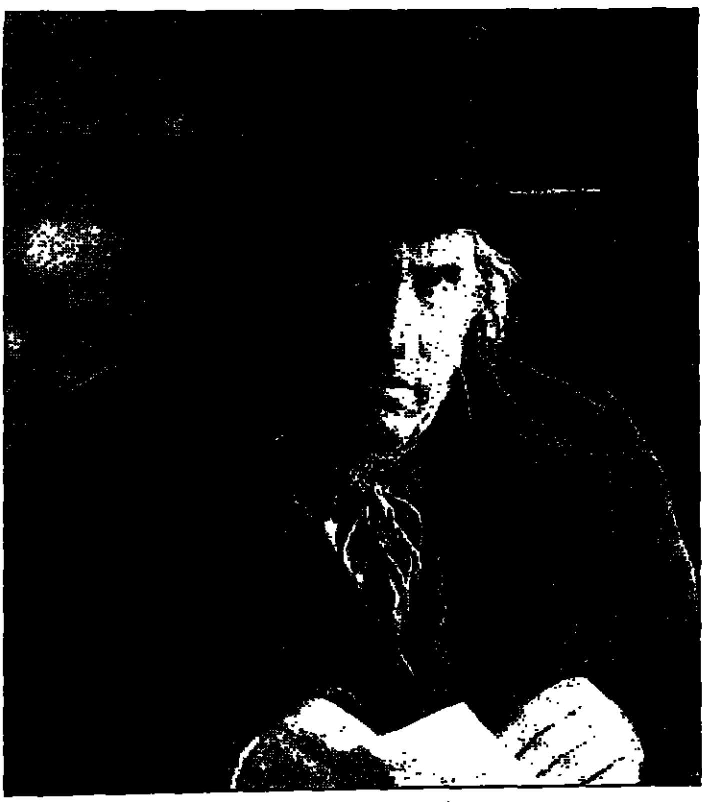


D.R.

Woody Harrelson et Juliette Lewis, meurtriers en série.

LE COLONEL CHABERT *d'Yves Angelo*

Le fantôme déshérité



D.R.

Gérard Depardieu, colonel Chabert

Suite de la page I

Ce pourrait être un moindre mal si le souffle mythologique qui rôde puissamment et mélancoliquement dans le texte se retrouvait de quelque façon. C'est ici le choix même de l'œuvre qui fait problème. Chabert – cela est dit et répété bien clairement dans le film comme dans le livre – est un fantôme. Le fantôme d'un âge épique, revenant dans une époque étriquée, et qui ainsi en prend *la piètre mesure*. Plus d'un siècle et demi après sa rédaction, le texte exhale toujours la chaleur de ce passé récent et brûlant tel que l'éprouve et le fait partager Balzac.

Mais aujourd'hui, dans un film d'aujourd'hui ? En quelle geste héroïque un spectateur peut-il se reconnaître pour en partager l'émoi et le regret ? La Résistance ? Elle est bien lointaine (Waterloo remonte à dix-sept ans seulement quand Balzac écrit *Chabert*) et en passe de perdre de son aura. De quelle bataille dont on se sente proche ce Chabert-là a-t-il pu être le héros ? Si le film d'Yves Angelo porte malgré lui témoignage sur notre présent, c'est bien par l'absence *de référence* à un mythe vivant, quand nos épopées contemporaines se jouent sur le marché à terme ou à « la Roue de la fortune ». Et ce ne sont certainement pas les pauvres flash-back guerriers, contre-sens total et aveu d'impuissance à faire jamais sentir l'héroïsme et la folie généreuse et sanglante supposés avoir illuminé la période précédente, qui risquent de ressusciter la mémoire de temps plus flamboyants.

Dès lors, le brave colonel n'est le fantôme de rien, rien de grand et beau dont il devrait porter la mémoire, et qui en ferait un personnage. C'est cet insurmontable *défi que* Gérard Depardieu est sommé de relever. Il en a l'habitude, c'est même l'une de ses fonc*tions dans* le cinéma français depuis quinze ans. Débouler dans les porcelaines d'époque et les *faïences littéraires, avec sa puis*sance physique, l'irrévérence spectaculaire de son jeu, et souffler la poussière « *qualité française* », soulever les couvercles de l'Histoire et de la culture, à l'occasion les jupes des soubrettes et des duchesses. Bref, flanquer la panique et de la vie dans les sages transpositions. Il l'a fait souvent, il le fera encore. Cette fois, il ne peut pas.

Parce qu'à ce puissant levier il manque le point d'appui de la légende, parce que Chabert sans le mythe de la grande armée n'est qu'un pauvre bougre, et Depardieu sans espace et sans durée est un grand acteur pris au piège. Il y *échappe avec les honneurs* de la guerre, par une sorte de force concentrée, intériorisée, qui habite les plans, *leur* donne du poids et de l'émotion. Mais sans pouvoir, à quelques rares instants près, mettre en branle le dispositif qui l'enserre. Ce défi perdu, Gérard Depardieu ne s'était pourtant pas, cette fois, contenté de le relever, il l'a longuement souhaité, étant à l'origine de ce projet annoncé depuis plusieurs années.

On voit bien ce qui a tenté le *comédien, après tant de rôles, tant* de succès : incarner un passage, une filiation, offrir son corps et son talent à une résurrection et une amplification de l'onde d'énergie que dégageaient jadis les plus grands acteurs, dans d'autres films, appartenant à une autre ère du cinéma. Non pas imiter ni Raimu ni Gabin, qu'on aurait vu autrefois dans ce rôle, mais transmettre à distance, par-dessus le temps, le rayonnement qui fut le leur. Ni l'adaptation ni la mise en scène ne le servent, mais au-delà, il est probable que la tentative était en elle-même vouée à l'échec. Malgré sa longue carrière (l'explosion des *Valseuses* date de 1974) et tant de rôles mémorables, sa qualité et sa *limite sont d'être toujours* un acteur « au présent », un acteur qui ne transporte pas son passé avec *lui, qui n'accumule pas ses rôles*.

Cela lui permit, par exemple, d'emmener son Cyrano bien loin des pesanteurs de la scène et de la rime, et même de sauver autant que faire se pouvait le personnage en apparence voisin de Chabert, en fait opposé, de Martin Guerre. Depardieu ne capitalise pas, il donne tout à chaque fois. Mais, du coup, il lui manque les « couches géologiques » qui devraient affleurer pour faire de son colonel plus qu'une brave ganache finissant par renoncer à une chicane judiciaire.

De même sa principale partenaire, Fanny Ardant, réduite à une fonction de petite-bourgeoise avide et manipulatrice, fait-elle de méritoires efforts pour laisser transparaître une terreur sous l'âpreté, des réflexes de femelle qui voit sa nichée menacée sous l'égoïsme de la parvenue. On constate la tentative et on en reconnaît la vaillance, rien de plus. Mais qui se rappelle quels gouffres insondables, illumi*nés de troublantes étincelles*, avaient su ouvrir le tandem Depardieu-Ardant dans *la Femme d'à côté mesure combien on est loin du* compte.

Une telle construction ne laisse pas une chance à André Dussollier, réduit à jouer les utilités dans le rôle du deuxième mari, et circonscrit Claude Rich à l'exécution d'un numéro convenu d'aristocrate intrigant. Privé des profondeurs de la littérature comme du souffle de la mythologie, il ne reste donc de ce *Colonel Chabert* que la part du mélodrame, de ce « théâtre filmé » où le génie propre du théâtre se perd, lui aussi. Logiquement, le film fait donc la meilleure part au rôle le plus théâtral, celui de l'*intermédiaire*, de l'*ordonnateur* du drame, le seul auquel le récit donne l'opportunité d'une articula*tion, d'un « jeu » au sens méca*nique comme sens de l'acteur : l'avoué Derville.

Fabrice Luchini, entre expertise des noirceurs de l'âme et stupeur de ses tréfonds toujours repoussés, *y déploie* une rouerie charmeuse, une autorité accrue de ses soudaines faiblesses, d'hésitations qui le sidèrent lui-même. Bref, le comédien s'amuse et enchante, valse seul mais avec maestria au milieu de ces silhouettes et de ces idoles. Il est le seul vrai bénéficiaire du film, et son plus réjouissant contributeur. Délié de la charge d'être autre chose qu'une *fonction, il profite de la situation* quand ses partenaires sont sommés d'incarner d'impossibles personnages.

JEAN-MICHEL FRODON



NOUVEAUX FILMS

Les critiques des nouveaux films se trouvent *en page VII. Nous* publions ci-dessous les salles *correspondantes.*

LE COLONEL CHABERT. Film français d'Yves Angelo, Forum Horizon, handicapés, dolby, 1er (36-68-51-25) ; Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Rex, handicapés, dolby, 2e (36-65-70-23) ; 14 Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; 14 Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; *Gaumont Marignan*-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; Saint-Lazare-*Pasquier, handicapés,* dolby, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; U. G. C. Biarritz, dolby, 8e (36-68-48-56 ; 36-65-70-81) ; U. G. C. Opéra, dolby, 9e (36-68-21-24) ; 14 Juillet Bastille, handicapés, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; *U. G. C. Lyon Bastille, dolby,* 12e (36-68-62-33) ; Escurial, dolby, 13e (47-07-28-04) ; *U. G. C. Gobelins, dolby,* 13e (36-68-22-27) ; Mistral, handicapés, dolby, 14e (36-65-70-41) ; Montparnasse, dolby, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Bienvenüe Montparnasse, dolby, 15e (36-65-70-38) ; Gaumont Convention, 15e *(36-68-75-55) ; U. G. C. Maillot,* 17e (36-68-31-34) ; Le Gambetta, dolby, *20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).*

TUEURS NÉS. Film américain d'Oliver Stone, VO : Forum Horizon, handicapés, THX, dolby, 1er (36-68-51-25) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; U. G. C. Odéon, dolby, 6e (36-68-37-82) ; Gaumont Marignan-Concorde, *dolby,* 8e (36-68-75-55) ; U. G. C. Normandie, dolby, 8e (36-68-49-56) ; Max Linder Panorama, THX, dolby, 9e (48-24-88-88) ; 14 Juillet Bastille, handicapés, dolby, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; U. G. C. Gobelins, dolby, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (36-68-75-55) ; *14 Juillet Beaugrenelle, dolby,* 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24). VF : Rex, dolby, 2e *(36-65-70-23) ;* U. G. C. Montparnasse, dolby, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, handicapés, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; U. G. C. Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont *Gobelins Rodin, dolby,* 13e (36-68-75-55) ; Mistral, dolby, 14e (36-65-70-41) ; Montparnasse, dolby, 14e (36-68-75-55) ; U. G. C. Convention, dolby, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

SÉLECTION

L'Eau froide

d'Olivier Assayas,
avec Virginie Ledoyen, Cyprien Fouquet, *Laszlo Szabo, Jean-Pierre* Darroussin, Dominique Faysse, Smaïl Mekki.
Français (1 h 32).
Janis Joplin et Roxy Music, Donovan et Dylan, Leonard Cohen et Alice Cooper créent le mouvement et la vitalité de cette histoire d'adolescents du début des *années* 70. Olivier Assayas saisit avec éclat, entre mensonges et certitudes, l'*inquiétude* et le désarroi de ses personnages quand sonne pour eux l'heure de *devenir* adultes.
Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

La Fille de d'Artagnan

de Bertrand Tavernier,
avec Sophie Marceau, Philippe Noiret, Claude Rich, Sami Frey, Jean-Luc Bideau, Raoul Billerey.
Français (2 h 12).
Bertrand Tavernier filme les héros fatigués de Dumas le sourire aux lèvres et l'affectueuse dérision au poing, et fait la part belle à la fille du plus fameux d'entre eux. Nostalgie et ironie font plutôt bon ménage.
Forum Orient Express, handicapés, 1er (36-65-70-67) ; U. G. C. Danton, 6e (36-68-34-21) ; U. G. C. Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; U. G. C. Biarritz, 8e (36-68-48-56 ; 36-65-70-81) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; U. G. C. Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, handicapés, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; U. G. C. Convention, 15e (36-68-29-31).

J'ai pas sommeil

de Claire Denis,
avec Katerina Golubeva, Richard Courcet, *Line Renaud, Alex Descas, Béatrice* Dalle.
Français (1 h 50).
Interdit – 12 ans.
Dans la lumière aveuglante d'un Paris chauffé à blanc, la peur et la mort rôdent. *Claire Denis filme au scalpel* cette histoire de guerre menée tambour battant *par ceux qui n'ont rien à perdre, et c'est* un film feutré, terrifiant et magnifique.
Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Studio des Ursulines, handicapés, 5e (43-26-19-09).

Jeanne la Pucelle, les Batailles et les Prisons

de Jacques Rivette,
avec Sandrine Bonnaire.
Français (2 h 40 et 2 h 56).
En mouvement, à la vitesse ascendante de sa vitalité, puis bloquée par les assis et les puissants et bouillante d'une force contrainte, la trajectoire de Jeanne, méticuleusement inspirée de l'Histoire pour en faire une histoire contemporaine, à fleur de corps, grâce à la caméra au vif de l'instant de Jacques Rivette, à Sandrine Bonnaire qui renouvelle le mystère de l'incarnation. Deux films qui font, ensemble, le plus beau film français de l'année.
Reflet République, 11e (48-05-51-33).


VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

Le Paris de Truffaut

La Vidéothèque de Paris rend hommage à François Truffaut en programmant une rétrospective centrée principalement sur ses films parisiens. On pourra y voir, ou revoir, la série des Antoine Doinel *(les 400 Coups, Antoine et Colette, Baisers volés, Domicile conjugal, l'Amour en fuite),* ainsi que *la Peau douce, la Nuit américaine, Jules et Jim, le Dernier Métro, les Deux Anglaises et le Continent, et Tirez sur le pianiste. (Photo ci-dessus : Jean-Pierre Léaud et François Truffaut).*
Du 21 septembre au 4 octobre, à la Vidéothèque de Paris, Porte Saint-Eustache, Forum des Halles, Paris (1er). Tél. : 44-76-62-16.

Journal intime

de Nanni Moretti,
avec Nanni Moretti, Renato Carpentieri, Antonio Neiwiller, Claudia Della Seta, Lorenzo Alessandri, Raffaella Lebboroni.
Italien (1 h 40).
En trois « chapitres » filmés à la première personne, Nanni Moretti, *« le splendide quadragénaire »*, réalise une ode à la liberté, émouvante et hilarante. Nonobs*tant le palmarès* (Prix de la *mise en scène,* tout de même), le preux chevalier à la *Vespa a été le vrai vainqueur du* Festival de Cannes.
VO : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; Reflet Médicis II (ex Logos II), handicapés, 5e (43-54-42-34) ; George V, 8e (36-68-43-47) ; Saint-Lambert, dolby, 15e (45-32-91-68).

Léon

de Luc Besson,
avec Jean Reno, Gary Oldman, Natalie Portman, Deny Aiello.
Français (1 h 48).
Interdit – 12 ans.
Luc Besson croise dans les eaux du film noir, rencontre des tueurs impitoyables et invente un vrai personnage féminin, grâce auquel il redécouvre l'humanité et la chaleur du cinéma.
VO : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; U. G. C. Danton, dolby, 6e (36-68-34-21) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Publicis Champs-Elysées, dolby, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (36-68-75-55) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; Gaumont Grand Ecran Italie, handicapés, dolby, 13e (36-68-75-13) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (36-68-75-55) ; U. G. C. Maillot, handicapés, dolby, 17e (36-68-31-34). VF : Rex (le Grand Rex), handicapés, dolby, 2e (36-65-70-23) ; Bretagne, dolby, 6e (36-65-70-37) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (36-68-75-55) ; U. G. C. Lyon Bastille, dolby, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, handicapés, dolby, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Pathé Clichy, dolby, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, THX, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

Maverick

de Richard Donner,
avec Mel Gibson, Jodie Foster, James Garner, Graham Greene, James Coburn, Alfred Molina.
Américain (2 h 07).
Dans un Ouest de pacotille, Mel Gibson joue de son charme et Jodie Foster compose une emmerdeuse malicieuse, tandis que James Garner et James Coburn, en vieux routiers du cinéma de genre, comptent les coups. Parce qu'elle refuse de bluffer le spectateur, la comédie fait mouche.
VO : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; U. G. C. Biarritz, 8e (36-68-48-56 ; 36-65-70-81) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (43-20-32-20). VF : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).

Mort d'un mathématicien napolitain

de Mario Martone,
avec Carlo Cecchi, Anna Bonaiuto, Renato Carpentieri, Antonio Neiwiller, Toni Servillo, Licia Maglietta.
Italien (1 h 48).
Ni larmes ni sentimentalisme dans cette chronique d'une mort annoncée, mais un vrai regard, lucide et inquiet, sur l'absurdité du monde, la solitude et le sens des gestes, des mots et des choses.
VO : Racine Odéon, 6e (43-26-19-68).

Nous, les enfants du XXe siècle

de Vitali Kanevski,
Russo-européen (1 h 24).
Interdit – 12 ans.
Le réalisateur de *Bouge pas, meurs, ressuscite* interroge jeunes criminels et délinquants de la Russie nouvelle, les met en scène et s'accorde à lui-même une grande importance. Le résultat est intéressant, les procédés souvent gênants.
VO : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; L'Entrepôt, handicapés, 14e (45-43-41-63).

Regarde les hommes tomber

de Jacques Audiard,
avec Jean-Louis Trintignant, Jean Yanne, Mathieu Kassovitz, Bulle Ogier, Christina Pascal.
Français (1 h 40).
Le premier film du scénariste Jacques Audiard baigne dans un climat de pluie, de silence et de mort. Jean Yanne, vengeur obstiné, Jean-Louis Trintignant, misanthrope et tueur par procuration, et Mathieu Kassovitz, benêt fasciné, portent à son point d'incandescence cette traque noire et absurde.
Ciné Beaubourg, handicapés, 3e (36-68-69-23) ; Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), handicapés, 5e (43-54-15-04) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; U. G. C. Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-70-14) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; George V, 8e (36-68-43-47) ; U. G. C. Opéra, 9e (36-68-21-24) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Mistral, 14e (36-65-70-41).

La Reine de la nuit

de Arturo Ripstein,
avec Patricia Reyes Spindola, Alberto Estrella, Blanca Guerra, Ana Ofelia Murguia, Alex Cox, Arturo Alegro.
Mexicain (1 h 57).
Une biographie intime de la chanteuse mexicaine Lucha Reyes, filmée en rouge, noir et ocre par un cinéaste qui retrouve par moments l'éclat du mélodrame flamboyant.
VO : Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23).

Les Roseaux sauvages

de André Téchiné,
avec Elodie Bouchez, Gaël Morel, Stéphane Rideau, Frédéric Gorny, Michèle Moretti, Jacques Nolot.
Français (1 h 50).
En 1962, dans un petit village du Sud-Ouest, des adolescents se cherchent, s'approchent, se frôlent et se trouvent, entre sombres échos de la guerre d'Algérie et désirs incandescents. Le cinéma intime d'André Téchiné à son meilleur.
Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; U. G. C. Triomphe, 8e (36-68-45-47) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LES ENTRÉES A PARIS

Vas-y « Léon » ! Avec 243 000 spectateurs devant ses 44 écrans, le film de Luc Besson enregistre la meilleure première semaine de l'année, et donne un sacré coup de pouce à la fréquentation globale et à la part de marché des films français, qui en avaient toutes deux grand besoin après un été catastrophique, dominé par les seules productions anglo-saxonnes.

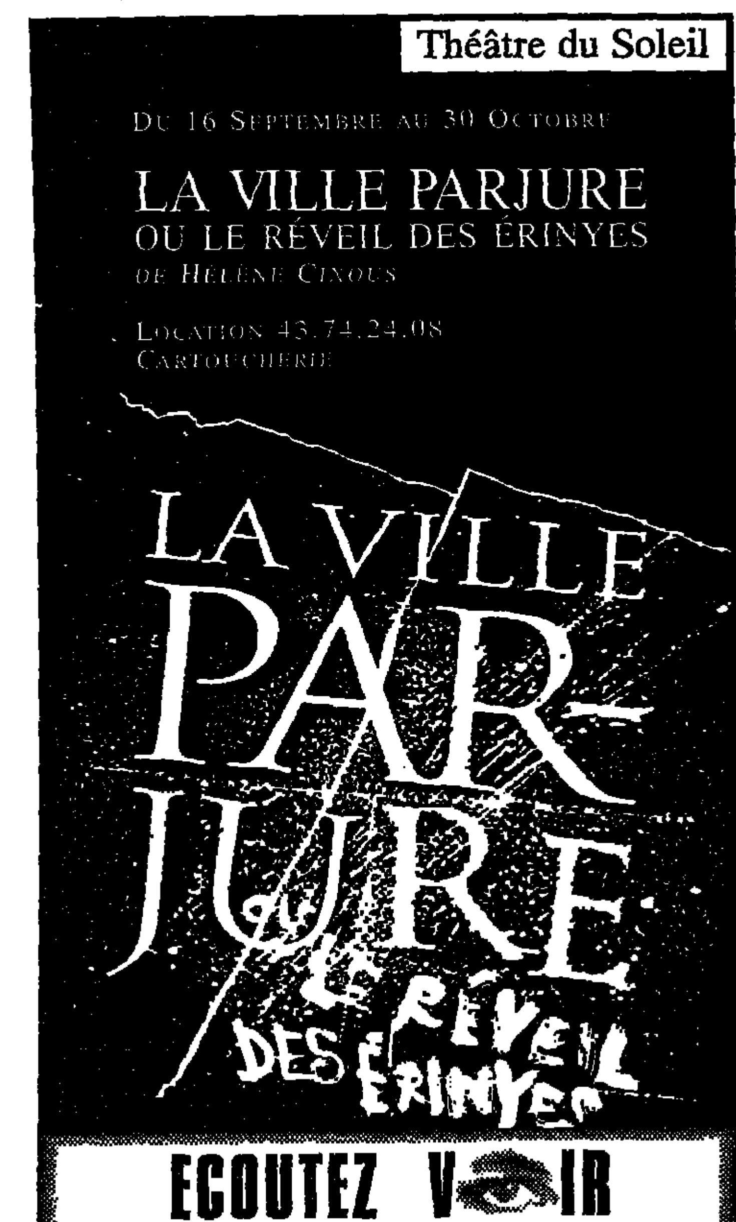
La belle semaine. *Deux autres nouveaux venus* apportent leur eau à un moulin à billets en voie de blocage. Même si on pouvait espérer mieux de l'un et de l'autre. *Wolf* attire 142 000 amateurs de loup-garou, score fort honorable mais légèrement en retrait des prévisions basées sur la combinaison Nicholson-Pfeiffer-53 salles. Et *Rouge* séduit 72 000 spectateurs, soit 10 000 de plus que lors de la sortie de *Bleu* en septembre 1993, mais avec 29 écrans, soit 12 de plus, et en bénéficiant de la « vitesse acquise » et du *renom médiatique de la trilogie* de Kieslowski. *Léon, Wolf* et *Rouge* totalisent tout de même plus de 450 000 entrées, soit quelque 60 % du *public parisien de la semaine.*

Continuation. On retrouve le duo qui domina la fin de l'été, dans le même ordre : *Speed* poursuit sur sa lancée avec encore 49 000 passagers (430 000 en 4 semaines, soit d'ores et déjà un des succès de l'année), et *la Fille de d'Artagnan* fait bonne figure à 26 000, et un total de près de 260 000 *sur la même durée. Légère déception, en revanche, pour Soleil trompeur,* qui paraissait apte à séduire plus que ses 104 000 spectateurs *en trois semaines.*

Quelques outsiders. Certains obtiennent, à une échelle plus modeste, des résultats significatifs. Ainsi des *Silences du palais,* avec 18 000 entrées en quinze jours dans sept cinémas, et *la Reine de la nuit, avec 6 000 entrées durant la même période, mais dans une seule salle.* Et les 1 500 curieux *qui ont su trouver cette semaine le chemin de l'unique écran* où était projeté *Mort d'un mathématicien napolitain,* malgré les trois mastodontes *qui lui faisaient de l'ombre,* témoignent également d'une saine curiosité.

J.-M. F.

★ Chiffres : Le Film français.



Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311F

Édité par la SARL *le Monde*
Durée de la société :
cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
Jean-Marie Colombani, gérant.

Le Monde sur CDROM : (1) 43-37-66-11.
Index - Microfilms : (1) 40-65-29-33
Commission paritaire des journaux et publication, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE

Imprimerie du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex

D E L A S E M A I N E

REPRISES

Goodbye Mr. Chips !

de Sam Wood,
avec Robert Donat, Greer Garson, John Mills, Teddy Kilburn, Paul von Hernreid, Judith Liester.
Américain, 1939, noir et blanc (1 h 54).

L'optimisme de ce grand succès commercial est irréductible, mais pas indémodable. Au moins Robert Donat livre-t-il une composition attachante, dans un rôle que reprendra trente ans plus tard Peter O'Toole, dans une adaptation musicale de la pièce de James Hilton.

VO : Le Quartier Latin (ex-Utopia), 5e (43-26-84-65).

Le Grand Chantage

d'Alexander Mackendrick,
avec Burt Lancaster, Tony Curtis, Susan Harrison, Marty Milner, David White, Lawrence Dobin.
Américain, 1957, noir et blanc (1 h 36).

Les milieux du spectacle et de la presse servent de cadre à ce film noir incisif et contrasté, servi avec beaucoup d'éclat par Burt Lancaster et Tony Curtis. L'Amérique a réussi au cinéaste anglais Alexander Mackendrick, réalisateur de ce film méconnu.

VO : Reflet Médicis salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34).

FESTIVALS

Nuits d'orgies à la Cinémathèque

Qu'ont en commun des cinéastes comme Luchino Visconti, Bertrand Tavernier, Federico Fellini, Tinto Brass, Jean Rouch et Christian-Jaque ? La Cinémathèque répond à la question (tous ont filmé des orgies) et présente ses preuves sous la forme d'une programmation dont le « point chaud » est fixé au 23 septembre : au cours de cette « Nuit d'orgie », seront projetés le film *Derrière la porte verte*, considéré comme le chef-d'œuvre du film *hard* américain, ainsi qu'une sélection de films courts, bandes annonces et extraits divers.

Du 21 au 25 septembre, à la Cinémathèque française, Palais de Chaillot, 7, avenue Albert-de-Mun (16e). Tél. : 47-04-24-24.

Films d'art au Louvre

L'Auditorium du Louvre présente 80 films sur les processus de création artistique, de la naissance d'un projet à sa réalisation, des correspondances entre peinture, sculpture ou cinéma aux impressions des spectateurs. Le festival s'ouvrira le samedi 24 à 18 h 30 avec *Autour de* l'argent », court métrage de Jean Dréville réalisé en 1928 sur le tournage du film de Marcel l'Herbier *l'Argent*.

Du 24 septembre au 30 octobre, Auditorium du Louvre (1er) ; tél. : 40-20-51-86.

Les Britanniques à Dinard

Le cinquième Festival du film britannique présente six productions récentes, que départagera un jury réuni sous la présidence de Charlotte Rampling et la vice-présidence de Bertrand Tavernier. Seront également présentés une rétrospective dédiée à Carol Reed, six films d'animation de la collection Aardman ainsi qu'une exposition consacrée à Graham Green.

Jusqu'au 25 septembre. Tél. : 99-88-19-04.

Théâtre



MARC ENGUERAND

La Ville parjure

Hélène Cixous a écrit pour le Théâtre du Soleil cette tragédie au présent, en l'occurrence les intrigues des palais socialistes dans les années 80 et l'affaire du sang contaminé. *La mise en scène d'Ariane Mnouchkine, sans renoncer en rien au spectaculaire, est l'une des plus « serrées », des plus poignantes qu'elle ait signées de longtemps. Une œuvre essentielle.*

Cartoucherie-Théâtre du Soleil, route du Champ-de-Manœuvre, 12e. Spectacle en deux parties, en alternance ou en intégrale. Tél. : 43-74-24-08. De 150 F à 200 F.

NOUVEAUTÉS

Les Fragments de Kaposi

de Mohammed Rouabhi, mise en scène de Claire Lasne, avec Cyrille Gaudin, Patrick Pineau et Richard Sammut.

Comme son nom l'indique peut-être trop clairement, une pièce récente inspirée à l'acteur et auteur Mohammed Rouabhi par l'épidémie de sida. La maladie frappe ici trois personnages confiés à des acteurs sensibles et justes.

Théâtre Paris-Villette, 211, av. Jean-Jaurès, 19e. A partir du 26 septembre. Les mardi, jeudi, vendredi et samedi à 21 heures, le mercredi à 19 h 30. Tél. : 42-02-02-68. Durée : 1 h 10. De 65 F à 135 F.

Henri IV

de Luigi Pirandello, mise en scène de Georges Wilson, avec Christiane Minazzoli, Daniel Ivernel, Georges Wilson et Franck Lapersonne.

Avec quelques anciens, comme lui, du TNP, Georges Wilson crée sa propre troupe et requiert une œuvre troublante de Pirandello qui met en jeu la figure magistrale d'un « fou » shakespearien.

Œuvre, 55, rue de Clichy, 9e. A partir du 27 septembre. Du mardi au samedi à 20 h 45. Matinée dimanche à 16 heures. Tél. : 48-74-42-52. Durée : 2 heures. De 50 F à 250 F.

Le Malade imaginaire

de Molière, mise en scène de Jean-Luc Lagarce, avec Bernard Bloch, Elisabeth Mazev, Mireille Herbstmeyer et Irina Dalle.

Reprise à Paris d'un spectacle de Jean-Luc Lagarce qui a connu une longue tournée française. C'est mérité car cette vision sobre, drôle et grave transporte cet ouvrage archi-rabâché du côté de la farce en tenue de grand deuil.

Théâtre de l'Est parisien, 159, av. Gambetta, 20e. A partir du 27 septembre. Les mardi, vendredi et samedi à 20 h 30, les mercredi et jeudi à 19 heures, le dimanche à 15 heures. Tél. : 43-64-80-80. Durée : 1 h 50. 90 F et 140 F.

Thyeste

de Sénèque, mise en scène de Jean-Pierre Vincent, avec Yveline Ailhaud, Bernard Freyd, Michel Kullmann, Aurélien Recoing et Vincent Schmitt.

Jean-Pierre Vincent étrenne, à l'occasion du montage de cette tragédie un peu délaissée qui met aux prises Atrée et Thyeste, petits-fils de Tantale, sa nouvelle méthode de travail qui associe, dès la conception du spectacle, la totalité des artistes et des techniciens réunis pour lui. L'autogestion à l'épreuve des colères de Zeus.

Théâtre des Amandiers, 7, av. Pablo-Picasso, 92000 Nanterre. A partir du 27 septembre. Du mardi au samedi à 20 h 30. Matinée dimanche à 16 heures. Tél. : 46-14-70-00. Durée : 2 heures. De 90 F à 130 F.

Un air de famille

d'Agnès Jaoui et Jean-Pierre Bacri, mise en scène de Stephan Meldegg, avec Claire Maurier, Agnès Jaoui, Catherine Frot, Jean-Pierre Bacri, Jean-Pierre Darroussin et Wladimir Yordanoff.

Après *Cuisine et dépendances*, succès énorme autant qu'inattendu, en tous les cas au théâtre, la nouvelle pièce du tandem Bacri-Jaoui servie par une distribution bigarrée. Une famille ordinaire explose un vendredi soir pas comme les autres. Divertissement assuré.

Renaissance, 20, bd Saint-Martin, 10e. A partir du 27 septembre. Du mardi au samedi à 20 h 30. Matinée samedi à 17 h 30. Tél. : 42-08-18-50. Durée : 1 h 45. De 60 F à 220 F.

W/D x 4 dans mon lit

d'après Andy Warhol et Descartes, mise en scène de Pascal Rambert, avec Charles Berling, Judith Depaule, Béatrice de Roeides, Joana Preiss et Nanné Kavch.

Avec l'automne revient le feuilleton initié l'an passé par le roublard philosophe Jean-François Peyret. Ce nouvel épisode nous convie à la rencontre aléatoire du pape français de la pensée et du pape américain du pop art. En compagnie, entre autres malicieux, de Charles Berling, ça peut être vraiment bien.

Théâtre national de l'Odéon (petite salle), 1, place Paul-Claudel, 6e. A partir du 23 septembre. Les lundi, mardi, vendredi, samedi et dimanche à 18 h 30. Tél. : 44-41-36-36. Durée : 1 heure. De 30 F à 170 F.

PARIS

Le Condor

de Joël Jouanneau, mise en scène de l'auteur, avec Michèle Godet, Laurence Mayor, Clotilde Mollet, Nada Strancar, Zobeida et Marc Berman.

La nouvelle pièce de Joël Jouanneau après deux années de ressourcement. Comment écrire, comment jouer, comment mettre en scène « après », après la violence la plus indicible et la souffrance la plus destructrice ? Cinq femmes questionnent un homme, et ces six acteurs sont exceptionnels.

Bastille, 76, rue de la Roquette, 11e. Du mardi au samedi à 19 h 30. Matinée dimanche à 15 h 30. Tél. : 43-57-42-14. Durée : 1 h 15. 70 F et 100 F.

Le Pays des insectes

d'après Jean-Henri Fabre, mise en scène de Philippe Berling, avec Jacques Mazeran.

Une adaptation de l'œuvre entomologique de Jean-Henri Fabre signée par deux acteurs complices pour un début de soirée où, dans la merveilleuse petite salle de l'Athénée, les hommes pourraient bien apprendre sur eux-mêmes quelques secrets chuchotés par les insectes.

Athénée-Louis Jouvet, 4, square de l'Opéra-Louis-Jouvet, 9e. Le mardi à 19 heures, du mercredi au samedi à 20 h 30. Matinée dimanche à 16 heures. Tél. : 47-42-67-27. Durée : 1 h 30. De 70 F à 100 F.

Le roi se meurt

d'Eugène Ionesco, mise en scène de Georges Werler, avec Michel Bouquet, Juliette Carré, Fanny Delbrice, Bernard Waver, Chantal Deruaz et Bernard Spiegel.

Quand l'un des acteurs les plus fascinants triomphe d'une mise en scène et d'un décor bien trop petits pour lui. Pour Michel Bouquet et pour lui seulement.

Atelier, 43, rue d'Orsel, 8e. Du mardi au samedi à 21 heures. Matinée dimanche à 15 h 30. Tél. : 46-06-49-24. Durée : 1 h 55. De 50 F à 250 F.

Le Tartuffe

de Molière, mise en scène de Jacques Weber, avec Jacques Weber, Zabou, Roland Blanche, Madeleine Marion, Guillaume de Tonquedec et Isabelle Nanty.

Voilà beau temps que le Théâtre Antoine ne s'était pas hissé à la hauteur de la réputation de son fondateur. Peut-être y parviendra-t-il avec cette production semi-publique qui réunit une troupe d'acteurs intéressants.

Antoine-Simone-Berriau, 14, bd de Strasbourg, 10e. Du mardi au samedi à 21 heures. Matinée samedi à 17 heures, dimanche à 15 h 30. Tél. : 42-08-77-71. Durée : 3 heures. De 100 F à 250 F.

Théo ou le Temps neuf

de Robert Pinget, mise en scène de Jacques Seiler, avec Nadia Barentin Jacques Seiler, Robert Sireygeol et en alternance Olivier Bettach, Etienne Michel et Benjamin Sacks.

On ne se lasse pas de lire non plus que d'entendre la voix ironique, tendre, vibrante de Robert Pinget. Elle est servie ici par un de ses familiers, avec beaucoup d'humilité, pour une courte et plaisante soirée.

Nouveau Théâtre Mouffetard, 73, rue Mouffetard, 5e. Du mardi au samedi à 20 h 45. Matinée dimanche à 15 h 30. Tél. : 43-31-11-99. Durée : 1 h 15. De 80 F à 110 F.

Threepenny Lear

de William Shakespeare, mise en scène de Bernard Sobel, avec Maria Casarès, Claire Aveline, Jean Badin, Alain Mac Moy, Claude Duparfait, Michel Bompoil et Stéphanie Schwartzbrod.

Lear est une nouvelle fois une femme, et pas n'importe laquelle : Maria Casarès, qui, à la création l'an passé, avait séduit le public parisien. La reprise s'imposait.

Théâtre, 41, av. des Grésillons, 92000 Gennevilliers. Les mercredi, vendredi et samedi à 20 h 30, le dimanche à 16 heures. Tél. : 47-93-26-30. Durée : 3 h 15. 110 F et 130 F. Dernière représentation le 25 septembre.

Vole mon dragon

d'Hervé Guibert, mise en scène de Stanislas Nordey, avec Bertrand Bossard, Laurent Vals, Delphine Eliet, Levent Beskardes, Frédéric Fisbach, Laurent Sauvage, Olivier Schetrit, Jean-Jacques Simonian, Simon Attia et Patrick Garand.

Voilà incontestablement la proposition la plus achevée de Stanislas Nordey, figure de proue du nouveau théâtre français. Pas un spectacle, vraiment, mais le long et passionnant chemin qui mène d'un texte, d'une idée, de rencontres jusqu'à la scène où ce parcours se dénoue. Un spectacle très long sans jamais de longueur, la générosité d'une troupe qui mêle acteurs sourds et muets de l'International Visual Theater et acteurs de la Compagnie Nordey, une mise en scène qui s'invente sous les yeux des spectateurs, et une plongée d'une rare fidélité dans l'œuvre, la personnalité, la singularité d'Hervé Guibert.

Bastille, 76, rue de la Roquette, 11e. Du mercredi au samedi à 19 heures. Matinée dimanche à 17 heures. Tél. : 43-57-42-14. Durée : 8 heures. 70 F et 100 F.

Théâtre : Olivier Schmitt.
Danse : Dominique Frétard

Danse

Paris

Compagnie DCA/ Philippe Decouflé

Petites Pièces montées

Rares sont les chorégraphes capables de remplir le Théâtre de la Ville pendant plusieurs semaines. Le spectacle de Decouflé est tous publics. Un divertissement où la danse tient la place principale. Mais aussi la voltige, les gags, le mystère. Les enfants en redemandent.

Théâtre de la Ville, 20 h 30, les 21, 22, 23, 24, 26, 27, 28 et 29. Tél. : 42-74-22-77. De 95 F à 160 F.

Laurence Levasseur Bertrand Davy

Avec deux M.

Une des plus belles étoiles de la danse contemporaine. Un tempérament de music-hall. Une originale. Avec son compère Bertrand Davy, elle prépare des spectacles insolites. Ils présentent *Avec deux M* dans le cadre des ateliers du Théâtre contemporain de la danse.

Théâtre contemporain de la danse, 19 heures, les 26, 27, 28 et 29. Tél. : 42-74-44-22. Entrée libre.

Béjart Ballet Lausanne

Ballade de la rue Athina
Le Mandarin merveilleux

Il est étonnant, il irrite, mais il est Maurice Béjart et son *Mandarin merveilleux* porte bien son titre. Au même programme, *Ballade de la rue Athina*. En attendant, la semaine prochaine, d'assister à *King Lear/Prospero*, créé à Montpellier-Danse, cet été. Très controversé. Comme d'habitude. Une compagnie toute nouvelle. Un Béjart frais comme l'œil, toujours aussi passionné.

Théâtre national de Chaillot, 20 h 30, les 27, 28, 29 et 30. Tél. : 47-27-81-15. 110 F.

Eric Vu-An

Libre Danseur

Brillant danseur de l'Opéra de Paris, aujourd'hui menant une carrière indépendante, invité par les plus grands ballets internationaux, Eric Vu An se lance dans la chorégraphie avec une pièce dont le titre claque comme une prise de position : *Libre Danseur*. Un caractère.

Rueil-Malmaison. Théâtre André-Malraux, 20 h 45, les 23 et 24. Tél. : 47-32-24-42. 150 F.



CLASSIQUE

Quatuor Parisii. Ce jeune quatuor se lance dans une intégrale des quatuors de Beethoven dans la salle de concerts la *plus appropriée à la musique de* chambre de la capitale. Par bonheur, les quatre musiciens ne jouent pas ces quatuors dans l'ordre chronologique, mais mélangent les trois époques créatrices du compositeur.
Beethoven : Quatuors à cordes nos 1 et 4 op. 18, 14 op. 131. *Quatuor Parisii. Salle Gaveau, 20 h 30, le 22. Tél. : 49-53-05-07. De 90 F à 200 F.*

Quatuor Emerson. En contrat exclusif chez Deutsche Grammophon, le Quatuor Emerson est l'un quatuors à cordes les plus en vue du moment. Moins marqués stylistiquement que les Viennois du Quatuor Alban Berg, ces quatre Américains ont enregistré l'une des intégrales des quatuors de Bartok les plus accomplies et quantité d'autres disques qui ont fait l'unanimité. Ils vont publier dans quelques jours, un nouveau disque consacré, cette fois-ci, à deux quatuors de Mozart. Les voici à Paris dans un programme splendide.
Janacek : Quatuor à cordes nº 2 « Lettres intimes ». *Stravinsky :* Pièces pour quatuor à cordes. *Beethoven :* Quatuor à cordes nº 11 « Quartetto Serioso ». *Quatuor Emerson. Théâtre des Champs-Elysées, 11 heures, le 25. Tél. : 49-52-50-50, 90 F.*

Orchestre de l'Opéra de Paris. Chung créera donc la dernière œuvre d'Olivier Messiaen... et d'Yvonne Loriod, puisque cette dernière a orchestré le quatrième mouvement du *Concert à quatre* sous la supervision d'anciens élèves de son mari. En complément de programme, Chung a choisi *les Offrandes oubliées* et la *Symphonie avec orgue* de Saint-Saëns – dont les musiciens de Bastille et lui ont donné une version discographique de premier plan et qu'ils ont interprétée avec un *grand succès en Corée, en avril dernier.*
Messiaen : les Offrandes oubliées ; Concert à quatre, *création mondiale. Saint-Saëns :* Symphonie nº 3. *Catherine Cantin (flûte), Heinz Holliger (hautbois), Mstislav Rostropovitch (violoncelle), Yvonne Loriod (piano), Orchestre de l'Opéra de Paris, Myung-Whun Chung (direction). Opéra-Bastille,*
20 heures, le 26. Tél. : 44-73-13-00. De 45 F à 225 F.

Vardan Mamikonian. Placé sous le signe de la virtuosité transcendante, le récital du jeune Arménien promet beaucoup. Ce pianiste a l'étoffe d'un grand.
Schumann : Variations pour piano sur le nom d'Abegg. *Chopin :* Etudes. *Debussy :* Estampes. *Liszt :* Etudes d'après Paganini. *Vardan Mamikonian (piano). Musée d'Orsay, 12 h 30, le 27. Tél. : 40-49-47-17. 60 F.*

Michel Dalberto. Inlassablement, Michel Dalberto continue son dialogue en tête à tête avec Schubert. Les interprétations du pianiste français sont à la fois butées et désenchantées.
Schubert : Sonates pour piano D 840 et D 958 ; Impromptus D 899. *Michel Dalberto (piano). Auditorium du Louvre, 20 heures, le 28. Tél. : 40-20-52-29. 100 F.*

Duo Horreaux-Tréhard. Contrairement à ce que l'on pense généralement, les grands compositeurs espagnols de la fin du siècle dernier et du début de celui-ci n'ont que peu, voire pas du tout composé pour la guitare. Satie et Debussy pas davantage. Aussi le duo Horreaux-Tréhard recourt-il à l'artifice de la transcription. Mais ces deux talentueux musiciens passent également commande d'œuvres à des compositeurs contemporains de premier plan.
Œuvres de Debussy, Satie, Ton-That Tiêt, Ohana et Albeniz. Jean Horreaux, Jean-Marie Tréhard (guitare). Elancourt. Le Prisme, 20 h 30, le 24. Tél. : 30-51-46-08. 60 F.

Orchestre de chambre du Théâtre Lliure de Barcelone. Ces musiciens catalans font un tabac partout où ils passent et leurs disques se vendent formidablement bien. A leur volonté de défricher, ils ajoutent une perfection technique et musicale rarement rencontrée dans des ensembles à géométrie variable. Ginesa Ortega, leur chanteuse attitrée, est une authentique *cantaora*. Son chant de gorge a cette raucité essentielle qui le distingue de la violence de circonstance adoptée par quelques-unes de ses consœurs illustres.
Falla : le Tricorne, acte 1 ; l'Amour sorcier ; Concerto pour clavecin et cinq instruments. *Ginesa Ortega (chant), Lluis Vidal (clavecin, piano), Orchestre de chambre Teatre Lliure, Josep Pons (direction). Festival d'Ile-de-France, Montrouge. Hôtel de ville, 20 h 30, le 22. Tél. : 44-94-28-50. 80 F.*

Ensemble Orlando Gibbons. La sonorité des ensembles de violes est à la fois douce et riche en harmoniques aiguës. L'extraordinaire sensibilité de cet instrument fait pour la confidence se mérite : le public doit être particulièrement attentif pour en saisir les nuances infinitésimales.
Œuvres de Lawes, Byrd, Gibbons, Jenkins. Wieland Kuijken (viola), Ensemble Orlando Gibbons. Rozay-en-Brie. Eglise. Festival Couperin, 21 heures, le 24. Tél. : 64-42-31-61. 100 F.

Concours Yvonne Lefébure. La pianiste Yvonne Lefébure était l'intelligence personnifiée. L'étendue de son répertoire, sa culture encyclopédique et l'intérêt qu'elle a toujours manifesté pour l'enseignement lui avaient attiré des élèves qui venaient du monde entier recevoir ses conseils. Elle a souhaité voir son nom se perpétuer dans un concours. Sa première édition avait distingué le jeune Vardan Mamikonian. Il joue aujourd'hui dans toute l'Europe. Le 25 septembre, les finalistes s'opposeront. Le 27, le lauréat sera seul face au public.
Œuvres de Debussy, Beethoven et Mozart. Ensemble orchestral de Paris, Arie Van Beek (direction). Saint-Germain-en-Laye. Théâtre Alexandre-Dumas, 16 heures, le 25. Tél. : 30-87-07-07. De 90 F à 120 F. Et le 27 sept. à 20 h 30.

Alain Planès. Coopté par Rudolf Serkin, assistant du violoncelliste Janos Starker à l'université de Bloomington, Alain Planès est l'un des artistes français les plus méconnus du public et les plus admirés par ses confrères.
Haydn : Sonate pour piano. *Beethoven :* Sonate pour piano op. 53 « Waldstein ». *Chabrier :* Pièces pittoresques ; Bourrée fantasque. *Debussy :* Etudes pour piano, livre II. *Alain Planès (piano). Sceaux. Orangerie, 17 h 30, le 24. Tél. : 46-60-07-79.*

Marseille
Madame Butterfly. Reprise d'une production présentée en 1992. Avec, cette fois, deux gloires du chant : Raina Kabaivanska et Alexandrina Miltcheva.
Puccini : Madame Butterfly. *Raina Kabaivanska (Madame Butterfly), Vasile Moldoveanu (Pinkerton), Pierre Le Hémonet (Sharpless), Alexandrina Miltcheva (Suzuki), Orchestre philharmonique de l'Opéra de Marseille, Henry Lewis (direction), Colette Nivelle (mise en scène). Opéra, 20 h 30, les 22 et 28 septembre et les 1er et 4 octobre ; 14 h 30, le 25. Tél. : 91-55-00-70. De 200 F à 280 F.*

Nice
Don Giovanni. Déjà montrée à Nice en 1987, cette production de *Don Giovanni*, mise en scène par Goran Jarvefelt, vient de l'Opéra d'Oslo. La distribution est composée de jeunes.
Mozart : Don Giovanni. *John Cheek (Don Giovanni), Robert Gierlach (Leporello), Joyce Guyer (Anna), Cécile Perrin (Elvire), Talia Refeld (Zerline), Laurence Dale (Ottavio), Christophe Fel (Masetto), Philipp Kang (le Commandeur), Chœur de l'Opéra de Nice, Orchestre philharmonique de Nice, Guido Johannes Rumstadt (direction), Goran Jarvefelt (mise en scène). Opéra, 20 heures, les 23 et 28 septembre et le 4 octobre ; 14 h 30, le 25 septembre et le 2 octobre. Tél. : 93-85-67-31. De 110 F à 290 F.*

JAZZ

Acid Jazz Transfer. Ouvert le 22 septembre 1993, le Hot Brass, à proximité du Zénith, fête son premier anniversaire avec les jeunes Aixois d'Acid-Jazz Transfer, défendus par les deux patrons de la soustitrée « boîte de jazz », Jean-Paul Artero et Bernard Hauser. Au jazz s'est ajouté petit à petit un attrait pour les courants hip hop, acid et rap qui font du Hot Brass le club défenseur du genre dans la capitale.
Hot Brass, 21 heures, les 22 et 23. Tél. : 42-00-14-14. 90 F.


D.R.

Nahawa Doumbia L'éclatante Nahawa Doumbia a la certitude que le Mali est un pays de poésie et de progrès. Mélange de timidité, de retenue et de plaisir de la scène et du chant, Nahawa Doumbia, qui n'est pas griotte, puisque originaire du Wassoulou, est star en son pays. Chanteuse traditionnelle à la voix lancée, elle sait aussi faire sauter les barrières.
New Morning, 20 h 30, le 24. Tél. : 45-23-51-41. 110 F.

Quoi de neuf docteur ? Un big band, dix ans d'âge, originellement réuni en coopérative, mené vaille que vaille par le trompettiste Serge Adam. Recrutement inattaquable (Philippe Sellam, Denis Leloup, l'omniprésent Xavier Desandre, Benoit Delbecq...), arrangements très malins, énergie.
Au duc des Lombards, 22 heures, le 26. Tél. : 42-33-22-88. De 50 F à 70 F.

Don Cherry. Don Cherry en concert, assis en tailleur, passe de sa trompette de poche aux percussions africaines, chante et danse avec une grâce infinie. Un concert de Don Cherry est toujours un instant fragile. Carlos Ward au saxophone, Mark Helias à la basse et Hamid Drake à la batterie.
New Morning, 20 h 30, le 27. Tél. : 45-23-51-41. 120 F.

Tim Berne Bloodcount. Saxophoniste de l'exagération à la manière de John Zorn qu'il côtoie sur la scène avant-gardiste new-yorkaise, Tim Berne enregistre, à Paris, la matière d'un prochain CD, devant le public connaisseur des Instants chavirés. A la guitare, Marc Ducret renvoit à Berne ses furies, ses changements de rythme, de tempo et de mélodies, et trouve ses aises dans les recherches sonores d'un groupe très remuant.
Montreuil. Instants chavirés, 21 heures, les 22, 23, 24 et 25. Tél. : 42-87-25-91. 80 F.

« Une entrée trois clubs ». Une association : celle du Duc des Lombards, du Baiser salé et du Sunset ; une idée en temps de crise : une fois par mois la formule « 1 entrée, 3 clubs » ; un thème en septembre : Miles Davis. On passera d'un lieu à l'autre (3 sets pour tout suivre), des années 50 du trompettiste à sa première période électrique dans les années 70 avec le Miles Spirit d'Aldo Romano et Paolo Fresu (Duc), le quintette des frères Belmondo (Sunset), hommes du bop, et un sextette à dominante italienne mené par Stefano Di Battista avec la rythmique très funk composée par Richard Bona et Paco Séry (Baiser salé).
Duc des Lombards (42-33-22-88), Baiser salé (42-33-37-71), Sunset (40-26-46-60). Le 27, à partir de 22 heures. Prix unique 70 F ; 50 F pour les adhérents.

ROCK

Toad the Wet Sprocket. Ce groupe américain navigue dans la lignée de REM, sans la superbe de leur modèle, mais avec une intégrité estimable, un peu obscurcie par une mélancolie qui frise la déprime.
Arapaho, 20 h 30, le 22. Tél. : 43-48-24-84. De 90 F à 100 F.

Clarence Gatemouth Brown. Un géant, guitariste, violoniste, pierre angulaire de la musique texane depuis plus d'un demi-siècle, capable de blues comme de western swing.
New Morning, 20 h 30, le 22. Tél. : 45-23-51-41. 110 F.

Gangstarr. Gangstarr n'a jamais atteint les sommets d'intensité de Public Enemy ou la superbe nonchalance de De La Soul. Gangstarr est un groupe constant dans l'excellence de son rap, un peu limité par une vision musicale rigide.
Elysée-Montmartre, 19 h 30, le 24. Tél. : 42-52-25-15. 120 F.

The Auteurs. Très anglais, très préoccupés de préséances de classe, capables de jolies mélodies mais aussi de les gâcher par une exécution lourdingue, les Auteurs présentent déjà les premiers signes de l'amertume qui touche les artistes convaincus à la fois de leur importance et de la mauvaise volonté que le reste du monde met à la reconnaître. Rien qu'un petit succès commercial ne puisse soigner.
Bataclan, 20 heures, le 28. Tél. : 47-00-55-22.

Shawn Colvin. Riche d'une dizaine d'années passées à jouer du rock, du folk et de la country dans les clubs des cinquante Etats de l'Union, d'un talent d'écriture exceptionnel, Shawn Colvin est une des ces bonnes surprises que l'industrie du disque consent parfois à laisser exister.
New Morning, 20 h 30, le 28. Tél. : 45-23-51-41.

German Rap in Paris. Ce n'est pas la peine de ricaner : les hasards de l'histoire et de la géographie font qu'il y a en Allemagne bien assez de hip hoppers potentiels (fils de squatters, enfants d'immigrés turcs, descendants de GI afro-américains) pour qu'une scène rap naisse outre-Rhin. Cette soirée permettra d'en découvrir un échantillon.
Le 23, le Trianon, 80, bd de Rochechouart, Paris 18e. Tél : 48-74-03-82.

CHANSON

Francis Cabrel. Tranquille et sans prétention, Cabrel joue le spectacle à épisodes, du Théâtre des Champs-Elysées (chic), à l'Olympia (traditionnel), au Zénith (digne du million d'exemplaires vendus du paresseux *Samedi soir sur la terre*).
Théâtre des Champs-Elysées, 20 h 30, les 21, 22, 23, 24, 25, 28, 29 et 30 septembre et le 1er octobre. Tél. : 49-52-50-50. De 80 F à 220 F.

Poubelles Boys. Ils sont amusants et bons musiciens. Ils marchent sur les traces du café-théâtre et de la comédie musicale. Ils ont réussi un beau pari : tenir l'affiche des semaines durant.
Splendid, 20 h 30, les 21, 22, 23, 24, 27, 28, 29 et 30 septembre et les 1er et 4 octobre, jusqu'au 29 octobre. Tél. : 42-08-21-93. De 80 F à 150 F.

Hommage à Jean Dréjac. Ils vont tous venir (Salvador, Guidoni, TSF, Renée Lebas, Azzola, Nilda Fernandez) pour rendre hommage à l'auteur du *Petit vin blanc*. Sans jeux de mots, (les producteurs en ont pourtant fait un en intitulant l'album qui sert de prétexte à cette soirée : *les Grands Crus de la chanson française*).
Olympia, le 22 septembre, à 20 h 30. Tél. : 47-42-25-49. 150 F.

Starmania. Reprise, pour cause de succès populaire, d'une assez mauvaise « nouvelle » version de la comédie musicale de Berger et Plamondon. Mais *Starmania* a ses inconditionnels, qui passeront outre le ridicule des costumes et des mises en scène, pour s'en tenir aux mélodies.
Mogador, 20 h 30, les 23 et 27 ; 16 heures et 20 h 30, le 24 ; 16 heures, le 25, jusqu'au 30 décembre. Tél. : 48-78-04-04. De 195 F à 240 F.

Céline Dion. Une des meilleures ventes de disques de l'espace francophone. La Québécoise chante en français et en anglais des mélodies simples, et de ce fait percutantes.
Olympia, 20 h 30, les 27, 28 et 29. Tél. : 47-42-25-49. De 160 F à 230 F.

France Gall. Gall à Pleyel, pourquoi pas ? Sera-t-elle servie par une intimité retrouvée (en comparaison de Bercy) ? Entendra-t-on sa voix d'une meilleure oreille ?
Salle Pleyel, 20 h 30, les 27, 28, 29 et 30 septembre et le 1er octobre. Tél. : 45-61-06-30.

Gérard Blanchard. Avec son accordéon, ses audaces et ses reculades (son dernier album était une caricature), Blanchard a choisi de faire sa rentrée dans un club de jazz. Il a le minimum de swing requis.
Petit Journal Montparnasse, 21 heures, les 27 et 28. Tél. : 43-21-56-70.

Ute Lemper. En scène, Ute Lemper plaît à qui voudrait approcher la perfection tout en sachant que la faiblesse est humaine.
Les Ulis. Centre culturel Boris-Vian, 20 h 30, le 22. Tél. : 69-07-65-53. 130 F.

MUSIQUES DU MONDE

Hermeto Pascoal e Grupo. Le magicien du jazz brésilien ne se fatigue pas d'inventer de nouveaux ustensiles, de nouveaux sons, de nouveaux délires. Il vient en France avec la régularité des allumés de la Ville lumière.
Passage du Nord-Ouest, 22 heures, le 22. Tél. : 47-70-81-47. 110 F.

African Jazz Pioneers. Jazz sud-africain. Le groupe a débuté dans les années 50, s'est éteint avec l'apartheid et a repris du service avec l'ouverture politique, en insufflant du sang jeune dans ses rangs. Swing irrésistible aux couleurs de l'Afrique australe.
New Morning, 20 h 30, le 23. Tél. : 45-23-51-41. 120 F.

Ray Lema. C'est la rentrée du grand prophète des mélanges musicaux. Après un flirt poussé avec les Voix bulgares, le voici revenu à l'Afrique, aux rumbas, aux synthétiseurs, au Zaïre vu de haut.
Passage du Nord-Ouest, 22 heures, les 23 et 24. Tél. : 47-70-81-47. 110 F.

Mônica Passos. Turbulente Brésilienne, diva emplumée et bien en chair, elle poursuit la suite de ses aventures fabulées en direct et chante d'une voix assurée et ample.
Chessy. Manhattan Jazz Club, 21 h 30, les 27, 28, 29 et 30. Tél. : 60-45-75-16. 50 F.

Festival des francophonies de Limoges. Le Festival international des francophonies de Limoges tiendra sa onzième édition avec la présence de quatorze pays : Algérie, Belgique, *Burkina*, Côte-d'Ivoire, France, Guinée, Liban, Mali, Maroc, Mauritanie, Québec, Roumanie, Togo, Zaïre, et comprendra des spectacles (théâtre, musique, danse) et des manifestations éclatées dans la ville et aussi dans la région : Tulle et Ussel (Corrèze), Aixe-sur-Vienne, Saint-Junien et Saint-Yrieix (Haute-Vienne).
En mûrissant, le festival prend de l'assurance et des initiatives. Avec particulièrement cette année *un « croisement des univers artistiques »*, la compagnie malienne Welktaare, dans une scénographie franco-belge, l'auteur québécois Daniel Danis mis en scène par la brûlante Ivoirienne Werewere Liking. Les auteurs maghrébins, qui ont longtemps boudé le festival (le concept des Francophonies leur semblant plein d'ambiguïté néo-colonialiste), y seront très présents. *Le bilinguisme commence à* leur apparaître aujourd'hui comme un outil de la liberté de pensée et de création. Un colloque sur le sujet sera organisé le 1er octobre en coopération avec l'Institut du monde arabe. Y sont attendus Emmanuel Robles, Pierre Vidal-Naquet, Albert Memmi, Pierre Bourdieu, Zakya Daoud. Enfin, la création plastique commence à s'y affirmer plus sérieusement. Avec notamment les travaux de la styliste marocaine Fanou et du peintre canadien Graham Cantieni.
Festival international des francophonies. Du 23 septembre au 2 octobre. 11, avenue du Général de-Gaulle. 87000 Limoges. Tél. : 55-10-90-10.

Classique : Alain Lompech.
Jazz : Sylvain Siclier.
Rock : Thomas Sotinel.
Chanson et Musiques du monde : Véronique Mortaigne.

Arts

VERNISSAGES

Jean-Charles Blais

Spécialement réalisée pour la chapelle dans le cadre du Festival d'automne, les œuvres de Blais témoignent d'une orientation nouvelle engagée depuis février 1994 et son exposition à La Haye. Blais fait de son univers la base d'une recherche plus proche de l'installation que de la peinture et trouve en la Salpêtrière un terrain de jeu plus ludique qu'une galerie.
Chapelle Saint-Louis de la Salpêtrière, 47, bd de l'Hôpital, Paris 13e. Tél. : 45-70-27-27. Tous les jours sauf mardi de 10 heures à 18 heures. Du 21 septembre au 30 octobre.

Chuck Close

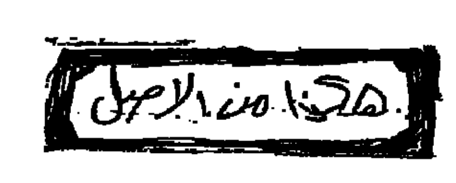
Huit peintures récentes d'un ancien membre de l'hyperréalisme, ou photoréalisme américain, qui, sans renier ses premières amours, fait évoluer ses portraits vers une indécision, un flou plus proche du carrelage de mosaïque que de la ponctuation d'une épreuve photographique.
Fondation Cartier, 261, Boulevard Raspail, 75006 (Tél. : 42-18-56-60). Sauf lundi, de 12 heures à 20 heures, jeudi jusqu'à 22 heures. Du 24 septembre au 23 octobre.

Vincent Corpet Albert Flocon

Les Beaux-Arts retrouvent enfin les joies de la rigueur, et celles de la débauche : Albert Flocon, ancien élève du Bauhaus, graveur et autrefois professeur de perspective, donne une leçon qu'un réel talent ne rend jamais indigeste. Corpet, lui, montre 602 dessins inventoriant postures et châtiments imaginés par Sade dans *les Cent Vingt Journées de Sodome*. Prudente, l'administration de l'école demande au visiteur de *« prendre l'engagement de ne pas tenir l'établissement pour responsable des conséquences de sa propre curiosité... »*
Ecole nationale supérieure des beaux-arts, 13, quai Malaquais, Paris 6e. Tél. : 47-03-50-00. Tous les jours sauf mardi de 13 heures à 19 heures. Du 23 septembre au 6 novembre.

Le Dessin en France au XVIe siècle

En 1925, l'ENSBA recevait un legs fabuleux d'un collectionneur, Jean Masson : des centaines de dessins de l'école de Fontainebleau (Rosso, Primatice et Nicollo dell'Abbate), mais aussi de Jean Richier, Hugues Sambin ou Jacque de Bellange, des miniatures de Marmion ou de Boudrichon, des feuilles d'Androuet du Cerceau ou des Jean Cousin, père et fils. Un panorama exceptionnel de la Renaissance française, exposé pour la premmière fois dans son intégralité.
Ecole nationale supérieure des beaux-arts, 13, quai Malaquais, Paris, 6e. Tél. : 47-03-50-00. Tous les jours sauf mardi de 13 heures à 19 heures. Du 23 septembre au 6 novembre. ▶



DE LA SEMAINE

Raymond Hains
Il y a plusieurs façons pour un artiste de travailler sur la Fondation Cartier. On peut le faire à la manière de Hans Haacke, et en étudier les ramifications internationales, ou comme Raymond Hains, qui l'aborde à travers l'art du calembour. On trouvera autant de tiroirs, de glissements et de rebondissement chez le second que chez le premier.
Fondation Cartier pour l'art contemporain, 261, boulevard Raspail, Paris 14e. Tél. : 42-18-56-50. Tous les jours sauf lundide 12 heures à 20 heures, jeudi jusqu à 22 heures. Du 23 septembre au 19 février 1995.

Le Tibet de Jean Mansion
Vingt ans durant, Jean et Lise Mansion ont constitué une collection atypique d'objets tibétains et népalais, aujourd'hui léguée au Musée Guimet et au Musée Georges-Labit de Toulouse. Jean Mansion était aussi photographe, et ses vues, prises dans différents pays de culture lamaïque, entre 1975 et 1991, évoquent le contexte architectural et les paysages qui ont vu naître les objets de la collection.
Musée des arts asiatiques Guimet, 6 place d'Iéna, Paris 16e. Tél. : 47-23-61-65. Jusqu'au 28 novembre.

Les Poussin de Chantilly
Coup d'envoi, en prélude à une exposition dont on n'a pas fini de parler : les *statuts de Chantilly lui interdisant de prêter ses œuvres*, il faudra, pour découvrir les 110 dessins et 9 tableaux du maître, restaurés pour l'occasion, faire le voyage au Musée Condé. Il en vaut la peine.
Musée Condé, Chantilly, 60000. Tél. : 44-57-08-00. Tous les jours sauf mardi de 10 heures à 18 heures. Du 27 septembre au 6 janvier 1995.

Saint-Germain-des-Beaux-Arts
De la rue de Seine au quai Malaquais, du quai de Conti à la rue des Beaux-Arts, quatre jours durant lesquels l'amateur ne saura plus où donner de la tête, tant la concentration des galeries et des antiquaires est forte dans ce quartier. A signaler, les sculptures de François Stahly à la Monnaie de Paris.
Galeries et ateliers de Saint-Germain-des-Prés, Paris 7e. Jeudi à partir de 18 heures, vendredi, samedi de 11 heures à 19 heures, dimanche de 15 heures à 19 heures. Du 22 septembre au 25 septembre.

PARIS

Les Anglais à Paris au XIXe siècle
La passion des Britanniques pour la vie parisienne ne s'est pas limitée aux frasques du futur Edouard VII : bien avant la Révolution, des voyageurs d'outre-Manche hantaient la capitale et ses abords. Après Waterloo, le flux ne se tarit plus. Les paysagistes des bords de la Tamise *trouvent* sur les quais de Seine des sujets pittoresques et les caricaturistes français se jettent sur ces sujets de choix.
Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné, Paris 3e. Tél. : 42-72-21-13. Tous les jours sauf lundi et fêtes de 10 heures à 17 h 40. Jusqu'au 11 décembre.

Antonin Artaud
Grâce à Paule Thévenin, qui lui a légué 28 dessins, le Musée national d'art moderne possède presque l'essentiel de l'œuvre graphique d'Antonin Artaud. C'est ce fonds unique qui est présenté, soit quarante numéros, parmi lesquels des autoportraits du début des années 20, des dessins de Rodez et surtout du retour à Paris, en mai 1946.
Centre Georges-Pompidou, galerie du musée, 4e étage, place Georges-Pompidou, Paris 4e. Tél. : 44-78-12-33. Tous les jours sauf mardi de 12 heures à 22 heures, samedi, dimanche et jours fériés de 10 heures à 22 heures. Jusqu'au 31 octobre.

Charles Belle
Comme il est né franc-comtois, on va penser à Courbet. Il a comme lui le chic pour choisir les sujets les plus dangereux de l'histoire de la peinture. Mais, en cette fin de siècle, ce ne sont plus les mêmes : Belle veut montrer qu'on peut peindre des fleurs, et aujourd'hui des portraits de chevaux, en n'abdiquant pas les joies de la modernité. Un pari difficile, et ambigu, mais somptueux lorsqu'il est réussi.
Parc floral de Paris, carré des arts, esplanade du château de Vincennes-bois de Vincennes, Paris 12e. Tél. : 48-08-35-98. Tous les jours sauf lundi et mardi de 10 h 30 à 13 heures et de 14 heures à 18 heures. Changement d'horaire à partir d'octobre. Jusqu'au 20 novembre. 10 F (prix d'entrée du parc).

Joseph Beuys
Dernière occasion de visiter la première rétrospective en France de Joseph Beuys (1921-1986). Environs 80 œuvres qui rendent compte de l'élargissement du champ de l'art qu'a voulu l'artiste, ainsi que les 456 dessins de 1945 à 1976 réunis sous le titre *Secret Block*.
Centre Georges-Pompidou, grande galerie, 5e étage, place Georges-Pompidou, Paris 4e. Tél. : 44-78-12-33. Tous les jours sauf mardi de 12 heures à 22 heures, samedi, dimanche et jours fériés de 10 heures à 22 heures. Jusqu'au 3 octobre.

Gustave Caillebotte
Il est surtout connu pour son legs de toiles impressionnistes, et a été longtemps considéré comme un mécène fortuné et sympathique. Pas comme un peintre important. L'exposition, qui réunit près du cinquième de son œuvre, pourrait bien, cent ans après sa mort, révéler quelques surprises, et un artiste bien loin d'être un simple dilettante.
Grand Palais, galeries nationales, av. W.-Churchill, pl. Clemenceau, av. Gal-Eisenhower, Paris 8e. Tél. : 44-13-17-17. Tous les jours sauf mardi de 10 heures à 20 heures, nocturne mercredi jusqu'à 22 heures. Jusqu'au 9 janvier 1995. 45 F.

On a retrouvé le trésor du « San-Diego » !
Un corsaire de Rotterdam l'a coulé le 14 décembre 1600, au large des Philippines. Le galion espagnol et sa cargaison sont sortis récemment des eaux grâce à deux campagnes de fouilles, un exemple d'archéologie sous-marine. Ils reposent provisoirement à quelques encablures du Bassin de la Villette.
Grande Halle de La Villette, espace Charlie-Parker, 211, av. Jean-Jaurès, Paris 19e. Tél. : 40-03-75-00. Tous les jours sauf lundi de 12 heures à 19 heures, samedi jusqu'à 22 heures. Jusqu'au 8 janvier 1995.

Parure
Les joyaux de la collection Barbier-Mueller, en provenance d'Afrique, *d'Asie et d'Océanie, via Genève*. Jean Paul Barbier est l'heureux propriétaire de quelques-uns des plus beaux bijoux que les mondes primitifs aient pu produire. Il est aussi un fin connaisseur : à l'occasion de cette exposition, l'Imprimerie nationale publie un livre qui témoigne de sa passion.
Musée des arts décoratifs, nef, 107, rue de Rivoli, Paris 1er. Tél. : 44-55-57-50. Tous les jours sauf lundi, mardi de 12 h 30 à 18 heures, dimanche de 12 heures à 18 heures. Jusqu'au 20 novembre. 30 F.



D.R.

Duane Michals Sous le joli titre « Photographie et réalité », Aix-les-Bains et Chambéry proposent une rétrospective du photographe Duane Michals : saynètes narratives avec textes et images, humour, gravité, onirisme, souvenirs, symboliques de l'enfance, de la sexualité et de la mort... Duane Michals a développé, dans les années 60-70, un théâtre photographié personnel et captivant.
★ *Espace Malraux, 67, carré Curial, Chambéry. Tél. : 79-85-55-43. Musée Faure, 18, bd des Côtes, Aix-les-Bains. Tél. : 79-61-06-57. Jusqu'au 1er octobre.*

Et aussi

Chris Burden. *Galerie Anne de Villepoix, 11, rue des Tournelles, Paris 4e. Tél. : 42-78-32-24. Tous les jours sauf dimanche et lundi de 11 heures à 19 heures. Jusqu'au 4 novembre.*

Joël Fisher. *Galerie Farideh-Cadot, 77, rue des Archives, Paris 3e. Tél. : 42-78-08-38. Tous les jours sauf dimanche et lundi de 10 heures à 19 heures. Jusqu'au 19 novembre.*

Robert Gober. *Galerie Samia Saouma, 10, rue des Coutures-Saint-Gervais, Paris 3e. Tél. : 42-78-40-44. Tous les jours sauf dimanche, lundi de 13 heures à 19 heures. Jusqu'au 29 octobre.*

Joan Hernandez Pijuan. *Galerie Renos Xippas, 108, rue Vieille-du-Temple, Paris 3e. Tél. : 40-27-05-55. Tous les jours sauf dimanche et lundi de 10 heures à 13 heures et de 14 heures à 19 heures. Jusqu'au 5 novembre.*

Donald Judd-Edward Kienholz. *Galerie Lelong, 13, rue de Téhéran, Paris 8e. Tél. : 45-63-13-19. Tous les jours sauf dimanche et lundi de 10 h 30 à 18 heures, samedi de 14 heures à 18 h 30. Jusqu'au 20 octobre.*

Pascal Kern. *Galerie Zabriskie, 37, rue Quincampoix, Paris 4e. Tél. : 42-72-35-47. Tous les jours sauf dimanche et lundi de 11 heures à 19 heures. Jusqu'au 2 novembre.*

Cristina Martinez. *Maison de l'Amérique latine, 217, bd Saint-Germain, Paris 7e. Tél. : 49-54-75-00. Tous les jours sauf samedi et dimanche de 10 heures à 19 heures. Jusqu'au 7 octobre.*

François Méchain. *Galerie Michèle Chomette, 24, rue Beaubourg, Paris 3e. Tél. : 42-78-05-62. Tous les jours sauf dimanche et lundi de 14 heures à 19 heures. Jusqu'au 5 novembre.*

Georges Rousse. *Centre d'art contemporain-galerie Fernand-Léger, 93, av. Georges-Gosnat, Ivry-sur-Seine, 94200. Tél. : 49-60-25-06. Tous les jours sauf lundi de 14 heures à 19 heures, dimanche de 11 heures à 18 heures. Conférence-rencontre avec Georges Rousse : mercredi 5 oct. à 19 heures. Jusqu'au 30 octobre.*

Allen Ruppersberg. *Galerie Gabrielle Maubrie, 24, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, Paris 4e. Tél. : 42-78-03-97. Tous les jours sauf dimanche et lundi de 14 heures à 19 heures. Jusqu'au 22 octobre.*

Michel Verjux. *Galerie Durand-Dessert, 28, rue de Lappe, Paris 11e. Tél. : 48-06-92-23. Tous les jours sauf dimanche et lundi de 11 heures à 13 heures et de 14 heures à 19 heures. Jusqu'au 29 octobre.*

RÉGIONS

Bourg-en-Bresse

Jean Raine
Bruxellois fixé dans la région lyonnaise, mort en 1986 à la soixantaine, Jean Raine est un peintre mal connu, qui a pourtant de belles toiles à son actif, proches de Cobra par la verve, l'eclat, les tourments *de de ses couleurs*.
Musée de Brou, 63, boulevard de Brou, 01000. Tél. : 74-45-39-00. Tous les jours de 9 heures à 12 h 30 et de 14 heures à 18 h 30, à part. du 1er octobre de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures. Jusqu'au 30 octobre.

Fréjus

Bernard Frize
Lire notre article page IV.
Le Capitou, Zone industrielle du Capitou, 83600 Fréjus. tél. : 94-17-05-60. Jusqu'au 6 novembre.

Metz

Etienne Cournault
Un artiste lorrain fort mal connu. Il a trempé dans le mouvement art déco, et s'est illustré dans quantité de domeines : la fresque, la peinture au sable, le fixé sous verre, le bijou, la gravure... Une rétrospective qui rassemble plus de deux cents œuvres.
La Cour d'or, Musée de Metz, 2, rue du Haut-Poirier, 57000. Tél. : 87-75-10-18. Tous les jours sauf mardi de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures. Jusqu'au 24 octobre. 16 F, entrée gratuite le mer.

Nice

René Laubiès
Rétrospective d'une trentaine d'années de l'œuvre subtile et trop peu connue d'un artiste voyageur. D'aucuns penseront qu'il n'a jamais su renouveler son vocabulaire : la richesse et les nuances de sa peinture permettent de penser qu'il a eu bien raison.
Musée d'art moderne et d'art contemporain, la galerie, promenade des Arts, 06300. Tél. : 93-62-61-62. Tous les jours sauf mardi et jours fériés de 11 heures à 18 heures. Nocturne vendredi jusqu'à 22 heures. Jusqu'au 24 octobre. 25 F.

Et aussi

Le modèle, le double, l'identique à Amiens. *Musée de Picardie, 48, rue de la République, 80000. Tél. : 22-91-36-44. Tous les jours sauf lundi de 10 heures à 12 h 30 et de 14 heures à 18 h 30. Jusqu'au 15 octobre.*

Pour les chapelles de Vence à Chalon-sur-Saône. *Espace des Arts, 5 bis, av. Nicéphore-Niepce, 71100. Tél. : 85-42-52-00. Tous les jours sauf lundi de 14 heures à 18 heures. Jusqu'au 9 octobre.*

Félix Ziem à Martigues. *Musée Ziem, boulevard du 14-Juillet, 13500. Tél. : 42-80-66-06. Tous les jours sauf lundi et mardi de 14 h 30 à 18 h 30. Jusqu'au 30 octobre. 10 F.*

Nicola De Maria à Montbéliard. *Centre d'art contemporain, 19, avenue des Alliés, 25204. Tél. : 81-99-23-72. Tous les jours sauf mardi de 14 heures à 18 heures. Jusqu'au 31 octobre.*

Sigmar Polke à Nîmes. *Carré d'art-Musée d'art contemporain, place de la Maison-Carrée, 30000. Tél. : 66-76-35-35. Tous les jours sauf lundi de 10 heures à 20 heures. Jusqu'au 16 octobre.*

Rebeyrolle à Ornans. *Musée Gustave-Courbet, place Robert-Fernier, 25290. Tél. : 81-62-23-30. Tous les jours de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures. Jusqu'au 31 octobre.*

Rétrospective Georges Braque à Saint-Paul-de-Vence. *Fondation Maeght, 06570. Tél. : 93-32-81-63. Tous les jours de 10 heures à 12 h 30 et de 14 h 30 à 18 heures. Jusqu'au 15 octobre.*

Art : Harry Bellet
et Geneviève Breerette.
Photos : Michel Guerrin.

NOUVELLES TECHNOLOGIES

L'informatique musicale au service de la lutherie

Le violoncelle du futur

Compositeur et violoncelliste chevronné, Tod Machover a électrifié son instrument dans les années 70. En s'appuyant sur l'informatique musicale, ce « Geo Trouvetout » explore les possibilités de son hypervioloncelle – truffé de micros et de capteurs – afin de mieux comprendre les instruments traditionnels et d'accroître leurs possibilités en matière de virtuosité et de nuances. Certains des prototypes mis au point dans le département musique du Media-Lab seront le point de mire du Salon de la musique dans quelques années. La dix-neuvième édition de cette manifestation se tiendra du 21 au 25 septembre, porte de Versailles, à Paris. On y verra les machines inventées hier, déclinées pour le public.

« *LE musicien du futur sera à la fois interprète, compositeur et chef d'orchestre. Il lui faudra passer facilement de l'un à l'autre rôle et trouver de nouvelles voies.* » Petites lunettes rondes, les cheveux en bataille, une cravate multicolore sur fond de costume sombre, un éternel sourire sur les lèvres, l'Américain Tod Machover est professeur associé au département musique du Media-Lab. Cet ancien élève de la Juilliard School, compositeur de plusieurs opéras, excellent violoncelliste, est également directeur du Cube, salle de diffusion et d'expérimentation multimédia ouverte au public.

« *Mon père est l'un des pionniers du graphisme sur ordinateur. Ma mère est pianiste. J'ai toujours grandi dans l'idée de combiner musique et technologie.* » Tod Machover électrifie son violoncelle dans les années 70 et fréquente les scènes rock comme les salles de concert. Responsable de la recherche à l'IRCAM de 1979 à 1984, il peut tâter des équipements les plus sophistiqués de l'époque. Dix ans plus tard, le violoncelle amplifié et la 4X de l'IRCAM ont cédé la place aux « hyperinstruments », imaginés par ce musicien inclassable et son équipe.

Les hyperinstruments se situent à des années-lumière des synthétiseurs à tout faire, prêts à sonner. Rares, fragiles, ces instruments du futur ne sont pas destinés à la production en série et leur mise au point relève de l'artisanat. « *Nous partons d'instruments existants, violon, violoncelle, piano, que nous associons à des interfaces et des micro-ordinateurs* », explique Joseph Chung, chargé de la coordination technique du projet. « *Notre objectif est de mieux comprendre les instruments traditionnels et d'accroître leurs possibilités en matière de virtuosité et de nuances tout en recourant au formidable potentiel offert par l'informatique musicale.* » « *Il n'est pas question que l'ordinateur et la technologie s'imposent au détriment de la créativité et de la sensibilité* », ajoute Tod Machover.

Ces instruments de musique tiennent à la fois du concours Lépine et du bricolage de science-fiction. Extérieurement, l'hypervioloncelle reste assez proche du modèle traditionnel. Du point de vue de l'électronique, il réserve des surprises. L'analyse du jeu de l'instrumentiste nécessite de capter les moindres éléments de l'interprétation. D'où la présence de nombreuses interfaces : micro dans la caisse pour reprendre le son, capteurs sur l'archet pour mesurer la pression sur les cordes et la vitesse de l'attaque, etc. Le poignet de l'interprète lui-même est entouré par un bracelet ressemblant à un tensiomètre équipé de circuits intégrés qui contrôlent en permanence l'angle formé par la main et le violoncelle. Toutes les données fournies par le tandem instrument-interprète déclenchent des synthétiseurs extérieurs, eux-mêmes amplifiés sur des enceintes acoustiques.

Conçus spécialement pour être joués sur scène, les hyperinstruments offrent des possibilités étonnantes, sans équivalent dans le monde de la synthèse sonore. Plusieurs interprètes participent à leur mise au point, longue, délicate, dont une star du violoncelle, Yo-Yo Ma. Composée en hommage au célèbre instrumentiste par Tod Machover, *Being Again Again* est, à ce jour, l'unique œuvre écrite pour hypervioloncelle. « *Les hyperinstruments apportent une dimension souvent absente dans l'informatique musicale*, souligne Tod Machover. *Ils permettent d'allier le confort technique du studio à la spontanéité de la musique exécutée sur scène, devant un public.* »

Les facteurs d'hyperinstruments se consacrent également à la création de nouvelles interfaces pour dialoguer ou communiquer des ordres à leurs machines à sons futuristes. Les manettes, ou « joysticks », qui équipent les consoles vidéo en font partie. Deux étudiants travaillent notamment sur un prototype d'un genre nouveau, sans écran, où la manette devient, le temps d'une interprétation, une baguette de chef d'orchestre.

L'utilisateur dispose au départ d'une banque de données musicale (notes, timbres, rythme, etc.). Les éléments sélectionnés peuvent varier en fonction de la position de la manette. Le système permet d'accéder à une infinité de combinaisons, renouvelant l'intérêt de ce prototype développé en collaboration avec l'entreprise japonaise Sega, spécialiste du jeu vidéo. Un mouvement vers le haut et le tempo s'accélère. Une légère déviation vers la gauche et la tonalité change. En tirant la manette de jeu vers soi, le violon se transforme en trompette, ou tout autre instrument, au gré de l'ordinateur ou du « joueur ».

Bracelet électronique, senseur à ultrasons, micro hypersensible, sondes électroniques en tous genres, les hyperinstruments doivent beaucoup à tous ces capteurs étranges dignes d'un service de réanimation et qui auscultent en permanence instruments et interprètes. Docteur ès sciences, passionné de musique, Neil Gershenfeld a conçu la majorité d'entre eux au sein de son atelier-laboratoire rattaché au groupe « physique et média ».

Le petit dernier se réduit à une feuille de cuivre, de la taille d'une carte de visite, relié par un fil à un boîtier de commande. Son extrême simplicité ne l'empêche pas de réagir aux moindres sollicitations ambiantes. Ce capteur très spécial vient de donner naissance au Gesture-Cube, fruit des travaux de David Waxman, ancien chercheur à l'IRCAM, et a été présenté pour la première fois au mois de mai dans l'espace d'expérimentation.

Comme son nom l'indique, le Gesture-Cube ressemble à une grande boîte, d'un mètre de côté, à la surface parfaitement lisse. Pas de clavier, ni de souris : les capteurs sont dissimulés sous chaque face, à l'abri du regard. L'instrument est muet tant que l'interprète ne bouge pas ou en reste éloigné à plus de quelques mètres. En dessous d'une certaine distance, chaque mouvement provoque une réaction sonore immédiate, elle-même fonction de l'ampleur du geste ou de sa rapidité.

Une caresse à quelques millimètres de la surface peut aussi bien déclencher un gémissement plaintif ou un coup de tonnerre à faire trembler les murs. Le simple fait de tourner la tête ou de lever un bras entraîne un flot d'arpèges qui se propagent en cascade d'échos sur les enceintes qui ceinturent la salle. Les sons sont créés et programmés à l'avance par le compositeur qui puise pour l'occasion dans une banque de données musicales. Il faut de longues minutes pour apprivoiser le Gesture-Cube. Une fois le « mode d'emploi » assimilé, débute alors un ballet fascinant. L'espace autour de l'instrument devient un labyrinthe musical que chacun appréhende à son rythme.

La prochaine étape consistera à faire jouer un orchestre complet d'hyperinstruments en concert. L'Orchestre symphonique de San-Francisco prévoit l'événement pour sa saison 1996. Tod Machover pourrait également être tenté d'utiliser quelques prototypes pour la création de son futur opéra intitulé *The Brain Opera* (l'Opéra du cerveau). Cette œuvre, entièrement interactive, pourra être écoutée, ou plutôt consultée *via* le réseau d'échanges de données Internet qui relie de très nombreux utilisateurs, professionnels et particuliers. Tod Machover prévoit une diffusion gratuite et accessible à tous les abonnés du réseau.

« *Chaque auditeur disposera d'une cinquantaine de modules musicaux de base qu'il assemblera à sa guise avant de les transmettre de nouveau à un autre partenaire*, précise le compositeur. *Je souhaite montrer ainsi l'extraordinaire capacité de l'esprit humain à construire des éléments ordonnés, créatifs, à partir du chaos.* » La première est prévue pour 1995. L'occasion de fêter en musique les dix ans du Media-Lab.

DENIS FORTIER

★ Salon de la musique, du 21 au 25 septembre, porte de Versailles, Paris. Tous les jours de 10 heures à 19 heures. De 10 heures à 23 heures le 23. 50F (le billet d'entrée donne droit à l'accès du salon de la vidéo cassette et du laser disc qui se tient au même endroit).



AVEC L'AUTORISATION DU MEDIA-LAB

Tod Machover à l'œuvre.

Visite des laboratoires du Media-lab aux Etats-Unis

Instruments extraordinaires

Voyage au cœur du Media-lab, centre unique en son genre, où deux cents chercheurs concentrent leurs efforts dans le but de développer les machines à communiquer de demain. Scientifiques, artistes, ingénieurs, étudiants se partagent cinq étages d'un immeuble, en plein milieu du campus du MIT, célèbre université de technologie du Massachusetts.

BOSTON

de notre envoyé spécial

QUATRE heures du matin. La côte nord-est des Etats-Unis et la ville de Boston dorment encore. Caché au fond d'un sous-sol, John achève un doctorat de physique au Spatial Imaging Group, l'un des vingt-quatre laboratoires de recherche qu'abrite le Media-lab. Il lui reste à peine deux heures avant que le métro n'entame ses rondes souterraines et ne fasse vibrer le sol. La moindre secousse pourrait compromettre une expérience spectaculaire préparée de longue date.

Un mince pinceau lumineux surgit d'un long objectif noyant la pièce dans une lueur verdâtre. Après une série de réflexions sur des miroirs, le rayon laser frappe un écran. Comme par enchantement, l'intérieur d'un crâne humain apparaît en trois dimensions à la surface de l'écran. Il semble flotter dans le vide. Aucun dessin, aucune photo ne saurait rendre autant de détails, qui changent selon l'angle de vision, permettant ainsi un extraordinaire voyage, depuis le cuir chevelu jusqu'au plus profond de la boîte crânienne.

La qualité de la définition est sans commune mesure avec les reproductions holographiques habituelles. Rien d'étonnant à cela : le laboratoire d'holographie est ici relié à l'un des ordinateurs les plus puissants et les plus rapides du moment. La voie est, du coup, ouverte vers la télévision et le cinéma en relief, directement visible en lumière du jour, sans lunettes ni visière spéciale.

« *Le Media-lab invente le futur* », annonce la plaquette de présentation de ce centre unique en son genre. Deux cents chercheurs y concentrent leurs efforts dans le but de développer les machines à communiquer de demain. Scientifiques, artistes, ingénieurs, étudiants se partagent cinq étages d'un immeuble ultramoderne, dessiné par l'architecte Pei, en plein milieu du campus du MIT, célèbre université de technologie du Massachusetts. Le Media-lab a ouvert ses portes en 1985, en plein milieu des fameuses années « nouvelles technologies ». A l'époque, les micro-ordinateurs balbutient, le Minitel fait ses premiers pas et les jeux vidéo se limitent à quelques animations maladroites. Fondateur du Media-lab et visionnaire en chef, Nicholas Negroponte devine à la fois le potentiel de ces nouveaux outils multimédias ainsi que leur inadaptation chronique en termes d'ergonomie. L'objectif à atteindre est clair, même si les difficultés abondent : apprendre à parler, à voir, à écouter, à tous ces systèmes électroniques de la vie quotidienne afin que ces appareils deviennent plus « malins », et capables notamment de s'adapter à chaque utilisateur.

Neuf ans après son inauguration, le Media-lab traverse les années 90 avec une santé déconcertante. Près d'une centaine de projets différents sont actuellement en cours, du journal électronique aux hyper-instruments de musique en passant par les films du futur, la reconnaissance vocale ou les logiciels éducatifs interactifs. Ce programme nécessite de gros moyens. Le Media-lab n'en manque pas. Près des trois quarts du budget proviennent d'accords de partenariat conclus avec des compagnies internationales comme Apple, Yamaha, Microsoft, Hugues Aircraft, ABC, Lego ou Sega. Le nombre important de brevets déposés depuis près de dix ans – plusieurs dizaines – témoigne de l'efficacité de la formule.

Dessin animé et journal électronique

Habillé de noir des pieds à la tête, bardé de contacteurs, garni de senseurs électroniques, filmé par une caméra vidéo, le cobaye du laboratoire de « perceptual computing » (perception informatisée) est relié à une batterie de boîtiers mystérieux. Une silhouette humaine calculée sur ordinateur apparaît au même moment sur un écran situé à proximité, immobile comme une poupée de chiffon. Un signal et la figurine sur l'écran s'anime, enchaînant des mouvements calqués de façon parfaitement synchrone sur les gestes effectués par l'expérimentateur situé à quelques mètres de là. Cette expérimentation ouvre des horizons inédits pour l'étude des phénomènes physiologiques liés aux mouvements du corps. Les spécialistes du dessin animé s'intéressent également de près à ce procédé. Une technique similaire a d'ores et déjà été employée pour l'animation des aventures du héros de bande dessinée Mario portées sur grand écran. (*Super Mario Bros*).

La réflexion sur les journaux du futur constitue l'un des domaines de prédilection du Media-lab. Ainsi, *Newspeek* est un journal expérimental électronique, que l'on pourra consulter chez soi sur écran. La « une » est des plus classiques. A une différence près cependant : il suffit de cliquer avec une souris sur l'un des titres pour aussitôt avoir accès au corps de l'article. De même, le simple fait de désigner l'une des illustrations donne accès à une séquence vidéo accompagnée d'une bande-son, un schéma, des graphiques explicatifs, une carte, etc.

Mais c'est le mode d'accès à l'information qui constitue la véritable nouveauté de ce projet ambitieux. *Newspeek* est en effet le premier journal personnalisé qui tient compte des désirs de chaque lecteur. Un programme informatique complexe gère le contenu rédactionnel du journal, programme qui mémorise après une période d'apprentissage les besoins et centres d'intérêt de l'utilisateur. Seul, le recours à l'intelligence artificielle permet de gérer une mise en page différente adaptée à chaque lecteur et à chaque jour de la semaine. Des modèles informatiques sont également à l'étude, capables de réduire automatiquement la longueur d'un article ou le nombre d'images d'un reportage vidéo selon le temps dont on dispose ou l'intérêt porté au sujet.

Ce vaste projet réunit un nombre exceptionnel de partenaires extérieurs, dont le quotidien *le Monde*. L'enjeu est à la hauteur des très médiatiques autoroutes électroniques. « *L'important, c'est la voiture qui circule sur la route* », rappelle avec humour l'un des étudiants. Le Media-lab s'y entraîne déjà.

D. Fr.

